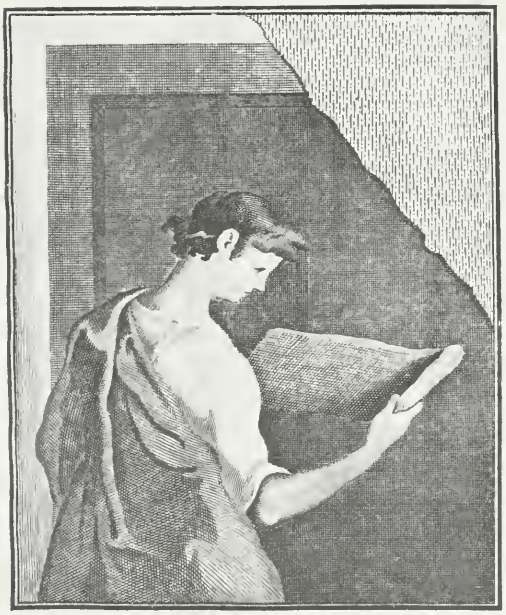

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — CINQUIÈME VOLUME

(1866 - 1867)

PREMIÈRE PARTIE — PROCÈS-VERBAUX

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

PARIS

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A STRASBOURG

1868

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 9 juillet 1866.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Eissen, Heitz, Lehr, baron Mathieu de Faviers, Matusczinski, Merck, Morin, Oppermann, Ringeisen, baron de Schauenburg, Siffer, Straub, Stumpf.

M. l'abbé Straub donne lecture du procès-verbal du 11 juin, et M. Eissen de celui de l'assemblée générale, tenue à Colmar, le 14 juin. Il dépose sur le bureau les pièces qui s'y rapportent, savoir : des mémoires, une photographie et une boîte en laiton, donnée par M. Sabourin de Nanton.

Mémoires et ouvrages déposés sur le bureau.

Le comité adopte les deux procès-verbaux.

Le président dépose les écrits et ouvrages arrivés depuis la dernière séance, savoir :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. XII, 1er cahier, 1864;

Mémoires de la Société de médecine de Strasbourg, t. V, 1er et 2e fascicules, 1866;

Revue des Sociétés savantes, avril 1866;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, novembre et décembre 1865, janvier, février, mars et avril 1866.

Le président demande l'autorisation de compléter une collection défectueuse du Bulletin de la Société pour la bibliothèque de la Faculté de droit. — Accordé.

Lecture d'une charte par M. le curé Siffer et communication au sujet d'un dolium en grès trouvé à Weyersheim.

M. Siffer donne lecture de l'analyse d'une charte latine du quatorzième siècle, conservée aux archives de l'église de Weyersheim et faisant mention de la famille de Geroldseck.

M. le curé invite les membres du comité à examiner le *dolium* en grès (qu'il a fait déposer dans le vestibule) trouvé à Weyersheim, canton Brachkirch, et ayant renfermé des vases cinéraires en verre.

Objets antiques trouvés au château de Frankenbourg.

M. Ringeisen dépose sur le bureau deux gaînes en fer, élégamment travaillées et qui paraissent appartenir au seizième siècle; puis un fragment de poterie vernissée; ces objets ont été trouvés au château de Frankenbourg.

Le même membre annonce que deux médailles en argent, un casque avec visière, des lames d'épée avec gardes ouvragées, un canon de fusil, une batterie à rouet, un obus, des clefs de formes bizarres, provenant des mêmes fouilles, sont déposés au presbytère de La Vancelle.

Vote de 300 francs demandé par M. Ringeisen pour fouilles.

M. Ringeisen, en vue de l'importance des trouvailles déjà faites et qui promettent une abondante récolte si les travaux sont continués, demande un crédit de 300 fr.

Après une courte discussion, la somme est votée à M. Walch, curé d'Allemand-Rombach, et à M. l'abbé de Humbourg, curé de Lièpvre.

Inscription du château de Hoh-Kœnigsbourg.

Le comité discute ensuite l'inscription lapidaire qui devra être placée au château de Hoh-Kœnigsbourg et s'arrête à la rédaction suivante :

« Les ruines du château de Hoh-Kœnigsbourg, déblayées et en partie « consolidées, de 1856 à 1864, sous les auspices de M. Migneret, préfet du « Bas-Rhin, fondateur de la Société pour la conservation des monuments « historiques d'Alsace, ont été acquises par l'administration municipale de « Schlestadt, en 1864, M. Knoll étant maire. »

Mémoires de M. le docteur Hering relatifs aux routes gauloises aux environs de Barr.

Le comité décide que deux mémoires adressés par M. le docteur Hering à feu M. Coste, et relatifs à des routes gauloises aux environs de Barr, seront publiés, sauf à demander à l'auteur de compléter son travail en y ajoutant un plan.

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 28 juillet 1866.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. I. Chauffour, Gérard, Hamberger, Huot, Brièle, secrétaire, membres du comité.

En exécution de l'article 3 des statuts, le comité procède au renouvellement annuel de son bureau.

Renouvellement du bureau du sous-comité de Colmar.

MM. Véron-Réville et Brièle sont réélus, l'un vice-président, l'autre secrétaire.

Le vice-président donne lecture de deux lettres de MM. Engel-Dollfus et Auguste Stœber, qui déclarent accepter les fonctions de membres du comité du Haut-Rhin, auxquelles les a appelés le vœu unanime de la Société, réunie en assemblée générale à Colmar, le 15 juin dernier.

Conformément à l'article 3 du projet adopté dans la même réunion générale, le comité nomme trois de ses membres, MM. I. Chauffour, Gérard et Stœber, pour faire partie de la commission chargée de surveiller et de diriger la publication des documents relatifs à l'histoire d'Alsace. Avis de cette désignation sera donné sans retard au comité central.

Nomination de trois membres du Haut-Rhin pour faire partie de la commission de publication des documents relatifs à l'histoire d'Alsace.

Le vice-président dépose sur le bureau du comité, au nom de M. Litzler, curé de Leymen et membre de la Société, un très-beau dessin à la plume représentant le château de Landskron, tel qu'il existait en 1754, et deux plans détaillés de ce même château, de 1764.

Plans et dessin du château de Landskron offerts par M. le curé Litzler.

Le comité, en acceptant avec reconnaissance au nom de la Société, l'hommage que M. le curé Litzler veut bien lui faire de ces documents importants, dit que le comité central sera prié d'en ordonner la reproduction dans le Bulletin de la Société.

Séance du Comité du 13 août 1866.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Ch. Bœrsch, le curé Guerber, Heitz, le baron Lebel, Lehr, Merck, Oppermann, Ringeisen, le baron de Schauenburg.

M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

La séance est ouverte à 3 heures dans le local de la Société.

MM. Eissen et Straub, secrétaires, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. M. Lehr est chargé de tenir le procès-verbal en leur lieu et place.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté après de courtes observations.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du sous-comité du Haut-Rhin, du 28 juillet.

M. le président dépose sur le bureau des plans, une vue et une notice, présentés par M. Litzler, curé à Leymen, et concernant une restauration

Plans et notice présentés par M. le curé Litzler.

idéale du château de Landskron, tel qu'il devait être au milieu du dix-huitième siècle. Ces documents sont renvoyés pour examen à M. le baron de Schauenburg.

Nomination de quatre membres du Bas-Rhin pour faire partie de la commission de publication des documents historiques.

Le conseil procède à l'élection des quatre membres qui, de concert avec les trois déjà désignés par le sous-comité de Colmar, devront surveiller la publication de documents historiques que la Société a prise sous son patronage moral. Sont désignés : MM. Spach, président de la Société, le curé Guerber, Heitz et l'abbé Straub.

Don d'une amphore grise par M. Heitz.

M. Heitz fait don à la Société d'une amphore en poterie grise. — Remercîments.

Correspondance du président.

M. le président dépouille la correspondance du mois écoulé. Il a reçu :

1° Une lettre de M. le Préfet du Bas-Rhin, accusant réception de l'envoi du Bulletin et assurant la Société de l'appui qu'elle ne cessera de trouver auprès de l'administration supérieure du département;

2° Une lettre de M. Luce, artiste-peintre à Strasbourg, qui annonce l'envoi à la Société de médailles d'argent du dix-septième siècle, trouvées à Benfeld: MM. Straub et Merck sont chargés d'examiner ces pièces dès qu'elles auront été remises à M. le président;

3° Une notice de M. Nicklès sur le Holzbad;

4° Une lettre par laquelle M. Ristelhuber, homme de lettres à Strasbourg, conteste l'explication donnée par M. Merck de l'inscription figurant sur le bas-relief récemment découvert à Kœnigshoffen;

M. Merck qui, avant d'émettre une opinion, avait consulté plusieurs personnes compétentes, et notamment M. Brambach, professeur d'archéologie Fribourg, maintient l'exactitude de son analyse.

5° Une lettre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, annonçant la transmission du Bulletin aux diverses sociétés qui le reçoivent par l'entremise du ministère;

6° Une convocation au Congrès archéologique de France;

7° Une circulaire annonçant que le Congrès scientifique d'Amiens est réuni;

Travaux de restauration exécutés à l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg.

8° Une lettre de M. le curé Schaffner, de Wissembourg, qui rend compte des travaux de restauration exécutés dans l'église catholique de cette ville. Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Président, pour arriver au débadigeonnage complet de notre ancienne collégiale, nous avons dû recourir à une nouvelle quête dans la paroisse.

« Les travaux, comprenant une surface de 4,000 mètres, ont été rapidement menés; commencés le 7 mai, ils viennent d'être terminés.

« L'exécution de nos travaux a donné lieu à la résurrection d'un saint Christophe, avec sa taille légendaire, portant l'enfant Jésus et tenant dans sa main droite un palmier ébranché en guise de bâton. Il occupe les deux tiers d'un mur de plus de 15 mètres de haut. Son costume, bariolé de losanges bleues, rouges et blanches, est identique à celui que porte le saint Christophe d'une verrière de la cathédrale de Strasbourg. Le dessin, sans être correct, ne manque pas d'une certaine élégance. Dans les figures, le peintre a mis la majestueuse sérénité qui paraît avoir rempli son âme. Les pieds du saint posent sur le bord d'une rivière; une demi-douzaine d'hommes de petite taille, portant froc et capuce, se trouvent placés à ses pieds. Le tableau paraît dater de 1348, époque où sévissait en Europe la peste connue sous le nom de « mort noire ».

« Au bas du tableau se trouvait un autel en bois à angles droits, construit en 1828; nous avons dû l'enlever pour mettre notre peinture à jour et pour rendre moins nombreux les contre-sens du décor de l'église avec son architecture magistrale.

« Dans la maçonnerie de l'autel démoli nous avons trouvé quelques fragments de l'autel en pierre, son devancier, dont les rinceaux artistement fouillés accusent la belle époque de la sculpture gothique.

« Placé devant une niche autrefois richement polychromée et ornée de belles figures de saints aux nimbes dorés, cet autel a dû être, avec ses élégantes tourelles, dessinées sur le mur, un des plus beaux joyaux de l'église.

« Le débadigeonnage nous a fait mettre la main sur de nombreuses dégradations; partout les groupes de colonnes portent l'empreinte du vandalisme de 93 ou d'un goût vicié. Les travées surtout, dans lesquelles était encastré le jubé, nécessiteraient des réparations, dont les frais dépasseraient 700 fr., et nous ne sommes pas au niveau des dépenses occasionnées par le débadigeonnage. C'est dire, Monsieur le Président, que nous continuons à avoir besoin des encouragements et des secours que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace voudra peut-être nous accorder.

« Nous venons aussi d'appliquer le drainage à la partie la plus humide de l'église, où nous avions fait préalablement des fouilles qui ont été comblées avec de grosses scories. Le résultat ne pourra être que favorable. Quant aux travaux d'assainissement des alentours de l'église, nous prions

votre Société de continuer à les provoquer auprès de l'autorité compétente.

« Les travaux de consolidation du bâtiment sont dirigés par l'architecte de l'arrondissement avec un budget de 24,000 fr., fournis moitié par la ville et moitié par l'État. »

M. le président soumet au conseil la question de savoir s'il y a lieu d'accorder une nouvelle subvention pour les travaux dont il s'agit. Après diverses observations présentées par MM. Bœrsch et Lehr, et desquelles il résulte, d'une part, que les travaux, à raison de leur nature et de leur caractère, incombent bien moins à la Société qu'à la commune de Wissembourg, et d'autre part que la Société a déjà épuisé le crédit ouvert au budget de 1866 pour des travaux de conservation et de restauration, le conseil passe à l'ordre du jour.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Enfin, M. le président dépose sur le bureau les publications suivantes :

Revue des Sociétés savantes des départements, mai 1866;

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 7 avril 1866;

Les Coutumes de l'assise et les terriers de 1573 et de 1742, par M. Bonvalot;

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, juillet 1865 à février 1866;

Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig-Holstein und Lauenburg, vol. 9, 1re broch.;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1er trimestre 1865;

Étude sur l'histoire des Juifs à Colmar, par M. Mossmann, Colmar, 1866;

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 2e série, 1er vol.

Réponse de M. Hering au sujet de ses deux mémoires sur les chemins gaulois de Barr.

M. Oppermann lit la réponse qu'il a reçue de M. Hering, de Barr, au sujet des mémoires que ce dernier avait adressés à M. Coste sur les chemins gaulois des environs de cette ville. Ces mémoires ne sont pas de nature à être insérés sous leur forme actuelle; mais M. Hering se propose de reprendre son sujet et d'en faire ultérieurement l'objet d'un travail pour le Bulletin. Les mémoires sont restitués à M. Heitz, qui en est actuellement le possesseur.

Proposition de M. Heitz au sujet de la publication des dessins faits par feu M. Fries.

M. Heitz appelle l'attention du comité sur l'intérêt qu'offrirait la publication, dans le Bulletin, des restaurations de vieux châteaux, tentées avec un grand talent et un grand bonheur par M. Fries. M. le président répond que cette publication est déjà décidée en principe et que ces documents sont entre les mains de M. l'abbé Straub pour être appropriés au Bulletin.

M. Merck présente deux exemplaires d'une photographie exécutée par M. Winter, et reproduisant les gaînes ouvragées trouvées à Frankenbourg.

La séance est levée à 4 ½ heures.

Séance du Comité du 10 septembre 1866.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. le baron Lebel, Lehr, Matusczinski, Merck, Ringeisen et le baron de Schauenburg.

La séance est ouverte à 3 heures dans le local de la Société.

MM. Eissen et l'abbé Straub s'étant excusés de ne pouvoir y assister, M. Lehr, trésorier, est chargé de remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les publications suivantes: Ouvrages déposés sur le bureau.

Mémoires de la Société hist. et arch. de Langres, Langres, 1865;

Revue des Sociétés savantes des départements, juin 1866;

Messager des sciences historiques, archives des arts et de la bibliographie de Belgique, 1re livraison, 1866;

Die Anfœnge der Restauration der Kirche im eilften Jahrhundert, von Dr Cornelius Will, Nürnberg, 1859;

Das Elsass im 17ten und 18ten Jahrhundert. Vortrag gehalten im wissenschaftlichen Verein zu Berlin am 28sten Januar 1865, von E. Trauttwein von Belle;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1866, n° 2;

Mittheilungen der kaiserlich-kœniglichen geographischen Gesellschaft, redigirt von Franz Fœterlé, Wien, 1863-1864;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, Nürnberg, n° 7, 1866;

Du service de santé militaire chez les Romains, par le Dr René Brian. — Don de M. Eissen.

Il est décidé, quant à ce dernier ouvrage, qui paraît fort curieux, que M. Eissen sera prié de vouloir bien en faire l'objet d'un compte rendu.

M. le président annonce avoir reçu une dépêche, en date du 24 août, par laquelle M. le Préfet du Bas-Rhin l'informe que les dégâts commis au château de Frankenbourg, et précédemment signalés à son attention, sont heureusement peu considérables, et que les délinquants ont été punis pour invectives envers le garde qui avait cherché à s'opposer à leurs dégradations. Dégâts commis au château de Frankenbourg

Détériorations subies par le château de Wasichenstein.

M. le président a également reçu une communication verbale d'un membre de la Société, qui lui signale des détériorations au château de Wasichenstein; il s'est empressé de prier M. Rœhrig, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, de vouloir bien y aviser, en se concertant au besoin avec l'administration forestière.

Dépôt aux archives des plan et dessin du château de Landskron.

M. le baron de Schauenburg rend compte de l'examen auquel il a soumis le plan et le dessin du château de Landskron, communiqués par M. Litzler, curé de Leymen, et qui lui avaient été renvoyés à la dernière séance. Le plan accuse, de la part de son auteur, une main habile et exercée, et représente les fortifications avec une rigoureuse exactitude. La vue idéale du château, dont l'exactitude est contestable pour peu qu'on la compare aux nombreuses vues anciennes que l'on trouve dans Specklé, dans Mérian et dans toute une série d'autres ouvrages du seizième, du dix-septième et du dix-huitième siècle, accuse de patientes recherches, dont les données très-ingénieuses ne sauraient être acceptées qu'avec réserve.

Le comité vote à M. le curé de Leymen des remercîments pour son intéressant envoi : les pièces demeureront déposées dans les archives de la Société.

Lecture d'un mémoire de M. Fischer sur l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux.

M. le président commence la lecture d'un mémoire de M. D. Fischer, de Saverne, sur l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité du 24 septembre 1866.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Eissen, baron Lebel, baron de Schauenburg.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance par M. le président, M. Lehr, qui a rédigé ce procès-verbal, étant absent.

Ouvrages déposés sur le bureau.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Histoire de la ville d'Obernai, par M. l'abbé Gyss, t. II, Strasbourg et Paris, 1866, 1 vol. in-8°;

Oberbayrisches Archiv für vaterländische Geschichte, herausgegeben von dem historischen Vereine von und für Oberbayern, t. XVI, 2e et 3e livraisons;

Siebenundzwanzigster Jahresbericht des historischen Vereines von und für Oberbayern, 1864, 1 broch. in-8°.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes depuis la séance du 10 septembre : Correspondance du président.

A M. Litzler, curé à Leymen : remercîments pour le plan de Landskron;

A M. Véron-Réville : même sujet;

A M. le président de la Société archéologique de Bonn : remercîments pour l'envoi d'une série de bulletins;

A M. l'abbé Gyss : remercîments pour l'envoi de son ouvrage;

A M. Véron-Réville : affaires d'administration.

Le président soumet au comité les matériaux de la prochaine livraison du Bulletin.

Le comité décide que le plan du château, dit la *Burg*, sera reproduit à l'appui du mémoire de M. Quiquerez. Plan du château de la Burg à insérer au Bulletin.

M. le baron de Schauenburg communique un dessin de M. Beilstein, représentant un autel romain avec inscription trouvé à Brumath tout récemment, et une lettre de M. le pasteur Caspari, de Geudertheim, relatant la trouvaille, faite à Hürtigheim, d'une douzaine de paires de ciseaux de tondeurs de brebis, dans une fouille que l'on avait pratiquée dans le jardin du presbytère, qui s'élève en pente sur le talus, évidemment artificiel, sur lequel est érigée l'église. Ces outils étaient très-oxydés et tombaient en morceaux. La lettre de M. Caspari ajoute qu'il a vu, dans quelques musées d'antiquités locales de la Suisse française, des outils parfaitement analogues, classés parmi les antiquités celtiques. Le comité vote des remercîments à M. Caspari et à M. Beilstein. Communication d'un dessin représentant un autel romain trouvé à Brumath.

Le président donne lecture de deux chartes de l'évêque Gebhard, avec traduction et notes, dont le comité décide l'insertion au Bulletin. Chartes de l'évêque Gebhard, communiquées par M. Spach.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité du 8 octobre 1866.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 3 heures, au local de la Société, rue des Veaux, 9.

Sont présents : MM. Heitz, Lehr, Mathieu de Faviers, Matusczinski, Merck, Morin, Ringeisen, de Schauenburg et Straub, secrétaire en fonctions.

M. Spach annonce au comité que M. L. Brièle, appelé aux fonctions d'archiviste de l'assistance publique, donne sa démission comme secrétaire du sous-comité de Colmar et de membre de la Société. Démission de M. Brièle, secrétaire du sous-comité de Colmar.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la Société : Ouvrages déposés sur le bureau.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1866, 2e trimestre;

Bulletin de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, t. II, n° 4 (1866);

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, 1851 à 1866; t. XVII, XVIII, XIX, XX, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXIX, XXX, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI.

Ce dernier ouvrage fera l'objet d'un rapport particulier, que M. Spach s'engage à faire prochainement.

Sculptures de l'ancien couvent d'Eschau.

La parole est donnée à M. Matusczinski, qui expose sous les yeux du comité quelques remarquables sculptures, provenant de l'ancien couvent d'Eschau. « Ce couvent, dit M. Matusczinski, fut démoli lors de la grande « révolution et vendu par lots comme bien national. On prétend que plu- « sieurs maisons furent construites des débris du monastère, et il est fort « probable que d'importantes sculptures ont été enfouies ou utilisées dans « ces constructions. M. le maire d'Eschau cède à la Société les sculptures « que j'ai l'honneur de lui remettre. »

Le comité vote des remercîments à M. le maire d'Eschau pour ce don; il vote la somme de 10 fr. pour acheter un fragment appartenant au sacristain, et décide que ces objets, très-intéressants pour l'histoire de l'art au onzième siècle, et dans un parfait état de conservation, seront photographiés et publiés dans le Bulletin avec une notice.

Petite lampe ancienne, trouvée sur le cimetiere de Sainte-Hélene.

M. Merck dépose sur le bureau une petite lampe ancienne, trouvée au cimetière de Sainte-Hélène.

Travaux faits au château de Frankenbourg.

M. Ringeisen entretient le comité des travaux exécutés au château de Frankenbourg; il signale à l'attention du comité plusieurs fragments de poterie à teintes vertes et jaunâtres trouvés dans les fouilles, et paraissant appartenir par leur forme à l'époque ogivale.

Chapelle intérieure du pelerinage de Kientzheim et grosse cloche d'Ammerschwihr.

Suit une communication faite par M. l'abbé Straub sur deux actes commis dans deux localités du Haut-Rhin: la démolition de la chapelle intérieure du pèlerinage de Kientzheim et la refonte de la seconde cloche d'Ammerschwihr, datée de 1471.

« D'après un usage, qui paraît avoir été suivi dans les plus remar- « quables pèlerinages du monde chrétien, comme au tombeau du Sauveur « à Jérusalem, à Loretto, à Notre-Dame des Ermites, etc., l'architecte « chargé de la construction de la chapelle de Kientzheim a élevé une « *santa casa* dans l'édifice même. C'est le seul exemple du genre que je « connaisse en Alsace, et comme il n'y avait aucun motif de démolition, ce « petit sanctuaire intérieur, datant du quinzième siècle, devait, ce semble,

« être conservé lors des derniers travaux effectués en 1866. Des avis avaient « été donnés dans ce sens. On n'en tint aucun compte, et à l'heure qu'il « est, la chapelle intérieure *est démolie.*

« Une localité voisine, la petite ville d'Ammerschwihr possédait deux « cloches remarquables, sur lesquelles j'ai appelé l'attention du comité, il y « a dix ans (Bulletin 1, page 59). L'une, fondue au commencement du quin- « zième siècle par maître Jean Gremp, de Strasbourg, s'est fêlée dans les « derniers temps et a dû être refondue; mais la seconde, plus importante « sous tous rapports, et intacte, à l'exception de quelques ébréchures « comme toutes les anciennes cloches, a été vendue au fondeur qui s'est « chargé de fournir la sonnerie moderne. Peut-être qu'en ce moment, cette « belle cloche, dite cloche de Kaysersberg, qui a pendant quatre siècles « appelé les fidèles à l'église, qui s'est associée à toutes les joies comme au « deuil de près de quinze générations, est brisée à coups de marteaux. »

M. Straub demande instamment que M. le président intervienne auprès des autorités, pour que la cloche soit conservée en Alsace, si elle n'a pas encore été mise en morceaux. Le comité s'associe à son vœu, en regrettant de n'avoir pu intervenir plus tôt.

Rapport de M. le curé Siffer sur des antiquités déposées à l'Hôtel de ville de Niederbronn.

Après cette communication, M. le secrétaire lit un rapport de M. le curé Siffer, sur quelques antiquités de l'ère celtique, de l'époque gallo-romaine et du moyen âge, déposées à l'Hôtel de ville de Niederbronn. Le comité vote l'impression de ce mémoire, qui paraîtra dans le Bulletin.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité du 12 novembre 1866.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 3 heures, au local de la Société, rue des Veaux, 9.

Sont présents : MM. Eissen, V. Guerber, Klotz, Lebel, Lehr, Mathieu de Faviers, Merck, Morin, de Morlet, Oppermann, Ringeisen, de Schauenburg, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions. M. Stumpf s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

Les procès-verbaux de septembre et d'octobre sont lus et adoptés.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Après avoir déposé sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la Société :

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. 1er (2e série), 1er, 2e et 4e fascicules, 1866;

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, 3e année, 1er fascicule (3 exemplaires), 1866;

Congrès archéologique de France, 32e session (1865);

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. IV, juillet et août 1866;

Annales de la Société d'émulation des Vosges, t. XII, 2e cahier, 1865;

Almanach de l'archéologue français, 1866;

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1866 (1er semestre);

Inscriptions de Trocsmis, expliquées par M. Léon Renier (1866);

Das römische Ehl, Hohenburg und Hoh-Geroldseck, nebst den Sagen dieser Gegend, von N. Nicklès, 1866;

Die ehmalige Abtei Hesse, von Dagobert Fischer, 1866;

Archäologischer Anzeiger, juillet, septembre 1866;

M. Spach annonce que la réunion générale aura lieu à l'hôtel de la Préfecture, jeudi 13 décembre, à 2 heures de l'après-midi. L'ordre du jour porte: élection du président et renouvellement d'une partie du comité (membres sortants: Reussner, Straub, Matusczinski, Petit-Gérard); lecture d'un rapport sur les travaux de restauration ou de consolidation exécutés pendant le courant de l'année 1866; présentation des comptes de l'année 1865; enfin, énumération des mémoires et des renseignements adressés au comité depuis la dernière séance générale.

Membres sortants du comité en 1866.

Divers objets sont mis sous les yeux des membres présents :

Kelt en bronze acquis par la Société.

1° Un beau kelt en bronze, acquis par les soins de M. Merck;

Empreinte d'un sceau du cardinal de Rohan offerte par M. de Morlet.

2° Une belle empreinte d'un sceau qui a appartenu au cardinal de Rohan. Cette empreinte est offerte par M. le colonel de Morlet[1];

Dessins d'objets trouvés aux environs d'Ehl, communiqués par M. Nickles.

3° Une collection de dessins, représentant les objets trouvés aux envi-

1. Moulage du sigille du cardinal Louis-René-Édouard de Rohan, évêque et prince de Strasbourg (1779). Ce sigille, de forme ronde, de 0m,055 de diamètre, représente les armoiries du prélat, qui se blasonnent ainsi : Écartelé, aux 1er et 4e de gueules à la bande d'argent, qui est de l'évêché de Strasbourg; aux 2e et 3e de gueules à la bande d'argent fleuronnée et contre-fleuronnée de six pièces, qui est du landgraviat de la Basse-Alsace; sur le tout écartelé aux 1er et 4e d'azur à trois fleurs de lis d'or, 2e et 1er, qui est de France, aux 2e et 3e de gueules aux deux chaînes d'or, posées en croix, en sautoir et en double orle, enfermant une escarboucle ou émeraude en cœur, qui est de Navarre; sur le tout du tout, parti au 1er de gueules à neuf mâcles d'or, accolées et aboutées trois à trois, qui est de Rohan, et au 2e d'argent semé d'hermines de sable, qui est de Bretagne; le tout sommé de la couronne ducale, surmonté du chapeau de cardinal et enveloppé du manteau d'hermines; la crosse et l'épée sont passées en sautoir derrière l'écu, à la pointe duquel pend la croix de l'ordre du Saint-Esprit. On lit autour : LUDOVICUS RENATUS EDUARDUS D. G. EP. ET PR. ARGENT. LANDG. ALS. ET. PR. DE ROHAN.

rons d'Ehl. Ces dessins, exécutés par M. Wencker, élève de M. Luce, sont offerts à la Société par l'entremise de M. Nicklès. Sur la demande de ce membre, le comité vote une médaille d'argent à l'auteur et décide qu'il sera fait un choix des principaux sujets pour la publication du Bulletin. MM. de Morlet, Morin et Straub sont priés de procéder à ce choix. En même temps le comité vote la confection d'une vitrine dans laquelle M. le conservateur disposera les nombreux dessins qui sont déjà devenus la propriété de la Société.

M. Spach vote, au nom du comité, des remercîments aux donateurs.

Il inscrit ensuite deux nouveaux membres :

Réception de nouveaux membres.

M. Eugène Dock, artiste sculpteur à Strasbourg, présenté par M. Merck, et M. Ignace Spies, négociant à Schlestadt, présenté par M. Nicklès.

Le Metzgerthurm de Ribeauvillé.

Une lettre de M. Véron-Réville, vice-président du sous-comité de Colmar, donne des détails rassurants sur la tour de l'horloge de Ribeauvillé. Il n'est point question de démolir le *Metzgerthurm*, mais de faciliter le passage par la démolition de constructions attenantes, ce qui dégagera la base du monument.

Statue de Vénus trouvée à Mandeure.

Une nouvelle communication au sujet de la statue de Mandeure a été adressée à M. le président par M. Ingold, qui souscrit au jugement de M. Ch. G., inséré dans le *Courrier du Bas-Rhin*, et désire qu'il soit inséré dans le Bulletin. « Quoique trouvée sur l'emplacement d'une cité romaine, « dit M. Ch. G., cette Vénus n'en est pas moins un produit de l'art grec « dans toute sa pureté. Le délicieux profil du visage, les détails de la coif- « fure, l'inimitable modelé du torse, la délicatesse des formes, enfin, l'har- « monie idéale de la pose et des mouvements particuliers au sentiment « grec et que l'art romain n'imita jamais, donnent à penser que cette « œuvre est sortie de l'école des maîtres qui créèrent la *Vénus de Milo*, « l'*Apollon du Belvédère* et l'*Antinoüs.* »

Pour être plus sûr de la qualité d'œuvre inédite de la statue de M. Nizole, M. Ingold s'est mis en rapport avec le président de la Société d'émulation de Montbéliard. Il résulte de la correspondance échangée à ce sujet : « Qu'on ne connaît à Montbéliard que par ouï-dire la statue en question et « qu'on ne possède aucune donnée qui permette de l'accueillir comme ve- « nant de Mandeure;

« Qu'on peut, tout au plus, présumer qu'elle provient de la vente de 1751 ;

« Que le procès-verbal de cette enchère n'est pas à la connaissance de « la Société et qu'on vient de s'assurer qu'il n'existe pas aux archives de « l'empire où se trouve déposé presque tout le fonds de Montbéliard. »

Château de Frankenbourg.

La parole est à M. Ringeisen, qui donne communication de sa correspondance avec M. l'inspecteur des eaux et forêts, au sujet du château de Frankenbourg. M. Ringeisen a remercié l'administration du concours obligeant qu'elle a bien voulu lui prêter jusqu'à ce jour et l'a priée de lui accorder de nouveau ce concours pour rétablir l'ancien passage intérieur le long du mur d'enceinte nord. M. l'architecte annonce en même temps que la pierre commémorative de la restauration entreprise par les soins de la Société d'Alsace et de l'acquisition faite par la ville de Schlestadt de ce remarquable château, a été posée.

Communication faite par M. Merck au sujet d'un autel dédié à Mercure.

Une communication importante est faite par M. Merck, de la part de M. le professeur Brambach, de Fribourg, au sujet d'une inscription romaine, se trouvant sur un petit autel votif, trouvé en 1860, près du hameau de Geilershof, au coteau d'Oberseebach, qui avait été donné à la Société par M. le pasteur Elles, et mentionné par M. le colonel de Morlet dans le tome IV, page 32 de notre *Bulletin*.

Cet autel, dédié à Mercure par un nommé Acceptinius Festinus, porte l'inscription suivante :

D E O . M
S A /////1
A C C E P 1
IN I V S . F E
S T I N V S
P L L M.

Deo Mercurio sacrum Acceptinius Festinus posuit lubens lætus merito.

C'est le second autel votif, dédié à Mercure, que possède notre musée.

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 30 novembre 1866.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Hamberger, I. Chauffour, Ingold, Liblin et Huot, faisant fonctions de secrétaire.

MM. Mossmann, membre libre, et Blanc, nouvellement installé comme archiviste du Haut-Rhin, assistent à la séance.

Le vice-président fait connaître à ses collègues que la prochaine réunion générale de la Société se tiendra, le 13 décembre prochain, à Strasbourg. Il y aura lieu de pourvoir au remplacement de M. Brièle, comme membre du comité du Haut-Rhin.

Dépôt fait aux archives de photographies et dessins des châteaux de Morimont et de Landskron.

Le vice-président dépose sur le bureau plusieurs photographies, représentant le château de Morimont, sous divers aspects, envoyées par M. Quiquerez, et qui ont été faites d'après un relief construit par ses soins. M. Quiquerez y a joint, en outre, une photographie, représentant la pierre dite «des mauvaises langues» de Délémont. Le comité ordonne le dépôt de ces divers documents dans ses archives et vote des remercîments à son honorable correspondant.

Le comité ordonne également le dépôt dans ses archives des plans et dessins du château de Landskron, que M. le curé Litzler, de Leymen, a bien voulu lui adresser, mais que le comité central n'a pas jugé opportun d'insérer dans le Bulletin de la Société, tant à raison des frais qui en seraient résultés, que parce qu'il existe déjà des dessins de ce genre dans les collections de Specklé et de Mérian. Le vice-président joint à ces documents une jolie aquarelle représentant le même château, d'après un plan cadastral de 1761, et qui lui a été donnée récemment par M. Cestre, conducteur des ponts et chaussées à Colmar.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 10 octobre dernier, par laquelle M. le président de la Société signale au comité du Haut-Rhin les trois points suivants :

Cloche d'Ammerschwihr.

1° Une cloche historique et intéressante par son ornementation, cloche qui appartient à la commune d'Ammerschwihr, serait sur le point d'être livrée au fondeur, et il y aurait lieu de faire des efforts pour empêcher cet acte regrettable. Au moment où cette réclamation était formulée, il y avait déjà fait accompli; la cloche dont il s'agit était fondue, et le comité du Haut-Rhin n'aurait eu d'ailleurs aucun moyen d'empêcher sa destruction. Une question analogue s'est déjà présentée, en 1864, à propos de la cloche de Lauttenbach; la commune, obligée de s'en défaire pour payer la nouvelle sonnerie, était disposée à la mettre à la disposition de la Société, moyennant le prix offert par le fondeur. Le comité de Strasbourg n'a pas pensé qu'une dépense de cette nature rentrât dans les attributions de la Société; il en eût été de même évidemment pour la cloche d'Ammerschwihr. Il est heureux, du reste, que M. l'abbé Straub ait eu la bonne inspiration d'en conserver la description ainsi que l'estampage de l'inscription qu'il a publiée dans la *Revue catholique d'Alsace* du mois de novembre 1866.

Tour de l'horloge de Ribeauvillé.

2° La tour de l'horloge, située au centre de la ville de Ribeauvillé, serait sur le point d'être démolie pour faciliter la circulation. Il résulte de renseignements fournis au comité du Haut-Rhin, qu'il n'existe aucun projet de ce genre, et qu'au contraire, la ville s'occupe des moyens d'élargir le passage tout à l'entour de ce monument, ce qui constitue une garantie de plus pour sa conservation.

Édicule intérieur de la chapelle du pèlerinage de Kientzheim.

3° Enfin, le comité central signale la démolition de l'édicule intérieur de la chapelle du pèlerinage à Kientzheim.

Il résulte, tant des documents officiels existant à la préfecture du Haut-Rhin, que des explications verbales fournies par M. le président Hamberger, qui se trouvait sur les lieux au moment où le fait s'est accompli, qu'il y a lieu de distinguer, dans l'édicule dont il s'agit, deux parties qui différaient entre elles et par leur importance et par leur origine : l'une, relativement moderne, construite en plâtre, qui a été détruite; l'autre, ancienne chapelle de Saint-Félix et Sainte-Régule, bâtie en pierre dans le même style (roman) que l'église de Sigolsheim et qui a été conservée.

Séance de la commission de publication des documents historiques.

M. I. Chauffour, membre de la commission pour la publication des documents alsatiques, informe le comité qu'il a assisté à la séance tenue par cette commission, à Strasbourg, le 14 novembre courant, et où ont été arrêtées les bases d'un programme, dont la rédaction a été confiée à M. Spach, et qui contiendra un appel chaleureux à tous les amis de l'Alsace et de son histoire. Le comité apprend avec satisfaction que l'intéressante chronique de Specklé inaugurera vraisemblablement la série de ces publications.

Fouilles faites à Schweighausen (Haut-Rhin) par M. Ingold.

M. Ingold rend compte de fouilles opérées sur le territoire de la commune de Schweighausen, canton de Cernay, en un lieu appelé *Alt-Schloss*, bien qu'il n'y existe aucun vestige apparent de constructions. Ces fouilles n'ont produit d'autre découverte qu'un fer de lance et des fragments de poterie et de briques, réduites en parcelles si ténues, qu'il est à peu près impossible de leur assigner une date même approximative. Du reste, les recherches seront continuées et leur résultat fera l'objet d'un rapport complet que M. Ingold se propose de communiquer sous peu au comité.

Découverte d'anciennes tombes à Herrlisheim.

M. Liblin expose qu'il existe sur le ban d'Herrlisheim, entre le chemin de fer et la route impériale, à la naissance de la côte de Hattstatt, une gravière qui, depuis 1843, met à découvert un grand nombre de tombes, dans lesquelles on trouve, outre les ossements humains, des grains de colliers, des vases de différentes formes, quelques objets en bronze, des fers de lances et des lames en fer de diverses dimensions. C'est à cette source que s'approvisionnent, depuis longtemps, quelques collections privées. L'opi-

nion admise est que ce cimetière et les objets que l'on en retire sont de « l'époque mérovingienne ».

Il y a quelques jours, un naturaliste de Colmar, M. Leprieur, a sorti de l'une des tombes en évidence, un disque en argent, découpé, de même forme et de même grandeur que des échantillons en bronze déposés au musée de Colmar et provenant de la même source. L'examen des objets trouvés en cet endroit a fait naître des doutes sur l'âge que l'opinion attribue à cette nécropole. Comme il s'agit de déterminer un point de l'histoire du pays, ne serait-ce pas le cas de faire quelques fouilles qui mettraient probablement la Société pour la conservation des monuments historiques en mesure de donner un avis basé sur des faits et sur une étude comparative? Il faudrait peu d'argent pour opérer une reconnaissance suffisante.

Le comité du Haut-Rhin, adoptant les vues exposées par M. Liblin, et reconnaissant, en outre, qu'il importe d'imprimer une direction régulière aux recherches qui, depuis si longtemps, s'effectuent sans ordre et sans suite dans la banlieue d'Herrlisheim, et ont mis et mettent journellement à découvert des objets qui vont se perdant ou se dispersant, au grand préjudice de la science archéologique, dit qu'il y a lieu de demander, à cet effet, au comité central l'allocation d'une somme de 200 fr.

Séance du Comité du 10 décembre 1866.

Présidence de M. SPACH.

Le comité est réuni à 3 heures dans le local de la Société, rue des Veaux, 9.

Sont présents : MM. Eissen, V. Guerber, Heitz, Lehr, Merck, de Morlet, Ringeisen et Straub, secrétaire en fonctions.

M. Spach dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société : Ouvrages déposés sur le bureau.

Revue des Sociétés savantes des départements, septembre 1866;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n° 3 de 1866;

Vente aux enchères publiques des chartes, documents historiques, titres nobiliaires, etc., composant les archives du collége héraldique et historique de France, 1866;

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique; 3e livraison de 1866;

Mémoires de l'Académie de Gand, novembre 1863 à août 1864;

Relief eines römischen Kriegers im Museum zu Berlin;

Dictionnaires topographiques des départements de l'Hérault, du Morbihan, de la Nièvre, des Basses-Pyrénées et du Tarn.

M. le président donne ensuite connaissance de plusieurs mémoires qui lui ont été adressés dans l'intervalle des deux séances.

Fibule trouvée à Finhey, près d'Obernai. — Mémoire de M. Levrault à ce sujet.

1° Un mémoire de M. Levrault, sur une fibule trouvée à Finhey, près d'Obernai. M. Levrault estime que cet objet, dont il fait don à la Société, est d'origine gallo-romaine, peut-être même de provenance celtique. Ce qui lui paraît surtout digne d'attention, c'est l'endroit même où se fit la découverte. Le rapport renferme des renseignements très-précieux sur l'ancien village de Finhey, dont on peut encore reconnaître le développement en suivant d'anciens fossés aujourd'hui transformés en chemin d'exploitation. Le comité vote l'impression du Mémoire.

Rapport de M. l'abbé Appréderis sur l'église de Singrist.

2° Un rapport sur l'église de Singrist, par M. l'abbé Appréderis, curé de cet endroit :

« L'église de Singrist, construite et desservie par les bénédictins de Marmoutier, dit M. Appréderis, est une de ces modestes églises de campagne, comme on en voyait tant se grouper autour d'édifices plus importants, mais qui disparaissent peu à peu pour faire place à des églises plus vastes. La tour, dans sa partie inférieure, sert de chœur. La construction remonte à la fin du treizième siècle, mais de cette construction ancienne le chœur seul est resté. La nef primitive, sans doute trop étroite pour les besoins de la population, fut démolie à la fin du quinzième ou au commencement du seizième siècle. Le style des six fenêtres géminées qui l'éclairent, ainsi que les portes, ne laissent aucun doute à cet égard. Enfin, en 1721, on perça un œil-de-bœuf dans le mur occidental, afin de donner du jour à une tribune, et à cette époque aussi fut refaite ou restaurée la toiture, car nous avons trouvé cette même date de 1721, empreinte sur une tuile quand la couverture fut reprise cette année.

« Le chœur est voûté. Deux arcs en ogive s'élèvent sur quatre culs-de-lampe et supportent les triangles de la voûte. La clef, ornée de feuilles de chêne, est de 50 centimètres plus élevée que les formerets. Dans l'origine, deux fenêtres géminées éclairaient le chœur, l'une surmontée d'un quatre-feuilles, percée dans le mur du midi, l'autre surmontée d'un trèfle dans le mur de l'est. Cette dernière a son axe à environ 30 centimètres à gauche de la perpendiculaire abaissée du sommet du formeret. La fenêtre du mur nord fut percée il y a une vingtaine d'années seulement. On détruisit alors le tabernacle destiné à la conservation du saint Sacrement. Nous en avons retrouvé des débris qui feraient penser qu'il ne remontait pas au delà du quinzième siècle, comme ceux qu'on voit dans l'église d'Allenwiller, Jet-

terswiller, etc. Enfin, au siècle dernier, une porte fut percée dans le mur méridional, pour donner accès à une sacristie bâtie à la même époque. Un arc en ogive sépare le chœur de la nef. Du maître-autel il n'y a d'ancien que la dalle en grès vosgien, placée sur un massif de mauvaise maçonnerie dans les derniers temps et recouverte d'un revêtement de bois peint en marbre.»

M. le curé donne ensuite des détails sur quelques travaux d'assainissement qu'il entreprit dans cette église et sur le débadigeonnage qui lui fit découvrir des peintures anciennes, dont il fait la description suivante :

«Dans le haut, à gauche de la fenêtre du fond, un ange nimbé sonne d'une trompette qu'il tient appuyée sur la main, ainsi qu'on les voit à la cathédrale de Strasbourg. Plus bas, les morts sortent de leurs tombeaux, petites boîtes, d'où les corps se dégagent à moitié; ils tiennent les mains jointes et levées au ciel. A la droite de la même fenêtre, la même scène était sans doute reproduite, mais là, une couche de couleur brune, très-épaisse, n'a pu être enlevée. Au-dessous, toujours à droite du spectateur, on aperçoit les dents acérées de la gueule de l'Enfer; un ange tient le glaive levé pour y pousser les damnés. Ceux-ci sont encore recouverts d'une couche de plâtre que je parviendrai à enlever plus tard. Comme pendant de cette scène désolante, saint Pierre, la tête entourée d'un nimbe, introduit les élus dans le ciel, espèce de forteresse crénelée et construite en pierres de taille. Plus bas, des traits rouges formaient des ornements plus ou moins grossièrement exécutés. On distingue encore fort bien une des croix de consécration entourée d'un cercle rouge. Sur les deux murs latéraux on avait peint dans une arcature couleur rouge vif et sur fond bleu une série de saints et de saintes que je ne pourrais nommer; ils sont sans attributs; l'un d'eux, cependant, tient les doigts levés comme pour bénir. Cette suite a été coupée d'un côté par la fenêtre, de l'autre, par la porte de la sacristie. Les sujets qui se trouvaient au-dessus et vers le sommet des formerets ne sont plus reconnaissables. On voit néanmoins les traits généraux d'une figure drapée avec art et que je prends pour celle d'un ange. Le revers de l'arc du chœur était peint également, ainsi que les quatre triangles de la voûte. Mais dans celle-ci, à l'exception d'une grande auréole circulaire, entourée de nuages et qui entourait peut-être le Juge suprême — car au bas du triangle se voyaient des traces de l'aigle et du lion, et d'une autre gloire en forme de vessie de poisson — il m'a été impossible de rien découvrir. A plusieurs reprises, la voûte avait été remaniée pour laisser passer les courroies des cloches, et la chute des poids de l'horloge, qui se trouve au-dessus, avait tellement détaché le crépissage et même

brisé les nervures que, pour éviter tout accident, il m'a fallu le remplacer par un nouvel enduit; après avoir toutefois pris un dessin aussi exact que possible des restes de peinture qui s'y voyaient encore. Dans l'embrasure des fenêtres courait un rinceau vert portant des roses brunes et se détachant sur fond jaune. J'ai retrouvé dans l'église de Marmoutier ce même ornement peint sur le fût d'une des colonnes. Peut-être, quand on débadigeonnera cette église, trouvera-t-on des fresques qui aideront à expliquer celles de Singrist ou à faire connaître mieux encore cette école d'artistes bénédictins dont Wissembourg offre un échantillon si complet. C'est à ce titre que je voudrais voir conservées les peintures de notre église quelque incomplètes qu'elles puissent paraître. »

Le même rapport fait connaître un tableau suspendu dans l'église et représentant saint Anselme, ou plutôt sous les traits de ce saint, le portrait de l'abbé de Marmoutier, troisième de ce nom qui reconstruisit le chœur de l'église :

« *Chorus iste edificatus et ornatus est ab Anselmo tertio abbate,* 1763», inscription à l'extérieur du chœur.

Ce tableau lui fut offert par les religieux à l'occasion de sa fête, ainsi que le dit l'inscription au bas. Différents écussons, aux armes parlantes, sont autant d'allusions ou de compliments adressés par les moines aux vertus et qualités de leur chef.

Note de M. Siffer sur les léproseries.

3° Une note de M. le curé Siffer, indiquant l'existence de léproseries à Châtenois, Schlestadt, Andlau, Obernai et Saverne, et celle de deux manoirs féodaux, situés, l'un sur le territoire de Châtenois, l'autre dans cet endroit même.

Moulages d'ornements d'une cloche d'Ebersmünster, communiqués par M. Ringeisen.

M. Ringeisen expose sur le bureau plusieurs moulages en plâtre, représentant divers détails d'une intéressante petite cloche d'Ebersmünster, qui vient d'être refondue. Cette cloche, due à Valentin Algauer, remontait à 1691 ; elle était décorée de l'image de plusieurs saints, de l'écusson de l'abbé et d'un beau médaillon représentant la croix de saint Benoît, telle qu'elle figure sur la médaille populaire de ce saint. Quelques-uns des caractères ou sigles ont été transposés par le fondeur, qui était obligé de les placer à rebours dans le moule. Le comité remercie M. Ringeisen d'avoir conservé par ces moulages le souvenir de cette cloche, dont il regrette la disparition.

La séance est levée à 5 heures.

Séance générale du 13 décembre 1866, à Strasbourg.

Présidence de M. le baron PRON, Préfet du Bas-Rhin, Président honoraire.

La séance est ouverte à 2 heures, à l'hôtel de la Préfecture. Une petite exposition a été organisée par M. Merck. On remarque, parmi les objets disposés dans la salle, quelques dessins relatifs à l'église de Singrist, par M. le curé Appréderis, et un magnifique ouvrage, intitulé : *la Russie méridionale*, donné à la Société.

Objets exposés dans la salle de réunion.

Une soixantaine de membres ont répondu à l'invitation.

Siégent au bureau : M. le baron Pron, président honoraire; M. L. Spach, président; M. Chéruel, recteur de l'Académie; M. Lehr, trésorier, et M. l'abbé Straub, secrétaire en fonctions.

M. le Préfet ouvre la séance par ces mots :

Allocution de M. le baron Pron, préfet du Bas-Rhin, président honoraire de la Société.

«Messieurs, il y a un an, jour par jour, j'ai eu l'honneur de présider pour la première fois cette Société. Je vous promis alors mon concours; aujourd'hui je crois devoir vous rendre compte de ce que j'ai fait comme membre de cette Société et comme administrateur du département.

«En qualité de membre, je n'ai pu ni faire de découverte, ni fournir de travaux scientifiques; mais si je suis resté le plus modeste de vos collègues, je suis heureux de pouvoir vous dire que les honneurs de ma position n'ont pas été stériles pour l'œuvre que vous poursuivez et que j'ai été à même de contribuer à la conservation des monuments historiques de ce pays.

«En février 1866, une note me fut remise de la part de M. le président Spach, qui me signalait des actes de vandalisme commis sur deux points du département. De concert avec Mgr. l'évêque, je pris aussitôt des informations dans les deux localités dont les résultats vous sont connus. Les actes de vandalisme n'étaient pas consommés et les objets en question sont aujourd'hui à l'abri de toute injure.»

M. le Préfet rend alors compte de son intervention auprès du gouvernement pour obtenir des secours importants en faveur des églises de Niederhaslach (31,000 fr.), de Marmoutier (22,000 fr.) et de Wissembourg.

«Tel est, conclut M. le Préfet, l'état de mes services pendant l'année que nous venons de clore; je puis donc me flatter d'avoir concouru à votre œuvre, et si j'ai été dans le cas de diminuer de moitié la subvention de 2,000 fr. que votait le Conseil général du Bas-Rhin en faveur de votre Société, j'ai la consolation de vous dire que cette somme de 1,000 fr. sera

appliquée aux travaux d'appropriation des bâtiments attenant à l'hôtel Lückner, qui vont recevoir le dépôt de nos archives. J'ai donc servi l'archéologie en faisant un tort apparent à la Société. »

Après cette allocution, M. Spach prend la parole :

Discours de M. Spach, président.

« Messieurs, grâce aux comptes rendus spéciaux que vous allez entendre, je pourrais, au besoin, me dispenser de ma tâche et ménager les moments que vous allez nous accorder. En tout cas, je dois me borner à jeter un coup d'œil d'ensemble sur notre situation; encore, sur le terrain circonscrit ainsi, je ne pourrai que glaner, que donner une esquisse, après notre président honoraire. Vous venez d'entendre, Messieurs, ses actes et ses intentions bienveillantes; je me fais votre interprète, en le priant d'agréer l'expression de notre gratitude. Son intervention dans les circonstances auxquelles il a lui-même fait allusion, a été heureuse; elle devait l'être; la réussite est le privilége d'une haute magistrature, confiée à une haute intelligence et exercée avec une exquise courtoisie.

« Que votre indulgence me permette seulement à la hâte quelques considérations qui me sont suggérées par les faits qui se produisent autour de nous dans le monde archéologique.

« Tout récemment, en lisant les comptes rendus d'un savant allemand, en résidence à Rome, sur les fouilles exécutées depuis plusieurs années par M. Rosa, au haut du mont Palatin, j'ai été amené à faire un retour sur nous-mêmes, un retour qui doit nous inspirer beaucoup de modestie. Vous savez que les fouilles palatines, dans les jardins Farnèse, se poursuivirent sous les auspices de l'Empereur. Grâce à son impulsion active et aux fonds qu'il a mis généreusement à la disposition de cette campagne archéologique, on est parvenu, en dernier lieu, soit à mettre à jour, soit à déterminer la situation du palais des Flaviens, du temple de Jupiter Victor, et des terrasses qui de là descendent vers le grand Cirque. Puis, M. Rosa s'est tourné vers le Forum, pour déterrer le *Clivus Victoriæ* qui descendait vers le Vélabre; des bustes de dames romaines et des inscriptions de la fin du premier siècle de notre ère, sur des bases de marbre, ont été la récompense de ses efforts. Enfin, M. Rosa s'est avancé vers la côte du Palatin, qui avoisine l'arc de Titus, et il a découvert les fondements du vrai temple de Jupiter Stator, des voies souterraines sous ce temple et des inscriptions archaïques sur des colonnes de péperin. Ces découvertes ont excité l'émulation du gouvernement pontifical, qui fait, sur la partie du mont Palatin à lui appartenant, des recherches plus ou moins productives. Sur tous les points de la campagne de Rome règne une grande activité archéologique; à peu d'époques, si l'on excepte la prodigieuse ère de la Renais-

sance, on a fait des découvertes aussi fréquentes, aussi riches en résultats pour la science historique elle-même. Citerai-je une nécropole militaire sur les flancs du mont Albain; une autre près de Tivoli, une autre près de Tolfa, des fouilles à Ostie, à Porto, à Préneste, que sais-je, sans parler de l'activité merveilleuse qui règne à Pompéï, où le gouvernement italien a fait plus, dans ces dernières années, que le gouvernement bourbonien pendant un demi-siècle?

« Je dis, qu'en face de ces pays privilégiés, où l'on n'a que la peine de se baisser pour trouver les débris des temps anciens, en face des découvertes journalières qui ont lieu à nos portes, dans les lacs de la Suisse, ou sur divers points de la France, nous sommes condamnés à une grande humilité. Pourvu que nous puissions nous donner le témoignage que nous usons des ressources que nous avons sous la main, et que nos études et nos recherches se portent alternativement sur tous les points qui nous sont accessibles!

« Dans la séance de Colmar, j'ai jeté un coup d'œil rétrospectif sur le premier semestre.

« Le fait le plus marquant du semestre d'été, peut-être celui de toute notre campagne, est, sans contredit, le résultat obtenu à *Frankenbourg.* J'ai pu m'assurer, avec plusieurs de mes confrères du comité, et sous la conduite de M. Ringeisen, combien ce château offre d'intérêt. L'infatigable architecte de l'arrondissement de Schlestadt a mis à jour un fragment considérable d'un mur d'enceinte ou de circonvallation extérieure, fragment analogue aux constructions du mur païen de Sainte-Odile; il a constaté par là que le château du moyen âge, situé comme sur un promontoire, à l'embranchement des deux vallées de Lièpvre et de Villé, occupait une éminence où l'époque gallo-romaine a laissé des traces de son passage. Notre petit musée est garni des objets antiques de divers siècles, provenant des fouilles opérées dans la cour même du château de Frankenbourg. M. Ringeisen aura l'honneur de vous en entretenir; mais ce qu'il ne vous dira pas, c'est l'intelligence et l'application qu'il a mises à cette œuvre. Il a obtenu, en dernier lieu, une assistance au-dessus de tout éloge de la part de M. Fettig, curé de La Vancelle, dont le presbytère, situé presqu'au pied du cône de Frankenbourg, nous a offert un asile hospitalier. Cette promenade se fait dans l'une des parties les plus pittoresques de notre département, à travers de magnifiques sapinières et des forêts de hêtres tout aussi belles. Je suis convaincu que ce point deviendra le but de plus d'une course artistique ou de simple récréation. Au moment où nous y avons été, par une superbe journée d'octobre, les fouilles étaient encore en pleine acti-

vité, et l'on a découvert, pour ainsi dire, en notre présence, de beaux fragments de poterie, et des compartiments intérieurs de la demeure des châtelains.

«A Ehl, près Benfeld, M. N. Nicklès continue ses utiles travaux. Il a fait faire une série de dessins très-exacts et très-soignés des objets recueillis dans son cabinet d'antiquités. Il a proposé, pour une médaille d'argent, M. Joseph Wencker, le dessinateur désintéressé de ces objets. Le comité a cru devoir accorder cette demande, à titre d'encouragement pour ce jeune artiste, élève de M. Luce, peintre décorateur, dont le nom et les travaux vous sont déjà connus.

«A Reichshoffen, les débris d'un four à poterie romaine avaient été découverts dans le courant du printemps dernier. M. le comte de Leusse, maire de Reichshoffen, a tenu, pendant quelque temps, à notre disposition le site de ce four, qui devait disparaître dans des travaux de vicinalité.

«Notre musée s'est enrichi d'un autel votif, trouvé à Kœnigshoffen, sur le terrain de l'établissement de MM. Reeb et Gruber, qui nous ont fait don de cette belle découverte. Des monnaies romaines et strasbourgeoises nous ont été données par M. Kling, employé de la télégraphie à Constantine, par MM. Eissen et Vivien; une amphore provient de M. Heitz.

«Le moyen âge chrétien est représenté, cette année, dans nos travaux par les églises de Wissembourg et de Singrist.

«A Wissembourg, dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, l'intelligente coopération de M. le curé Schaffner et de M. le professeur Ohleyer nous a, depuis plusieurs années, habitués à des résultats majeurs. Cette fois, c'est une fresque considérable, représentant saint Christophe, qui a récompensé l'application des deux collaborateurs. Antérieurement déjà, ils avaient replacé, dans le cloître, au nord de l'église, les pierres tombales de quelques anciens prélats.

«Dans l'église de Singrist, M. le curé Appréderis met, en ce moment, à découvert des fresques qu'il attribue à l'école des peintres de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg. Le même ecclésiastique a fait dégager le chœur de son église, que l'humidité du terrain avoisinant détériorait. Les fonds que nous avons mis à sa disposition, lui ont permis de satisfaire à ces doubles travaux de restauration et de conservation.

«Je suis aux regrets de devoir vous annoncer que nous n'avons pu continuer les travaux dans le château de Morimont, à l'extrême lisière du département du Haut-Rhin. Après y avoir consacré des fonds, considérables pour notre bourse, et accepté les bons offices de M. Quiquerez, dont la direction n'a pas fait défaut un seul instant, pendant la durée prolongée

de ces travaux, nous n'avons pas trouvé chez le propriétaire le concours auquel nous avions droit. On a accepté nos fonds et laissé faire; voilà tout. L'assistance matérielle, promise par ce propriétaire, n'a pas eu son entière exécution; et de plus, nous apprenons de bonne source que le château de Morimont est maintenant sous clef; l'on n'y peut entrer sans l'accompagnement du garde, ce qui serait parfaitement admissible, parce que des actes de vandalisme peuvent être commis par des indiscrets; mais encore faut-il que le garde ou le représentant de ce surveillant soit sur place ou dans le voisinage. Or, des personnes notables, venues à trois lieues de distance, expressément pour visiter le château, en partie restauré avec nos fonds, ne sont point parvenues à se le faire ouvrir; elles sont retournées chez elles, après la perte d'une demi-journée. Le même fait pourrait se répéter pour des membres de notre Société, venus de bien plus loin. Si vous le trouvez bon, Messieurs, nous signalerons cet incident au propriétaire qui réside à Genève, et nous réclamerons l'accomplissement du pacte primitif.

«Nous continuerons nos échanges avec les sociétés savantes, indigènes et étrangères. A cette occasion, je ne puis me dispenser de vous signaler un envoi très-récent de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg. C'est un compte rendu de l'année 1864, avec un atlas, composé de magnifiques reproductions d'objets antiques trouvés dans quelques gouvernements du midi de ce vaste empire. La livraison que nous tenons en mains, contient le résultat partiel de fouilles faites dans le tumulus d'Alexandropol (gouvernement d'Ekaterinoslav), tombeau probable d'un roi scythe du quatrième siècle avant Jésus-Christ. Puis ce sont les découvertes, dans la presqu'île de Taman, vis-à-vis de Kertsch et de Iénikalé. Je fatiguerais votre attention à énumérer un à un ces objets d'art. J'ai été frappé de préférence par l'exploration de terrasses artificielles près de Kertsch; au sommet de l'éminence qui porte le nom significatif de mont de Mithridate, où l'on place avec quelque vraisemblance les ruines de l'antique Panticapée, on a recueilli des amphores, des ornements de toute nature, des monnaies d'or du roi Kotys II (124 à 132 avant Jésus-Christ); on a pénétré dans des catacombes creusées dans le roc, et ramassé à pleines mains des ornements de toute nature. Dans d'autres tombes (brûlées) près de Kertsch, on cite comme récolte une feuille de lames en or, la statuette d'une danseuse en or; une monnaie d'or d'Alexandre de Macédoine, des plaques en or de toute forme, des perles en or. Grâce à la reproduction de ces richesses dans les livraisons dont je viens de vous entretenir, on peut en jouir, même à distance des musées impériaux de Russie.

«Vous trouverez, dans l'une des prochaines livraisons de notre Bulletin,

un court résumé d'une dizaine de volumes, que la Société archéologique de Bonn nous a envoyés dans le courant de l'année; ce ne sont pas les magnificences de Saint-Pétersbourg, mais c'est un vaste répertoire de découvertes curieuses et de mémoires scientifiques, dont plus d'un est signé de noms chers à la science. Un remarquable travail sur le monument d'Igel, près de Trèves, c'est-à-dire sur l'opulente et entreprenante famille romaine des Secundini, est compris dans ce trésor littéraire, que je ne cite qu'à titre de renseignement et pour constater que les volumes de notre Bulletin, consacrés à cimenter nos rapports de confraternité, ne sont pas des capitaux placés à fonds perdus.

«Nous comptons nous occuper, Messieurs, à fonder une association ayant pour but de publier les chroniqueurs, les annalistes alsaciens, et les documents de toute nature concernant l'histoire de notre province. Vous recevrez le programme de cette publication, qui se fera indépendamment et en dehors des fonds de notre Société des monuments historiques, mais sous l'égide de son patronage moral. L'initiative de cette œuvre est partie de quelques-uns de nos confrères du Haut-Rhin, qui ont pensé que nous ne devions pas, en Alsace, rester en arrière de ce qui se pratique dans plusieurs pays circonvoisins par des sociétés ou des particuliers, qui n'ont point attendu que les gouvernements vinssent à leur aide et se sont mis bravement à éditer les historiens et les documents relatifs à leur patrie locale. L'Alsace, vous le savez, est riche en manuscrits de cette nature; notre programme vous ouvrira, en partie, nous l'espérons, la perspective des trésors enfouis soit dans les bibliothèques publiques, soit dans les cabinets particuliers. Nous espérons qu'une fois la minière entamée, l'appui nous viendra de tous les amateurs et des hommes de science. Nous comptons toutefois ne pas marcher tout à fait à l'aventure, et ce n'est qu'autant que nous aurons réuni préalablement une liste de 200 à 300 souscripteurs que nous commencerons la publication de deux volumes par an; c'est un essai à tenter. Nous désirons ne pas rester à moitié chemin, comme il est arrivé à une publication municipale, que l'on avait entreprise avec un luxe typographique trop grand. Un costume convenable, mais modeste, nous suffira; le fonds devra faire valoir la forme.

«Nous ouvrirons la série de ces publications par la chronique allemande manuscrite de Specklé, l'architecte-ingénieur du seizième siècle; nous continuerons par celle de Sébastien Büheler, fils du directeur de l'arsenal de Strasbourg, contemporain de Specklé; par les chroniques de Ribeauvillé, de *Luck*, par la chronique du cordonnier de Guebwiller, toutes du seizième siècle; puis par celle de Nicolas Amberg, abbé de Lucelle (quinzième siècle).

Les chroniques des maisons des Jésuites de Molsheim et de Haguenau, celle de la cathédrale de Strasbourg, par Heckler, et autant que possible la correspondance des intendants d'Alsace; tous les documents concernant la réunion de l'Alsace à la France rentrent dans ce programme. Je me dispense de donner ici un aperçu de ce que nous comptons mettre sur le second et sur l'arrière-plan. Le concours pécuniaire de quelques-uns d'entre vous ne nous fera point défaut, nous aimons à nous en flatter. L'on n'a jamais frappé à la porte des Alsaciens, amis de leur province natale, sans recevoir un accueil favorable, et quoique la contribution que nous serons obligés de prélever, soit un peu plus forte que celle que nous apportent les membres de notre Société, elle n'est pas tellement au-dessus de toutes les bourses, que nous ne puissions espérer un résultat suffisant à nos débuts.

« L'utilité et l'intérêt de l'œuvre se justifieront d'eux-mêmes. Celui qui a l'honneur de vous parler, est, sous ce rapport, un nouveau converti, car, dans le principe, l'entreprise lui a semblé chanceuse. Je me suis laissé ramener par les arguments de quelques-uns de mes confrères, qui ont une foi scientifique à l'épreuve des doutes.

« Je quitte le terrain des généralités, pour vous rappeler, Messieurs, qu'après l'audition de nos comptes, vous avez à renouveler une partie du comité, conformément à l'article 3 des nouveaux statuts.

« Sur la liste des sortants se trouve en premier lieu votre président, qui ne jouit, pour vous représenter, que d'un privilége annuel et qui abdique ses pouvoirs en face d'un pouvoir plus considérable que le sien et que celui du comité, devant le vôtre, Messieurs, qui représentez en ce moment les 500 souscripteurs. Je vais tout à l'heure me soumettre à votre plébiscite annuel.

« Les membres sortants sont MM. Matusczinski, Reussner, Petit-Gérard et Straub.

« Peu de jours après la tenue de notre dernière assemblée générale, nous avons eu le regret de perdre notre confrère, M. Coste; dans une séance mensuelle de janvier 1866, et dans l'assemblée générale de Colmar, j'ai eu la double occasion de lui payer le tribut que nous devions à sa mémoire. En ce moment, je rappelle son souvenir, pour dire que nous l'avons préalablement remplacé dans le comité par M. Merck, qui se trouvait en tête de nos membres adjoints, et qui, à raison de ses fonctions de conservateur, a le plus de titres à prendre une position définitive.

« Dans l'une des séances de l'hiver dernier, à l'occasion de la regrettable démission donnée par M. le trésorier Klotz, nous avons confié ces fonc-

tions à l'un de nos membres les plus jeunes et les plus actifs, à M. E. Lehr; il s'acquittera tout à l'heure d'un devoir librement accepté, en vous rendant compte de la gestion de l'année précédente; en même temps il aura l'honneur de vous faire, à l'endroit de son prédécesseur, une proposition de remercîments, auxquels vous voudrez bien vous associer. Le successeur de M. Klotz a été plus en mesure que personne d'apprécier les services rendus par notre collègue à l'établissement de notre comptabilité; il lui appartient plus spécialement d'être l'organe de notre reconnaissance.

« C'est après l'audition des rapports que nous procéderons, comme d'habitude, aux opérations d'élection, que je viens de rappeler à votre mémoire.

« M. le conseiller Véron-Réville, vice-président du sous-comité du Haut-Rhin, vient de m'écrire, pour proposer comme membre de ce comité, en remplacement de M. Brièle, démissionnaire, M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, que des titres scientifiques, des publications historiques très-solides recommandent à cette charge honorifique. Jusqu'ici nous avons laissé à l'arbitrage plein et entier de nos collègues du Haut-Rhin le choix et le recrutement de leurs membres actifs. Je crois que nous devons, tout en remerciant M. Véron-Réville de cette communication et de cette marque de condescendance, rester fidèles à nos précédents, et lui dire, au surplus, que le choix de M. Mossmann a toutes nos sympathies.

« Il ne me reste, Messieurs, qu'à vous remercier de l'empressement que vous avez mis, dans cette arrière-saison, à vous rendre à notre invitation; votre arrivée annuelle est pour nous une espèce de fontaine de Jouvence, où nous puisons de nouvelles forces, de nouveaux encouragements et une garantie de durée. »

Rapport de M. l'abbé Straub sur les travaux historiques.

La parole est à M. l'abbé Straub :

« Messieurs, ma tâche est de vous entretenir des travaux littéraires qui ont été fournis par les membres de la Société, depuis notre dernière séance générale. J'entre en matière sans préambule, en adoptant, comme d'usage, la classification par grandes périodes.

I.

« L'âge celtique et l'époque gallo-romaine sont représentés par un nombre relativement considérable de mémoires, et de renseignements précieux intercalés dans les procès-verbaux. Je dois citer :

« *Mémoire sur les découvertes faites à Stéphansfeld*, avec nombreux dessins, par M. Fodéré;

«*Rapport sur le même sujet*, par M. Merck;

«*Rapport sur la découverte de tombes antiques, faite aux environs de Kientzheim*, par M. Hamberger;

«*Mémoire sur une fibule, trouvée à Finhey, près d'Obernai*, par M. Levrault;

«*Notice sur Wittelsheim, vicus gallo-romain*, par M. Ingold;

«*Notice sur Mandeure*, par M. Ingold;

«*Description d'une idole, scellée dans les murs de l'ancienne église de Gebolsheim, et d'autres antiquités de ce lieu*, par M. le curé Siffer;

«*Mémoire sur les antiquités romaines de Weyersheim*, par M. Siffer;

«*Travail historique sur Augusta Rauracorum*, par M. L. Spach;

«*Rapport sur la découverte de deux autels votifs*, faite à Kœnigshoffen. Ce travail, dû à M. Merck, est accompagné de deux dessins;

«*L'explication d'une inscription romaine, autrefois scellée dans le mur de l'ancien clocher de Mittelwihr*, par M. le professeur Brambach;

«*Examen de documents numismatiques*, insérés dans le Bulletin de la Société, par M. Colin.

II.

«Je range parmi les travaux concernant le moyen âge:

«*La Notice descriptive et historique sur plusieurs objets d'antiquités, provenant de l'abbaye de Moutier-Grandval*, par M. Quiquerez;

«Cette notice est accompagnée d'une planche et de plusieurs gravures intercalées dans le texte.

«*Étude sur Murbach et Guebwiller*, par M. Mossmann;

«Deux mémoires, l'un sur *le Château de Morimont, près d'Oberlarg, dans le Haut-Rhin*, l'autre sur *le Château de la Burg*, par le même membre;

«*Mémoire historique sur une ligue contre l'évêque Guillaume de Diest*, par M. Spach;

«*Note sur la chapelle de Saint-Jacques et l'église de Saint-George à Haguenau*, par M. le curé Guerber;

«*Analyse d'une Charte de 1345, se rattachant à l'abbaye princière d'Andlau*, par M. le curé Siffer;

«Deux notices, l'une *Sur les nobles de Bruchkirch*, l'autre *Sur les léproseries de Weyersheim et de Reichshoffen*, par le même membre;

«*Mémoire sur la pierre tombale de Jean de Kaysersberg, découverte dans l'église de Mittelwihr*, par M. Frantz;

« *Notice sur l'ancienne administration de Colmar,* par M. Mossmann;
« *Mémoire sur l'église de Singrist,* par M. le curé Appréderis.

III.

« Dans le courant de 1866 nous n'avons eu à enregistrer aucun mémoire sur quelque monument spécial, appartenant à la Renaissance ou à l'époque moderne. Malgré cela, personne ne reprochera à la Société, je l'espère, d'être exclusive dans le choix de ses sujets d'étude. Nos volumes du Bulletin, parus depuis dix ans, prouvent qu'aucune époque n'a été négligée dans les investigations de nos antiquités locales. L'étude de nos tombelles celtiques, comme celle des voies romaines qui sillonnaient notre province, a trouvé parmi nous des adeptes aussi savants que zélés, nos châteaux féodaux, nos anciens édifices religieux ont été explorés et décrits; mais si l'archéologue a quelquefois une prédilection toute naturelle pour les témoins des âges les plus reculés, si nous admirons, avec un légitime enthousiasme, les œuvres écloses sous le souffle de la foi pendant la période du moyen âge, nous sommes loin de déprécier ou même de négliger les œuvres de la Renaissance, et nous nous inclinons volontiers devant le génie des hommes qui ont doté notre Alsace des églises de Guebwiller et d'Ebersmünster, et auxquels nous devons les anciens hôtels de ville de Mulhouse et de Strasbourg.»

Rapport de M. Ringeisen, sur les travaux de consolidation.

Suit un rapport, présenté par M. l'architecte Ringeisen, sur les travaux exécutés sous les auspices de la Société dans l'intervalle de la dernière séance générale :

« Messieurs, je vais avoir l'honneur de vous présenter l'état sommaire des travaux de déblai et de consolidation exécutés pendant le cours de cette campagne dans le Haut et le Bas-Rhin pour le compte de la Société :

Hoh-Landsberg et Plixbourg, 1,000 fr.

« M. Schelbaum, ingénieur à Colmar, a rendu compte, dans la dernière assemblée générale tenue dans cette ville, des travaux exécutés sous sa direction, pour le compte de la Société, aux châteaux de Hoh-Landsberg et de Plixbourg.

« Sur les 1,000 fr. accordés précédemment, il restait encore à dépenser une somme de 463 fr.; ces derniers fonds n'ont été qu'en partie absorbés cette année. Les travaux principaux consistent en déblaiement de la plate-forme et du puits du Hoh-Landsberg. Ce puits, maçonné dans sa partie supérieure, taillé dans le roc plus bas, et allant en s'élargissant légèrement, a depuis quelque temps exercé la sagacité des archéologues; quel-

ques-uns veulent y voir une oubliette. Il n'est pas facile encore d'émettre un avis certain à cet égard. Les déblais ont été interrompus par suite des dangers que présentait la manœuvre. Ils seront repris l'année prochaine, après avoir toutefois arrêté en commission ce qu'il y aurait de plus opportun à faire.

Türckheim, 800 fr.

« Il a été également rendu compte, à la dernière séance de Colmar, des fouilles exécutées à Türckheim, et il a été joint, par M. Schelbaum, un plan parcellaire, sur lequel sont indiqués exactement les emplacements fouillés, ainsi que les objets découverts.

« Sur les 800 fr. votés précédemment, il restait 500 fr. disponibles, qui ont été en partie employés cette année. Le résultat de ces fouilles consiste en médailles, poteries, ustensiles, bijoux, etc.; le tout, de provenance gallo-romaine, est destiné au musée de la Société. Il sera produit des mémoires réguliers de la dépense dès que les derniers fonds auront été épuisés.

Wineck, 200 fr.

« Le petit château du Wineck, situé derrière Katzenthal, appartient, vous le savez, à la Société. Il est entouré de propriétés particulières qui en rendent l'accès difficile. Par suite de concessions volontaires, MM. Hensinger, Boxler, Klur, Spannagel et Klée, tous propriétaires de vignes sises au pied du château, autorisent la Société des monuments historiques à établir à travers leurs propriétés un chemin de 1 mètre de largeur, pour donner accès aux ruines.

« Les difficultés qui avaient précédemment surgi se trouvant aplanies de cette façon, l'établissement du chemin en question et l'abornement de la propriété du Wineck feront l'objet des premiers travaux à entreprendre dans la belle saison.

Kaysersberg, 500 fr.

« La petite ville de Kaysersberg se trouve placée entre deux chaînes de montagnes qui se rapprochent et forment derrière elle un défilé qui se prolonge à travers les Vosges. On aperçoit encore les anciens fossés et les murs d'enceinte qui, autrefois, servaient à sa défense. Elle était protégée à sa gorge par un fortin dont on distingue les murs et le donjon crénelé. Elle était de plus dominée, sur son flanc septentrional, par un château fort dont les murs d'enceinte, s'élevant en amphithéâtre depuis les fossés de la ville jusqu'aux premiers contre-forts de la montagne, étaient couronnés par un gros donjon circulaire.

« Ce domaine est devenu la propriété de M. Rieff, ancien premier président à Colmar, qui a utilisé les rampes successives comprises dans cette enceinte, et les a plantées de vignes. Il n'est possible d'y pénétrer que du côté de la ville par des portes et des chemins disposés pour les besoins ordinaires de l'exploitation. Malgré ces transformations, il est facile, pour un œil exercé, de reconnaître les anciennes dispositions, les enceintes successives et la position de la demeure seigneuriale. La dernière plate-forme, sur laquelle elle était établie, est circonscrite par des murs très-épais. Ces murs, en pierres granitiques, dépassent à peine aujourd'hui le sol intérieur du côté de l'occident; mais ceux vers l'orient sont encore élevés et indiquent, par les corbeaux et les baies qu'on y distingue, les différents étages de l'habitation. La tour au nord, également construite en granit, a conservé sa hauteur. Ses merlons sont percés de meurtrières, et son unique porte, située à mi-hauteur, est à plein cintre à bossage.

« Toute cette disposition est imposante; l'aspect dont on jouit de la plate-forme est magnifique. Le savant et le touriste ne regretteraient pas leur peine, s'ils pouvaient y parvenir; il s'agissait donc d'en faciliter l'accès.

« MM. Réville et Hartmann, nos collègues du Haut-Rhin, se sont mis en rapport avec le propriétaire et ont obtenu, pour le public, la libre jouissance de toute la partie supérieure, occupée autrefois par le château proprement dit, à la condition de la séparer des exploitations; ce qui serait très-facile, au moyen d'un petit grillage, de 10 mètres environ, que pourrait établir l'administration locale.

« Déjà dans ce but elle a amélioré un chemin extérieur à travers les vignes et conduisant jusque derrière le donjon. A cet endroit on se trouve devant des décombres et les anciens fossés du château. On avait proposé une ouverture pour pénétrer directement sur la plate-forme; mais un examen plus attentif a fait reconnaître plus bas une ancienne poterne. Il serait facile de la déboucher et de la mettre en communication avec l'intérieur.

« Ce sont ces travaux et ceux de déblai nécessaires qui ont donné lieu au vote du crédit ci-dessus. Maintenant que les difficultés préliminaires ont été levées, ces travaux seront entrepris dans le courant de la campagne prochaine.

Hunawihr, 300 fr.

« Lorsqu'en sortant de Ribeauvillé, on suit le chemin de la montagne, on aperçoit à l'ouest, au fond d'une petite vallée entourée d'arbres et de vignes, le village de Hunawihr, renommé pour ses vins. En avant, sur un

monticule, se détache l'église, dont les dispositions semblent indiquer une petite forteresse.

«En effet, lorsqu'on s'approche et qu'on franchit les divers coteaux qui ont été envahis jusqu'à son pied par la culture de la vigne, on arrive sur une première plate-forme, entourée d'un mur d'enceinte avec meurtrières; cette enceinte est dominée par une deuxième plate-forme, également circonscrite par un mur fortifié à pans coupés, portant à chaque angle une tourelle ouverte intérieurement avec barbacanes.

«Sur cet emplacement s'élève l'église, agrandie et modifiée à plusieurs époques. Le chœur ogival est couvert d'une voûte croisée de 1524; la porte de la sacristie est de 1525. La chaire est en pierre, avec rampe en fer ouvragé, de la même époque. Cet édifice est affecté aux deux cultes. La dernière enceinte sert de cimetière pour les catholiques; celle inférieure pour les protestants, qui sont en majorité. Tout cet ensemble est en parfait état d'entretien. Il faut féliciter la commune d'avoir maintenu ces dispositions générales, qui, si elles ne répondent plus à leur but primitif, transmettent avec les traditions les restes bien rares de ces enceintes mixtes qu'on avait utilisées pour la défense des bourgs et villages. On peut encore en voir des traces dans quelques-unes de nos localités de la montagne à Ribeauvillé, Châtenois, Blienschwiller, Barr, Burgheim, Valff, Obernai.

«La Société pour la conservation des monuments historiques, sur la proposition de M. l'abbé Straub, a voulu contribuer pour sa part au maintien des murs de Hunawihr, qui avaient paru un instant menacés. Ils sont actuellement réparés, et tout semble indiquer que, pour longtemps encore, ils seront conservés pour l'histoire de l'art en Alsace.

Frankenbourg, 300 fr.

«J'ai eu l'honneur de vous indiquer, l'année dernière, l'importance des découvertes faites par M. Walch, abbé à l'Allemand-Rombach, et des travaux de déblais entrepris spécialement sous sa direction à ce château.

«Quoique nommé actuellement à une cure éloignée dans le Haut-Rhin, M. l'abbé Walch continue à donner des soins à notre société; il complète ses notes et le travail graphique qu'il a fait sur ce château. L'importance des résultats obtenus au moyen des premiers 200 fr. que vous avez bien voulu m'accorder, m'ont encouragé à demander, cette année, un nouveau crédit de 300 fr. pour les continuer. Ces ressources ont engagé M. Fettig, curé de La Vancelle, à organiser dans ce hameau un petit atelier qui, sous sa vigilante impulsion, a fonctionné pendant les jours favorables de cet automne et a transformé complétement l'aspect de ces ruines. Il n'est pas possible

de diriger avec plus de dévouement et d'intelligence des travaux de cette nature. Les décombres explorés avec soin ont permis de recueillir des débris nombreux en poterie vernissée, verres, armes, instruments en fer et en cuivre dont une partie a servi à enrichir votre collection; l'autre est conservée avec soin au presbytère pour vous être de nouveau adressée à la fin de la campagne. Une commission, composée de votre président, de MM. Heitz, Merck et Lehr, s'est transportée sur les lieux, et après une exploration attentive, s'est plu à témoigner son étonnement et sa satisfaction. Je me bornerai à vous indiquer, en quelques mots, la situation des travaux.

«Le premier mur d'enceinte, à 100 mètres environ en contre-bas des fossés du château, a été dégagé et mis à jour, du côté méridional, sur une longueur de 20 mètres environ. Il est facile de reconnaître la nature de sa construction en pierres sèches, arrêtées par un beau parement en gros blocs de granit variables de 50 centimètres à 2 mètres de longueur et posés par assises assez régulières. Ils sont munis d'entailles, en queue d'aronde de 10 à 12 centimètres, pour recevoir les crampons en bois qui les reliaient. Cette partie du mur, très-intéressante, nous paraît suffisante pour reconnaître et étudier sa nature et son origine. Sa prolongation, jusqu'aux roches abruptes qui soutiennent le château à l'est, est très-visible et peut être explorée. Du côté ouest, le mur, plus accessible à partir du chemin au-dessous, a dû depuis longtemps être exploité; il en reste cependant des traces très-distinctement reconnaissables. On a mis à jour, de ce côté, une citerne rectangulaire, et on l'a dégagée sur une profondeur de $1^{m},50$. Du côté nord, le mur se prolonge dans toute la longueur du flanc de la montagne jusqu'au rocher à pic, comme du côté opposé vers le val de Lièpvre. On s'est contenté d'en dégager quelques assises. Dans le château lui-même on a rétabli l'ancien passage, à partir de la première plate-forme à l'ouest, en contournant tout le soubassement de la face nord, jusqu'à la porte d'entrée de la cour, à l'est. Ce travail est des plus intéressants, en ce qu'il a mis à jour la première douve qu'on a recouverte d'un pont rustique, et les seuils des trois portes qu'il fallait franchir sous le feu de la place, avant d'arriver à la dernière enceinte. Les déblais, effectués dans l'intérieur, ont dégagé complétement le petit corps de logis, à droite en entrant, destiné au portier; à gauche, le petit ouvrage avancé triangulaire, percé sur trois hauteurs de quatre barbacanes pour défendre l'entrée; au nord, le donjon de forme circulaire; au fond, au sud et à l'ouest, l'habitation principale. Cette partie se compose de quatre compartiments, dont on reconnaît encore deux hauteurs d'étage aux corbeaux qui ont supporté le solivage et aux baies de fenêtres dirigées vers la vallée.

«Tout ce château, construit en grès de très-bel appareil, est entièrement roman de forme et de détails. La tour porte des signes de tailleurs de pierre précieux à recueillir. Il existe encore sur place, des fenêtres en pierre sculptée, d'un très-joli détail. Des fragments de fenêtres, trouvés dans les décombres, présentent des dessins extrêmement intéressants.

«En général, toutes les pierres portant traces d'architecture ont été rangées dans une des salles; afin de les mettre à l'abri des dégradations, peut-être serait-il nécessaire de les renfermer dans l'avancée, sous la protection d'une porte en bois à claire-voie.

«Vous remercierez avec nous, Messieurs, l'administration forestière du concours efficace qu'elle nous a prêté, de la fermeté qu'elle a mise à poursuivre des délits qui avaient été commis par la jeunesse trop entreprenante de Dieffenbach et Neubois, et enfin de la bonne grâce avec laquelle elle nous a accordé le bois nécessaire pour établir nos petites constructions rustiques.

Hoh-Kœnigsbourg, 109 fr. 20 c.

«L'acquisition faite par la ville de Schlestadt de la forêt et du château de Hoh-Kœnigsbourg forme une phase nouvelle pour la Société des monuments historiques. Jusqu'à cette époque, elle ne s'était pas lassée d'allouer, tous les ans, des crédits pour les déblayements d'abord, et pour la consolidation ensuite des murs, des voûtes et des parties architecturales intéressantes qui menaçaient de disparaître. Nous avons fait le relevé des différentes sommes émargées depuis 1856 jusqu'à 1865: elles s'élèvent à 5,100 fr. Chose singulière, en recherchant dans d'anciens dossiers, nous avons trouvé un mémoire accompagné d'un devis, présenté par l'architecte de l'arrondissement, en 1845, au Conseil général du Bas-Rhin, pour les travaux de déblai et de consolidation du château, s'élevant à 5,000 fr. L'auteur du projet estimait, qu'à l'aide de ces crédits, et en opérant avec discernement, on pourrait arriver, non à une restauration, mais à une consolidation satisfaisante. Le ministre, dont le concours était sollicité, déclara, sur l'avis des architectes envoyés sur les lieux, qu'il n'y avait qu'une chose à faire, laisser ces ruines s'écrouler. Malgré ces pronostics et le temps écoulé, vous vous êtes mis à l'œuvre, et à l'aide de modestes ressources, vous êtes parvenus à tirer du chaos la plus importante des ruines qui couronnent les crêtes de nos montagnes, et cela en dix ans et dans les limites de nos prévisions. Maintenant, vous pouvez vous reposer du soin de continuer votre œuvre sur la ville qui a fait passer ce domaine de mains étrangères dans les siennes. Vous avez voulu constater ce fait

par une inscription lapidaire, et vous y avez associé le nom de votre fondateur. Cette inscription a été posée cette année, conformément aux dispositions arrêtées avec votre bureau. La dépense, y compris les ouvrages accessoires de maçonnerie, s'élève à 109 fr. 20 c.

«Nous avons signalé, en même temps, plusieurs travaux de réparations urgentes et de précaution, à M. le maire de Schlestadt, qui nous a promis de les faire exécuter sur ses crédits d'entretien. Nous espérons que, lorsque les frais d'acquisition seront soldés, la ville ne s'arrêtera pas là. Elle voudra répondre à l'espoir qu'on a fondé sur elle. En attendant, elle a tracé une magnifique route carrossable, partant du val de Villé, serpentant à travers ses forêts jusqu'à hauteur des massifs environnants. A partir de ce point, la route se prolonge en spirale autour du cône jusqu'au pied de l'ouvrage étoilé à l'est. A cet endroit on a ménagé une plate-forme, à laquelle vient aboutir un chemin de ceinture sensiblement horizontal, embrassant tout le sommet du cône avec les deux châteaux. Toute cette partie est réservée; elle forme une enceinte consacrée spécialement à l'art. Les parties inférieures, en dehors de cette délimitation, sont destinées à l'exploitation. Vous dire les aspects variés et imposants dont on jouit dans cette ascension, serait chose difficile. Je me bornerai à constater que les résultats sont splendides. Les plus grands éloges doivent revenir à l'administration forestière, et particulièrement à M. Boyer, sous-inspecteur à Schlestadt, qui a spécialement conçu et dirigé ces travaux.

Ebersmünster, 200 fr.

«L'église de l'ancienne abbaye d'Ebersmünster est devenue propriété communale; reconstruite en 1727, elle affecte les formes généralement admises par les Bénédictins à cette époque. On peut ne pas aimer cette architecture, maintenant que le goût du gothique, en fait d'église surtout, est à l'ordre du jour; mais on ne saurait disconvenir que son aspect ne soit en même temps sévère et monumental. Ses autels surtout, dans le goût de l'époque, sont d'une richesse extrême, d'une abondance remarquable et disposés d'une manière toute particulière pour l'effet.

«Les voûtes, les pendentifs et les parties hautes des murs latéraux sont décorés de peintures monumentales. Les sujets du chœur et surtout ceux de la coupole centrale du transept, représentant l'assomption de la sainte Vierge, sont traités de main de maître. Ils sont signés Magès et portent la date de 1759. Ceux de la nef avaient été couverts de chaux en 1793. On raconte même que le maçon, patriote exalté, qui avait entrepris ce travail sacrilége, allait continuer son opération, lorsque l'échafaud se brisa et le

laissa mort sur place. Personne n'osa plus le reprendre, et les peintures du chœur furent ainsi sauvées. Depuis ce temps, la commune, qui n'est pas riche, a fait des efforts considérables pour entretenir le bâtiment dans son état primitif. En 1861 elle a fait gratter avec soin le badigeon qui couvrait les peintures des trois voussures de la nef, et alors apparurent les sujets représentant : le premier, vers l'entrée, le martyre et le triomphe de saint Maurice, le patron de l'église; le deuxième, Tottila devant saint Benoît; le troisième, la glorification de saint Benoît. Ces peintures, d'un grand effet, ont été exécutées, en 1727, par des mains différentes et moins habiles que celles qui ont peint le chœur. Nous avons pu distinguer, au bas du premier, le nom de Syber, et du deuxième, celui de Matter; le troisième est illisible et forme un nom se rapprochant de celui de Collet. Toute la composition, les détails et la couleur étaient encore apparents, mais ternes et effacés en quelques endroits. Leur restauration a fait l'objet d'un concours qui a été présidé par MM. Marcotte, Straub et Klein. Elle a été confiée à M. Laville, artiste consciencieux et connu, qui, après avoir longtemps habité Saverne, s'est fixé depuis à Paris. Deux de ces tableaux ont été entrepris pendant cette campagne; ils seront continués, ainsi que le troisième, dans la belle saison. Les conditions du concours assurent un bon résultat, malgré la modicité des ressources que la commune a pu affecter à ces travaux (8,000 fr.). Il faut la féliciter de l'importance qu'elle attache à son église et des efforts qu'elle a faits pour lui rendre son aspect primitif.

« Les stalles du chœur, affectées autrefois au Chapitre, ont un cachet particulier et peuvent servir d'exemple, pour des travaux analogues, par la simplicité et l'intelligence de leur exécution. Elles sont malheureusement dans un état de délabrement complet. Leur restauration exige le concours d'une direction intelligente et spéciale. M. l'abbé Straub, que l'on retrouve toujours lorsqu'il s'agit d'objets intéressants pour l'art, a déjà attiré l'attention de la Société sur ce sujet. Elle s'est empressée de lui ouvrir un crédit de 200 fr. pour faciliter cette restauration et lui donner le droit de faire écouter ses conseils. Les travaux entrepris à l'église étant presque entièrement terminés, il sera possible de commencer l'affaire des stalles et de la mener à bonne fin dans le cours de l'année prochaine.

Fleckenstein, 300 fr.

« Des travaux de consolidation ont été entrepris, cette année, par mon collègue de Wissembourg, au château de Fleckenstein, pour en arrêter la ruine. Les abords ont été déblayés, mais il reste encore beaucoup à faire pour dégager les anciennes formes extérieures du château.

Un escalier en maçonnerie a été établi pour faciliter la visite de cette intéressante ruine.

Hohenbourg et Lindenschmidt.

« M. Rœhrig signale encore les travaux exécutés aux châteaux de Hohenbourg et Lindenschmidt par les soins de l'administration forestière. Ils consistent en déblais extérieurs, pour dégager les anciennes constructions. Des chemins ont été pratiqués pour faciliter les accès. Ces chemins ont été tracés par M. Hibon, brigadier forestier à Climbach, et exécutés sous son habile direction. Ces travaux sont d'une utilité incontestable pour l'étude de ces ruines, et il serait à désirer que la Société pût accorder quelques secours pour continuer les déblais et dégager les soubassements qui seuls pourront donner une idée de l'importance des constructions primitives.

Domfessel, 200 fr.

« Il a été alloué, l'année dernière, à M. Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne, un crédit de 200 fr. pour l'exécution des travaux d'assainissement à l'église de Domfessel (canton de Saar-Union).

« Il n'avait pu être fait emploi que d'une somme de 54 fr. Ces travaux ont été complétés, cette année, par le rejointoyement du socle du bâtiment. Il reste encore à faire le pavé, qui doit se raccorder avec le nouveau niveau de la rue, travail qui sera incessamment entrepris par l'administration des chemins vicinaux.

Singrist, 300 fr.

« Il a été voté, cette année, par la Société des monuments historiques, une somme de 300 fr. pour la restauration des fresques de l'église de Singrist (canton de Marmoutier).

« Ces travaux ont été exécutés sous la direction immédiate de M. le curé Appréderis. Ils feront l'objet d'un rapport spécial. Nous ne les mentionnons ici que pour ordre.

« *En résumé :* Les travaux exécutés cette année, quoique limités, dans leurs chiffres, par des considérations de budget, n'en ont pas moins révélé une sphère d'action très-étendue, et témoignent de la bonne volonté de vos membres. Plusieurs projets, les uns modestes, d'autres plus importants, entrepris par des particuliers et des communes, prouvent également l'influence de vos principes et de vos exemples.

« Félicitons-nous donc de ce culte désintéressé de l'art et de la science, au milieu de l'agitation fiévreuse des affaires ; félicitons-nous surtout de

l'appui bienveillant que d'éminents magistrats, malgré les préoccupations du moment, savent si gracieusement nous témoigner.»

Description des objets composant le musée de la Société, faite par M. Merck.

Après ce rapport de M. Ringeisen, l'ordre du jour appelle au bureau M. Merck, conservateur du musée, qui a bien voulu faire un relevé des objets les plus importants recueillis par la Société depuis sa fondation.

«Je viens, Messieurs, vous soumettre l'inventaire des différents objets formant notre petit musée, et dont le comité m'a chargé de faire le relevé.

«Pour procéder régulièrement dans ce travail, j'ai cru bien faire, en divisant ces objets en trois grands groupes ou époques, en commençant par la plus ancienne, que j'appellerai celtique, la seconde romaine et gallo-romaine, et enfin, la troisième, dans laquelle j'ai classé la période franque du moyen âge et de la renaissance.

Époque celtique.

«L'époque celtique peut être subdivisée en époque anté-historique et en celtique proprement dite. L'époque anté-historique, communément appelée âge de pierre, est l'époque où vivait le peuple mystérieux dont l'existence nous a été révélée par les nombreuses fouilles exécutées, dans ces derniers temps, en France, en Belgique, en Angleterre, dans le Danemark, en Amérique, etc., qui ont mis à jour leurs ossements, les ossements des animaux de leur époque, les instruments dont ils se servaient, tant pour la chasse, que pour leur usage domestique, voire même leur manière de vivre. Cette époque reculée, sur laquelle la géologie seule peut nous fournir, et nous fournira, il faut l'espérer, dans un avenir plus ou moins rapproché, des données certaines, sort du domaine et des investigations de l'archéologie; elle n'est que très-modestement représentée chez nous; nous ne possédons qu'une corne de cerf percée d'un trou rond fait de main d'homme, et deux kelts en pierre, trouvés à Schiltigheim et donnés à la Société par M. Erhardt, brasseur; cette corne est très-intéressante, car, quoiqu'elle appartienne à l'espèce de cerf qui vit encore dans quelques-unes de nos forêts, elle paraît être d'une haute antiquité; outre la présence des kelts en pierre, près desquels elle a été trouvée, le trou dont elle est percée rappelle de semblables cornes, percées de trous, qui ont été trouvées dans les vieilles tourbières, près de Stirling, en Écosse, à 11 kilomètres de la mer, à côté de squelettes de baleines de grandes dimensions. A l'une de ces cornes adhérait encore un morceau de manche en bois, qui devait probablement sa conservation à la tourbe où il était enfoui. Cette corne est maintenant au musée d'Édimbourg[1].

1. Voir *l'Ancienneté de l'homme*, par sir Charles Lyell, chap. III, p. 55.

« Nous devons encore à l'obligeance de M. le professeur Oppermann, deux haches en silex, grossièrement taillées, provenant des fouilles d'Abbeville (département de la Somme). Quoique ces dernières n'aient pas été trouvées en Alsace, j'ai cru bien faire de les comprendre dans ce petit travail, comme des spécimens de l'âge de pierre.

« L'époque celtique proprement dite est déjà plus richement représentée dans notre musée; nous possédons, en première ligne, quelques beaux plans en relief de tumuli, découverts dans les environs de Mackwiller, et dont la découverte, ainsi que l'exécution artistique, appartiennent à M. le pasteur Ringel, dont la coopération intelligente et très-active nous a été malheureusement enlevée.

« Des fouilles récentes, exécutées dans les environs de Stéphansfeld, près de Brumath, ont mis à jour un superbe kelt, en bronze, dont le comité, sur ma proposition, a fait l'acquisition; nos vitrines renferment enfin une série de bracelets et d'anneaux en bronze de provenances diverses et donnés à la Société par feu M. Coste, par M. Trapp, pharmacien à Fegersheim, et par M. Baur, agent voyer; et un second kelt en bronze, trouvé dans les environs de Strasbourg, don de M. Freyss, négociant.

Époque romaine et gallo-romaine.

Monuments.

« Nous possédons de l'époque romaine deux jolis autels votifs avec des inscriptions, dont l'une dédiée à Mercure, une statuette en ronde bosse, et un bas-relief, représentant Bacchus avec la panthère; ces deux derniers monuments, malheureusement très-mutilés, ainsi que les deux autels, ont été trouvés, en 1865 et 1866, dans l'établissement de MM. Gruber et Reeb, à Kœnigshoffen, qui ont bien voulu en faire hommage à la Société; deux stèles funéraires, sans inscriptions, un petit autel votif, trouvé près d'Oberseebach, donné par M. le pasteur Elles, et un lion votif en grès rouge, trouvé à Brumath, en 1800.

« Les inscriptions qui se trouvent sur ces différents monuments, ayant été décrites dans les notices qui figurent dans nos bulletins, je trouve inopportun d'en faire mention dans ce travail.

Objets divers.

« N° 1. Plan en relief des bains du Hemst, près de Mackwiller, découverts en 1859, par M. le pasteur Ringel.

« N° 2. Fragments de poterie, objets en bronze et vase en verre, provenant d'un établissement gallo-romain, dit *Heydenhübel*, découvert par M. le pasteur Ringel.

«N° 3. Divers instruments en fer, de Mackwiller.

«N° 4. Lampe en bronze, trouvée, en 1862, à Strasbourg. Don de M. Merck.

«N° 5. Plusieurs colliers provenant des fouilles de Mutzenhausen, Gerstheim et Odratzheim.

«N° 6. Fibule en bronze, ornée d'une mosaïque en filigrane, trouvée à Lorentzen.

«N° 7. Bulle creuse en bronze, trouvée à Wasselonne. Don de M. Lefèvre, mai 1865.

«N° 8. Épingle en ivoire, bracelets et objets divers en cuivre, trouvés à Ell. Don de M. Nicklès.

«N° 9. Vase en poterie rouge, pointes de flèches trouvées dans la vallée du Kronthal en 1861.

«N° 10. Fragment de peigne, fibule en argent et cuivre, trouvés à Ell. Don de M. Nicklès.

«N° 11. Une hasta en fer, trouvée sur le champ du Trésor, près de Benfeld. Don de M. Nicklès.

«N° 12. Viriole en cuivre, avec pierres de couleur, trouvée à Obernai.

«N° 13. Fragments de vase en verre, trouvés dans les environs de Brumath. Don de M. Beilstein.

«N° 14. Objets divers, trouvés à Sundhausen, Heidolsheim, Elsenheim et Ohnenheim. Don de feu M. Coste.

«N° 15. Deux bouts de lances, couteau en fer, fragments de poterie rouge et deux anneaux trouvés à Mutzenhausen. Don de M. Rouis, sous-directeur de l'école de santé militaire.

«N° 16. Poteries diverses; plusieurs vases en verre trouvés à Obernai. Don de M. Siebert, pharmacien.

«N° 17. Urne cinéraire en poterie rouge fine, trouvée à Reichshoffen en 1861. Don de M. Lehmann.

«N° 18. Objets divers en fer, trouvés en 1864, dans la forêt de Geudertheim. Don de M. le baron de Schauenburg.

«N° 19. Poterie diverse trouvée à Molsheim. Don de M. Audéoud.

«N° 20. Amphore en poterie blanche, trouvée près du pont Saint-Martin.

«N° 21. Amphore en poterie rouge, trouvée dans les environs de Brumath. Don de M. Heitz.

«N° 22. Quatorze outils en fer provenant des fouilles de Mackwiller.

«N° 23. Objets divers, trouvés dans les fouilles du pont Saint-Martin, en 1863.

«N° 24. Tuyau-aqueduc en grès rouge, trouvé à Hausbergen.

« N° 25. Deux autres, également en poterie rouge, trouvés dans les caves de MM. Gruber et Reeb.

« N° 26. Deux outils en fer avec incrustations de silex. Don de M. Nicklès.

« N° 27. Fragments de parquet en stuc polychromé, provenant des fouilles de Mackwiller.

« N° 28. Série de tuiles creuses, à rebords et striées, portant l'empreinte de la 8e légion.

« N° 29. Conduit de chaleur en terre cuite. Don de M. Heitz.

« N° 30. Vase en terre sigillée et col d'amphore trouvés à Kœnigshoffen. Don de MM. Gruber et Reeb.

« N° 31. Collection de fragments de vases en terre sigillée de provenances diverses.

« N° 32. Collection de 2,000 médailles à peu près, petit bronze, appartenant presque toutes à la première moitié du quatrième siècle, 320 à 364 de Jésus-Christ. (Voir Bulletin de 1864 à 1865, 2e série, 3e volume, pages 87 et suivantes.)

Époque franque, moyen âge et renaissance.

« N° 1. Fibule en argent, trouvée en 1864 à Odratzheim. Don de M. Kast.

« N° 2. Fibule en or, trouvée à Gerstheim.

« N° 3. Bague en argent, trouvée à Lorentzen.

« N° 4. Pincette en bronze, pointe de flèche et anneau, trouvés à Odratzheim. Don de M. Kast.

« N° 5. Francisque en fer, trouvée à Küttolsheim.

« N° 6. Lame de sabre en fer, trouvée dans une tombe près de Wasselonne. Don de M. Lefèvre.

« N° 7. Sabres et boucles divers en fer, trouvés à Lorentzen, par M. Ringel.

« N° 8. Umbo et quinze sabres en fer, trouvés dans des tombeaux francs, de provenances diverses, donnés à la Société, par M. le maire de Gertwiller, et M. Audéoud, maire d'Avolsheim.

« N° 9. Francisque, haches et clefs en fer, trouvées à Brumath. Don de M. Merck.

« N° 10. Série d'objets divers, tels que clefs, éperons, pointes de javelots, poignées de sabre, etc., etc. Dons de MM. Nessler fils à Barr, M. Audéoud, M. le pasteur Heitz, M. le maire de Marckolsheim, etc., etc.

« N° 11. Nous avons enfin recueilli, dans les fouilles que la Société a fait faire, cette année, au château de Frankenbourg, une belle suite d'objets divers, tels que canons de fusil, de carabines, de pistolets, des balles et

boulets de différents calibres, des ustensiles de ménage, la moitié d'un casque, de très-beaux sabres, et enfin, des faïences ornementées, provenant des fourneaux du château. Une partie de ces trouvailles se trouve encore entre les mains de M. le curé de La Vancelle, qui a bien voulu diriger les travaux, et auquel nous devons nos plus sincères remercîments pour tous les soins qu'il a mis à recueillir et à sauvegarder les objets que nous possédons.

« J'aurais bien engagé ces messieurs à se rendre, après la séance, à notre musée, pour prendre connaissance des objets figurant dans le présent inventaire; malheureusement le local est si petit, qu'une visite en corps devient impossible.

« En attendant que l'avenir nous permette, ainsi qu'à d'autres villes, de disposer d'un local plus grand pour y établir notre musée, j'ai réuni ici les pièces les plus marquantes de nos collections, dont Messieurs les membres de la Société pourront prendre connaissance après la séance. »

Un dernier rapport est présenté par M. Lehr.

Rapport de M. Lehr, trésorier, sur la situation financière de l'exercice 1865.

« Messieurs, au moment où je me présente pour la première fois devant vous en vertu du mandat que votre conseil d'administration a bien voulu me confier après la retraite de M. Klotz, je remplis plus qu'un devoir de convenance, je remplis un devoir de stricte justice, en payant, à mon tour, un tribut de vive gratitude à l'honorable confrère à qui je succède dans la gestion des intérêts financiers de notre Société.

« A qui connaît M. Klotz, je n'ai pas besoin de rappeler la conscience, l'exactitude, le dévouement qu'il a mis pendant dix ans au service de notre Société; il est de ces hommes qui n'acceptent une mission, si ingrate qu'elle soit, qu'avec le ferme désir de la remplir complétement; et si aujourd'hui, après la laborieuse période d'enfantement, un comptable novice et qui n'a que sa bonne volonté à vous offrir, peut succéder, sans trop d'inconvénient pour vos intérêts, à l'excellent trésorier qui vient de se retirer, c'est que ce trésorier avait préparé toutes les voies, aplani toutes les difficultés, résolu tous les problèmes; c'est qu'il n'y avait plus pour moi qu'à emboîter le pas et à tâcher de faire, après M. Klotz, comme M. Klotz avait fait.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que ses bons conseils ont beaucoup facilité une initiation que la clarté parfaite de sa comptabilité avait d'avance abrégée, et qu'il a consenti à rester encore mon tuteur, dans la mesure où j'aurai besoin de recourir à son expérience et à son obligeance.

« Soutenu, Messieurs, comme je le suis, par le bienveillant concours de

mon prédécesseur et par la confiance de notre conseil d'administration, je m'efforcerai de justifier, par ma ponctualité, le choix dont j'ai été honoré, et de mériter à mon tour la considération que mon prédécesseur a su acquérir, dans les humbles mais nécessaires fonctions de trésorier de la Société des monuments historiques.

« Je vais avoir l'honneur de parcourir rapidement devant vous le compte de l'exercice 1865, que M. Klotz a présenté au conseil d'administration avant de se retirer, et qui a été approuvé en séance du 9 avril dernier :

Exposé des recettes et des dépenses de l'exercice 1865.

Section Ire. — Recettes.

Chapitre I.

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 1er. Reliquat de l'exercice précédent	6,547f 80c		
Le chiffre constaté à la clôture de l'exercice est		6,673f 65c	
Il est à réduire de deux soldes de compte portés en double emploi aux exercices 1861 et 1863.		139 10	
Reste.		6,534 55	
Cotisations arriérées		20 »	
Produit de la vente du Bulletin		114 »	
Intérêt du compte courant		115 75	6,784f 30c

Chapitre II.

Art. 2. Le produit des cotisations prévu à.	5,000 »		
a été pour			
280 sociétaires du Bas-Rhin,			
166 » du Haut-Rhin,			
52 » de Paris, etc.			
498 sociétaires.		4,980 »	4,980 »
Coupons détachés 523			
Décès et démissions. 9			
Douteux et absents. 9			
Duplicata et termes. 7 25			
Nombre égal 498			
A reporter	11,547 80		11,764 30

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report.	11,547f 80c		11,764f 30c
Chapitre III.			
Art. 3. Les subventions émargées à	2,850 »		
se sont élevées :			
1° Du ministère de l'instruction publique		400 »	
2° Du département du Haut-Rhin		500 »	
3° Du département du Bas-Rhin		2,000 »	2,900 »
Total des recettes prévues au budget de l'exercice	14,397 80		
Total des recettes effectuées.			14,664 30

D'où une augmentation sur les prévisions de 266 fr. 50 c.

Section II. — Dépenses.

Chapitre I.

Art. 1er. Allocation pour fouilles, recherches, transports, gratifications et encouragements, émargée à	2,000 »	
Les dépenses ont été :		
Fouilles à Türckheim		800 »
Fouilles et acquisitions de monnaies romaines à Benfeld		250 »
Acquisition d'un monument antique de Niederbetschdorf.		125 »
Acquisition d'une amphore romaine.		40 »
Confection de calques des peintures murales de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg		200 »
Collage desdits calques		37 50
A reporter.	2,000 »	1,452 50

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report.	2,000f »c	1,452f 50c	
Gratification aux ouvriers de Kœnigshoffen		5 »	
Menues réparations au château de Wasenstein		30 »	
Moulages et estampages divers.		200 »	
Frais pour une pierre tombale de Murbach, transportée à Colmar		60 »	
Frais pour réunion et arrangement de pierres tombales au cloître de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de la ville de Wissembourg.		202 50	
Acquisition de deux médailles en argent avec boîtes		24 50	
Gravure de noms sur lesdites médailles.		18 »	
			1,992f 50c
Chapitre II.			
Art. 2. Frais de publication du Bulletin, estimés à	4,000 »		
Les dépenses ont été pour les deux livraisons du tome III:			
Trois notes Simon.		443f »c	
Une note Silbermann		197 90	
Une note Berger-Levrault		1,579 »	
Une note » pour la seconde livraison		1,340 »	
			3,559 90
Art. 3. Frais de bureau, émargés à	800 »		
Il a été dépensé:			
Pour menues fournitures		21 15	
Impression des statuts, de lettres d'invitation et de billets de convocation.		158 50	
A reporter.	6,800 »	179 65	5,552 40

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report.	6,800f »c	179f65c	5,552f40c
Pour affranchissement du Bulletin		235 »	
Pour affranchissement des lettres d'invitation aux séances générales		81 »	
Pour affranchissement des lettres, paquets, envois d'argent, etc.		56 90	
Indemnité au commis de Strasbourg		200 »	
Idem au commis de Colmar.		60 »	
Gratifications aux garçons de bureau de la préfecture de Strasbourg et au concierge de la préfecture de Colmar		75 »	
			887 55
Art. 4. Frais de perception fixés à	100 »		
Il a été payé aux collecteurs :			
Pour Strasbourg.		60 »	
Pour Colmar et Mulhouse.		36 40	
			96 40
Art. 5. Frais de déplacement. .	100 »		
Il n'y a pas eu de dépense.			
Art. 6. Mobilier et reliure. . .	100 »		
Les dépenses ont été :			
Acquisition d'une armoire à livres et sa peinture		41 »	
Pour reliures diverses.		73 25	
			114 25
Chapitre III.			
Art. 7. Travaux de conservation émargés à la somme de . .	4,000 »		
Les sommes payées sur ce crédit en vertu d'autorisations spéciales ont été :			
Pour travaux au château de Morimont		1,300 »	
A reporter.	11,100 »	1,300 »	6,650 60

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	11,100f »c	1,300f »c	6,650f 60c
Pour le château de Hoh-Landsperg		1,000 »	
Pour les ruines de Mackwiller		200 »	
Pour le monument de la famille Rosen à Dettwiller		100 »	
Pour le château de Fleckenstein		300 »	
Pour l'église de La Petite-Pierre		200 »	
			3,100 »

Chapitre IV.

Art. 8. Dépenses imprévues . .	3,297 80		
Loyer et frais d'installation, rue des Veaux, 9. Crédit voté : 600 fr.			
Les dépenses ont été :			
Note Kœhren, menuisier		92 95	
» Carlet, tapissier		66 25	
» Duvivier, lingerie		31 25	
» Maurer, fabricant de chaises		120 »	
» Mæhn, ferblantier		15 50	
» Bœck, brossier		3 65	
» Lichtenberger, coutelier		4 »	
Articles divers		31 50	
Note de bois de chauffage		15 60	
Quittance de loyer pour le deuxième semestre 1865		175 »	
			555 70
Total des dépenses prévues . .	14,397 80		
Total de celles effectuées			10,306 30

Soit une diminution sur les prévisions de 4,091 fr. 50 c.

RÉSUMÉ.

Les recettes, y compris les bonis accumulés des exercices précédents, s'élèvent à	14,664f 30c
Les dépenses afférant à l'exercice ont été de	10,306 30
D'où résulte un excédant de recettes de	4,358 »

« Tel est, Messieurs, le compte de nos recettes et dépenses pendant l'année 1865. Je puis ajouter, tout de suite, qu'autant que je puis le prévoir, l'exercice 1866 se soldera en recettes et en dépenses par des chiffres à peu près semblables à ceux que je viens de vous lire. Le nombre des sociétaires, malgré un certain nombre de morts et de démissions, est resté à peu près le même. J'ai détaché, jusqu'à présent, de mon registre à souches, 511 quittances, sur lesquelles 9 m'ont été renvoyées de la part de personnes ayant cessé de faire partie de la Société, et 1 forme un duplicata. La Société aura donc compté, en 1866, 501 membres ordinaires (3 de plus qu'en 1865), si, d'ici à la clôture de l'exercice, il ne se produit point de modification en plus ou en moins.

« Nos autres recettes et dépenses ne présenteront guère de différences quant à leur quotité, et nous entrerons vraisemblablement dans l'exercice 1867, comme dans l'exercice 1866, avec une réserve d'environ 4,000 fr. »

M. Lehr termine son compte rendu en donnant communication d'un relevé de la situation financière des dix dernières années, dressé par M. Klotz, à titre de résumé de sa gestion (voir la séance du 9 avril, t. IV, Pr.-verb., p. 125), et en proposant à l'assemblée de voter à son prédécesseur tout au moins d'unanimes et chaleureux remercîments.

Remerciments adressés par l'assemblée à M. Klotz, ancien trésorier de la Société. Vote d'une médaille en vermeil.

En se faisant l'interprète des sentiments de reconnaissance que la Société pour la conservation des monuments historiques en Alsace éprouve pour son ancien trésorier, M. Lehr a été vivement applaudi. A la satisfaction de toute l'assemblée, M. de Schauenburg fait la motion de décerner à M. Klotz une médaille en vermeil; la médaille est votée par acclamation[1].

Médaille en argent décernée au sieur Joseph Wenker.

A la suite de ce vote, M. le Préfet proclame le nom de M. Joseph Wenker, auquel la Société avait décerné une médaille en argent pour les nombreux

1. Le soir du même jour, M. Klotz écrivit à M. Spach la lettre suivante :

« Monsieur le Président, je viens d'apprendre le vote de médaille émis en ma faveur par l'Assemblée générale, et suis on ne peut plus sensible à ce témoignage d'approbation donné à ma gestion décennale comme trésorier de la Société.

« Toutefois, comme ces fonctions et le genre de service que j'ai pu rendre ne me paraissent pas de la nature de ceux à reconnaître par une telle distinction, et que d'un autre côté, en entrant dans cette voie, la Société, ayant, en dehors du Comité comme dans son sein et son bureau, de bien plus méritants services à récompenser, grèverait ses ressources de dépenses qui ne sont nullement de celles pour lesquelles les sociétaires payent leur cotisation annuelle, je me hâte de vous déclarer que je n'accepte pas la médaille qui m'a été décernée.

« Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien donner à ma présente déclaration la même publicité qui sera donnée au vote de la séance.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute et dévouée considération.

« Signé : Klotz. »

dessins que cet artiste avait exécutés avec un rare désintéressement. Le destinataire de cette récompense si bien méritée étant retenu chez lui par une grave maladie, M. le Préfet remet la médaille à M. Wenker père, en le priant d'accepter le témoignage des sympathies et des regrets de l'assemblée.

Renouvellement du mandat du président et de quatre membres sortants du comité.

L'assemblée procède ensuite aux élections portées sur l'ordre du jour. M. Spach est réélu président par acclamation. Sur la demande de M. Ristelhuber, membre de la Société, le vote se fait au scrutin secret pour les quatre membres sortants. Après le départ d'un certain nombre de sociétaires qui quittent la salle sans déposer leur vote, MM. Reussner, Matuszynski, Straub et Petit-Gérard sont réélus à l'unanimité moins deux ou trois voix (34 suffrages sur 37 votants).

La nomination de M. Merck se fait par acclamation.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Séance du Comité du 14 janvier 1867.

Présidence de M. le baron DE SCHAUENBURG.

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

Sont présents : MM. V. Guerber, Lehr, Matuszynski, Merck, Ringeisen, Siffer, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 décembre 1866.

Le procès-verbal est adopté.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Après avoir déposé sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la Société :

Le Tribunal civil de Saverne, par Dagobert Fischer. Colmar, 1866;

Introduction du Répertoire archéologique du département de la Côte-d'Or;

Compte rendu des travaux de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, du 1er juillet 1864 au 1er juillet 1865;

Tables de l'Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1866;

Revue des Sociétés savantes des départements. Octobre 1866;

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. 1re partie du tome VI;

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. T. IX. Lille, 1866;

Denkmäler aus Nassau. IVtes Heft;

Die Abteikirche zu Marienstadt, bei Hachenburg. In Auftrag des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung, herausgegeben von R. Gœrz. (11 planches.) Wiesbaden, 1867;

M. le baron de Schauenburg donne la parole à M. Lehr.

Fonds de la Société, ils restent confiés au successeur de M. Durrieu.

M. le trésorier appelle l'attention du comité d'administration sur le départ de M. Durrieu, trésorier-payeur général du Bas-Rhin, chez qui étaient déposés les fonds de la Société, et consulte ses collègues pour savoir à qui il convient de les confier désormais.

Après une courte délibération, le conseil décide que les fonds seront laissés entre les mains du successeur de M. Durrieu dans les fonctions de trésorier général, lequel les accepte.

Cloche de Hilsenheim du XIVe siècle.

Après ces détails d'administration, M. l'abbé Straub entretient le comité de la correspondance qu'il a eue avec M. le curé de Hilsenheim au sujet d'une petite cloche ancienne, fêlée et hors de service, qui doit être refondue par M. Edel, et dont M. le curé désire conserver le souvenir dans la paroisse. Selon les recherches faites par le secrétaire, il y a cinq ans, cette cloche est le dernier reste d'une ancienne chapelle de Saint-Remi, située autrefois près du Willerhof, et disparue depuis le commencement de ce siècle. Elle porte l'inscription suivante, en belles majuscules du quatorzième siècle:

+ ICH · LVTE · GAR · SERE · IN · ALLER · HEILGEN · ERE

Tout porte à croire que ce petit meuble d'église est dû à maître André, de Colmar, qui a fourni deux cloches à Mutzig, en 1349, avec une inscription analogue et des caractères identiques. M. le curé Oberlé et M. le maire de Hilsenheim ont accepté avec empressement la proposition qui leur a été faite par M. Straub de faire mouler l'inscription et de la faire reproduire exactement sur la nouvelle cloche, conjointement avec une inscription moderne.

Le comité décide que des remercîments seront adressés à M. le curé et à M. le maire de Hilsenheim pour cet acte de conservation, qui sauvera de l'oubli un monument fort intéressant de l'épigraphie campanaire.

La séance est levée à 11 heures.

Séance extraordinaire du Comité du 15 février 1867.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures, dans le local ordinaire des réunions du comité.

Sont présents: MM. Lehr, Merck, de Morlet, Oppermann, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

Objets du musée de la Société, envoyés à l'Exposition universelle de Paris.

Le président invite M. de Morlet à expliquer aux membres présents le motif de cette convocation extraordinaire.

«La commission chargée de l'organisation de l'Exposition universelle de Paris, dit M. de Morlet, a décidé qu'il serait fait un appel à toutes les sociétés et à tous les amateurs possédant des collections d'antiquités locales, à l'effet de réunir à Paris les objets les plus intéressants pour l'histoire de l'art. Un grand nombre d'antiquaires et de conservateurs de musée ont

déjà répondu à cet appel; je propose donc, sur l'invitation qui m'a été adressée par le président de ladite commission, de confier à cette dernière les objets suivants :

N° 1. Un grand anneau en bronze.

N° 2. Deux bracelets en bronze, trouvés à Odratzheim (Bas-Rhin).

N° 3. Anneau en composition, d'aspect ligneux.

Nos 1 et 3 trouvés dans un des cromlechs de Mackwiller.

N° 4. Broche en or, garnie de pierres, trouvée à Gerstheim (Bas-Rhin).

N° 5. Fibule en argent, trouvée dans un tombeau franc à Odratzheim (Bas-Rhin).

N° 6. Bague en argent, trouvée dans un tombeau franc à Lorentzen (Bas-Rhin).

N° 7. Fibule en bronze, ornée d'une mosaïque en verre filigrane, trouvée dans un tombeau franc à Lorentzen (Bas-Rhin). »

Après une courte délibération, le comité décide que les objets désignés par M. de Morlet seront mis à la disposition des ordonnateurs de l'Exposition universelle de Paris.

La séance est levée à 3 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 16 février 1867.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Hamberger, Meyer, Liblin, Frantz, Huot, Engel-Dollfus et Mossmann. M. Blanc, membre libre, assiste à la séance.

Nomination de M. Mossmann, membre du comité, et de M. Huot aux fonctions de secrétaire du comité du Haut-Rhin.

Le vice-président informe le comité que dans la séance générale de la Société, tenue à Strasbourg, le 13 décembre 1866, M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, a été nommé membre du comité du Haut-Rhin, en remplacement de M. Brièle, démissionnaire. M. Huot est élu secrétaire au lieu et place de M. Brièle, qui en remplissait les fonctions.

Le vice-président dépose sur le bureau une brochure intitulée : *Précis historique de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines*, par M. Alphonse Jæger, et offerte par l'auteur à la Société. Des remercîments seront adressés à M. Jæger.

Allocation de 200 francs pour continuation des fouilles de Herrlisheim.

Lecture est donnée d'une lettre, par laquelle M. Spach, président de la Société, informe le comité qu'une somme de 200 fr. a été allouée, sur l'exercice 1867, pour la continuation des fouilles commencées à Herrlisheim, où l'on a trouvé, à diverses époques, des sépultures paraissant remonter à une haute antiquité.

Puits découverts à Türckheim, supposés être des puits funéraires.

M. Liblin appelle l'attention du comité sur les puits découverts à Türckheim et sur l'intérêt qu'il y aurait à s'assurer, par des fouilles plus profondes, si ces excavations ne seraient pas des puits *funéraires*, comme on en a signalé récemment, dans diverses localités et notamment à Gien-le-Vieux (Loiret). Une communication, dans ce sens, sera adressée aux correspondants du comité à Türckheim, qui se sont occupés activement jusqu'ici des fouilles opérées dans la banlieue de cette localité.

Église romane de Gueberschwihr.

Un membre rappelle au comité que la commune de Gueberschwihr possédait autrefois une église romane des plus intéressantes, dont il ne subsiste plus que la tour; la nef, le chœur et la crypte ayant été détruits en 1835 pour faire place à une église d'un aspect complétement moderne et sans aucun caractère. Cet édifice menace ruine; il est urgent de pourvoir à sa reconstruction. Mais il serait à désirer que dans les travaux projetés l'orientation fût modifiée et le style mis en rapport, dans une certaine mesure, avec la tour de l'église primitive.

A ce sujet, il est donné lecture d'une circulaire de M. le Préfet du Haut-Rhin, en date du 28 août 1863, et rappelant les dispositions des circulaires ministérielles des 19 février, 18 septembre et 1er octobre 1841. Dans cette dernière on remarque le passage suivant: « Veuillez faire savoir aux maires des communes dans lesquelles se trouvent des monuments historiques, que ces monuments *ne peuvent subir aucune modification, sans que le projet m'ait été adressé et ait reçu mon approbation.* » C'est précisément dans cette circulaire ministérielle du 1er octobre 1841 que sont indiqués comme monuments historiques du Haut-Rhin, classés à cette époque, les édifices suivants, dont il est utile de rappeler parfois l'énumération :

Énumération des monuments classés du Haut-Rhin.

Arrondissement de Colmar: Église de Saint-Martin, à Colmar; — Cloître des Unterlinden, à Colmar; — Église de Gueberschwihr; — Église de Guebwiller; — Église de Pfaffenheim; — Tableaux de l'église de Bühl; — Église de Rouffach; — Église de Sigolsheim; — Église de Lutterbach; — Abbaye de Murbach.

Arrondissement de Mulhouse: Église d'Ottmarsheim.

Arrondissement de Belfort: Église de Thann.

Le comité estime qu'il y a lieu, par son président, d'appeler sur la question la haute sollicitude de M. le Préfet du Haut-Rhin, qui saura, sans aucun doute, concilier les besoins du culte, les droits de la commune et l'intérêt historique et artistique qui s'attache au monument dont il s'agit.

Lecture est donnée par M. Mossmann de la note suivante qu'il a rédigée, d'après un document intéressant du quinzième siècle, qui se trouve aux archives de la ville de Colmar:

Registres de correspondance de 1442 à 1452.

«Les archives de la ville de Colmar possèdent deux registres de correspondance embrassant la période 1442-1452, qui sont une véritable mine de renseignements curieux. On peut dire que pas un fait de cette époque n'a passé sans laisser de trace dans ces livres. C'est là que je puise aujourd'hui les détails suivants:

Église collégiale de Saint-Martin de Colmar

«En 1449, les travaux de construction de l'église collégiale de Saint-Martin de Colmar n'étaient pas achevés. A l'intérieur, il restait encore à élever le jubé, et il fallait pour cet ouvrage des matériaux choisis qui se tiraient de Rouffach. On fit marché avec un carrier, nommé maître Jean, qui vendit à la fabrique une carrière (*berg und rume*), susceptible de fournir les pierres de taille nécessaires (*glenstücke*). Il reçut à l'avance 2 ½ livres deniers, mais il mourut sans avoir rien livré. On apprit alors qu'il avait disposé une seconde fois de sa carrière en faveur de maître Bernard, le maître de l'œuvre (*Werkmeister*), à Thann.

«Ce contre-temps émut extrêmement les administrateurs de l'Œuvre de Saint-Martin, moins pour la perte d'argent qu'ils faisaient, que parce que tous leurs travaux en étaient retardés et compromis.

«A leur prière, la ville intervint; elle écrivit, le mardi, jour de sainte Agnès (21 janvier 1449), au receveur et au Conseil de Thann, et le vendredi, jour de saint Marc (25 avril), à maître Bernard lui-même, pour demander, sinon autant de pierres que maître Jean aurait dû fournir, du moins les six blocs dont la fabrique de Saint-Martin avait besoin pour l'achèvement des travaux commencés.

«Ces détails ne sont pas dénués d'intérêt pour l'histoire de l'art de bâtir au moyen âge. Ils donnent en même temps la preuve que, dès le quinzième siècle, les carrières de Rouffach fournissaient très-parcimonieusement cette belle pierre silico-calcaire que les hommes de l'art considèrent comme la meilleure matière des constructions en Alsace. Mais ce qui mérite le plus de fixer l'attention, c'est le nom de ce maître Bernard, qui ne peut être que l'un des architectes qui ont présidé à l'érection de la collégiale de Saint-Thiébaud de Thann. Le maître de l'œuvre qui fait des marchés, qui traite avec le carrier de Rouffach à la fois pour sa carrière et son

travail, à qui les administrateurs de Saint-Martin de Colmar sont obligés de faire leur cour pour obtenir les matériaux dont ils avaient besoin pour leurs propres travaux, ne peut être que l'un des chefs de la loge des maçons de Thann, qui était à ce moment encore en pleine activité. Le chœur de l'église de Thann a été achevé en 1424. Le couronnement du pignon de la principale façade est daté de 1428. Ce fut en 1430 qu'on posa la première pierre du bas-côté septentrional, l'une des plus belles parties du monument. La statue de saint Jean-Baptiste, patron des tailleurs de pierre allemands, qui décore le splendide portail latéral, porte la date de 1456. C'est donc peu avant l'achèvement de ce latéral que maître Bernard, de Thann, a dirigé les travaux de construction, et sans m'arrêter à la part qu'il peut y avoir prise, je crois utile d'appeler sur ce nom l'attention des hommes qui s'occupent en Alsace de l'histoire de l'architecture.»

Séance du Comité du 18 février 1867.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: MM. Bœrsch, Eissen, V. Guerber, Lehr, Merck, Morin, de Morlet, de Schauenburg, Siffer, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

Renouvellement des membres du bureau.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal du 14 janvier 1867, l'ordre du jour appelle le comité au renouvellement de son bureau.

Les votes au scrutin secret donnent le résultat qui suit:

MM. le baron de Schauenburg, vice-président. . . .	13 voix.
Eissen, secrétaire	13 —
L'abbé Straub, secrétaire.	13 —
Lehr, trésorier	13 —
Heitz, bibliothécaire-archiviste	13 —
M. Merck, conservateur.	13 —

Sur la proposition de M. de Schauenburg, M. le président inscrit M. Schreck, propriétaire à Geudertheim, comme membre de la Société.

Il donne ensuite connaissance des lettres qu'il a reçues ou échangées au nom du comité depuis la dernière séance.

M. Oppermann offre à la Société, au nom de son frère, M. Aug. Oppermann, ancien commandant de cavalerie, un manuscrit relatif à l'histoire de l'Alsace, et provenant de la bibliothèque de M. Sturm.

Don fait à la Société par M. Auguste Oppermann d'une description de l'Alsace du commencement du XVIIIe siècle.

C'est une description de l'Alsace, composée vers la fin du règne de Louis XIV, et renfermant des détails intéressants sur notre province au point de vue religieux et administratif.

Des remercîments unanimes sont adressés au donateur.

M. le colonel de Morlet dépose sur le bureau un exemplaire photographié du curieux bas-relief récemment découvert à Strasbourg, et représentant, selon les uns, quelque mystère gnostique, selon d'autres, des symboles du culte de Mithra. Remercîments et dépôt dans les archives.

Dons de M. de Morlet

Deux monnaies en argent du règne de Louis XIV, l'une de 1675, l'autre de 1711, sont offertes à la Société par M. de Schauenburg, pour être déposées dans le médaillier du musée. Le comité vote des remercîments au donateur.

Sur la prière de M. Siffer, le secrétaire donne lecture d'un mémoire composé par M. le curé sur deux lettres d'indulgence, se rattachant à l'église paroissiale de Herrlisheim. L'une, datée de 1338, est historiée et présente l'image de la Vierge avec l'enfant Jésus, ainsi que celles de saint Urbain et de saint Arbogast. La seconde, de 1489, constate la reconstruction de l'église de Herrlisheim, en 1483, à l'exception de l'ancien chœur, qui fut maintenu. Ces deux pièces sont religieusement conservées dans les archives de la paroisse, comme souvenir historique, quoiqu'elles soient du nombre des indulgences émises avec l'ancienne formule : *porrigendi manus adjutrices*, lesquelles ont été révoquées et déclarées nulles par une constitution du pape Pie V. Le mémoire de M. le curé Siffer, qui donne une analyse très-détaillée de ces deux documents, est déposé aux archives de la Société.

Lecture d'un mémoire de M. le curé Siffer sur deux lettres d'indulgence des XIVe et XVe siècles, accordées à l'église de Herrlisheim.

La parole est à M. Merck, qui, après avoir remis à M. le président deux haches celtiques, dont il fait don à la Société, fait une communication intéressante sur une tuile trouvée à Kœnigshoffen et portant l'empreinte de la IVe légion :

Don de haches celtiques fait par M. Merck, et communication du même membre au sujet d'une tuile romaine.

« En travaillant à l'inventaire de notre musée, j'ai trouvé une tuile, portant l'empreinte de la IVe légion romaine, sous la forme d'un fer à cheval, et trouvée en 1865 à Kœnigshoffen.

« Ce modeste débris est du plus haut intérêt pour l'histoire locale de la ville de Strasbourg, il prouverait que, peu de temps après la naissance de Jésus-Christ, notre ville était déjà une importante station militaire.

« La IVe légion, dite *Macedonica*, créée par M. Brutus, avant la bataille de Philippes, en Macédoine[1], fut envoyée, par Auguste, en Espagne, où elle avait son quartier général près des sources de l'Èbre[2], plus tard elle fut envoyée, par l'empereur Claude, à Mayence, relever les légions qui étaient parties pour faire la conquête de la Bretagne; elle resta dans cette dernière ville, où se trouvait son quartier général, jusqu'au commencement de la guerre civile qui s'éleva après la mort de l'empereur Néron. Pendant cette guerre fratricide, la IVe légion eut beaucoup à souffrir; aussi, à l'avénement de Vespasien au trône était-elle presque entièrement dissoute. Cet empereur, en réorganisant une nouvelle légion, qu'il nomma la IVe Flavienne (IV Flavia), incorpora les restes de la IVe Macedonica dans cette nouvelle légion et l'envoya dans la Mœsie.

« La IVe légion flavienne ne peut donc pas être confondue avec la IVe légion Macedonica, dont on a trouvé, sur les bords du Rhin, une grande quantité de monuments appartenant naturellement aux règnes de Claude jusqu'à Vespasien, c'est-à-dire dans les années 43 à 70 après Jésus-Christ.

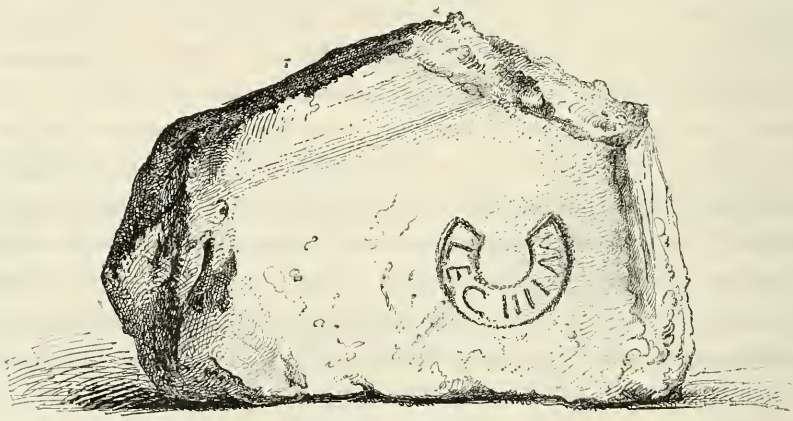

1/3 de la grandeur naturelle.

« L'inscription de LEG IIII MAC. que porte notre tuile, prouverait donc que, dans les années 43 à 70 après Jésus-Christ, Argentoratum était déjà une importante station militaire et que les légions romaines y tinrent garnison. »

La séance est levée à 4 heures.

1. *Zeitschrift für das Alterthum;* 1840, p. 650.
2. Florez, *Medallas de las colonias, etc., de Espana.* I, Tab. VI. I. VIII. 8.

Séance du Comité du 18 mars 1867.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: MM. Bœrsch, Eissen, Lebel, Lehr, Merck, Morin, de Schauenburg, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions.

M. le président ouvre la séance, en proclamant les noms de quatre nouveaux membres, qui sont inscrits comme sociétaires. Ce sont:

M. l'abbé Gustave de Dartein; M. Auguste Krœber, archiviste paléographe;

M. Risse, ancien directeur des contributions, à Avolsheim.

Ces trois noms sont présentés par M. Spach.

Mme veuve Schirmer à Colmar, présentée par M. Huot.

Il dépose ensuite sur le bureau une série de publications offertes à la Société, dont voici les titres:

Le Messager des sciences historiques de Belgique. Année 1866, livraison 4.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1865 - 1866, 11e volume.

Revue des sociétés savantes des départements. Série 4, tome IV. Novembre et décembre 1866.

Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques. 4 - 6 août 1866. — Volume contenant les mémoires historiques, philologiques et sur les sciences morales. 1 fort volume gr. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1866, n° 4.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1865. Nancy, 1866. In-8°.

Der Geschichtsfreund, Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. Band XXI. Einsiedlen, 1866.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1866. Vol. X. Constantine, 1866. In-8°.

Niederbronn et ses environs, par le docteur Kuhn fils. 2e édition, Paris et Strasbourg, 1866. In-8°.

Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, publiées par Alexis Dureau. 1re année, 1867. Paris, décembre 1866.

Envoi de la Société esthonienne, en résidence à Dorpat.

Une brochure contenant les statuts, les membres, le texte des ouvrages édités par la Société.

Notes sur les légendes et traditions de l'Esthonie. — La Paroisse de Pœlwe, par J. Hurt.

Attaque de la Livonie par le duc J. Albert de Mecklembourg.

Le Codex Zamoscianus, contenant les *Origines Livoniæ*, édité par Schirrer. In-4°.

Les plus anciens règlements judiciaires de la Russie, titre en allemand, texte en russe; édité par Tobien, professeur de droit à Dorpat. In-4°.

Le secrétaire en fonctions lit le procès-verbal de la séance tenue à Strasbourg, le 18 février 1867, et celui de la séance du sous-comité de Colmar, tenue le même mois. Les deux procès-verbaux sont adoptés.

Église de Gueberschwihr; sa reconstruction.

Une discussion s'engage à propos de la reconstruction de l'église de Gueberschwihr, dont il est question dans le procès-verbal de Colmar. Un membre annonce qu'on a eu la pensée d'acquérir l'ancien chœur de l'église de Pfaffenheim, aujourd'hui hors de service, de le démolir avec soin pour l'utiliser dans la construction de l'église de Gueberschwihr, dont il formerait le sanctuaire. Ce monument, l'un des plus remarquables spécimens de l'architecture rhénane de la fin du douzième siècle, sert aujourd'hui de remise, et risque d'être démoli tôt ou tard, à raison d'un entretien trop coûteux pour l'usage qu'on en fait. Par suite de ce transfèrement, qui a des précédents dans d'autres pays, par exemple, dans le grand-duché de Bade, la conservation du chœur de Pfaffenheim serait assurée et le monument aurait une destination très-digne.

Tout en admettant qu'il peut y avoir lieu d'opérer une translation de ce genre, quand il s'agit d'un monument dont l'existence est sérieusement menacée, faute de ressources, et parce qu'il n'a plus de destination dans la localité, le comité penche pour le maintien sur place. Il se demande jusqu'à quel point le chœur de l'église de Pfaffenheim pourra être mis en harmonie avec le clocher de Gueberschwihr, qui sera conservé, et dont la structure accuse une date un peu plus ancienne. Aucune communication officielle n'ayant encore été faite à ce sujet, le comité passe à l'ordre du jour.

Litres funéraires.

La parole est à M. l'abbé Straub, qui appelle l'attention sur un genre de monuments peu connus, et dont les rares spécimens sont exposés à une disparition complète. Ce sont les litres funéraires qui décorent encore l'extérieur de quelques églises. On appelle ainsi une large bande noire

que l'on peignait autrefois tout autour de l'église, à l'occasion des obsèques faites au seigneur du village, ou du collateur de la paroisse. Les litres étaient l'image d'un crêpe sur lequel on disposait, d'intervalle à intervalle, l'écusson du seigneur. M. Straub a remarqué les traces de ces litres sur les murs de l'église de Réguisheim, de Bergheim et de Ribeauvillé, dans le Haut-Rhin. Le seul exemple qui lui soit connu dans notre département, est la litre parfaitement visible de l'église d'Illkirch. Elle offre 37 fois les armes des Klinglin, qui portent «diapré d'argent à une fasce de gueules, accompagnée de trois fleurs de lis d'azur».

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 30 mars 1867.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents: MM. Hamberger, J. Chauffour, Gérard, Liblin, Frantz, Mossmann, Ingold, Huot, secrétaire.

M. Chauffour fait connaître que la Société d'histoire naturelle du Haut-Rhin propose à la Société des monuments historiques l'échange de leurs bulletins respectifs. La proposition sera transmise au comité central.

Le président dépose sur le bureau un exemplaire de l'*Année géographique* (1 vol. in-18, Paris, Hachette, 1866), offert au comité par l'éditeur. Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

MM. Réville, Hamberger et Liblin rendent compte au comité du résultat des fouilles à fleur de terre opérées cejourd'hui même, en leur présence et avec le concours de M. Le Prieur, membre de la Société d'histoire naturelle de Colmar, entre Eguisheim et Hattstadt, commune de Herrlisheim, sur un terrain où, depuis de longues années, l'on a fait de fréquentes découvertes du même genre. Celles d'aujourd'hui, déposées sur le bureau, consistent en : Fouilles faites à Herrlisheim.

Un vase de terre à goulot, dont l'anse seule est brisée, et dont le bord supérieur est orné d'une bordure striée;

Un fer de lance fortement oxydé;

Un bracelet de bronze, orné de légères stries triangulaires, et paraissant, par son diamètre, avoir appartenu à un enfant; ce qui est confirmé par la dimension d'un fragment de *cubitus* adhérent au bracelet;

Enfin quelques fragments d'un peigne en os.

Ancien chœur de Pfaffenheim.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Spach, président de la Société, en date du 19 mars, de laquelle il résulte que, dans une séance tenue à Strasbourg le 18, « il a été question du transfèrement éventuel et désirable, de la chapelle romane de Pfaffenheim, qui sert, en ce moment, de magasin, et serait mieux placée si on l'accolait à *l'église romane* de Gueberschwihr. »

Plusieurs observations sont échangées à ce sujet. Il en résulte que, dans l'opinion unanime du comité, le déplacement proposé, loin d'être désirable, serait fort regrettable et ne devrait être appuyé que si ce qu'on appelle la chapelle de Pfaffenheim était menacé de destruction, et que ce fût le seul moyen de la conserver. Mais il est loin d'en être ainsi; cette chapelle n'est autre chose que l'abside de l'ancienne église, qui fait corps avec le clocher et forme une des entrées de l'église neuve.—Peut-être y dépose-t-on temporairement divers objets encombrants, appartenant à la ville ou à la *fabrique*, mais il n'est pas exact de dire qu'elle sert habituellement de magasin. Son déplacement, s'il était sérieusement proposé, soulèverait de sérieuses objections.

D'abord, quant à accoler la chapelle de Pfaffenheim à *l'église romane* de Gueberschwihr, il est bon d'observer que cette dernière n'est pas plus romane, dans son ensemble, que celle de Pfaffenheim; toutes deux sont d'anciennes églises romanes, remplacées, dans leur plus grande partie, par un édifice moderne, et, dans toutes deux, c'est l'ancienne abside qui a été conservée; il est donc permis de se demander ce que ferait l'église de Gueberschwihr de deux absides romanes, indépendamment du chœur nouveau que ses paroissiens ne manqueront pas d'exiger dans la reconstruction projetée.

De plus, les églises dont il s'agit étant l'une et l'autre classées parmi les monuments historiques, aucun changement ne peut y être fait sans l'autorisation administrative, qui serait, à coup sûr et à bon droit, refusée pour l'opération dont il s'agit.

Enfin, cette opération, le déplacement d'un édifice encore debout, en enlevant les pierres une à une, en les numérotant et en les replaçant dans le même ordre, ne fût-ce qu'à quelques mètres de leur emplacement primitif, est des plus difficiles et des plus délicates; elle serait à peu près impraticable ici, où le transport devrait s'effectuer à 3 kilomètres, à travers un terrain accidenté, et par des chemins plus ou moins difficiles; dans toutes les hypothèses un tel travail entraînerait des dépenses qui sont d'ailleurs au-dessus des ressources de la commune de Gueberschwihr.

En conséquence, le comité estime qu'il n'y a lieu de donner aucune suite à la proposition sus-relatée.

La discussion qui précède ayant soulevé la question des monuments *classés*, le président fait observer que la liste qui en a été dressée remonte à une époque fort éloignée et paraît incomplète; qu'elle ne contient que 12 monuments dans tout le département: 10 situés dans l'arrondissement de Colmar, 1 dans celui de Mulhouse, et 1 dans celui de Belfort. M. Ingold, de Cernay, membre du comité, présent à la séance, est invité à rechercher et à signaler à la Société ceux de l'arrondissement de Belfort dont il conviendrait de provoquer le classement. M. Stœber sera invité à fournir le même renseignement en ce qui concerne l'arrondissement de Mulhouse.

Lecture faite par M. Mossmann, de documents sur l'histoire de Colmar.

M. X. Mossmann commence la lecture de matériaux pour servir à l'histoire de Colmar pendant la guerre de Trente ans. Il expose les mesures prises à la fin de 1631 en vue du danger dont l'approche des Suédois menaçait l'Alsace, la nécessité où se trouva Colmar, de recevoir pour la première fois une garnison impériale en dépit des répugnances de la bourgeoisie, ses négociations avec l'administration des guerres à Haguenau pour obtenir le blé nécessaire à l'entretien des soldats, la situation du chef-lieu de la décapole que l'un des commissaires chargés de cette mission trouva occupé par les Lorrains, le peu d'empressement de la ville de Strasbourg à se prêter à l'approvisionnement de Colmar devenu l'une des places d'armes des Impériaux, et enfin les mouvements causés dans la basse Alsace par l'irruption des Suédois.

Séance du Comité du 15 avril 1867.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Bœrsch, baron Lebel, Lehr, Merck, colonel de Morlet, baron de Schauenburg, Straub, Eissen, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend:

Publications déposées sur le bureau.

Revue des Sociétés savantes. 4e série, tome V. Janvier 1867;

Mémoires lus à la Sorbonne, du 4 au 6 août 1866. Archéologie;

Rapport sur les habitations lacustres, lu en séance de la Société industrielle de Mulhouse, par M. A. Klenck;

Mathiæ Neoburgensis Chronica, éditée par M. Studer, au nom de la Société historique de Suisse. Berne, 1867;

Schweizerisches Urkundenregister, édité au nom de la même Société. Berne, 1864;

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. Livraisons 55-60. Saint-Omer, 1865-1866;

Mittheilungen der k. k. geographischen Gesellschaft zu Wien. 1864-1866. 6 vol. gr. in-8°. Vienne;

Anzeiger für Kunde deutscher Vorzeit, n°s 9-12, avec rapport.

Inscription découverte par M. Beilstein, en décembre 1866.

Le colonel de Morlet donne lecture d'une note sur une inscription trouvée en décembre 1866 par M. Beilstein, agent voyer à Brumath:

«Cette inscription est gravée sur un autel quadrangulaire, dont la corniche et la base ont été recoupées de toute la partie qui faisait saillie sur les faces principales, pour faciliter sans doute l'emploi de cette pierre dans quelque construction. Quelques moulures subsistent encore sur les faces latérales et postérieures.

Cette inscription, qui couvre la totalité du dé, est composée de 13 lignes. Plusieurs lettres sont liées.

Ainsi, à la 4e ligne, il faut lire: CLEMENTINIVS = CARANTVS.

A la 7e ligne, le dernier mot se lit APAGANTE.

A la 13e, lisez MATVRIVS · PEREGRINVS.

Un éclat enlevé à la pierre, à la 1re ligne au-dessus de la lettre N du second mot, a probablement fait disparaître le prolongement du dernier jambage qui formait un J, de manière à ce que l'on pût lire COSSATTIONIS.

Il ne paraît pas possible de voir dans cette inscription autre chose qu'une liste de noms dont quelques-uns sont d'origine gauloise, tels que «Cossatio — Conteddius — Carantus — Attessas — Teddillus».

Il est à remarquer, de plus, que le second nom de plusieurs de ces lignes est au génitif, tandis que le premier est au nominatif.

M. le capitaine Chardin, qui a déchiffré cette inscription de concert avec M. Saum et moi, est d'avis que les noms dont il s'agit doivent s'appliquer à des esclaves. D'autres savants que j'ai consultés y voient l'expression d'un rapport de parenté, selon l'usage des Grecs, et, dit-on, même des Gaulois.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que rien n'annonce dans cette inscription le but de l'association qui a réuni tous les individus dont les noms viennent

d'être cités. Il est probable que cette indication devait se trouver soit sur la base, soit sur la corniche détruites.

Cette inscription, qui a déjà été signalée par M. Chardin dans la livraison de février de la *Revue archéologique*, est disposée ainsi :

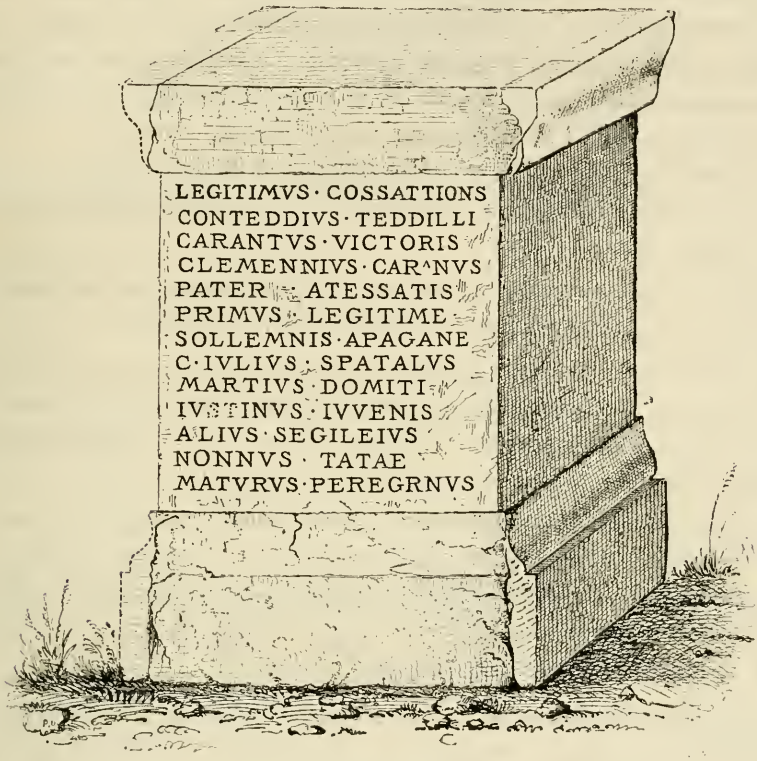

1/9 de la grandeur naturelle.

Le colonel de Morlet offre à la Société la photographie d'un bas-relief trouvé à Strasbourg en 1866, et se rapportant, d'après toutes les probabilités, au culte de Mithra; il représente une figure humaine, armée d'une massue.

Communication faite par M. l'abbé Straub au sujet d'une ancienne maison à Strasbourg, 18, rue de la Madeleine.

L'abbé Straub lit la note suivante :

« On démolit en ce moment une de nos anciennes maisons en charpente ou en pans de bois apparent et décoré de moulures. C'est le n° 18 de la rue Sainte-Madeleine, ancienne Uttengasse, comme l'appellent les contrats de vente de ladite propriété.

« La construction, acquise récemment par M. Schott, serrurier, remonte à l'an 1581, d'après la date qui se lit au-dessus d'une porte intérieure. Le rez-de-chaussée est en maçonnerie et paraît avoir été remanié à diverses

reprises. Le premier et le second étage sont restés presque intacts et présentaient encore, il y a deux jours, les anciens lambris en marqueterie et l'ornementation primitive du plafond avec ses solives moulurées. Au nord et à l'est, la façade donnant sur la rue forme une lanterne d'un aspect fort pittoresque. Le poteau cornier, les chambranles, l'arrondoir, enfin tout l'encadrement de la large fenêtre, est décoré de jolies sculptures, de rinceaux, avec consoles, supportées par des têtes d'anges ou des figures grimaçantes. La charpente des alléges en croix de saint André, avec décoration ogivale, a sans doute autrefois été décorée de couleurs.

« M. Schott a bien voulu me donner avis des travaux de démolition. Je viens d'exécuter un croquis qui conservera le souvenir de cette curieuse construction. »

L'abbé Straub présente, en outre, quelques croquis de constructions analogues, existant dans quelques villes et villages d'Alsace.

Custode de Walbourg.

M. Klotz donne des renseignements sur l'état des travaux de la custode de Walbourg. Il pense que deux mois suffiront pour mener à bonne fin cette restauration, et présente, à l'appui de son dire, un dessin réduit au cinquième, lequel permet au comité d'apprécier toute la valeur artistique de cet objet. Il annonce, en outre, que, pour replacer la custode à l'endroit qu'elle occupait jadis et qu'elle devra occuper de nouveau, il faudra reprendre l'ancien niveau du dallage, ce qui exigera un décapement d'environ $0^{m},30$. Si l'on voulait se dispenser de cette précaution, la partie supérieure de la custode masquerait une fenêtre.

M. de Schauenburg ajoute à ces renseignements que la restauration entreprise par le comité ne porte que sur les détails architectoniques du petit monument, mais que la partie sculpturale ou décorative exigera seize à dix-huit figurines, pour lesquelles on ne possède aucune donnée. Il faudra une étude spéciale de la part de la commission, pour pouvoir retrouver, non-seulement la dénomination de ces figurines, mais encore le vocable se rapportant à l'histoire de l'église même, et le caractère qu'il conviendra de leur donner.

Le comité s'occupe de la manière de solder l'entrepreneur de ladite restauration. Il existe un crédit périmé, non employé, à reporter au budget de l'année courante.

M. le baron de Schauenburg propose de solder en trois annuités, chaque fois pour un tiers.

Le trésorier répond que ce mode est déjà prévu au budget.

M. Klotz propose de consacrer immédiatement 2,000 fr. à cet objet.

Le comité se range à cet avis et adopte également l'abaissement du niveau du sol du chœur de l'église.

Le trésorier présente le compte de l'exercice de 1866 :

Présentation du compte de l'exercice 1866 et du budget de 1867.

Compte de l'exercice 1866.

SECTION Ire. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. — *Recettes diverses et extraordinaires.*

Reliquat de l'exercice précédent		4,358f »c	
Produit de la vente du Bulletin . . .	60f »c		
Don de M. le baron Pron, préfet du Bas-Rhin.	40 »		
Intérêts des fonds placés à la trésorerie générale	149 70	249 70	
			4,607f 70c

CHAPITRE II. — *Cotisations.*

269 sociétaires du département du Bas-Rhin.		
176 — du département du Haut-Rhin.		
50 — de Paris et autres villes de France et de l'étranger.		
495 à 10 fr. par sociétaire, soit.		4,950 »
Quittances détachées du registre à souche	512	
A déduire :		
Retour pour décès et démissions.	15	
Quittance double	1	
Extance d'une quittance.	1	17
Reste.		495

CHAPITRE III. — *Subventions.*

Ministère de l'instruction publique	400	
Département du Bas-Rhin.	2,000	
— du Haut-Rhin	500	2,900 »
Total des recettes.		12,457 70

SECTION II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. — *Fouilles, recherches, gratifications.*

(Crédit du budget : 1,500 fr.)

Fouilles dans le château de Frankenbourg	300f » c	
Kelt en bronze, trouvé près de Stéphansfeld et frais de transport	16 10	
Gratification au sacristain d'Eschau pour un don de fragments de colonnettes	10 »	
Transfèrement d'une pierre tumulaire de Kaysersberg.	20 »	
Transfèrement d'une pierre tumulaire de Brumath	10 »	
Transport de fragments de statues de Kœnigshoffen	14 50	
Total		370f 60c

CHAPITRE II. — *Bulletin et frais d'administration.*

(Crédit du budget : 5,100 fr.)

§ 1er. Loyer et accessoires.

(Crédit du budget : 600 fr.)

Loyer du local des séances.	350 »	
Assurance contre l'incendie du mobilier et de la bibliothèque : police et prime.	11 10	
Balayage du local.	40 »	
Acquisition de deux lampes, d'une burette pour l'huile et fourniture d'huile épurée	32 10	
Total		433 20

§ 2. Frais d'administration.

(Crédit du budget, §§ 2 et 3 : 800 fr.)

Indemnité au secrétaire du président	200 »	
Indemnité au secrétaire du trésorier	100 »	
Indemnité à l'aide du secrétaire du comité du Haut-Rhin.	60 »	
Gratification aux garçons de bureau de la préfecture du Bas-Rhin	45 »	
Gratification au concierge de la préfecture du Haut-Rhin.	30 »	
Total		435 »
A reporter.		868 20

Report		868f 20c

§ 3. **Frais de bureau.**

(Crédit du budget, voy. § 2.)

Fournitures diverses et affranchissements de Bulletins soignés par la maison Berger-Levrault	43f 80c	
Affranchissement du Bulletin par Wohn.	187 »	
Affranchissement des convocations, par le même.	79 »	
Affranchissements du président et du trésorier . .	27 60	
Carnet pour le service du trésorier	3 »	
Note du relieur	52 30	
Note du même	33 75	
Frais de mandats et de timbre de mandats	6 05	
Gravure d'une médaille (M. Joseph Wencker). . .	5 »	
Total		437 50

§ 4. **Frais de perception.**

(Crédit du budget : 100 fr.)

Encaissement des quittances à Strasbourg	60 »	
Encaissement des quittances dans l'arrondissement de Schlestadt	5 30	
Encaissement des quittances dans le Haut-Rhin. .	30 »	
Total		95 30

§ 5. **Impression du Bulletin.**

(Crédit du budget : 3,500 fr.)

Note de veuve Berger-Levrault, tome IV, 1re livraison	1,550 80	
Note de la même, tome IV, 2e livraison	963 80	
Note de Simon, lithographe, pour diverses planches.	252 »	
Total		2,766 60
Total du chapitre II		4,167 60

CHAPITRE III. — *Conservations.*

(Crédit du budget : 2,000 fr.)

Restauration de l'église de Singrist	300 »	
Réparation de la colonne milliaire à Châtenois . .	37 75	
A reporter	337 75	

Report	337f 75c	
Réparation dans le château de Wineck	200 »	
Réparation dans le château de Kaysersberg. . . .	500 »	
Réparation dans le château de Kœnigsbourg . . .	109 20	
Réparation d'une dalle avec inscription.	15 »	
Total[1].		1,161f 95c

Chapitre IV. — *Dépenses imprévues et extraordinaires.*

(Crédit du budget : 3,858 fr.)

Au garde de Hohkœnigsbourg, frais de garde (sur des exercices clos).	53 »

RÉCAPITULATION.

Recettes.

Chapitre Ier. Recettes diverses et extraordinaires.	4,607 70	
— II. Cotisations	4,950 »	
— III. Subventions.	2,900 »	
Total		12,457 70

Dépenses.

Chapitre Ier. Fouilles, recherches, gratifications.	370 60	
— II. Bulletin et frais d'administration . .	4,167 60	
— III. Conservations.	1,161 95	
— IV. Dépenses imprévues et extraordinaires	53 »	
Total.		5,753 15
Reliquat.		6,704 55

qui se décompose ainsi :

Fonds placés à la trésorerie générale	6,122 05
Espèces en caisse.	582 50
Total pareil :	6,704 55

1. La première annuité (1,333 fr. 33 c.) du crédit de 4,000 fr., voté pour la restauration de la custode de Walbourg, a dû être comptée et réservée jusqu'à la fin de l'exercice; mais il n'a pu en être fait emploi. Si elle avait été dépensée, ainsi qu'il y avait lieu de le prévoir, les dépenses du chapitre se seraient élevées à 2,495 fr. 30 c., soit 495 fr. 30 c. de plus que le chiffre ouvert au budget.

Le trésorier présente ensuite le budget de 1867, en proposant quelques modifications de forme. Ainsi les frais du Bulletin devraient recevoir un chapitre spécial, et une séparation plus exacte devrait être faite entre les recettes ordinaires et les recettes extraordinaires.

Budget de 1867.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

CHAP. Ier. *Intérêts de capitaux.* (Budget précédent : 100 fr. — Compte : 149 fr. 70 c.)			
Intérêts des fonds déposés à la trésorerie générale.	100f » c	100f » c	
CHAP. II. *Cotisations des sociétaires.* (Budget précédent : 5,000 fr. — Compte : 4,950 fr.)	5,000 »	5,000 »	
CHAP. III. *Subventions.* (Budget précédent : 2,900 fr. — Compte : 2,900 fr.)			
Subvention du ministère de l'instruction publique.	400 »		
Subvention du département du Bas-Rhin	1,000 »		
Subvention du département du Haut-Rhin.	500 »		
	1,900 »	1,900 »	
CHAP. IV. *Recettes diverses.* (Budget précédent : 100 fr. — Compte : 100 fr.)			
Vente de Bulletins.	100 »	100 »	
Total des recettes ordinaires		7,100 »	7,100f » c

Recettes extraordinaires.

CHAP. Ier. *Reliquat actif du compte de 1866* . . . . (Budget précédent : 4,358 fr.)	6,704 55	
CHAP. II. *Quittances arriérées de l'année 1866.* . . (Budget précédent : Néant.)	10 »	
Total des recettes extraordinaires.		6,714 55
Total général des recettes		13,814 55

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.

CHAP. Ier. *Frais de bureau et d'administration*				1,650f »c
(Budget précédent : 1.600 fr. — Compte : 1.400 fr.)				
§ 1. Location et entretien du local des séances. .			500f »c	
(Budget précédent : 600 fr. — Compte : 433 fr. 20 c.)				
A. Loyer.	350f	»c		
B. Assurance	9	10		
C. Balayage	40	»		
D. Somme à valoir.	100	90		
	500	»		
§ 2. Frais d'administration.			450 »	
(Budget précédent, §§ 2 et 3 : 800 fr. — Compte : 872 fr. 40 c.)				
A. Secrétaire du président	200	»		
B. Secrétaire du trésorier.	100	»		
C. Commis du secrétaire et concierge de la préfecture du Haut-Rhin (60f + 30f).	90	»		
D. Gratifications diverses	60	»		
	450	»		
§ 3. Frais de bureau.			500 »	
(Budget précédent, voy. § 2.)				
A. Fournitures de bureau.	50	»		
B. Reliures.	100	»		
C. Affranchissements divers (Bulletins, convocations, lettres). .	300	»		
D. Somme à valoir	50	»		
	500	»		
§ 4. Frais de perception			100 »	
(Budget précédent : 100 fr. — Compte : 95 fr. 30 c.)				
A. Frais à Strasbourg.	60	»		
B. Frais dans le Haut-Rhin	30	»		
C. Somme à valoir	10	»		
	100	»		
§ 5. Frais de déplacement.			100 »	
(Budget précédent : 100 fr.)			1,650 »	
A reporter				1,650 »

Report				1,650f	»c
CHAP. II. *Fouilles, recherches, travaux de conservation*. . . . . (Budget précédent : 3,500 fr. — Compte : 1,532 fr. 55 c.)				2,600	»
§ 1. Fouilles, recherches, etc. . . . . (Budget précédent : 1,500 fr. — Compte : 370 fr. 60 c.)			1,000f	»c	
A. Fouilles de Wittolsheim (décision du 14 mai 1866)	300f	»c			
B. Fouilles à Herrlisheim (décision du 16 février 1867)	200	»			
C. Somme à valoir.	500				
	1,000	»			
§ 2. Gratifications pour don ou transport d'objets antiques	100	»	100	»	
§ 3. Travaux de conservation ou de restauration. . . . . (Budget précédent : 2,000 fr. — Compte : 1,161 fr. 95 c.)			1,500	»	
A. Custode de Walbourg (2e annuité[1])	1,333f	33c			
B. Somme à valoir	166	67			
	1,500	»	2,600	»	
CHAP. III. *Publications du Bulletin de la Société* (impressions et planches) . . . . . (Budget précédent : 3,500 fr. — Compte : 2,766 fr. 60 c.)				2,600	»
CHAP. IV. *Dépenses diverses et imprévues* (3 1/2 p. 100 de la recette ordinaire). . . . . (Compte : 53 fr.)				250	»
Total des dépenses ordinaires.				7,100	»

Dépenses extraordinaires.

Report de la 1re annuité de Walbourg (exercice 1866) . . .	1,333	35
Total général des dépenses.	8,433	35

1. Le crédit de 1,333 fr. 33 c., compté et réservé pour la première annuité de la custode de Walbourg, n'a pas été employé dans le cours de l'exercice 1866. Il le sera en 1867. (Voy. *Dépenses extraordinaires*.)

BALANCE.

	Recettes et Dépenses ordinaires.		Recettes et Dépenses extraordinaires.		Totaux.	
Les recettes étant de.	7,100f	»c	6,714f	55c	13,814f	55c
et les dépenses de.	7,100	»	1,333	35	8,433	35
L'excédant des recettes est de. .	»	»	5,381	20	5,381	20

Le présent budget, arrêté à un excédant présumé de recettes de cinq mille trois cent quatre-vingt-un francs vingt centimes, est soumis au conseil d'administration de la Société par le trésorier soussigné.

Signé: Ernest Lehr.

M. Bœrsch demande pourquoi on fixe une somme à valoir sur chaque chapitre du budget.

M. le baron de Schauenburg répond que cette somme à valoir est destinée à couvrir des dépenses qui se présentent dans le courant de l'année et qui ne sauraient encore être déterminées à la présentation du budget. C'est du prévu indéterminé.

Le comité adopte le budget et vote des remercîments au trésorier.

M. Bœrsch demande s'il ne serait pas possible, en s'adressant au Préfet du département, d'obtenir le rétablissement de l'allocation de 1,000 fr., accordée autrefois par le conseil général et supprimée récemment.

M. le colonel de Morlet pense qu'il vaudrait mieux s'adresser au conseil général, opinion à laquelle M. Bœrsch déclare ne pas pouvoir adhérer. L'opinion de M. Bœrsch est adoptée par le comité, qui décide que le président sera chargé de la démarche.

M. Klotz émet le vœu que des fonds pour conserver certaines constructions, ou du moins pour leur reproduction graphique ou photographique, soient mis à la disposition du comité.

M. Straub soutient cet avis en faisant remarquer qu'il sera urgent quelquefois d'envoyer des dessinateurs ou des photographes dans les localités où certaines constructions sont sur le point de disparaître.

Le comité prend une décision en ce sens.

M. Merck, conservateur du musée, présente deux lacrymatoires, d'un très-bel état de conservation, trouvés récemment aux environs de Hochfelden, et dont il a fait l'acquisition pour la Société.

Le comité approuve cette dépense.

Fragments d'architecture trouvés à Eschau.

M. Matuszynski donne lecture de la note suivante sur des fragments d'architecture trouvés à Eschau :

« Des fouilles exécutées aux abords de l'église pour la conservation de clôtures au cimetière, ont mis à découvert plusieurs fragments de pierre taillée et sculptée d'un intérêt incontestable.

« Le premier consiste en une dalle, portant l'inscription suivante :

DIVITI . aQUE . GV
TTA . DENEGATVR.

« Cette inscription se rapporte probablement à l'histoire de Lazare et du mauvais riche (saint Luc, XVI, 19-25). D'après la forme de ses lettres, elle paraît appartenir au onzième ou douzième siècle.

« Le second fragment est un fût de colonnette en grès blanc de $0^m,09$ de diamètre, avec chapiteau roman de forme cubique de $0^m,12$ de côté. Ce chapiteau est orné sur chaque face d'un feuillage taillé en creux.

« Le troisième fragment représente un sommier en grès, orné de feuilles avec frise sculptée. Sur l'une de ses extrémités cintrées est représenté en relief Samson déchirant un lion.

« Le quatrième fragment, de forme semblable à celle du sommier ci-dessus, représente, sur l'une de ses extrémités cintrées, une cigogne portant un reptile dans son bec, et sur la face opposée un enroulement. Sur les deux faces principales, qui n'ont que $0^m,45$ de long sur $0^m,20$ de haut, sont figurés deux sujets en relief, finement sculptés, représentant : l'un, les rois mages, conduits par l'étoile devant Hérode, derrière lequel se tient un sbire armé d'un glaive (saint Matthieu, II, 7, 8), et l'autre, les rois mages, conduits toujours par l'étoile, devant l'enfant Jésus, porté sur les genoux de la Vierge (saint Matthieu, II, 10, 11).

« Enfin, le cinquième fragment représente, sur l'une de ses faces, les bergers apercevant, dans toute la pompe du ciel, un ange du Seigneur, leur annonçant la naissance du Christ (saint Luc, II, 8-11) ; sur l'autre face figure, à droite, l'Annonciation, c'est-à-dire l'ange debout, devant la Vierge, portant sur une bandelette l'inscription :

AVE . MARIA . GRA.

taillée en très-beaux caractères (saint Luc, I, 28, 29) ; à gauche la Nativité (saint Luc, II, 7) avec Joseph, tournant le dos à la Vierge et à l'enfant Jésus (saint Matthieu, I, 19). Cette sculpture naïve est très-intéressante à cause de la Vierge qui, nimbée au moment de l'Annonciation, est dépourvue de l'auréole à la naissance de Jésus, dont la tête est couronnée d'un nimbe crucifère.

« Tous ces fragments du onzième ou douzième siècle proviennent certainement de l'abbaye de Saint-Benoît, succursale du monastère de Sainte-

Odile qui existait à l'angle nord-ouest de l'église actuelle, dont la description se trouve dans la notice de M. L. Spach, publiée en 1840.»

Séance du Comité du 13 mai 1867.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Lehr, Merck, baron de Schauenburg, Eissen, secrétaire en fonctions.

M. R. de Türckheim assiste à la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal du 15 avril.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Collection des antiques de feu M. des Vergers. In-4°;

Messager des sciences historiques ou Archives de Belgique. Année 1867; 1re livraison; gr. in-8°;

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Programme des prix et médailles. Paris, 1867. 1 broch. in-4°;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. Tome 29 (Tome 9 de la 3e série). 1 fort vol. gr. in-8°;

Régeste genevois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés, relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'an 1312. Genève, 1866. 1 fort vol. in-4°;

Revue des Sociétés savantes. 1867.

La correspondance comprend:

Une lettre de M. le curé Deharbe, d'Andlau; une lettre d'Anvers, le procès-verbal de la séance du comité de Colmar du 30 mars 1867, dont lecture est donnée par M. le baron de Schauenburg; une demande de la Société d'histoire naturelle de Colmar pour l'obtention de l'échange de ses publications contre le *Bulletin* de la Société des monuments historiques d'Alsace, et qui est accordée par le comité; de plus, une lettre de M. Véron-Réville, portant que M. Kult de Thann présente comme nouveaux membres de la Société: MM. Stœckler, George, entrepreneur à Guebwiller, et Egender, Émile, entrepreneur à Thann; une lettre de Senlis et une du Congrès scientifique de France.

M. Wencker, lauréat de la Société, envoie un fond de vase, de poterie romaine avec le nom du potier, trouvé rue du Fil à Strasbourg. — Le comité vote des remercîments à M. Wencker.

Écusson de l'archiduc Léopold d'Autriche.

Le comité décide la reproduction en noir d'un dessin envoyé par M. Nicklès (écusson de l'archiduc Léopold d'Autriche).

Il fixe au jeudi 4 juillet l'assemblée générale de Colmar.

Le président donne lecture d'un mémoire de M. Siffer sur un cimetière mérovingien, dont le comité décide l'insertion.

Lecture d'un mémoire de M. le curé Siffer sur un cimetière mérovingien.

M. R. de Türckheim expose au comité qu'il y a quatre ans un parement considérable s'est écroulé au château de Landsberg, ce qui est devenu une menace de ruine pour le donjon. Il s'agirait aujourd'hui, pour prévenir une destruction plus vaste encore, d'exécuter un travail très-considérable. Il faudrait donner annuellement une subvention ou allocation, le propriétaire s'engagerait à participer également de son côté. Il croit que si la Société pouvait consentir à donner, pendant 4 ou 5 ans, chaque année une somme de 300 fr., on pourrait obtenir le résultat désiré.

Château de Landsberg.

Le comité prend acte de cette exposition et s'occupera de l'affaire dans une prochaine séance.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 1er juin 1867.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents: MM. Véron-Réville, président, Chauffour, Gérard, Liblin, Frantz, Mossmann, membres, et Huot, secrétaire.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Stœber, invité par le comité à lui signaler les monuments de l'arrondissement de Mulhouse, dont il y aurait lieu de provoquer le classement parmi les monuments historiques.

M. Stœber propose, outre le maintien de l'église d'Ottmarsheim parmi les monuments classés, d'y joindre, dans l'arrondissement de Mulhouse, le château de Morimont, dont l'importance a été relevée dans les notices intéressantes de MM. Schirmer et Quiquerez.

Monuments à classer.

M. Gérard propose également, pour les mêmes causes, le classement du château de Ferrette.

Cette proposition, appuyée en principe, soulève la question de savoir comment il convient d'appliquer les dispositions légales en matière de classement des monuments historiques, dans le cas où le monument dont il s'agit, n'appartient ni à l'État, ni à une commune, mais à un particulier. La discussion de cette question, qui mérite un examen attentif et approfondi, est remise à une autre séance.

Château de Kaysersberg. — Rapport de M. Hartmann, architecte, à ce sujet.

Le vice-président communique au comité le rapport qu'il a reçu de M. Hartmann, architecte, relativement au château de Kaysersberg. Ce rapport s'exprime en ces termes:

«Monsieur le Vice-Président, vous avez bien voulu me demander une notice sur les travaux qui ont été faits jusqu'ici au château de Kaysersberg, sous ma direction, au moyen du crédit de 500 fr. voté par la Société. J'ai donc l'honneur de vous transmettre les renseignements qui suivent:

«Dans une lettre du 14 juin 1865, j'ai déjà parlé des travaux qui se faisaient alors pour l'amélioration du chemin qui conduit au château, à partir de la grande route, à l'entrée de la ville. Ce chemin, qui n'était autrefois qu'un sentier étroit et inégal au milieu des vignes, est devenu très-praticable; la section la plus difficile était vers l'extrémité supérieure, où il a fallu enlever à la mine des parties de rocher, afin de former une suite de degrés, rendus nécessaires, par la déclivité de la montagne; les terrassements étant aujourd'hui terminés, il n'y a plus qu'à les entretenir en bon état; ce que la ville se chargera de faire, ainsi que de placer deux poteaux indicateurs.

«Dans une visite faite avec vous, Monsieur le Vice-Président, en septembre 1866, M. Ringeisen avait recherché et désigné le point le plus favorable pour pratiquer une entrée dans le château, resté jusque-là entièrement fermé au public. C'était une ancienne poterne sur le fossé longeant le mur d'enceinte vers l'est, à environ 50 mètres de l'angle nord. Il fut convenu que le travail projeté se ferait pendant l'hiver.

«Le temps n'a permis de le commencer qu'au mois de février, où j'ai placé sur les lieux plusieurs ouvriers de l'atelier de charité de la ville, en même temps que des maçons et terrassiers. Il fallut tout d'abord combler une partie du fossé, décaper quelques amas de terre couverts de broussailles et élever un fort mur de soutènement de plus de 4 mètres de hauteur sur environ 20 de développement, en quart de cercle, devant la poterne en question. On obtint ainsi une plate-forme extérieure à niveau du seuil de l'entrée, lequel se trouve encore de 1 mètre en contre-bas du sol intérieur. Cette différence a été facilement rachetée au moyen d'une pente douce longeant la face intérieure du château.

«C'est à cet endroit que j'ai cru trouver les traces d'un ancien caveau devant exister autrefois sous un bâtiment démoli; j'ai fait creuser à plus de 4 mètres de profondeur, espérant trouver un dallage ou quelque objet curieux; mais mon attente a été déçue et il a fallu combler de nouveau, par crainte d'éboulement du terrain. Tout ce que l'on a trouvé, sont

huit fers de flèche, à l'extérieur et au pied de la muraille; un squelette très-ancien d'un homme de petite taille, et une pierre de bordure, sans doute un fragment de linteau de porte, où se remarque, avec quelques caractères inintelligibles, la date de 1559.

«A l'intérieur du château, les fouilles auraient pu être très-intéressantes pour découvrir d'anciennes fondations; mais toute cette partie étant recouverte d'une vigne appartenant à M. Rieff, il n'a pas été possible de bouleverser cette propriété. Dans la pensée que la partie supérieure près la grosse tour et sans grande valeur pourrait être cédée à la Société, j'ai eu l'honneur d'en écrire à Paris, sous la date du 18 février dernier, à M. Rieff, qui m'a répondu qu'il examinerait cette proposition à son prochain retour en Alsace.

«Le percement de la porte et l'accès à l'intérieur du château étaient déjà certainement un beau résultat obtenu, et toute la population de Kaysersberg témoignait, par de fréquentes visites, combien elle s'intéressait à ces travaux. Mais il restait encore une autre partie fermée, qui devait à un haut point piquer la curiosité publique: c'était le donjon circulaire qui ne présentait d'ouverture qu'à plus de 10 mètres de hauteur. Pour arriver dans cette tour, il a donc fallu faire une brèche dans les murs à niveau du sol, et ce travail, beaucoup plus difficile qu'on ne pouvait s'y attendre, a duré plus d'un mois avec deux ouvriers et à l'aide de la poudre, dans des murs compactes et où le mortier était devenu plus dur que le granit. Il est intéressant aujourd'hui de voir la construction intérieure de cette maçonnerie et surtout son épaisseur, qui n'a pas moins de $4^{m},65$. L'intérieur de la tour n'a que $2^{m},70$ de diamètre; c'est une espèce de puits, qui se termine, à 25 mètres de hauteur, par une voûte supportant une plate-forme crénelée.

«La ville de Kaysersberg, sur la proposition de M. le maire qui s'intéresse vivement aux travaux de la Société, votera les fonds nécessaires pour la construction d'un escalier, afin que l'on puisse monter sur cette plate-forme, d'où l'on jouira certainement d'une des plus belles vues de l'Alsace.

«Il ne me reste plus, Monsieur le Vice-Président, qu'à vous rendre compte, en peu de mots, de l'emploi des fonds qui m'ont été remis.

«Pour tous ces travaux, il a été payé, jusqu'à ce jour, une somme de 374 fr. 90 c. aux divers ouvriers dont j'ai gardé les quittances. J'ai donc encore entre les mains, sur les 500 fr. que vous m'avez remis le 18 avril, un reliquat de 125 fr. 10 c.

«En ce moment les travaux sont interrompus jusqu'après la réponse de M. Rieff, au sujet du terrain et de la délibération du conseil municipal; il

n'y aura d'ailleurs plus à faire, au compte de la Société, que l'enlèvement des déblais et les nivellements intérieurs pour lesquels la somme de 125 fr. 10 c. encore disponible ne sera point dépassée.»

Séance du Comité du 17 juin 1867.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Bœrsch, baron Lebel, Merck, Morin, baron de Schauenburg, Siffer, Straub, Stumpf, Eissen, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages déposés sur le bureau.

La correspondance comprend le dépôt des ouvrages suivants:

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. Neuvième année. Metz, 1866;

Notice sur les écoles de Mulhouse, publiée par la Société industrielle. Mulhouse, 1867. 1 broch. in-8°;

Notice historique sur le château impérial de Saverne, par Dagobert Fischer. Colmar, 1867. 1 broch. in-8°;

Archiv für schweizerische Geschichte. Zürich, 1866. 1 vol. in-8°;

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 1866. 1 vol. in-8°;

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome 16, livr. 2. 1867. 1 vol. in-8°;

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. Tome 1er. Nice, 1867. 1 vol. in-8°;

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. Heft 14;

Beiträge zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen. 2. und 3. Jahrg.

Paroles de condoléance prononcées par le président au sujet de la mort de M. Heitz, membre du comité.

Le président, dans quelques paroles de douloureuse sympathie, informe le comité de la mort de M. Heitz, son archiviste, et se charge d'exprimer par écrit à la famille les regrets que le comité partage avec elle.

Château de Landsberg.

Le comité reprend la discussion de la proposition faite, lors de sa dernière réunion, par M. Rodolphe de Türckheim, à savoir: d'associer la Société, par une cotisation à répéter pendant quelques années, à des travaux de réparation et de consolidation au château de Landsberg. Le comité, guidé par la pensée d'être parfaitement éclairé sur l'efficacité du concours de la Société et sur le résultat réel des travaux, décide qu'il est indispensable d'être éclairé préalablement sur la question par l'avis d'un homme

compétent. En conséquence, il désigne un de ses membres, M. Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt, pour se rendre sur les lieux, et lui adresser un rapport complet sur ce qui peut être obtenu, et sur ce qui devra être fait.

Le président donne communication de plusieurs lettres de service de M. Véron-Réville, président du comité du Haut-Rhin, dont l'une contient la proposition d'une médaille pour M. Schelbaum, architecte.

Le comité, en présence des nombreux services rendus par ce membre à la Société, décide qu'il lui sera décerné une médaille en vermeil. Médaille en vermeil décernée à M. Schelbaum

M. Stœber, de Mulhouse, propose comme membre de la Société M. Phil. Becker, instituteur à Mulhouse. — Adopté.

Une autre lettre de M. Véron-Réville a trait aux plans en relief des reproductions de M. Foltz, de Colmar, en exprimant le vœu de voir placer une des œuvres de cet artiste à l'Exposition universelle.

Le président annonce avoir déjà écrit à ce sujet à M. le colonel de Morlet, qui se trouve encore à Paris.

Le colonel écrit au comité pour lui annoncer la découverte d'une série de tombes franques à Durstel. Découverte de tombes franques à Durstel.

Une autre lettre du même membre, à laquelle est jointe une dépêche de M. l'agent voyer de Bouxwiller, mentionne l'acquisition que la Société devrait faire d'une enseigne d'auberge en fer ouvragé du commencement du dix-septième siècle. Le comité passe à l'ordre du jour.

Le président annonce avoir adressé une lettre à M. le Préfet pour demander la restauration extérieure de l'église d'Andlau, et ajoute qu'il a reçu une lettre de M. le curé de cette église relative au même sujet. Il croit cependant devoir ajouter qu'il n'ose pas trop compter sur le consentement du premier magistrat du département. Restauration extérieure de l'église d'Andlau.

M. Merck présente un certain nombre de fragments de poterie romaine découverts à Kœnigshoffen, sur une propriété récemment acquise par MM. Gruber et Reeb, de l'autre côté de la route, vis-à-vis de leur établissement. Il ajoute que le terrain, en nature arable, est encore entièrement vierge, et paraît promettre de nombreuses découvertes pendant les travaux de construction qui doivent y être entrepris. Fragments de poterie romaine découverts à Kœnigshoffen.

M. Straub communique plusieurs photographies qu'il a tirées des tapisseries de Neuwiller, il y a deux ans. Ces tapisseries, exposées en ce moment à Paris, sont décrites dans un mémoire que M. Straub détache de sa monographie sur l'abbaye de Neuwiller. (Voir *Mémoires.*) Tapisseries de Neuwiller.

Le président propose un certain nombre de mesures pour le transfère-

ment des livres se trouvant encore au domicile de M. Heitz, au local des séances du comité. — Le comité approuve.

Peintures découvertes près de l'horloge astronomique de la cathédrale.

M. Bœrsch annonce qu'on a découvert des traces de peintures au côté sud de la cathédrale, près de l'horloge astronomique.

M. le président lit le résumé d'un certain nombre de publications envoyées à la Société. (Voir le rapport du président dans la série des «Mémoires».)

La séance est levée à 3 heures 40 minutes.

Séance générale du 4 juillet 1867, à Colmar.

Présidence de M. SPACH.

Présents au bureau: MM. Chauffour (Ignace), baron de Schauenburg, Véron-Réville, et Straub, secrétaire.

La réunion a lieu dans l'une des salles du nouvel hôtel de la préfecture.

M. le Préfet du Haut-Rhin, se trouvant à Paris, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Objets exposés sur le bureau.

Plusieurs objets exposés sur le bureau attirent l'attention des membres présents. — Ces objets consistent en un certain nombre de plans du château de Wineck, propriété de la Société, monnaies romaines de différents modules, et en flèches, etc., etc., trouvés à Türckheim par M. Meyer, dans la propriété du Schænzle, ou Alt-Schlosskœpfle, des tuiles, fragments de poterie, etc.

Discours du président.

M. Spach ouvre la séance par le discours suivant:

« Messieurs, je me garderai bien d'empiéter sur le domaine de l'un de nos membres inscrit comme rapporteur sur les travaux de conservation terminés ou projetés dans votre département. — Je laisserai de même le soin de vous entretenir de l'église de Gueberschwihr à M. le maire de cette commune; il m'a annoncé qu'il assisterait lui-même à la séance de ce jour.

« Quant aux occupations de nos deux comités, et aux travaux de conservation ou de restauration dans le Bas-Rhin, je me bornerai à vous dire qu'en dernier lieu le plus gros de nos dépenses a dû se concentrer sur la belle *custode* de l'église de Walbourg. La restauration de ce petit monument, décidée depuis plusieurs années, est presque terminée; plusieurs membres de notre comité ont pu se convaincre de la consciencieuse exécution de ce travail par un artiste strasbourgeois. — La fabrique de l'église y a contribué.

« Nous avons envoyé à l'Exposition de Paris plusieurs objets de notre petit musée de Strasbourg, objets d'une grande valeur pour nous, tels que la fibule trouvée dans le tombeau franc à Odratzheim, une bague en argent et une fibule en bronze trouvée à Lorentzen; la broche de Gerstheim, etc., etc. Dans le premier moment nous avons éprouvé quelque hésitation à faire cet envoi, proposé par notre confrère M. le colonel de Morlet, sur la demande des commissaires préposés à la section des antiquités. — La crainte de disparaître avec notre modeste tribut comme un atome dans l'immensité, ou de ne pas voir arriver à bon port les objets livrés, nous a fait hésiter un instant. Nous n'avons pas tardé à être rassurés par notre confrère, qui a vu sur place que nos bijoux alsatiques fixent l'attention des connaisseurs sérieux.

« A cet envoi, l'archiviste du Bas-Rhin a joint une charte de Louis le Débonnaire, avec un sceau, dont l'empreinte est due probablement à un camée antique; le séminaire protestant de Strasbourg a confié au même colis une charte de Frédéric Barberousse.

« Des fragments de pierres anciennes, avec des représentations de l'histoire sainte, ont été trouvés près de l'église d'Eschau; la photographie les a reproduits dans la livraison de notre Bulletin qui sera envoyée dans le courant du présent trimestre.

« Je crois aussi devoir vous prévenir d'une trouvaille intéressante faite à Kœnigshoffen, sur les terrains qui ont déjà livré au jour bien des fragments de l'antiquité romaine. C'est une tuile portant l'inscription de la IVe légion (macédonienne). Jusqu'ici c'était la VIIIe légion seule dont la présence avait été constatée à Strasbourg par des inscriptions et des débris de toute nature.

« L'un de nos membres les plus actifs, M. Straub, nous a entretenus, dans une de nos dernières séances, de ces larges bandes noires appliquées à l'extérieur de certaines églises alsaciennes, à l'occasion des funérailles des seigneurs de la localité. Ces litres funéraires, avec écussons, se remarquent chez vous à l'extérieur des églises de Réguisheim, de Bergheim, de Ribeauvillé. Nous les signalons à l'attention de vos promeneurs.

« Le même membre a pu, dès le mois de janvier, nous rassurer sur le sort de l'inscription d'une cloche du quinzième siècle à Hilsenheim. Cette inscription naïve a été moulée, et reproduite sur la cloche nouvelle, qui remplace l'ancienne, que l'on a dû fondre à raison de ses fêlures.

« Par le compte rendu des séances de votre comité, nous voyons que l'histoire de votre localité n'est point négligée, et que l'archiviste de la ville de Colmar utilise ses loisirs à notre profit. Ses notes sur la construc-

tion de l'église de Saint-Martin et sur les négociations qui se lient à l'invasion de l'Alsace par les Suédois en 1631, sont pleines d'intérêt.

« Notre comité de Strasbourg vient de faire une perte sensible dans la personne de son bibliothécaire, M. Heitz. Feu notre confrère avait des qualités qui nous rendaient son concours inappréciable. Il était collecteur de livres et de documents alsatiques, et communiquait libéralement les trésors de sa bibliothèque à tout travailleur indigène et étranger. Pour ma part, je l'ai trouvé constamment et à toute épreuve prêt à rendre service. Pendant un demi-siècle, il s'est appliqué avec intelligence à ce travail de collecteur de volumes anciens et modernes, manuscrits et imprimés, de cartes, de gravures, de dessins, relatifs à l'histoire de Strasbourg et de l'Alsace. J'ai saisi plusieurs fois l'occasion d'appeler l'attention du public et des autorités sur ce beau dépôt d'histoire alsatique, muni d'un excellent répertoire.

« M. Heitz, vous le savez, ne se bornait pas à l'accumulation, à la coordination de ses richesses, il ne tenait pas seulement des catalogues, des registres, des notes; dans les dernières années, il a édité une série de documents classés dans sa bibliothèque favorite. A une monographie, écrite en allemand, sur l'église de Saint-Thomas de Strasbourg, et publiée il y a plus de vingt-cinq ans; à une histoire des corporations de Strasbourg, publiée il y a une dizaine d'années, aussi en allemand, il a fait succéder une série d'ouvrages en français. Je ne citerai ici que pour mémoire le volume qui contient les documents relatifs aux deux blocus soutenus par Strasbourg en 1814 et 1815, et le volume concernant les sociétés populaires, c'est-à-dire les clubs de Strasbourg pendant les premières années de la République française; je citerai surtout le volume qui réunit les documents sur l'accusateur public Euloge Schneider. C'est un répertoire curieux de tous les écrits du fameux moine défroqué, dont le nom est inscrit en caractères sinistres dans l'histoire du Bas-Rhin, et qui a eu le triste privilége d'attirer, en sa qualité de terroriste, l'attention des historiens de la révolution française. A l'aide des extraits que M. Heitz a donnés des pamphlets de Schneider journaliste et homme d'action, on peut étudier assez complétement la marche de cet esprit aventureux, qui est parti comme poëte de l'idylle champêtre pour aboutir, comme accusateur public, à une catastrophe sanglante sur l'échafaud de la place de la Concorde.

« Pour l'appréciation du caractère de Schneider, je différais totalement d'avis avec M. Heitz; mais pour un travail spécial j'ai puisé dans le volume en question des renseignements curieux. M. Heitz livrait avec impartialité

les matériaux dont il disposait, et remettait aux lecteurs le jugement à porter sur les hommes et les choses.

« Le volume de documents le plus important sorti des presses et de la bibliothèque de M. Heitz, est à mon avis celui qui porte le titre de: *la Contre-révolution en Alsace* (publié en 1865). On dirait que l'éditeur acquérait des forces en marchant, c'est-à-dire, que l'exercice prolongé le dirigeait dans l'embarras du choix qu'il avait à faire. Il est assez piquant d'établir un parallèle entre le répertoire de pamphlets contre-révolutionnaires fournis par M. Heitz et l'œuvre très-distinguée et ingénieuse de notre président du comité du Haut-Rhin sur la même époque et les mêmes tendances. Par des chemins en apparence fort opposés, le collecteur précité des documents et l'auteur de l'*Histoire de la révolution française dans le département du Haut-Rhin* arrivent à un résultat analogue, M. Heitz involontairement, M. Véron-Réville de propos délibéré. — La révolution rencontre d'insurmontables obstacles dans les deux départements, parce qu'elle froisse et blesse le sentiment populaire dans ce qu'il y a de plus respectable, la liberté de conscience.

« Les publications de M. Heitz ont été remarquées en Allemagne, où l'on suit attentivement, et pour cause, tout ce qui touche de loin ou de près, au passé, au présent et à l'avenir de l'Alsace.

« La grave et douloureuse maladie qui a conduit M. Heitz au tombeau remonte à la fin de l'année dernière; elle a été en grande partie la cause des entraves et des retards qu'a rencontrés notre projet de publication de « chroniques alsaciennes ». L'exécution préparatoire avait été confiée à notre collègue, dont la bonne volonté a été neutralisée par la fièvre et la souffrance. Pour ma part, je m'accuse de n'avoir pu le suppléer; des devoirs de position impérieux, les préparatifs à l'opération du déménagement des archives départementales, ont absorbé le reste de mes forces qui déclinent; car je me trouve, à peu de chose près, sur la même pente que feu mon confrère. Nous reprendrons, avec le comité de Colmar, nos projets.

« La mort de M. Heitz me conduit par une transition naturelle à parler d'un autre décès, qui a enlevé l'homme éminent, l'archéologue illustre dont le nom a été inscrit le premier, il y a un peu plus de dix ans, en tête de nos membres honoraires.

« Le conseiller intime Édouard Gerhard, membre de l'Académie des sciences, et professeur d'archéologie à l'Université de Berlin, créateur de la magnifique collection de vases grecs et étrusques dans le musée de cette capitale, premier secrétaire et co-fondateur de l'Institut archéolo-

gique de Rome, fondateur de la Société et du Journal archéologique de Berlin, est mort, après une longue et mémorable carrière, le 12 mai dernier, à l'âge de 71 ans. Je remplis un devoir de reconnaissance en rappelant sommairement les titres de ce savant initiateur, l'ami, le collaborateur, l'émule de toutes les illustrations archéologiques de notre époque, de l'homme supérieur qui a imprimé depuis quarante ans une impulsion puissante à l'étude de l'antiquité par les monuments céramiques. Au surplus, M. Gerhard, en nous permettant d'inscrire son nom, dès notre origine, en tête de nos membres honoraires, nous a solennellement introduits dans le monde scientifique.

« Voici par quelle rude avenue feu M. Gerhard a été jeté dans la carrière de l'archéologie. Il s'était primitivement destiné à la philologie; mais menacé, dès l'âge de 25 ans, de perdre la vue, il se replia résolûment sur l'étude des monuments plastiques. Cette étude lui permettait le travail, sans l'application permanente des yeux à l'étude des textes dans les manuscrits.

« En 1820, il partit pour Rome, et se mit ainsi à parcourir à pied les recoins les plus reculés de la Grande-Grèce et de la Sicile, voyageant en vrai pèlerin dans ces contrées, alors comme aujourd'hui, presque étrangères à la civilisation et au comfort de nos pays de l'Europe centrale. En arrivant, le soir, dans quelque bourgade, il s'asseyait sur la place publique, en attendant que le curé ou quelque notable du lieu vînt lui offrir l'hospitalité. — Dans ces courses aventureuses, il jeta, par l'étude des inscriptions et des collections locales, le fondement de l'immense savoir qui devait lui faire, dans le monde de l'érudition et de l'archéologie, une place hors ligne.

« Pendant quelque temps, il revint dans le nord de l'Europe, contractant d'illustres amitiés à Paris, Londres, Rome, Berlin. A partir de 1826, il avait élu domicile à Rome, avec la mission de collecter des objets de l'art plastique des anciens pour le musée berlinois.

« La ville éternelle offrait, à cette époque, le rare spectacle d'une colonie de savants, d'amateurs, de diplomates, d'artistes étrangers rivalisant de zèle avec les savants indigènes dans la découverte et la description du monde ancien. C'était l'époque où, dans le palais Caffarelli, au haut du mont Capitolin, M. de Bunsen, le ministre de Prusse, le digne successeur de Niebuhr, réunissait autour de lui un groupe de jeunes Allemands, livrés à l'étude de l'art grec et étrusque, et de la topographie consciencieuse de Rome antique et moderne. La découverte de la vaste nécropole de Volci, de Toscanello, de Corneto, de Cervetri révélait un nouveau monde. C'était

une véritable renaissance, une résurrection; les temps de Winkelmann étaient revenus. — Au milieu de cet essaim de travailleurs fervents, Gerhard se distingua, en se livrant de préférence à l'étude des miroirs et des vases étrusques. Son fameux *Rapporto volcente* — je dirai, en passant, que Gerhard écrivait et parlait l'italien avec l'élégance et la pureté d'un Romain moderne et d'un Toscan — son rapport sur le résultat des fouilles de Volci dans l'Étrurie septentrionale fit époque.

« Dans le vaste ouvrage de la description de Rome (*Beschreibung der Stadt Rom*), publié sous les auspices et la direction de M. de Bunsen, Gerhard décrivit les trésors plastiques du Vatican, cet assemblage fabuleux de statues et de bas-reliefs, ce merveilleux musée qui, à lui seul, assurera à Rome pour longtemps, pour toujours peut-être, la prééminence dans le monde artistique et savant.

« Encouragé par Louis de Bavière et par le prince royal de Prusse, celui qui allait être Frédéric-Guillaume IV, — Gerhard put s'adonner tout entier au culte de cette antiquité mythologique, dont il scrutait, dont il devinait les mystères, et au fond de laquelle il s'efforçait de découvrir l'idée religieuse, qui gît au fond de toutes les doctrines. Gerhard a été, dans toute la force du terme, un hiérophante. Pour découvrir la valeur, la signification des sujets figurés sur les vases peints, il avait acquis une véritable seconde vue, une faculté d'intuition, basée sur un savoir historique, ethnographique, littéraire, qui tient du miracle, lorsqu'on se rappelle que Gerhard ne pouvait lire qu'à la dérobée, ou entendre la lecture des auteurs anciens, destinés à lui servir de flambeau sur la route à travers les trésors des nécropoles étrusques.

« Gerhard a été, avec le duc de Blacas, le prince Borghese, Thorwaldsen, Fea, Kestner, l'un des fondateurs de l'Institut archéologique de Rome, qui se constitua le 9 décembre 1828, et qui a fourni depuis lors une glorieuse carrière. A cette activité dévorante sur le terrain même de Rome, Gerhard joignait celle de l'éditeur, faisant exécuter sous ses yeux d'innombrables dessins et les livrant au jour, avec d'ingénieux commentaires dans une série de vastes collections, que toutes les bibliothèques de l'Europe savante possèdent, mais dont je ne puis me permettre d'énumérer ici la liste considérable. — Les *Miroirs étrusques* seuls forment un ensemble de 5 volumes in-folio, et les *Vases grecs* 8 volumes du même format.

« En 1835, Gerhard vint se fixer définitivement à Berlin, comme professeur d'archéologie et directeur du musée céramique, sans perdre de vue un seul instant la belle institution de Rome, dont il avait le droit de se dire l'un des promoteurs les plus zélés et les plus intelligents, et qui devint le

centre propagateur de toutes les découvertes archéologiques dans toute l'Europe. A Berlin, Gerhard se fit le fondateur d'une société archéologique spéciale, d'un journal et d'une revue, voués exclusivement à la diffusion de sa science favorite; de plus, il entretenait des relations personnelles ou par écrit avec tous les archéologues des deux mondes.

« Depuis dix ans, une cécité à peu près complète le forçait de recourir à l'assistance de deux secrétaires; il avait, de plus, conquis le rare bonheur d'avoir à ses côtés une compagne dévouée, au niveau de sa haute intelligence et infatigable comme lui. Malgré ces secours exceptionnels, ç'a toujours été pour moi une énigme, comment, avec ses yeux éteints, il suffisait à ses devoirs de professeur, d'éditeur, d'auteur, et d'homme sociable. Mais les miracles sont possibles dans le domaine de l'intelligence, lorsqu'on y apporte, comme a fait notre illustre patron, la foi dans l'œuvre à accomplir, une persistance, j'allais dire une ténacité à toute épreuve, et l'emploi scrupuleux de tous les moments de la journée, lorsqu'on trouve, autour de soi, grâce à un caractère affectueux et aimable, l'affection désintéressée.

« Pour le jubilé de son doctorat, M. Gerhard a recueilli à Berlin et à Heidelberg, il y a tout à l'heure deux ans, des témoignages d'intérêt, qui ont dignement couronné cette vie si admirablement remplie. Ce devait être, en effet, le point culminant: car, à partir de ces ovations bien méritées, la santé du vénérable vieillard ne fit que décliner; il s'éteignit doucement, après avoir communiqué, la veille de sa mort, à son confrère, l'illustre égyptologue Lepsius, ses dernières intentions à l'adresse des établissements scientifiques et artistiques dont il avait été, à Rome et à Berlin, le parrain et le promoteur.

« Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir esquissé la biographie de cet homme éminent, quoiqu'il n'appartienne point à notre pays. Dans le domaine des lettres et des sciences, il n'y a point de frontière, il n'y a qu'une noble émulation entre les hautes intelligences et les travailleurs qui consacrent leurs forces soit au progrès actuel, soit à l'exploration des temps passés. M. Édouard Gerhard, par ses tendances cosmopolites et son savoir encyclopédique, par sa haute impartialité, jouissait d'ailleurs de l'amitié et de l'estime de tous les hommes illustres qui marchent, en France et en Europe, à la tête de la science archéologique.

« Nos deux comités ont décidé qu'une médaille en vermeil serait décernée à M. l'architecte Schelbaum, qui, depuis plusieurs années, nous a prêté une assistance désintéressée et intelligente pour les travaux de conservation dans les monuments du Haut-Rhin. »

Le président remet une médaille en vermeil à M. l'architecte Schelbaum. (Applaudissements.)

Remise d'une médaille en vermeil à M. Schelbaum.

La parole est à M. le maire de Gueberschwihr.

Église de Gueberschwihr.

« Messieurs, à deux reprises déjà, j'ai vu dans le *Courrier du Haut-Rhin* que la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace a été saisie de questions touchant notre église classée parmi les monuments historiques.

« La première fois on avait proposé de démolir entièrement notre monument, de le reconstruire et, pour relever sa valeur monumentale, de lui donner une autre orientation.

« La seconde fois il s'est agi de faire acquérir par la commune de Gueberschwihr, pour être incorporée dans la reconstruction de son monument, l'abside de l'ancienne église de Pfaffenheim.

« La commission ayant immédiatement, après des considérations très-judicieuses, écarté cette dernière proposition, à laquelle personne dans les deux communes n'a d'ailleurs jamais songé, je ne m'en occuperai pas, et me bornerai à vous communiquer mes idées et observations touchant la première question.

« Pour être bien compris, je dois tout d'abord vous présenter un petit résumé historique sur notre monument.

« L'église primitive et le clocher, d'architecture romane, d'après les suppositions des hommes compétents, remontent au onzième siècle.

« En 1835, un premier agrandissement de l'église fut entrepris; à l'est de la tour une travée et un chœur auquel on adapta l'ancienne abside, furent ajoutés.

« Un second agrandissement eut lieu l'année après; la partie de l'église à l'ouest de la tour fut élargie et mise en ligne avec le transept; les bas-côtés furent supprimés et il fut établi trois nefs d'égale élévation.

« De l'ancien monument restèrent la tour placée sur quatre colonnes, le transept, six colonnes de la nef principale et le mur fermant l'église du côté de l'ouest.

« Les nouveaux travaux, principalement ceux du premier agrandissement, tous autant que possible dans le style du monument, n'ont point été exécutés dans les conditions de solidité voulue: les murs s'étant affaissés, leur écartement par le haut s'est produit, et pour éviter des malheurs, les voûtes ont dû être démolies. La reconstruction de l'édifice est donc devenue inévitable.

« Les trois experts nommés par M. le Préfet aux fins d'examiner quelles parties du monument pouvaient être conservées, ont reconnu et admis la

solidité de toutes les anciennes, ils ont conclu à la conservation de celles-ci et ont condamné les parties nouvelles.

« Faut-il maintenant, comme on l'a déjà demandé à votre commission, démolir tout l'édifice et le reconstruire en lui donnant une autre orientation?

« C'est cette idée que je viens combattre. Votre commission ne peut, j'en ai l'intime conviction, que partager et appuyer mes vues.

« Le monument historique a pour but principal de nous initier, par sa forme, par son cachet particulier, aux mœurs et croyances des temps de son origine.

« Les édifices religieux remontant au même siècle que le nôtre, alors que la masse des fidèles ne savait ni lire ni écrire, parlaient à l'intelligence de ceux-ci par la signification allégorique de leurs formes: l'église, avec le transept indispensable, avait la forme de la croix et rappelait ainsi constamment aux chrétiens le bois du salut; la tour placée, sans exception, au-dessus de l'église même, comme un doigt levé vers le ciel, notre future demeure, symbolisait les paroles du Christ-Rédempteur, qu'il n'y avait de salut que par l'Église.

« L'architecture gothique, fidèle à la même pensée, n'a plus placé ses hautes flèches dentelées sur le milieu des églises, mais bien au-dessus de leurs portails richement encadrés de sculptures allégoriques.

« Elle a semblé dire :

« Chrétiens, en entrant dans l'église, élevez vos cœurs au ciel que la magnifique flèche vous indique, et n'ayez aucun doute que la porte de l'église ne soit aussi celle de la céleste demeure.

« Ce langage sublime de la pierre façonnée agissait plus puissamment sur les adorateurs simples et naïfs de l'Homme-Dieu que ne l'eût fait le discours le plus éloquent.

« Et qu'est-ce que l'on nous dit aujourd'hui? On nous conseille de faire un acte de vandalisme: Démolissez, nous dit-on, votre monument et reconstruisez-le; donnez une autre orientation à votre église; placez-la à côté de la tour, à côté du doigt indicateur du ciel. C'est nous dire: Établissez un non-sens.

« Il n'en sera pas ainsi. Vous, Monsieur le Président et Messieurs les Membres du comité de conservation, vous ne souffrirez jamais que la forme monumentale de notre église soit changée, ni que les parties encore existantes de l'édifice primitif soient démolies; mais vous conclurez à ce que la reconstruction des parties nouvelles se fasse dans l'idée, le plan et l'ordre des parties anciennes, pour que l'édifice reste, ce qu'il doit vous

importer qu'il soit, l'expression de l'idée qui a dirigé et animé sa construction au onzième siècle; le contraire serait un anachronisme regrettable.

« Prît-on la résolution de donner une nouvelle orientation à notre église, il faudrait qu'on changeât même la tour: elle a deux hauts pignons et le toit a deux versants dans la même direction que celui de l'église. Si celle-ci était tournée, il faudrait, pour remettre la symétrie, aussi tourner le toit de la tour, et pour cela, démolir les pignons actuels et les reconstruire sur les deux autres murs du clocher. Ce serait un nouvel acte de vandalisme.

« Comme administrateur de notre commune et uniquement dans le but de conserver intactes à celle-ci les anciennes et seules parties monumentales de son église qui a malheureusement déjà subi trop de mutilations et de transformations, j'ai cru devoir vous soumettre les idées qui me guident dans la solution de la difficulté qui a inopinément surgi. Il n'y a, chez moi, ni arrière-pensée ni aucune idée personnelle.

« Il y a, de plus, à prendre en sérieuse considération que la reconstruction des parties nouvelles, les anciennes étant conservées, se ferait avec environ 70,000 à 80,000 fr., tandis qu'une église toute neuve et autrement orientée occasionnerait une dépense du triple, charge qui est incontestablement au-dessus des ressources de la commune, celle-ci ayant dépensé en pure perte 120,000 fr. il y a trente ans à peine. »

M. Straub fait observer, après ce discours, qu'il y a eu réellement un projet non officiel de transfèrement du chœur de la vieille église de Pfaffenheim à Gueberschwihr, et que dans le sein du comité on avait discuté l'opportunité de cette opération.

A la suite de cette discussion, l'assemblée exprime le vœu que l'on conserve de l'ancienne église tout ce qui peut rentrer dans la nouvelle construction; elle se déclare incompétente sur la question d'orientation.

Custode de Walbourg.

M. le baron de Schauenburg annonce à l'assemblée que la custode de Walbourg est rétablie en place; ce beau travail de sculpture, que le comité a trouvé, il y a quelques années, dans un état de mutilation complète, a été restauré avec un soin parfait par le sieur Dock.

Lecture d'un mémoire de M. Mossmann sur le *Plappertkrieg*.

M. Mossmann donne lecture d'une partie de son travail sur le Plappertkrieg. L'assemblée en décide l'impression.

Lecture d'un rapport de M. Schelbaum sur les restaurations des châteaux du Haut-Rhin.

M. Schelbaum, dans un rapport succinct, rend compte des travaux exécutés dans divers châteaux et notamment des fouilles de Türckheim. Jusqu'à ce jour aucune nouvelle découverte ne mérite une mention spéciale. M. Schelbaum réfute l'opinion émise par un membre du comité de Colmar

relativement aux puits de Türckheim, considérés comme tombes. Ces puits s'arrêtent chaque fois à la couche perméable et ne renferment ni ossements, ni vases cinéraires. D'ailleurs la distribution de ces puits, disséminés sur un même emplacement, ne permet pas de mettre en doute leur destination.

M. Véron-Réville fait inscrire, à titre de membre, M. Hertzog, maire de Gueberschwihr.

Séance du Comité du 15 juillet 1867.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Guerber, Lehr, Matuszynski, Merck, baron de Schauenburg, Siffer, Eissen, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Beiträge zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen. Gratz, 1865-1866 (2 broch.);

Revue des Sociétés savantes des départements, avril 1867 (1 broch.);

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1866 (1 broch.);

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. Gratz, 1866 (1 broch.);

Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1864-août 1865 (1 vol.);

Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1866. Kiel, 1867 (1 vol. in-4°);

Répertoire archéologique du département de l'Aube, 1861. 1 vol. in-4°.

Don fait par M. le curé Siffer, d'une urne cinéraire trouvée à Reichshoffen.

M. Siffer fait don à la Société d'une urne cinéraire, trouvée dans le cimetière gallo-romain de Reichshoffen. Elle contient, au milieu de cendres et de débris calcinés d'ossements, un gros clou de latte fort oxydé.

Le comité vote des remercîments à M. Siffer.

Le président donne lecture du procès-verbal du comité de Colmar, du 1er juin, et rend un compte verbal de la séance générale, tenue dans la même ville, le 4 juillet dernier.

M. Siffer lit un mémoire sur un cimetière gallo-romain à Reichshoffen. Ce mémoire sera inséré dans le Bulletin.

M. Guerber promet, pour la prochaine séance, une note sur la basilique de Saint-Clément à Rome.

La séance est levée à 3 heures 30 minutes du soir.

Séance du Comité du 19 août 1867.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Guerber, baron Lebel, baron Mathieu de Faviers, Merck, baron de Schauenburg, Eissen, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Annuaire de l'Institut des provinces, 1866 et 1867. 2 broch. in-8°;

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, mars 1866-mars 1867. 4 broch. in-8°;

Messager des sciences historiques de Belgique, 2e livraison de 1867;

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1865 et 1866;

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. IV, 1re partie. Beauvais, 1866. 1 vol. in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements, mars 1867. 1 broch. in-8°;

Étude sur l'histoire des juifs dans l'évêché de Strasbourg, par Dagobert Fischer. Metz, 1867. 1 broch. in-8°;

Die Schlange im Mythus und Cultus der classischen Völker, von J. Mœhly. Bâle, 1867. 1 broch. in-8°;

Ueber die Minerven-Statuen, von Dr. J. J. Bernoulli. Bâle, 1867. 1 broch. in-8°;

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich. T. XIV, 5e liv.; t. XV, 1re, 2e, 3e, 4e et 6e liv. Zurich, 1863-1866. 6 cahiers in-4°;

Aventicum Helvetiorum. Zurich, 1867. 1 cahier in-4°.

Le président dépose, en outre, une médaille romaine, grand bronze, don de M. Mathiss fils.

Custode de Walbourg.

M. le baron Mathieu de Faviers lit le compte rendu des travaux exécutés à la custode de Walbourg. Il résulte des comptes, qu'il reste à payer une somme de 900 fr.

Le comité décide que cette somme ne sera intégralement payée que lorsqu'on aura pu désigner un artiste, chargé d'exécuter les statuettes qui devront former le complément de cette œuvre.

Lecture d'un mémoire de M. le curé Guerber, sur la basilique de St-Clément à Rome.

M. Guerber lit la note, promise à la dernière séance, sur la basilique de Saint-Clément à Rome. L'impression de ce mémoire est votée.

Dégâts commis à différents châteaux.

M. Mathieu de Faviers entretient le comité des dégâts commis aux ruines de Hoh-Kœnigsbourg, Ortenberg, Frankenbourg et Kientzheim. A Hoh-Kœnigsbourg on a arraché les portes, à Ortenberg on a démoli une fenêtre.

Le comité discute quelques mesures à prendre à l'occasion de cet état de choses regrettable.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Séance du Comité du 21 octobre 1867.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Drion, Eissen, Guerber, Lehr, Mathieu de Faviers, Matuszynski, Oppermann, de Schauenburg, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions.

Présentation de membres.

Après avoir inscrit deux nouveaux membres, M. Audiguier, proposé par M. Fischer, et M. Delihus, proposé par M. Straub,

Ouvrages déposés sur le bureau.

M. le président dépose sur le bureau une série d'ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance. En voici la liste:

Revue des Sociétés savantes des départements, juin et juillet 1867;

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 27 avril 1867;

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. 3e série, tome I. Amiens, 1867; 1 vol. in-8°;

Bulletin de la même Société. Année 1867, nos 1 et 2; 1 broch. in-8°;

Questions alsaciennes à propos de l'Histoire de Jules César par l'empereur Napoléon III, par l'abbé Ch. Martin. Paris, 1867; 1 broch. in-8°;

Messager des sciences historiques de Belgique. 1867. 3e livraison. Gand, 1867; 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1866, pages 129-184;

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, janvier et juin 1867;

Der Geschichtsfreund. Tome XXII, 1867; 1 vol. in-8°;

Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig-Holstein und Lauenburg. Tome IX, 2e livraison. Kiel, 1867; 1 broch. in-8°.

A la suite de ces ouvrages, le secrétaire enregistre sept médailles romaines de divers modules, toutes de provenance incertaine, offertes par M. Audiguier; six médailles du bas-empire, deux monnaies de villes grecques et six monnaies de l'époque moderne, données par M. Beilstein, enfin une portion de silex, offerte par M. Cournault, conservateur du musée des antiques à Nancy. Le comité vote des remercîments aux donateurs. Médailles romaines offertes à la Société.

L'ordre du jour appelle la discussion sur deux églises de grand intérêt, menacées dans leur existence. Ce sont: l'église romane de Saint-Jean-des-Choux et l'ancienne église ogivale de Westhoffen.

L'église de Saint-Jean-des-Choux, construite au commencement du douzième siècle, présente dans les nefs une déviation des murs latéraux et une dépression des voûtes telle que la sécurité des fidèles se trouve sérieusement compromise. Avant de se prononcer sur un projet de consolidation proposé par M. l'architecte de l'arrondissement, M. le Préfet du Bas-Rhin a voulu prendre l'avis du comité de la Société pour la conservation des monuments historiques. Sur l'invitation de M. le président, MM. V. Guerber, Ringeisen, de Schauenburg et Straub se sont rendus à Saint-Jean-des-Choux, le 22 septembre, pour examiner l'état du monument. Église de Saint-Jean-des-Choux; projet de restauration.

Voici l'avis de M. l'architecte Ringeisen:

L'église de Saint-Jean-des-Choux se compose:

1° En avant, d'une tour centrale, du seizième siècle, construite en pierre d'un médiocre intérêt;

2° D'une nef avec bas-côtés voûtés du onzième siècle, d'un haut intérêt archéologique;

3° D'un chœur avec abside et deux absidioles latérales, de la même époque, également voûtés et d'une plus grande richesse architecturale que la nef.

La tour et le chœur avec ses absidioles sont en très-bon état de conservation.

La nef et les bas-côtés menacent ruine.

Il résulte d'un examen attentif de cette partie de l'édifice que les voûtes d'arête de la nef haute, établies chacune sur un plan carré, en maçonnerie de moëllons reposant sur des arcs formerets et doubleaux, d'une part, et sur de gros tores croisés, d'autre part, qui reportent la charge sur des piles de forme crucifère, ne sont maintenues dans leur poussée que par les épaisseurs des murs latéraux.

Ces voûtes sont très-massives, construites avec de mauvais matériaux et un mortier sans adhérence; elles sont, de plus, chargées sur les reins par des décombres, par les charpentes des combles. Ces causes, jointes peut-être à des ébranlements extraordinaires, à des réparations inintelligentes,

ont occasionné des disjonctions, des poussées et, en définitive, l'écartement des murs, d'une quantité considérable. Cette action s'est traduite par de fortes lézardes dans les voûtes et dans les murs, et par la déformation des arcs doubleaux au point de leur donner l'apparence d'anses de panier irrégulières.

Les voûtes des bas-côtés, établies dans les mêmes conditions, ont produit des effets semblables, mais plus sensibles encore sur les murs latéraux.

Déjà ceux du sud ont été contre-boutés par des contre-forts aux retombées des voûtes.

Les deux premières travées du nord le sont également.

Les travaux de débadigeonnage entrepris récemment dans la nef laissent voir l'appareil de la construction en pierre de taille de grès rouge du pays. Malgré le soin qu'on a mis à cimenter les joints et à rectifier les lignes d'appareils au moyen de traits réguliers d'assises, il est facile de reconnaître les traces de déformations considérables, de lézardes profondes de date ancienne, et aux mêmes endroits des mouvements récents par suite d'un travail continu de décomposition de toute cette partie de l'édifice.

Dans cet état de choses et en tenant compte de la mauvaise exécution des maçonneries, nous estimons qu'il peut se produire tel mouvement instantané susceptible de compromettre la sécurité publique.

Nous pensons, de plus, que des contre-forts à accoler aux bas-côtés ne seront qu'un palliatif momentané, inefficace, et encore ne remédieraient-ils pas au déversement des voûtes supérieures.

En conséquence, le soussigné, prenant en considération, d'un côté, le haut intérêt historique de cette partie de l'édifice et la simplicité de sa construction; de l'autre, son état menaçant, estime:

1° Qu'il y aurait lieu d'abord de relever exactement toutes les parties anciennes, de les consigner sur des dessins réguliers et de numéroter toutes les pierres de taille d'appareil;

2° De démolir les voûtes de la nef et des bas-côtés; de démolir également les murs correspondants dans toutes leurs parties déversées;

3° De rétablir toutes ces parties de l'édifice dans leurs formes et dimensions premières en utilisant tous les matériaux anciens susceptibles de remploi et en substituant aux maçonneries défectueuses des voûtes des maçonneries nouvelles en briques légères et ciment romain.

MM. V. Guerber et Straub partagent les vues de M. Ringeisen. M. de Schauenburg pense que la restauration proposée ne remédiera au mal que pour un temps, et qu'il serait plus sûr de reconstruire l'édifice sur l'emplacement du monastère qui vient d'être incendié en partie. La dislocation

partielle des murs du côté nord fait croire à M. de Schauenburg qu'il y a eu déplacement du sous-sol, par suite du glissement successif de la couche inclinée sur laquelle l'église a été construite, de sorte qu'il faudrait abandonner ce terrain.

Aucune étude n'ayant encore été faite sur la stratification du terrain occupé par l'église, le comité n'admet l'hypothèse de M. de Schauenburg que sous réserve, et opine pour la restauration de l'édifice sur l'emplacement qu'il occupe depuis sept siècles et demi, d'autant plus qu'il faudrait sacrifier le clocher et l'abside, qui sont en parfait état de conservation. M. Spach se charge de communiquer à M. le Préfet les avis émis à ce sujet.

Église de Westhoffen; projet de restauration.

M. le président passe à la question de l'ancienne église de Westhoffen. Depuis la construction d'une église en style ogival pour le culte catholique, le conseil municipal, pour donner satisfaction au vœu de la communauté protestante, est intentionné ou de faire exécuter de grands travaux dans l'ancienne église mixte, consistant surtout dans la construction d'un clocher sur la façade occidentale, ou de faire construire une nouvelle église sur l'emplacement de l'ancien édifice qui serait démoli. Dans le cas que la démolition ne fût pas autorisée, le conseil paraît décidé à abandonner le monument et à élever un temple dans le centre de la localité. Comme l'église de Westhoffen est un des monuments religieux les plus intéressants du pays, M. le Préfet a demandé l'avis du comité de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace. A la date du 15 octobre, M. le président et les deux secrétaires de la Société se sont rendus sur les lieux à l'effet d'examiner l'état du monument.

Voici l'avis de M. l'abbé Straub :

L'ancienne église de Westhoffen, mixte jusqu'en 1816, compte parmi les plus intéressantes églises paroissiales du pays. Elle est à trois nefs presque d'égale hauteur et accuse, par son caractère architectonique, deux époques.

L'ensemble de la construction appartient au milieu du treizième siècle (on assigne comme date 1250). Les fenêtres et les portes d'entrée sont du quatorzième, ainsi que les restes des vitraux, disposés en ce moment sans ordre dans les baies du chœur. Celui-ci, ainsi que la nef, sont considérablement exhaussés, et ne font plus l'effet que produisait leur élévation réelle. On remarque dans le petit sanctuaire, à la place habituelle, une custode aujourd'hui murée, marquée de la date 1457 et laissant apercevoir sous le badigeon les traces d'anciennes peintures.

La sculpture se borne aux chapiteaux des colonnes supportant le clocher,

aux colonnes rapprochées de la porte occidentale et aux tourelles gothiques qui couronnent encore quelques contre-forts.

En somme, l'église est en très-bon état de conservation, d'un effet vraiment imposant et susceptible de prendre un caractère plus monumental encore par suite de quelques travaux de restauration et d'embellissement.

Ces travaux consistent:

1° A rendre à toute l'église son élévation réelle, en décapant le sol qui s'est exhaussé autour de l'église, et à baisser le dallage;

2° A reconstruire le pignon de l'ouest, qui est en assez mauvais état;

3° A couronner tous les contre-forts de pyramidions sculptés sur le modèle de ceux qui décorent encore quelques contre-forts;

4° A disposer, s'il est possible, la toiture en trois rampants un peu moins inclinés que la toiture actuelle;

5° A couronner le clocher d'une galerie et d'une flèche plus légère.

A l'intérieur on devra procéder au débadigeonnage de la nef, au remplacement des verres blancs par des vitraux en grisaille, et à la pose d'un mobilier en rapport avec le style de l'église.

La commune est en mesure de faire exécuter tous ces travaux et se rendra, sans aucun doute, à l'avis désintéressé de l'autorité supérieure. L'abandon d'un monument de cette importance, ou la démolition d'une église remarquable de style, suffisamment grande pour la population et parfaitement appropriée au culte protestant, serait, sans contredit, un exemple unique dans notre département, et un fait de nature à compromettre la commune aux yeux de la France tout entière.

Le comité adopte à l'unanimité l'avis de M. Straub, dont connaissance sera donnée à M. le Préfet.

Lecture d'un mémoire de M. le curé Siffer, sur un ancien cimetière et un monument épigraphique.

M. Spach donne la parole à M. le curé Siffer, qui lit un mémoire sur un ancien cimetière, et particulièrement sur un monument épigraphique d'origine romaine, découverts l'un et l'autre au pied du Reubberg ou Rebberg, vis-à-vis de l'ancienne commanderie teutonique de Dhan.

Rapport de M. Spach sur des ouvrages de la Société archéologique de Zurich.

A la suite de ce mémoire, qui sera inséré dans le Bulletin, M. Spach communique son rapport sur les ouvrages offerts à la Société par la Société archéologique de Zurich. Le comité vote l'impression de ce travail dans la série des «Mémoires».

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 26 octobre 1867.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Sont présents: MM. Hamberger, J. Chauffour, Liblin, Mossmann, Ingold, Frantz, Huot, secrétaire.

M. l'abbé Walch, membre libre, assiste à la séance.

Le comité s'occupant de rechercher quels sont les monuments archéologiques du Haut-Rhin qui pourraient être classés officiellement au nombre des monuments historiques;

Vu la circulaire de M. le Préfet du 28 août 1863, ensemble les instructions ministérielles des 16 novembre 1832, 19 février, 18 septembre et 1er octobre 1841;

Déclare en principe, quant aux monuments appartenant à des particuliers, que si nul ne peut, en général, être empêché de disposer de la chose qui lui appartient de la manière la plus absolue, rien ne s'oppose, du moins, à ce que des monuments de cette catégorie ne puissent être compris dans le classement officiel, et ne soient, à l'occasion, susceptibles d'être acquis par l'État pour cause d'utilité publique, ainsi que cela résulte de la discussion de la loi du 6 mai 1841 sur l'expropriation. Classement des monuments historiques.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le curé de Bermont qui appelle l'attention de la Société sur l'église de cette paroisse; cette lettre est ainsi conçue:

«Monsieur le Président, la paroisse de Bermont, canton de Belfort, composée des communes de Bermont, Botans, Dorans et Sevenans, possède un monument qui a plusieurs fois déjà attiré l'attention des archéologues, entre autres de M. de Golbéry: c'est l'ancien chœur de l'église paroissiale. Église de Bermont.

«Pittoresquement situé sur la crête d'un rocher dominant la vallée de la Savoureuse, cet édifice se termine en hexagone, porte à chaque pan une arcade à plein cintre, et se couronne par une corniche en arcatures et à feuilles d'eau. Il est percé de quatre petites fenêtres, étroites, terminées en ogives naissantes, s'écartant peu du plein cintre. A l'intérieur, une corniche à billettes a été autrefois tronquée pour appliquer un mauvais rétable. L'entrée du chœur est marquée par deux pilastres à cannelures, avec chapiteaux à entrelacs portant une voûte en ogive à arêtes carrées.

«La tour, placée entre le chœur et la nef, présente à son étage inférieur les mêmes caractères d'architecture que le chœur. L'étage supérieur portait des fenêtres de la dernière époque ogivale.

«Quelle est l'origine? Quelle était la destination primitive de ce petit édifice? N'était-ce d'abord qu'une chapelle? Aucun millésime, aucun document jusqu'à ce jour n'est venu nous le révéler. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il servit d'église paroissiale dès la fin du douzième siècle, ainsi que le prouvent le décret de l'évêque de Besançon, Humbert, en 1174 (Trouillat, *Archives du diocèse de Bâle*), et la bulle du pape Alexandre III, en 1177 (Schœpflin, *Als. dipl.*).

«Mais la déclivité du terrain s'opposa toujours à ce que l'on ajoutât une nef convenable à ce chœur. Il porte, en effet, la trace de trois ou quatre nefs différentes, dont la plus importante a dû être bâtie au quinzième ou au seizième siècle. Plus tard, cette nef a encore été allongée d'un tiers; elle était basse, sans caractère, étroite, humide (le pavé était de $1^{m},10$ en contre-bas du sol) et insuffisante pour la population de la paroisse.

«Pour ces motifs, les communes demandèrent et obtinrent l'autorisation de reconstruire un chœur et une nef sur un plan plus élevé, en prolongement de l'ancien chœur et de la tour. Le conseil des bâtiments approuva un plan d'architecture romane s'harmonisant avec l'ancien édifice, avec faculté d'élever l'ancienne tour, parce que le défaut d'espace empêchait d'en construire une nouvelle sur la façade. L'exécution de ce plan, confiée à M. Genty, architecte à Belfort, touche à sa fin.

«Les anciens murs de la tour, qui paraissaient très-solides, fléchirent sous le poids de la nouvelle construction; il fallut reprendre en sous-œuvre, ce qui vaudra une dépense supplémentaire évaluée à 4,000 fr. De plus, l'ancien chœur demandait des restaurations considérables. On a refait le jointement extérieur, renouvelé la charpente et la couverture, réparé la corniche intérieure et rétabli dans sa forme primitive l'une des fenêtres qui avait été mutilée et agrandie.

«Toutes ces dépenses, non prévues au devis, seront très-onéreuses aux communes et ne pourront être couvertes que par des emprunts.

«Si le comité croit devoir s'intéresser à notre monument, et s'il veut bien nous allouer quelque secours dans les circonstances présentes, nous lui en conserverons une profonde reconnaissance.»

Plusieurs membres, sans repousser d'une manière absolue la demande sus-énoncée, sont d'avis que la Société doit apporter la plus grande réserve dans les sommes à allouer pour l'entretien ou la réparation d'édifices, soit religieux, soit civils, affectés à un service public; ces sortes de dépenses

doivent, en général, être couvertes par les fonds communaux ou départementaux; les sommes, toujours modiques, allouées par la Société, pouvant être employées en dehors de tout contrôle du comité, risquent d'être affectées à une destination étrangère et parfois contraire au but de la Société. Dans tous les cas, ces sortes d'allocations ne devraient être accordées que lorsque la Société a été préalablement mise à même d'examiner la nature et l'opportunité des travaux projetés.

Le comité, tout en regrettant de ne pas avoir été consulté avant l'exécution des travaux dont il s'agit, mais prenant en considération l'importance que présente, au point de vue archéologique, l'église de Bermont, est d'avis d'allouer une somme de 300 fr.

Découverte de vases, briques et médailles, faite à Bergheim par M. l'abbé Walch.

M. l'abbé Walch, curé de Pulversheim, fait passer sous les yeux du comité divers fragments de vases, de tuiles, de briques et des médailles, le tout trouvé sur le territoire de Bergheim; il donne, à ce sujet, lecture d'une note:

«L'existence d'un four ancien ayant été signalée dans un terrain contigu au jardin où l'on a trouvé la belle mosaïque de Bergheim, j'ai fait pratiquer une tranchée à la place indiquée.

«A $0^m,70$ au-dessous du niveau du sol, nous avons rencontré une maçonnerie qui m'a paru être un four romain dans le genre des fours de poterie trouvés à Heiligenberg et décrits dans les mémoires de Schweighæuser (Ravenez, tome III, page 80). C'est un four cylindrique d'à peu près 1 mètre de diamètre sur $0^m,50$ de hauteur intérieure. Comme à Heiligenberg, la surface du four, formée de plaques en terre cuite, reliées par une pâte argileuse, était percée de trous ronds; le fragment subsistant conserve six de ces ouvertures. Cette surface, de $0^m,08$ d'épaisseur, reposait sur un massif en briques de $0^m,20$ sur $0^m,40$, s'élevant au milieu du four, et sur le mur circulaire, qui mesure $0^m,12$ à $0^m,15$ d'épaisseur. Ce mur continuait sur deux lignes parallèles, laissant entre elles un intervalle d'à peu près $0^m,60$; c'était l'entrée du four. Le fond consiste en une épaisse couche de béton, composée de chaux et de gravier.

«Sur la surface du four encore existant, il y avait un grand nombre de fragments de poterie grossière. L'intérieur était rempli de plaques provenant de la partie supérieure, de dessous de vases de toute forme, de tuileaux à rebords, de plaques de marbre de diverses couleurs et travaillées avec soin, enfin de charbons et de cendres.

«La poterie ne présente ni ornementation ni inscription; la partie inférieure d'un moule, seule, semble porter des traces de caractères.

«Ces débris sont en terre grisâtre, mêlée de petits grains de sable. Les

briques, composant les murs, ainsi que la surface du four, sont de la même terre qui paraît avoir été tirée des environs du Tempelhof, où l'on a, depuis, ouvert des carrières de plâtre.

« Autour du four, à près d'un mètre et demi de profondeur, nous avons trouvé quelques médailles, les unes frustes, les autres plus ou moins bien conservées.

« Voici le détail de ces dernières :

Avers : IMP. CAES. VESPASIAN. AUG. COS. III. — Tête laurée, tournée à droite.

Revers : VICTORIA AUGUSTI. — Une victoire ailée, S. C.

Avers : GALLIENUS AUG. — Tête couronnée, tournée à droite.

Revers : Fruste.

Avers : URBS ROMA. — Tête casquée, tournée à gauche.

Revers : Louve romaine.

Avers : CONSTANTINUS MAX. AUG. — Tête casquée, tournée à droite.

Revers : GLORIÆ EXERCITUS. — Deux soldats avec insignes. Au bas : CONST.

Avers : CONST.... (effacé). — Tête laurée, tournée à droite.

Revers : Deux militaires avec insignes. — Cette dernière médaille n'a que $0^{m},01$ de diamètre.

« En faisant élargir la tranchée, et en ouvrir une autre à quelques mètres plus loin, on a pu s'assurer que tout ce terrain recélait des restes de même nature.

« A environ un demi-mètre au-dessous du niveau du sol, on rencontre toujours une épaisse couche de terre noire, mêlée de charbons et de cendres; plus bas, ce ne sont que moellons couverts de mortier, fragments de poterie, tuileaux à rebords, plaques de marbre. Dans la seconde tranchée, on a trouvé deux petits vases brisés, de forme élégante et avec ornementation.

« A l'exception du mur circulaire, ce qui restait du four a été détruit par les curieux, attirés par ces fouilles et impatients de voir les objets qui pouvaient se trouver à l'intérieur. Il m'a semblé qu'il n'était pas hors de propos de conserver au moins le souvenir de ce débris de l'antique établissement dont la belle mosaïque a fait soupçonner la richesse et que de nouvelles découvertes permettront peut-être, un jour, de reconstruire par la pensée. »

M. le curé de Pulversheim, ancien vicaire à Bergheim, localité avec laquelle il a conservé des relations, informe le comité que cette commune doit faire exécuter prochainement des travaux de conduite d'eau qui amè-

neront vraisemblablement la découverte d'autres vestiges intéressants; il croit pouvoir affirmer que M. le maire de Bergheim est animé des meilleures intentions et qu'il suffira d'appeler son attention sur ce point pour obtenir son bienveillant concours.

Le comité remercie M. le curé Walch des communications intéressantes qu'il vient de lui faire, ainsi que de l'abandon des objets archéologiques déposés sur son bureau et qui seront confiés au musée de la ville de Colmar, avec mention de leur origine et de la cession qui en a été faite à la Société.

Don fait au musée de Colmar des objets trouvés à Bergheim.

Le même membre rappelle que sur le territoire des communes de Pulversheim, Wittelsheim et Wuenheim, il a été fait, à diverses époques, des trouvailles intéressantes, et qu'une somme modique suffirait pour opérer quelques fouilles qui en amèneront probablement de nouvelles.

Fouilles à faire à Pulversheim, Wittelsheim et Wuenheim.

M. Ingold fait observer que les localités dont il s'agit sont situées dans le rayon de Cernay, pour lequel il lui a été alloué une somme de 300 fr., non encore employée, et qu'il serait facile d'en distraire les 50 fr. que M. le curé juge suffisants pour faire face aux premiers travaux.

Le comité adopte la proposition et invite MM. Ingold et Walch à vouloir bien se concerter sur l'emploi de ces fonds et sur les recherches qu'il pourrait y avoir lieu d'opérer sur les territoires sus-mentionnés, qui ont déjà fait l'objet de leurs explorations individuelles.

M. le président rappelle que, dans la séance du 30 décembre 1865, le comité a appelé l'attention de M. le Préfet sur le projet formé par la commune de Saint-Hippolyte, d'abattre sa vieille porte du côté inférieur de la ville, comme elle a déjà, au regret de tous les amis des arts et des vieux souvenirs historiques, détruit celle qui fermait la partie haute, ainsi que les tours de l'enceinte avoisinante. Nonobstant l'intervention de l'administration départementale, l'autorité locale, en invoquant une nécessité qui n'est rien moins que justifiée, persiste dans ses projets de démolition. Le comité, tout en reconnaissant les difficultés de l'exécution, émet de nouveau le vœu que la ville de Saint-Hippolyte, même au prix de quelques sacrifices et de quelques modifications aux plans proposés, s'efforce de conserver à l'Alsace un édifice qui, par son appareil de construction et par l'aspect de son ensemble, forme un curieux spécimen de ces portes de ville, derrière lesquelles nos pères abritaient leurs vieilles franchises, de même qu'au point de vue historique, elle se rattache aux événements les plus anciens et les plus intéressants de notre province.

Vieille porte de Saint-Hippolyte.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 4 novembre 1867.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures (rue des Veaux, 9).

Présents: M. Bœrsch, Eissen, V. Guerber, Lebel, Lehr, Matuszynski, Merck, de Morlet, Oppermann, de Schauenburg, Siffer, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre est lu et adopté.

Allocation de 1,000 fr. faite à la Société par le Conseil général du Bas-Rhin.

M. Spach annonce que le Conseil général alloue une somme de 1,000 fr. pour la Société (exercice de l'année 1868); il dépose ensuite sur le bureau les ouvrages qui ont été offerts dans l'intervalle de la dernière séance, et parmi lesquels on remarque :

Annual report of the secretary of War. 1866;

Smithsonian report. 1865. Washington, 1866 (2 vol. in-8°);

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, pages 117-164, et *Chronique*, tome II. Langres, 1867, in-4°.

Notes fournies par M. Guerber, sur l'ancien Christ de l'église de Saint-George de Haguenau.

M. le curé V. Guerber fournit quelques renseignements sur l'ancien Christ de l'église de Saint-George de Haguenau. Ce Christ, placé autrefois dans le charnier de l'église, fut sculpté en 1488 par Clément de Baden et peint par Jean de Coblence, comme l'atteste un vieux parchemin que renfermait une excavation pratiquée dans le dos de la statue. Il vient d'être restauré par les soins d'un artiste de Munich, M. Sickinger, et placé dans la nef, vis-à-vis de la chaire.

Mesures de conservation à prendre pour les objets antiques découverts à la suite de la démolition de l'ancienne église paroissiale d'Obernai.

Plusieurs découvertes ont été faites, il y a peu de jours, à l'occasion de la démolition de l'ancienne église paroissiale d'Obernai. D'après les renseignements fournis par M. Levrault, M. Spach annonce que trois sarcophages francs ont été mis au jour. M. l'abbé Straub fait observer qu'en ce moment on fait disparaître avec le chœur d'anciennes peintures qui sont heureusement d'un médiocre intérêt sous le rapport de l'art. Un calque, exécuté par M. Linder, avoué, permet de fixer l'époque et de déterminer le sujet, qui paraît avoir été exécuté au dix-septième siècle et figurer le supplice des dix mille martyrs, scène assez souvent représentée dans nos plus anciens livres de prières. A cette occasion, M. Straub appelle réitérément l'attention sur quelques objets de l'ancien mobilier qu'il conviendra de conserver ou d'utiliser, s'il se peut, dans une église, comme la *chaire en marqueterie*, le *maître-autel avec son remarquable baldaquin*, un *autel latéral* de bonne

composition et dédié à sainte Odile et *surtout un landier* (ou herse) conservé jusqu'au moment de la démolition dans la chapelle extérieure.

Église de Westhoffen.

M. Spach donne communication du dossier relatif à l'ancienne église de Westhoffen. Il résulte de la lecture des diverses pièces officielles que le consistoire de Wasselonne, le consistoire presbytéral de Westhoffen, le Directoire de la Confession d'Augsbourg, ainsi que notre Société, rejettent également le projet du conseil municipal de Westhoffen, tendant à la démolition de la tour qui s'élève en avant du chœur et à sa reconstruction à l'entrée occidentale de l'église. L'abandon de cette belle et remarquable église paraît tout aussi inadmissible, d'autant plus qu'une somme bien inférieure à celle qu'exigerait la construction d'un temple moderne, suffira pour faire de l'église actuelle de la communauté protestante de Westhoffen l'un des plus beaux et des plus durables édifices religieux de l'arrondissement.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 9 décembre 1867.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures (rue des Veaux, 9).

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Lehr, Matuszynski, Morin, Ringeisen et Straub, secrétaire en fonctions.

MM. de Schauenburg et Oppermann font présenter des excuses et motivent leur absence.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la série d'antiquités ou d'objets d'arts que renfermait l'ancienne église d'Obernai, actuellement démolie, et sur lesquels un membre a déjà attiré l'attention, dans la séance de novembre. Un mémoire descriptif de M. Levrault, dont le secrétaire donne communication, fait ressortir le mérite archéologique d'une sculpture romane autrefois encastrée dans le mur, et d'une partie du mobilier de l'ancienne église. Suivant les renseignements recueillis par un membre, tous ces objets d'antiquité ont été conservés avec soin. Le comité prie M. Spach de vouloir adresser des remercîments à M. le maire d'Obernai, à M. l'architecte Petiti et à M. Levrault, pour la sollicitude qu'ils ont mise à préserver ces restes de toute injure. Il décide en même temps que le mémoire de M. Levrault sera inséré dans le Bulletin.

M. Eissen donne lecture du procès-verbal du sous-comité de Colmar (mois d'octobre 1867). Il résulte du rapport concernant les restaurations faites à l'église de Bermont que les secours demandés par la commune seraient affectés à des travaux sévèrement jugés par MM. les architectes et par le comité de Colmar.

Considérant qu'il s'agit de travaux déjà exécutés, sans avis ni consultation préalable de la Société; que ces travaux, loin de contribuer à la conservation du monument, en ont plutôt dénaturé et vicié le caractère, au point d'appeler un blâme sévère sur l'entrepreneur, le comité de Strasbourg, d'accord dans son appréciation avec le sous-comité de Colmar, refuse l'allocation demandée par la commune de Bermont.

M. l'architecte Ringeisen dépose sur le bureau l'empreinte d'un sceau de petite dimension, dont voici la légende :

S . COZE . SPENGL . VO . MENZE .

(Sceau de Conrad Spengl, de Mayence.)

Le sceau a été trouvé dans les vignes de M. Dietz, maire de Barr, et paraît appartenir au quatorzième siècle, à en juger par la forme des caractères.

Sur la proposition de M. Spach, M. Mathis, agent voyer en chef, est inscrit comme membre de la Société.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance générale du 12 décembre 1867, à Strasbourg.

Présidence de M. le baron PRON, Préfet du Bas-Rhin, Président honoraire.

La séance est ouverte à l'hôtel de la Préfecture, à 2 heures de l'après-midi.

Une cinquantaine de membres sont présents.

Siégent au bureau : Mgr. l'Évêque, M. Chéruel, recteur de l'Académie; M. L. Spach, président; M. le baron de Schauenburg; M. Lehr, trésorier, et M. l'abbé Straub, secrétaire en fonctions.

M. le baron Pron ouvre la séance par une allocution dont voici la substance :

« Messieurs, en présidant la séance générale de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, je me conforme à un usage établi depuis la création de la Société en même temps que je cède à un

sentiment de sympathie pour une œuvre éminemment patriotique, pour une œuvre dont les résultats pratiques ne sauraient être trop appréciés et qui m'inspirent une vive reconnaissance. Je saisis cette occasion pour remercier publiquement MM. les membres qui se sont dévoués pour la conservation de nos monuments, je remercie en particulier les membres du bureau qui ont récemment voulu me prêter leur concours, dans une affaire administrative de grande importance, en visitant les églises de Saint-Jean-des-Choux et de Westhoffen, et en me donnant leur avis sur ce qu'il convient de faire pour sauver ou pour restaurer, selon les règles de l'art, ces vieux témoins pétrifiés de la foi de nos pères. Je remercie la Société tout entière des frais qu'elle s'est imposés pour l'intelligente restauration de la custode de Walbourg, — frais considérables qu'elle a voulu porter toute seule, sans faire appel au concours du département ou de l'État. Je me sens heureux de suivre ses travaux de recherches et de conservation, et je renouvelle ici l'offre de mon sympathique concours.»

M. le président Spach, après avoir remercié M. le Préfet, lit le rapport suivant :

«Messieurs, des pertes sensibles ont frappé notre Société et notre comité depuis notre dernière réunion générale. Je vous demande la permission de commencer mon compte rendu par le devoir d'une pieuse commémoration.

«M. le curé Kramer, de Niederhaslach, qui a été l'un des collaborateurs de notre Bulletin, est décédé il y a quelques mois. Dès la première année de la fondation de notre Société, il nous avait présenté une espèce d'album, contenant l'histoire de l'église de Niederhaslach et la description du cimetière. Ce travail consciencieux, intéressant, où nous aurions seulement désiré trouver une sévérité plus grande à l'endroit des sources dans lesquelles puisait l'auteur de la monographie, ce travail a été transmis par nous au ministère de l'intérieur; et feu M. Kramer, ce modeste ouvrier dans le champ de l'archéologie et de l'histoire locale, a reçu, s'il m'en souvient bien, une marque d'approbation, qui a dû lui être très-sensible dans sa retraite isolée, où il ne vivait que pour sa paroisse, et pour les souvenirs du beau monument ogival, dont les premières annales remontent aux temps mérovingiens.

«Plus tard, M. Kramer nous communiqua un mémoire étendu sur le château de Guirbaden. Nous n'avons pu lui assigner une place dans notre recueil, quelque mérite que nous trouvions à cette monographie; mais la riche description que, peu de temps auparavant, notre confrère, M. Louis

Levrault, avait déjà donnée de la forteresse, sise à l'entrée du val de la Bruche, nous obligeait de consigner seulement dans nos archives le nouveau mémoire.

« La plus belle production de M. Kramer consiste dans une topographie du val de la Bruche. Ce mémoire géographique et historique se trouve dans la seconde série de notre recueil; il y sera consulté, nous n'en doutons pas, par tous ceux qui voudront à l'avenir se rendre compte de cette partie de l'Alsace.

« On a trouvé dans les papiers de feu M. Kramer un recueil de notes, d'extraits, de rédactions diverses, se rapportant à l'histoire légendaire et à l'histoire avérée de notre province. Peut-être y aura-t-il matière, dans cette œuvre posthume, à des communications soit pour notre recueil, soit pour les revues qui poursuivent, dans nos deux départements, un but en partie archéologique. Quoi qu'il en soit, nous devons de toute manière un tribut de reconnaissance à ce laborieux membre de notre Société. Nous serions trop heureux si, dans le nombre considérable de nos souscripteurs, nous rencontrions souvent des collaborateurs aussi désintéressés, aussi actifs que feu M. le curé de Niederhaslach. C'est aussi une heureuse et rare coïncidence, qu'une église monumentale, construite par le fils d'Erwin, et restaurée par un artiste alsacien éminent, ait été desservie, pendant une longue série d'années, par un prêtre qui réunissait aux qualités de son ministère celles de l'homme studieux, consacrant ses loisirs au passé du sol qui l'environne, et au sanctuaire dont il est le gardien.

« Il y a peu de semaines, nous avons perdu un membre honoraire, qui, par droit d'élection spontanée, avait siégé dans notre comité dès les premiers jours de notre existence. M. Charles Drion, alors président du tribunal de Schlestadt, avait cru devoir céder la place qu'il occupait au milieu de nous, parce que ses fonctions de magistrat l'auraient empêché d'assister régulièrement à nos séances mensuelles. Avant de nous quitter, il nous recommanda M. Ringeisen; il ne m'appartient pas de vous dire à quel point nous avons eu à nous féliciter de cette désignation.

« Quant à feu M. Drion, il venait de s'établir à Strasbourg, il y a neuf mois, pour jouir tranquillement de sa retraite d'âge; il avait à peine repris, sur ma prière, son ancienne place au comité, en sa qualité de membre honoraire, lorsqu'une mort assez soudaine l'a enlevé à sa famille, à ses nombreux amis et à ses travaux historiques. A cette occasion, je dois dire à ceux d'entre vous, Messieurs, qui l'ignorent, que M. Drion était l'un de nos compatriotes les mieux orientés dans l'histoire d'Alsace. Cependant il n'a pas directement contribué à notre Bulletin; ses devoirs de membre

du Consistoire supérieur protestant le portaient plus spécialement vers l'étude de la constitution de son Église. C'est à ses confrères du Directoire, où il siégeait aussi depuis un an, que revient le droit de consigner sa mémoire dans les annales spéciales de cette institution. J'ai dû seulement marquer la place qu'occupait M. Drion dans notre comité primitif, le legs inappréciable qu'il nous a fait dans la personne de notre confrère, M. Ringeisen, et le regret que nous laisse sa perte au moment même où ses loisirs lui permettaient de se consacrer activement à nos travaux.

«Dans la séance générale, tenue le 4 juillet à Colmar, j'ai déjà payé un tribut de respect à l'illustre archéologue, à Édouard Gerhard, qui avait permis, il y a douze ans, que son nom fût inscrit en tête de nos membres étrangers honoraires. Sa mort m'avait vivement affecté; des souvenirs personnels, remontant à près de quarante ans, m'attachaient à cette mémoire vénérée.

«Plus près de nous, et dans une sphère plus humble, l'un de nos confrères du comité, M. Heitz, venait aussi de succomber à une lente maladie, qui le retenait depuis cinq à six mois dans sa chambre et paralysait son activité. Je reviens sur ce pénible souvenir, car cette circonstance a été en grande partie la cause du délai regrettable apporté dans une entreprise dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, l'an dernier, à pareille époque. M. Heitz s'était chargé de toutes les démarches préliminaires que nécessitait la publication des chroniques et documents relatifs à l'histoire d'Alsace. Il comptait sur la faveur et la charge d'en être l'éditeur; il avait, en dernier lieu, donné ses soins à l'impression d'un appel au public alsacien. Cette circulaire ou ce manifeste avait été convenu entre les membres du comité spécial, nommé dans les deux départements. Au moment où le tirage allait se faire, M. Heitz fut jeté sur son lit de douleur, et j'avoue que je n'osais l'affliger, en lui retirant une entreprise où il voyait à la fois, pour sa librairie et sa presse, une occasion de couronner dignement sa longue carrière de typographe et de collecteur alsatique. Lorsqu'il mourut, en juin dernier, en dehors de nos prévisions, car nous pensions que sa forte nature triompherait du mal, j'échappais moi-même à peine aux fatigues et aux soucis du déménagement des archives, et je n'étais point en mesure de donner à l'œuvre en question la part d'attention qu'elle aurait réclamée. J'avoue, d'ailleurs, que ce retard accidentel, mais prolongé, avait fait renaître mes doutes sur la vitalité du projet, en dehors d'une assistance officielle; voici ce qui motivait mes craintes.

«L'un de nos confrères de Colmar, M. Liblin, approchait de la fin d'une publication qui semblait promettre un résultat sinon brillant, au point de

vue matériel, au moins de nature à ne pas infliger à son auteur une perte sensible. Le rédacteur de la *Revue d'Alsace* éditait, vous le savez, les œuvres posthumes de Grandidier. Certes, s'il est dans l'Alsace scientifique un nom qui devait faire espérer, que dis-je? qui devait garantir un succès complet, c'était celui de l'illustre historiographe ecclésiastique de notre ancienne province. Il n'en fut rien cependant; l'éditeur s'était constitué en perte, et obligé de recourir aux conseils généraux des deux départements, pour combler une partie de son déficit. Ceci, Messieurs, n'était pas de bon augure pour une entreprise analogue. Je dis *analogue* par euphémisme; car la publication des œuvres de Grandidier était circonscrite; celle des chroniques alsaciennes est presque illimitée.

«Je continue à être à la disposition du comité et de nos confrères du Haut-Rhin pour l'œuvre patriotique dont ils ont pris l'initiative. Mais mon avis personnel serait, en reprenant le projet, interrompu par la mort de M. Heitz, de ne point demander de souscription annuelle fixe, mais seulement l'engagement des souscripteurs de payer leur cotisation au prorata des volumes publiés dans le courant d'une année. Les avantages de ce mode de procéder, qui n'engagerait point la responsabilité de l'éditeur-libraire, ni du comité de rédaction, et du savant chargé de la reproduction de tel ou tel chroniqueur, ces avantages, ce me semble, sautent aux yeux, et je crois que dans cette mesure l'entreprise serait possible. Il n'en est pas de l'édition d'un corps d'auteurs anciens comme de la publication d'une revue périodique ou d'un journal; la copie et l'impression d'une chronique du quinzième ou du seizième siècle peuvent aller au delà des prévisions les plus modestes, et ce serait marcher au-devant de pénibles mécomptes, s'il ne se rencontre pas, pour la mise en œuvre de chaque publication spéciale, un savant qui réponde corps et âme de la terminaison de l'œuvre ardue dont il s'est chargé.

«Je me déclare prêt à me rallier à toute proposition qui semblerait plus rationnelle et plus pratique.

«Je passe à un autre ordre d'idées.

«Des fouilles ont été pratiquées, il y a treize ou quatorze mois déjà, par M. Ingold, dans la plaine de Cernay, ou, pour mieux préciser la localité, dans la butte de l'Altschloss, au milieu du bois de Schweighausen. Cette tranchée a amené la découverte de poteries romaines et de fers de lances, circonstance qui a confirmé l'explorateur dans son opinion préconçue que l'Altschloss de Schweighausen avait été un *speculum* romain.

«Nous attendons une note plus détaillée de M. Ingold.

«A l'occasion de nos vieux châteaux, j'ai un triste compte à vous rendre.

Des dégâts considérables ont été commis, dirai-je par des malveillants ou par des Vandales ignorants, dans les châteaux de Hoh-Kœnigsbourg, de Ramstein, d'Ortenbourg; ces deux derniers, propriété de M. le baron de Faviers. On ne sait, en vérité, comment qualifier de pareils actes, qu'il est difficile de prévenir, et à peu près impossible de réprimer, car leurs auteurs ont grand soin de ne commettre leur œuvre que lorsqu'ils peuvent le faire impunément.

« Je n'ai point de réponse du propriétaire du château de Morimont; vous vous rappelez sans doute les griefs que nous avons à lui reprocher. Il a jugé plus prudent de s'envelopper de silence, et de se défendre par cette attitude, que d'accueillir notre demande en convenant de ses torts.

« Vous avez lu probablement dans les journaux de la localité les faits relatifs aux églises de Saint-Jean-des-Choux et de Westhoffen.

« Dans l'excursion faite, à cette occasion, à Westhoffen, par trois d'entre nous, M. l'abbé Straub a pu, indépendamment de l'examen consacré à l'église ogivale, s'enquérir des restes de l'ancienne chapelle de Saint-Érard; elle fera, dans notre Bulletin, je le pense, le sujet d'une note de notre savant confrère.

« En vous reportant à dix-huit mois ou deux ans de distance, vous retrouverez soit dans vos souvenirs, soit dans notre recueil, les pages et les dessins consacrés aux tombeaux de la famille de Rosen, sous la tour de l'église de Dettwiller.

« Si je reviens à ces monuments, mis en relief par le crayon fidèle de notre vice-président, et par les recherches généalogiques de notre plus jeune confrère, c'est que, l'automne dernier, l'un des descendants de l'illustre famille de Rosen, établie en Livonie, est venu chercher chez nous les traces de ses aïeux, s'en enquérir dans nos archives, et se rendre pieusement sur les lieux mêmes où quelques dalles funèbres conservent la mémoire de ses pères. Je sais par un témoin que le comte de Rosen a été considérablement ému en face de ces pierres sépulcrales, et qu'il emporte, dans le Nord, un souvenir reconnaissant pour les hommes qui ont arraché à l'oubli ces tombes dégradées.

« Nous n'aurions recueilli, Messieurs, dans notre carrière modeste, que çà et là quelques témoignages d'intérêt de cette nature, que nous pourrions néanmoins nous féliciter de notre existence. Ces témoignages effacent l'impression pénible produite par la nouvelle des dégâts commis sur quelques points de notre circonscription archéologique, et nous encouragent à persister avec confiance dans notre œuvre de collecteurs, de conservateurs et de restaurateurs.

« Vous aurez, Messieurs, comme les années précédentes, à vous prononcer, à la fin de la séance, sur le sort de votre président et sur celui des membres sortants du comité. Ils attendent avec confiance votre verdict.

« On nous a fait le reproche de vouloir nous perpétuer, surtout en adjoignant à notre comité des membres qui n'ont pas encore reçu la sanction de l'assemblée générale. Notre intention est droite et sincère. Être membre de notre comité, c'est certainement un grand honneur; mais c'est aussi une charge difficile. Il faut des travailleurs pour le recruter. C'est dans ce sens que nous avons formé un noyau de collaborateurs. MM. de Morlet et de Schauenburg ont siégé ainsi pendant plusieurs années et nous ont apporté un inappréciable concours, avant de remplir des lacunes que la mort ou la démission faisaient dans les rangs des vingt membres primitifs. C'est ainsi que M. Merck, le coordonnateur de notre musée, est devenu notre confrère. C'est au même titre provisoire que le plus jeune de nos collègues, M. Lehr, s'acquitte avec un zèle intelligent des difficiles fonctions de trésorier, et que nous le recommandons maintenant à votre attention pour prendre définitivement place au comité. C'est ainsi que M. l'abbé Stumpf et M. le baron Lebel nous prêtent leur assistance avec une scrupuleuse assiduité. Le comité du Haut-Rhin procède d'une manière analogue.

« Mais ni eux, ni moi, Messieurs, ne voulons présumer votre vote; quel qu'il soit, il sera respecté, et accepté avec déférence. Nous sommes de simples mandataires, et, en dernière analyse, le droit même de travailler pour le bien et la prospérité de la Société des monuments historiques d'Alsace peut nous être retiré par vos mains et confié à ceux que vous jugerez plus dignes de cet honneur. Le président surtout sent de plus en plus le fardeau des ans, et le moment approche où, forcément peut-être, il sera tenu de céder la place, non plus à un homme de meilleure volonté, mais de meilleure contenance et de tête moins hivernale. »

La parole est à M. le curé V. Guerber, qui entretient l'auditoire de l'ancienne Burg palatine de Haguenau, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui la caserne de cavalerie. Le mémoire qui nous fait connaître un des rares spécimens de constructions concentriques du douzième siècle, sera publié dans le Bulletin, ainsi que les dessins qui l'accompagnent.

M. l'architecte Ringeisen est appelé à faire son rapport sur les travaux de consolidation ou de restauration qui ont été exécutés dans le courant de l'année.

« Messieurs, les travaux exécutés cette année pour le compte de la Société des monuments historiques d'Alsace ont donné lieu à peu de dépenses nouvelles. On a généralement continué les travaux commencés sur les divers points, en restant dans les limites des crédits votés précédemment. Ainsi :

HAUT-RHIN.

Herrlisheim, 200 fr.

« Les fouilles exécutées récemment à Herrlisheim par les soins de MM. Dietrich, Leprieur et Faudel, ont été couronnées de succès, sans donner lieu à une forte dépense.

« Trois tombes ont été ouvertes.

« La première est celle d'une jeune fille. Elle renfermait une grande boucle d'oreille en bronze et un collier en grains d'ambre et de verroterie.

« Dans la seconde, on a trouvé presque tous les ornements qui composent la toilette d'une femme : un grand anneau creux, en bronze, de plus de 1 centimètre d'épaisseur; quatre bracelets en bronze, également creux, de 5 millimètres d'épaisseur, fermant à charnière; une fibule en bronze; une grande épingle à cheveux, en bronze; une boucle d'oreille en or fin.

« La troisième tombe n'était plus intacte et n'a fourni qu'un fragment de poterie grossière et deux coulants en bois.

« Il n'a été employé qu'une partie des fonds accordés par la Société à cet effet; les eaux qui ont envahi la gravière ont empêché la continuation des travaux; on les reprendra au printemps prochain et ils donneront lieu, à n'en pas douter, à des découvertes intéressantes.

« Les bijoux ont été déposés au musée de Colmar.

Cernay et Wittelsheim, 300 fr.

« Les fouilles entreprises à Cernay, Wittelsheim et Bergheim, sous la direction de M. Ingold, ont été également productives; elles seront consignées dans un mémoire spécial, lorsqu'elles seront plus avancées.

« Celles exécutées à Bergheim, par M. Walch, ancien abbé dans cette commune, maintenant curé à Pulversheim, ont fait l'objet d'une notice intéressante, lue à la séance du comité du Haut-Rhin, le 28 octobre 1867. Les débris de poterie et les médailles trouvées sur l'emplacement voisin de l'ancienne mosaïque ont été déposés au musée de Colmar. Elles font espérer des découvertes plus complètes encore qui permettront, peut-être, de reconstruire par la pensée l'établissement romain que l'importance de ces débris a fait soupçonner.

« La dépense effectuée jusqu'à ce jour n'est que de 58 fr. 35 c.

Éguisheim et Plixbourg.

« Les travaux de restauration des trois châteaux d'Éguisheim ont été arrêtés, ainsi que ceux du Plixbourg.

« On se borne à des ouvrages d'entretien.

Hoh-Landsberg et Wineck.

« Ceux du Hoh-Landsberg et du Wineck n'ont présenté aucune particularité depuis les derniers rapports lus à la séance générale du printemps et insérés au Bulletin.

Türckheim.

« A Türckheim les fouilles continuent à décéler de nombreux restes de l'époque gallo-romaine, et l'on arrivera probablement à reconstituer l'ensemble et les dispositions de ces établissements épars. Ces opérations sont successivement reproduites sur un plan topographique. Les objets trouvés sont déposés au musée de Colmar.

« Les travaux formant ces trois groupes, exécutés sous la direction spéciale de M. l'ingénieur Schelbaum, de Colmar, n'ont donné lieu à aucune demande de subvention en 1867. Ils seront continués, en 1868, sur les fonds restants.

Kaysersberg.

« Les travaux entrepris au château de Kaysersberg, sous la direction de M. Hartmann, architecte à Colmar, ont eu pour résultat de mettre en communication le chemin des vignes, récemment fait par la commune, avec l'intérieur du château, au moyen d'une ancienne poterne qu'on a dégagée et qu'on a rétablie.

« On se propose de déblayer le pied du donjon.

« Il ne reste plus qu'à arrêter, avec le propriétaire, la quantité de terrain qu'il voudra bien abandonner au public, afin d'en fixer les limites et de protéger les plantations contre les indiscrétions des visiteurs.

« M. le maire de Kaysersberg est toujours dans les meilleures dispositions à notre égard, et prêt à faire exécuter, aux frais de la ville, sur des crédits votés, un escalier dans l'intérieur de la tour, les palissades de clôture et l'aménagement de la plate-forme au pied de cette tour.

« Les 500 fr. accordés par la Société pour nos travaux spéciaux n'ont pas été complétement absorbés jusqu'à ce jour.

BAS-RHIN.

Ramstein et Ortenberg.

« Ces deux ruines, autrefois inabordables, sont maintenant d'un accès facile au moyen d'un chemin très-pittoresque que le propriétaire de ces

châteaux, M. de Faviers, y a tracé, du côté du val, avec cette entente remarquable dont il a déjà tant de fois fait preuve.

« Quelques dégradations importantes à l'Ortenberg ont été réparées et ont fort heureusement réussi.

« Vous vous féliciterez, Messieurs, d'avoir provoqué ces travaux par la légère subvention que vous avez votée l'année dernière, puisqu'elle a produit des résultats aussi satisfaisants auxquels ne s'arrêtera pas, j'en suis sûr, notre honorable collègue.

Frankenbourg.

« L'intérieur du château est presque complétement déblayé. Il est actuellement accessible par son ancien chemin intérieur, qu'on a rendu praticable.

« Les pierres ont été rangées et les trouvailles intéressantes sont venues, en grand nombre, enrichir le musée de la Société.

« Rarement travaux ont été conduits avec plus d'intelligence et de dévouement.

« N'y aurait-il pas lieu de profiter de la bonne volonté de M. le curé de la Vancelle, pour continuer des travaux si bien commencés? J'ose appeler tout votre intérêt sur ces travaux.

Hohbourg et Lindenschmitt.

« Il n'a été rien entrepris, cette année, dans l'arrondissement de Wissembourg, sur les fonds de la Société.

« Cependant M. Rœhrig insiste pour signaler que, déjà l'année dernière, l'administration forestière a fait établir dans les forêts environnant les châteaux de Hohbourg et Lindenschmitt, dominant le Fleckenstein, des chemins très-commodes.

« Ils ont été tracés sous la direction de M. Hiboux, brigadier forestier à Climbach, qui mérite une mention spéciale pour son zèle. Sous sa direction, des travaux de déblai ont été commencés dans ces châteaux. Ils promettent de donner des résultats intéressants, notamment dans le Hohbourg, où les vestiges d'architecture ont plus d'importance que dans les autres châteaux des environs, auxquels la Société a bien voulu consacrer quelques fonds. A l'aide de quelques ressources accordées par la Société et avec le concours de l'administration forestière, M. Rœhrig ne doute pas que des résultats intéressants ne puissent être obtenus.

Domfessel.

« Le consistoire de Saar-Union a demandé l'assistance de la Société pour les travaux de restauration que nécessite l'église protestante de cette com-

mune. Vous avez voulu concourir à la conservation d'un édifice dont la valeur monumentale vous est parfaitement connue. A cet effet, un crédit de 200 fr. a été mis, en 1864, à la disposition de M. Furst, notre collègue de Saverne, pour en faire un judicieux emploi.

« Le décapement des terres autour de l'église a été entrepris en 1866; cette année on a terminé les travaux par des réparations au soubassement et par l'assainissement du périmètre. Ces travaux ont absorbé tout le crédit voté, ainsi qu'il est justifié par les mémoires acquittés ci-joints.

« Vous le voyez, Messieurs, nos recherches, nos travaux de consolidation, se continuent avec persévérance. Pendant la première période de notre existence nous avons essayé; nos œuvres portent les traces de tâtonnements prudents. Maintenant que, plus familiarisés avec les difficultés et forts de votre approbation, nous avons plus confiance en nos forces, nous osons entreprendre des œuvres plus importantes; et là où nos ressources limitées nous imposent la réserve, nous ne craignons pas d'appeler, avec l'autorité de nos précédents, le concours des communes et de l'État. Dans cette catégorie :

« A *Walbourg*, il existait un petit monument en pierre du quinzième siècle. Mutilé et délaissé, il allait périr, lorsque sur les vives instances de MM. Klotz, de Schauenburg et Straub, il a été voté, par votre comité, un crédit de 4,000 fr. à employer en trois annuités. Les travaux confiés à M. Lohmüller, entrepreneur à Strasbourg, ont été terminés cette année. Maintenant la custode de Walbourg montre aux yeux étonnés un des spécimens les plus rares de l'art gothique, restauré et rétabli dans ses formes primitives. Ce travail fait le plus grand honneur à l'artiste consciencieux qui l'a entrepris et à la Société des monuments historiques qui l'a commandé.

« Au *Hoh-Kœnigsbourg*, la ville de Schlestadt, désireuse de continuer l'œuvre importante si bien commencée par la Société, m'a demandé un devis des ouvrages de déblai et de consolidation, les plus urgents à faire au petit et au grand château.

« Ce devis, s'élevant à 10,000 fr., sera soumis au ministre des beaux-arts pour un secours dont on a déjà la promesse. Dans cette occurrence elle compte sur le concours de vos lumières pour l'exécution et l'appui de votre nom lorsque votre avis sera demandé.

« Au *Landsberg*, des travaux importants sont prêts à être entrepris par la famille de Türckheim, pour sauver de la ruine le donjon de ce magnifique berceau de notre illustre Herrade.

« Ces travaux seront difficiles et dispendieux. Nous ne nous contenterons

pas, j'en ai l'espoir, de stériles vœux lorsque le devis nous sera soumis. Nous ferons aussi appel au concours de la ville de Barr, qui aurait déjà manifesté par des subventions l'intérêt réel qu'elle attache à ces ruines, sans les charges exceptionnelles que l'établissement du chemin de fer et des travaux considérables de voirie l'ont forcé d'entreprendre. Avec ce double concours il ne faut pas désespérer du succès.

« A *Saint-Jean-des-Choux*, l'ancienne église conventuelle est un des édifices les plus intéressants d'architecture romane de nos contrées.

« Les trois absides ont été réparées par les soins de la Société; elles sont en fort bon état. Malheureusement la nef et les bas-côtés menacent ruine; votre comité consulté a émis un avis motivé concluant à la démolition et à la reconstruction de la nef. La commune ne pouvant y suffire, il y aura lieu de joindre nos efforts aux siens pour déterminer au besoin le concours de l'État.

« A *Wissembourg*, les travaux de restauration de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul ont été continués cette année à l'extérieur de l'édifice. Les couvertures du dôme et des deux chapelles latérales ont été reprises, et il a été établi des chemins de ronde pour faciliter le service des combles.

« On se propose de consolider le contre-fort situé à l'angle du cloître; d'abaisser le sol des rues environnant l'édifice, pour obtenir le dégagement du soubassement et l'assainissement de la nef. Les travaux, commencés sur les fonds de la Société, seront de longue haleine. Ils sont continués aux frais de la ville.

« Tel est, Messieurs, le résumé sommaire des travaux exécutés, des travaux en cours d'exécution et de ceux projetés. »

M. Merck, bibliothécaire et conservateur, lit le rapport suivant:

« Messieurs, le nombre des objets qui sont venus enrichir notre petit musée depuis la dernière assemblée générale est très-petit, comparativement aux belles trouvailles qui ont été faites l'année dernière à Kœnigshoffen.

« En fait de monuments proprement dits, nous n'avons à vous signaler que trois chapiteaux romans, en grès bigarré, trouvés dans les fouilles exécutées en 1866 aux abords de l'église d'Eschau et donnés à la Société par M. Matuszynski.

« En objets divers, nous avons reçu :

« 1° Une urne cinéraire provenant d'un cimetière gallo-romain de Reichshoffen, don de M. le curé Siffer;

« 2° Une lampe en terre cuite trouvée au cimetière Sainte-Hélène, acquise par la Société;

« 3° Deux lacrymatoires en verre, trouvés près de Hochfelden, acquis par la Société;

« 4° Deux kelts en pierre et un en bronze, origine inconnue, don de M. Merck;

« 5° Tête de cheval en bronze, trouvée à Strasbourg, don de M. Eissen;

« 6° Boîte en cuivre jaune, don de M. Sabourin de Nanton;

« 7° Fibule gallo-romaine, trouvée à Finhey près d'Obernai, don de M. Levrault.

« Beaucoup d'objets très-intéressants se trouvent encore entre les mains de bien des personnes qui, ne faisant pas collection, ne demanderaient pas mieux que de les donner au musée de la ville ou au nôtre, si l'existence de ces deux musées leur était notoirement connue.

« Ici je ne veux pas porter en ligne de compte les grands travaux qui se font à Paris sous les yeux de l'Empereur; je ne vous citerai ni le château de Pierrefonds, ce magnifique domaine antique restauré par la munificence de sa cassette particulière, ni le musée de Saint-Germain, qui a pris naissance grâce à sa puissante initiative, ni le musée de Cluny, ni le Louvre, mais je me demande pourquoi nous ne suivrions pas l'exemple des petites villes de province, nos voisines, telles que Schlestadt, qui veut créer un musée; Colmar, qui a réuni dans l'ancienne église d'Unterlinden une très-jolie collection d'objets intéressants; Mulhouse, qui a voté des fonds pour la création d'un musée; Montbéliard, Nancy, Besançon, qui possèdent d'intéressants cabinets d'antiquité; même à Saverne, il y a une vieille chapelle transformée en musée, où M. le colonel de Morlet a réuni de beaux spécimens des temps passés. A Strasbourg seulement l'étranger cherche inutilement jusqu'ici un musée des antiques; mais nous apprenons que l'installation de l'intéressante collection de Schœpflin dans une salle basse, appropriée à cet effet, ne se fera plus longtemps attendre.

« Quant au petit musée de notre Société, j'espère toujours que, grâce à une économie bien comprise des fonds qui nous sont confiés par les sociétaires, nous arriverons un jour à créer un musée digne de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. »

M. Lehr, trésorier de la Société, donne lecture du rapport suivant sur l'exercice 1866 :

« Messieurs, je viens vous présenter, en quelques traits, le tableau de la situation financière de notre Société d'après le compte de l'exercice 1866,

qui a été présenté au conseil d'administration et apuré par lui en séance du 15 avril 1867.

« Comme il n'est guère possible à une assemblée de saisir à une simple lecture les détails d'une comptabilité minutieuse et que, d'ailleurs, ces détails ont été examinés avec soin par le conseil, je crois bien faire de vous les épargner et de ne vous donner, pour les recettes et les dépenses, que des chiffres ronds. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui seraient curieux d'indications plus précises, les trouveront dans le compte même qui est inséré chaque année au Bulletin, et je serais tout prêt à y joindre telles explications complémentaires qui me seraient demandées.

« Nos recettes se sont élevées en 1866 à un total de passé 8,000 fr., se décomposant de la manière suivante :

Cotisations de 495 membres		4,950f »c
Subventions du Gouvernement et des deux départements du Rhin		2,900 »
Recettes diverses		249 70
Total		8,099 70
« A quoi s'est ajoutée une somme de		4,358 »
formant le reliquat des exercices précédents, et notre réserve pour des cas imprévus, soit en tout		12,457 70
« Nos dépenses ont atteint le chiffre de 5,753 fr. 15 c., afférent aux chapitres suivants :		
Loyer du local des séances et accessoires	433f20c	
Frais de bureau, de perception et d'administration	967 80	
Fouilles et recherches	370 60	
Frais de conservation et de restauration	1,161 95	
Impression du Bulletin	2,766 60	
Dépenses extraordinaires sur exercice clos	53 »	
Total	5,753 15	5,753 15
		6,704 55

« Mais il convient de faire observer que, après la clôture du compte, j'ai dû payer une somme de 1,333 fr. 35 c., qui avait été prévue au budget pour restauration de la custode de Walbourg et dont il n'a pu être fait emploi pendant le cours de l'exercice. Cette somme figurera au compte de 1867 seulement; mais comme elle se rapporte à l'exercice 1866, les

dépenses de cet exercice se sont élevées en réalité à 7,086 fr. 50 c., et le reliquat actif porté au compte pour une somme de. 6,704f55c
diminuée de ces 1,333 35

se réduit à une somme de 5,371 20
« Si nous en déduisons le reliquat du compte précédent . . 4,358 »

il en résulte que, en 1866, l'avoir de la Société ne s'est accru en réalité que de 1,013 20

« Vous savez, Messieurs, que, depuis 1867, nos recettes ordinaires ont diminué de 1,000 fr., par suite de la réduction de la subvention du département du Bas-Rhin de 2,000 à 1,000 fr. Le tableau que je viens de vous présenter vous prouve que, nonobstant cette réduction, la Société, en employant avec une grande économie ce qui lui reste de revenus ordinaires, pourra continuer à faire face, dans la même mesure qu'en 1866, à ses diverses obligations, à la conservation des monuments, aux frais de fouilles et de recherches d'objets antiques et à la publication de son Bulletin. »

L'ordre du jour appelle les membres de la Société à procéder à l'élection du président et des membres sortants du comité.

M. Spach est réélu président par acclamation. MM. de Morlet, V. Guerber et Oppermann, membres sortants, sont réélus de même. M. Lehr est élu membre du comité en remplacement de feu M. Heitz.

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 28 décembre 1867.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Étaient présents : MM. Hamberger, Chauffour, Liblin, Frantz et Mossmann ; ce dernier faisant fonctions de secrétaire, en remplacement de M. Huot, empêché.

MM. Blanc et Faudel, membres ordinaires, assistent à la séance.

M. Véron-Réville donne communication d'une lettre de M. Spach, président de la Société, relativement à la demande de subvention pour l'église de Bermont ; il annonce que le comité de Strasbourg partage toutes les

vues exprimées à ce sujet par celui de Colmar, dans sa séance du 26 octobre. En conséquence, le Comité, tout en regrettant d'appliquer, à un monument d'un grand intérêt archéologique, une règle qui ne souffre pas d'exception, refuse de donner suite à cette demande, attendu qu'elle ne s'est produite qu'après l'achèvement de travaux sur la convenance desquels la Société n'avait pas été consultée dans le principe.

M. le président appelle l'attention du comité sur le dernier cahier du Bulletin, qui renferme le catalogue des antiquités composant le musée de la Société à Strasbourg; il rappelle que les objets trouvés dans le Haut-Rhin et offerts à la Société sont déposés au musée des Unterlinden, récemment réorganisé par une délégation de la Société d'histoire naturelle. Il propose, qu'à titre de justification, les objets provenant de la Société, qui sont compris dans les collections de la ville, portent la mention de leur origine.

M. le docteur Faudel prend acte de cette demande, au nom du comité du musée, et promet qu'il y sera fait droit.

M. Chauffour informe le comité que, pour motif d'urgence, il a autorisé M. Ortlieb, architecte, membre ordinaire de la Société, à acquérir, du nouveau propriétaire des ruines de Marbach, quelques débris architectoniques, tels que chapiteaux, claveaux, pierres tombales, menacés, dit-on, d'être convertis en pavés. Sur sa proposition, le comité confirme l'autorisation donnée à M. Ortlieb, sauf à demander au comité de Strasbourg les fonds nécessaires pour solder cette acquisition.

M. Frantz présente au comité deux cartons portant divers objets en bronze et des fragments de poterie, et donne lecture, au nom de M. Dietrich, membre du comité du musée, de la note suivante:

«Vers la fin du mois de novembre dernier, des ouvriers étaient occupés à extraire de la terre glaise sur la propriété de MM. Gastard et Hanser, située au bord de la route qui conduit de Bennwihr à Houssen et non loin du domaine de Schoppenwihr. A 45 centimètres de profondeur, ils rencontrèrent une sépulture ancienne, renfermant divers objets en bronze et un vase en poterie grossière qui, d'après les débris que l'on possède, devait mesurer à sa base 16 centimètres de diamètre. Ce vase renfermait des ossements concassés.

«Les objets trouvés avec le vase paraissent avoir appartenu à une femme.

«Ce sont: 1° une paire de bracelets minces et côtelés; 2° une autre paire beaucoup plus forte, avec raies profondes et obliques; 3° deux grandes épingles à tête massive, et 4° un ornement en forme d'S, avec spirales, ayant 26 centimètres de longueur.

« Dans le courant de ce mois, les mêmes ouvriers ont mis à découvert une seconde sépulture de femme, à 10 mètres de la première, renfermant encore des objets de toilette en bronze, des débris d'os et de poterie. On en a retiré une paire de bracelets épais et cannelés, une longue épingle dont la tête massive diffère des deux autres, une faucille avec une douille côtelée, destinée à recevoir un manche en bois ou en corne, un certain nombre de grains d'ambre provenant d'un collier, et le même ornement, sous forme d'S, qu'avait fourni la première tombe.

« Dans aucune de ces tombes, on n'a trouvé de trace de squelette; chaque sépulture occupait un espace très-restreint, l'espace nécessaire pour recevoir le vase cinéraire; tout tend à prouver que les corps ont été brûlés. La matière contenue dans le vase de la deuxième sépulture s'est moulée en quelque sorte sur la paroi intérieure; elle est composée d'os concassés, de parties carbonisées, de débris d'ambre; la trace du feu y est évidente; on y remarque aussi la présence du bronze; l'épingle et l'ornement en spirale qui l'accompagne ont laissé leur empreinte dans le conglomérat. Ainsi, après l'incinération, les cendres, les débris d'os et des objets dont le défunt était orné, avaient été réunis dans le vase funéraire.

« La forme de cet ustensile, la matière grossière dont il est formé, le gravier et les fragments de silex qui y apparaissent, sa mauvaise cuisson, la trace de la main de l'homme qui l'a pétri sans moule, sont des signes non équivoques de la plus haute antiquité.

« D'un autre côté, il ne s'est pas trouvé la moindre trace de fer, et l'absence de ce métal est encore un indice de l'âge reculé de l'enfouissement.

« Parmi les objets que les deux sépultures renfermaient, il y en a un qui mérite une attention toute particulière, car il n'a pas encore été rencontré en Alsace et ne paraît point figurer dans les collections publiques du continent, s'il faut s'en rapporter aux auteurs qui se sont occupés spécialement de cette matière. Sa destination n'est pas facile à déterminer; sa forme et ses dimensions font d'abord repousser l'idée qu'il a pu servir d'ornement; mais l'existence, au musée de Schwérin, d'une agrafe, d'une dimension plus grande encore, peut conduire à une solution satisfaisante. Cette agrafe, qui est la plus grande qu'on ait trouvée en Allemagne, et qui a été tirée du sol à Plauerhagen (Mecklembourg), est mentionnée dans les *Alterthümer*, que publie le savant conservateur du musée d'antiquités de Mayence. Au vu du dessin, qui rappelle la forme de notre ornement, ne peut-on pas admettre qu'il s'agit aussi d'une agrafe, pour laquelle ont pu servir les épingles, qu'en raison de leur poids et de leur longueur (32 centimètres), on saurait difficilement considérer comme des épingles à che-

veux? Elles ont pu tenir lieu d'ardillons, en s'engageant entre les cercles flexibles de deux spirales et retenir ainsi le vêtement sur la poitrine. Ce serait la fibule primitive, en deux pièces détachées. De nouvelles découvertes viendront peut-être appuyer cette conjecture.

«La plupart des objets que MM. Gastard et Hanser se sont empressés d'offrir au musée de Colmar, étaient brisés. Ni l'affaissement du sol, ni la pioche des ouvriers n'ont pu produire ce résultat; car le métal est malléable et aurait résisté à la pression la plus forte; d'un autre côté, aucune des cassures n'est fraîche, nulle part n'apparaît le métal brillant; les bords sont oxydés comme la surface qui est restée intacte, partout la patine couvre le bronze. Pour les briser il a fallu un effort; l'état des bracelets en est une preuve; ils sont déformés et ont été rompus avec violence. Il est à remarquer qu'un seul bracelet, de chaque sorte, est brisé, l'autre est intact. Ce n'est point l'effet du hasard; il y a là une intention évidente. Est-ce un symbole de la mort; a-t-on voulu rappeler que tout lien était rompu? Il était d'usage, du reste, chez les Gaulois, de déformer et de détruire les objets qui avaient appartenu au défunt, pour constater, croit-on, qu'ils étaient devenus inutiles.

«En résumé, tous les caractères que présente la découverte importante qui vient d'être faite, semblent démontrer que l'ensevelissement a été effectué bien avant la domination romaine.

«L'analyse du bronze, qu'on tentera afin de déterminer l'alliage, fournira encore des éclaircissements sur la date des deux anciennes sépultures.»

Le comité, après avoir entendu quelques observations de M. Faudel, sur la substance plastique que les vases renfermaient, exprime le vœu, qu'indépendamment de l'analyse du bronze, il fasse également rechercher de quels éléments se compose le conglomérat en question; en même temps, il vote des remercîments à M. Dietrich, qu'il prie de compléter sa communication au moyen des dessins des objets trouvés, et à MM. Gastard et Hanser, dont la découverte enrichit le musée de plusieurs antiquités d'un grand intérêt.

M. Mossmann offre au comité diverses médailles, petits et moyens bronzes, acquises par lui comme provenant des châteaux de Haut-Éguisheim. A l'exception d'un Claude le Gothique et d'un Maxence, toutes ces pièces appartiennent aux règnes de Constantin et de ses fils Constance et Constant Ier, de ce dernier surtout. L'une porte la tête casquée d'*Urbs Roma*, avec la louve au revers. Plusieurs sont d'une très-bonne conservation; d'autres portent encore la gangue terreuse qui s'est formée autour du métal. M. Mossmann explique de quelle manière ces médailles ont été trouvées

et fait valoir la confiance que mérite le naïf témoignage du pâtre qui les lui a vendues; il rappelle que M. de Golbéry mentionne déjà des trouvailles de ce genre aux environs des trois châteaux; que lui-même, il y a trente ans, a recueilli de fort beaux moyens-bronzes chez le garde forestier qui résidait derrière le Haut-Éguisheim et que diverses collections particulières renferment également des pièces de cette origine. Il est donc permis de ne pas rejeter absolument l'assertion du jeune homme qui a découvert ces petits monuments numismatiques, et si elle se confirme par d'autres rencontres, ces médailles offriront un grand intérêt pour l'étude des établissements militaires des Romains dans notre province.

M. le docteur Faudel propose, comme membre ordinaire de la Société, M. Adolphe Ernst, avoué.

La séance est levée.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME V.

PAGES.

Séance du Comité du 9 juillet 1866 1
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 28 juillet 1866 2
Séance du Comité du 13 août 1866 3
Séance du Comité du 10 septembre 1866. 7
Séance du Comité du 24 septembre 1866. 8
Séance du Comité du 8 octobre 1866 9
Séance du Comité du 12 novembre 1866 11
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 30 novembre 1866 14
Séance du Comité du 10 décembre 1866 17
Séance générale du 13 décembre 1866, à Strasbourg 2
Séance du Comité du 14 janvier 1867. 51
Séance extraordinaire du Comité du 15 février 1867 52
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 16 février 1867 53
Séance du Comité du 18 février 1867. 56
Séance du Comité du 18 mars 1867 59
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 30 mars 1867 61
Séance du Comité du 15 avril 1867. 63
Séance du Comité du 13 mai 1867 76
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 1er juin 1867 77
Séance du Comité du 17 juin 1867 80
Séance générale du 4 juillet 1867, à Colmar 82
Séance du Comité du 15 juillet 1867 92
Séance du Comité du 19 août 1867 93
Séance du Comité du 21 octobre 1867 94
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 26 octobre 1867. 99
Séance du Comité du 4 novembre 1867. 104
Séance du Comité du 9 décembre 1867. 105
Séance générale du 12 décembre 1867, à Strasbourg. 106
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 28 décembre 1867 120

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — CINQUIÈME VOLUME

(1866-1867)

DEUXIÈME PARTIE — MÉMOIRES

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

PARIS

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A STRASBOURG

1868

L'ABBAYE

DE SAINT-JEAN-DES-CHOUX.

Au commencement du douzième siècle, un noble descendant des Francs-Saliens, le comte Pierre de Lützelbourg, fils de Frédéric, comte de Moncion, marquis de Suze, et d'Agnès de Savoie[1], était l'un des seigneurs les plus puissants de l'Alsace; il jouissait de la plus haute considération et pouvait se glorifier d'une longue suite de nobles ancêtres et de son alliance avec l'illustre et royale maison de Hugues Capet. Ses riches domaines s'étendaient sur l'un et l'autre versant des Vosges; le château féodal qui portait son nom dominait la romantique vallée où la Zorn roule ses eaux limpides. Ce seigneur, qui avait consacré, sur la fin de ses jours, son âme à la foi et aux choses saintes, désirait faire vivre son nom dans la mémoire des hommes par des fondations pieuses, et réparer ses nombreuses injustices envers l'Église. L'un de ses domaines, le village de Meyenheimswiller, situé non loin de Saverne, dans un site agréable, sur le flanc d'une montagne assez élevée, avait vu tomber en ruines son église, qui, sans être paroissiale, percevait les dîmes de tous les colons du village; les serfs dépendant de cette localité, quoique attachés à une paroisse étrangère, étaient à leur mort portés à cette église et y trouvaient leur sépulture. Pierre conçut la pensée de la reconstruire pour le salut de son âme, et de faire donation du village de Meyenheimswiller à Wernher, abbé du monastère de Saint-Georges, dans la Forêt-Noire, au diocèse de Constance[2]. Sa femme Itta et son fils Réginald ne s'opposèrent pas à ses vœux. Cet opulent seigneur commença aussi la construction d'un monastère destiné à abriter une colonie de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît. L'abbé Wernher soutenait, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, une œuvre aussi sainte qu'utile au pays, et Pierre regarda comme le plus grand

1. Louis, comte de Moncion, époux de Sophie de Lorraine, fut l'auteur des comtes de Montbéliard, de Ferrette et de Lützelbourg, et l'aïeul de Pierre; il mourut en 1065.

2. L'abbé Wernher, qui présidait alors glorieusement aux destinées du monastère de Saint-Georges, était un descendant de la famille des comtes de Zimbern; il mourut saintement le 14 décembre 1134. Le bourg de Saint-Georges est situé à deux lieues de Triberg (grand-duché de Bade).

bonheur de sa vie et comme une affaire de salut, la fondation de cet asile de la foi et de la méditation, qui devait transmettre son nom aux générations à venir.

L'église dont nous devons la réédification à la piété et peut-être aux remords du comte Pierre de Lützelbourg, nous est parvenue dans son intégrité; elle est l'une des plus remarquables de toute la contrée et l'un des plus beaux monuments de l'architecture byzantine[1]. La tour seule, de construction moderne, a été ajoutée à la nef, sans en dénaturer le caractère primitif. Le plan de cet édifice est celui d'une basilique à trois nefs, séparées par deux rangées de piliers carrés, soutenant des voûtes en plein cintre, et terminées à l'orient par des absides semi-circulaires, dont les deux latérales sont aujourd'hui masquées à l'intérieur. Le chœur, la nef et les bas-côtés sont éclairés par d'étroites fenêtres cintrées. Dans les parois de la grande nef, les fenêtres sont disposées par trois, dont celle du milieu est la plus grande. Les voûtes des bas-côtés sont sans nervures; celles de la nef principale sont garnies d'une arête carrée et d'un gros tore, et renforcées d'arcs parallèles très-saillants. L'arcature de la grande nef et les absides portent seules les caractères du douzième siècle, époque du style roman fleuri, et, selon l'opinion des archéologues[2], le comte Pierre de Lützelbourg ne fit que restaurer l'église à demi ruinée du village de Meyenheimswiller; ils ne rapportent à cette époque que la construction des absides et de la grande nef, dont le style est beaucoup plus soigné et orné que celui des autres parties de l'édifice. La façade extérieure des absides présente les proportions les plus régulières et se couronne d'un ornement à triples billettes, disposées en damier, reposant sur des pendentifs terminés par des têtes d'hommes et d'animaux de la plus belle exécution. Le socle porte une large et belle moulure. A la naissance du pignon de la nef se trouve, de chaque côté, une grosse gargouille en pierre de taille, représentant un monstre hideux, tenant entre ses griffes une religieuse.

A cette époque de ferveur religieuse, la satire anti-monacale fit invasion dans le domaine de la statuaire, des formes sataniques, bestiales, grimacèrent aux chapiteaux et aux gargouilles des églises, et les artistes étaient des êtres privilégiés, qui pouvaient se permettre toute sorte de fantaisies[3].

Une petite porte latérale, qui s'ouvrait vers le sud et qui est aujourd'hui bouchée, donnait entrée au chœur; elle est décorée sur les deux côtés de

1. Cette église se trouve classée parmi les monuments historiques.

2. Voy. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. II, p. 188.

3. M. Mérimée, *Voyage dans l'ouest de la France*, p. 155.

rinceaux; l'agneau de Dieu, la tête entourée du nimbe crucifère, et soutenant du pied une croix, vers laquelle il se retourne pour l'examiner, est sculpté sur le tympan, dont l'encadrement inférieur horizontal contient cette inscription :

AG. . . . EI. BVRC[1].

Les vantaux de la grande porte sont ornés de belles ferrures qui figurent des enroulements; ces ferrures méritent de fixer l'attention, car elles sont contemporaines de l'édifice. L'intérieur de cette porte était autrefois recouvert d'une espèce de tapis de cuir très-épais, dont on conserve un volumineux reste au presbytère.

Dans l'intérieur de l'église, dont les murs et les piliers viennent d'être dégagés, grâce aux soins intelligents de M. le curé Sensenbrenner, de l'ignoble badigeon qui les couvrait, l'on remarque plusieurs ornements en pierre et en fer, artistement travaillés, surtout le support du bénitier. Le deuxième pilier du chœur (côté de l'épître) offre aux regards un échiquier, fantaisie capricieuse du sculpteur. Les bas-côtés de l'église se trouvent dans un état de dégradation alarmant; les murs crevassés, lézardés, menacent ruine et réclament de promptes réparations, si on veut retarder leur destruction prochaine.

La tour, qui a sa façade à l'occident, est carrée et divisée en trois étages ou compartiments servant de clocher. Son étage inférieur a une arcade cintrée, où se trouve la porte d'entrée; cette tour n'a été érigée qu'en 1733, six cent six ans après la première fondation du monastère, comme nous l'apprend l'inscription suivante, qui se lit sur sa façade :

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MDCCXXXIII
A PRIMA MONASTERII HUIUS PARTHENII FUNDATIONE DCVI.

Cette tour fut bâtie par Michel Meng, maître maçon à Saint-Jean-des-Choux[2]. L'ancien portail était flanqué de deux tourelles rondes : celle de gauche subsiste encore en partie; elle s'élève dans l'angle rentrant, formé

1. Voir le dessin ci-joint. — L'on trouve deux dessins de cette porte, l'un par M. Mæstlé, ancien architecte de l'arrondissement de Saverne, dans l'ouvrage qui porte pour titre : *Saverne et ses environs*, par M. Klein, pl. 5, et l'autre par M. Carbonneau, dans le compte rendu des séances tenues en 1859 à Strasbourg par le congrès archéologique de France, p. 79; tous les deux ne sont pas exacts : l'un ne donne pas l'inscription énigmatique, sculptée sur l'encadrement inférieur horizontal du tympan, et sur l'autre elle est rendue de la manière suivante : AG — F.BVRC.

2. Protocole de l'ancien greffe du bailliage de Saint-Jean-des-Choux, conservé en l'étude de Me Fischer, notaire à Saverne.

par l'intersection de la tour actuelle et de la nef, et contient l'escalier pour monter à la tribune et à la tour.

L'église de Saint-Jean-des-Choux, qui est à peu près orientée selon les prescriptions liturgiques, forme un rectangle qui a dans œuvre une longueur de 40 mètres; sa largeur est de $14^{m},65$; la grande abside, sur laquelle il s'ouvre vers l'orient, a $2^{m},45$ de saillie, ce qui donne à l'édifice une longueur totale de $42^{m},45$; la saillie des deux absides latérales n'est que de $1^{m},15$. La longueur de la grande nef est de $30^{m},80$, et sa largeur de $6^{m},43$; celle de chacune des petites est de $3^{m},11$.

En l'année 1126, sous le pontificat d'Honoré II et le règne de l'empereur Lothaire II, le comte Pierre de Lützelbourg céda à l'abbaye de Saint-Georges tous ses droits de propriété, de juridiction et d'advocatie sur le village de Meyenheimswiller, tels que ses parents les lui avaient transmis et qu'il en avait joui jusqu'à ce jour, et aussitôt que le noble seigneur eut acquis la certitude que l'église et le monastère qu'il avait fondés, étaient susceptibles d'être consacrés, quoiqu'ils ne fussent pas entièrement achevés[1], et comme les dissensions élevées au sujet du siége épiscopal de Strasbourg, par les évêques Brunon et Eberhard, lui étaient connues, et qu'un schisme épiscopal affligeait le diocèse, il pria son cousin Étienne de Bar[2], évêque de Metz, de faire à sa fondation l'honneur de la bénir et de la consacrer; cette sainte cérémonie eut lieu le 5 février 1127 avec une grande solennité; elle attira une affluence d'hommes et de femmes, de nobles et de serfs, d'ecclésiastiques et de laïques, qui apprécièrent l'exemple que ce grand seigneur donnait à son siècle et à la postérité.

L'église et le nouveau monastère furent placés sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, et le nom du patron auquel ils furent dédiés, décida l'évêque Étienne de Metz à ordonner que cet établissement serait appelé couvent de Saint-Jean (*cella S. Joannis*).

Aussitôt après la consécration religieuse de cette basilique, le comte Pierre de Lützelbourg renouvela et confirma à l'abbaye de Saint-Georges la concession de tous les droits de propriété, de juridiction et d'advocatie sur le village de Meyenheimswiller, ses appartenances et ses dépendances. L'évêque Étienne de Metz, sur leurs vives instances, fit rédiger, par écrit, en présence des plus nobles seigneurs de la basse Alsace, la splendide donation que le comte Pierre venait de renouveler à l'abbaye de Saint-Georges,

1. On sait que de tout temps les églises furent consacrées avant leur achèvement; car la pompe de cette cérémonie devait servir de récompense à leurs pieux fondateurs.

2. Étienne de Bar était fils de Thierry, comte de Bar et de Moncion, et neveu de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, qui, devenu pape, avait pris le nom de Calixte II.

et pour qu'elle ne rencontrât pas d'opposant, le noble prélat la confirma, avec défense de la violer, sous peine d'anathème. Parmi les témoins de cette donation se trouvait Folmar, comte de Hunebourg; ce seigneur avait assujetti injustement à sa domination le château de Herrenstein[1], et avait profité de sa forte situation pour faire fréquemment la guerre au comte Pierre, mais il fut tellement touché par la pieuse prodigalité de son adversaire, qu'il mit spontanément fin à la querelle qui les divisait; puis il renonça devant toute l'assemblée à tous les droits qu'il pourrait avoir sur ce manoir, et les céda à l'abbaye de Saint-Georges[2].

Parmi les seigneurs qui assistèrent à la pieuse cérémonie de la consécration de l'église de Saint-Jean, on remarque, outre le comte Folmar, Othon de Géroldseck et ses trois fils Dietrich, Burchard et Othon, l'abbé Adelon de Marmoutier et plusieurs autres personnages de la contrée[3].

Le domaine de Meyenheimswiller fut donné à l'abbaye de Saint-Georges avec toutes ses appartenances et dépendances; il ne reconnaissait d'autre juridiction que celle du donateur et était entièrement soumis à son autorité; il était limité à l'est par le domaine que l'abbaye de Saint-Pierre, de Neuwiller, possédait au village de Steinwirke (Steinbourg), s'étendait jusqu'au ruisseau appelé Wildengutenbach, remontait depuis le Rabenstein jusqu'à la Zorn, et se prolongeait jusqu'au lieu appelé Erdmur. Il comprenait dans sa circonscription le château de Herrenstein, et s'étendait jusqu'aux confins du territoire de Volckerswiller[4]. La donation comprenait

1. Le château de Herrenstein, appelé dans la charte de fondation Hertenstein, était situé sur la montagne, au-dessus de la ville de Neuwiller; il était un fief de l'évêché de Metz, dont avait été investie l'illustre maison de Dagsbourg. Folmar, qui prit le titre de comte de Hunebourg, était fils de Folmar IV, comte de Metz et de Dagsbourg.

2. Il ne paraît pas que l'abbaye de Saint-Georges ou celle de Saint-Jean ait été mise en possession du château de Herrenstein; ce manoir resta aux mains des comtes de Metz et de Dagsbourg et fut réuni à la mense épiscopale, en 1225, après la défaillance de cette opulente maison, par Jean d'Apremont, évêque de Metz, comme un fief relevant de son église. Les personnes familiarisées avec l'histoire d'Alsace savent qu'il passa ensuite aux mains des sires de Lichtenberg et des comtes de Deux-Ponts-Bitche, auxquels succéda la ville de Strasbourg; celle-ci le vendit, en 1651, au général Reinhold de Rosen, et les Français le détruisirent en 1679.

3. La charte de fondation de l'abbaye de Saint-Jean est la première où il soit fait mention des dynastes de Géroldseck. La charte originale, qui fut rédigée par les soins de l'évêque Étienne de Metz, a péri. Le livre salique de l'abbaye de Saint-Georges contenait une longue notice sur la fondation du couvent de Saint-Jean; celui-ci n'en possédait qu'une copie vidimée, qui a été reproduite dans la *Gallia christiana*, t. V, p. 883, et dans l'*Alsatia diplomatica* de Schœpflin, t. II, p. 204. Grandidier l'a fait également imprimer avec quelques variantes dans les *Nova subsidia diplomatica* de Würdtwein, t. VII, p. 58.

4. Ce village, qui était situé dans un pli de la montagne, au nord de Saint-Jean-des-

encore la quatrième partie de ce village avec les vignes, terres, prés, forêts et toute juridiction, et au delà de la Zorn trois manses et demi[1], la forêt appelée Westbrügel, la forêt dite Falkenberg, trois manses moins un quart et douze petites cours situés à Egolzwiller (Eckartswiller) et, en outre, la troisième partie de la forêt de ce village, six petites cours sises à Munolswiller (Monswiller) et au delà de la Zorn, vis-à-vis de ce village, une cour principale et sept petites[2], quatre *huben* de terre et sept *huben* et demie de forêt. Tous ces immeubles faisaient partie du domaine concédé et dépendaient de sa juridiction. Les vastes forêts qui étaient adjacentes au domaine concédé, étaient aussi comprises dans la donation du comte Pierre, mais ces forêts étaient indivises avec les villages de Steinwirke et de Herolsheim (Ernolsheim), dont l'un appartenait à l'abbaye d'Andlau et l'autre à celle de Neuwiller[3]. Les habitants de Meyenheimswiller, de Steinbourg et d'Ernolsheim avaient seuls la jouissance de ces forêts; chacune de ces trois communautés nommait son garde forestier et lui payait ses gages. Nul habitant de ces trois localités ne pouvait défricher une parcelle quelconque de forêt qu'avec l'autorisation des trois gardes, les cens et les dîmes auxquels la terre nouvellement défrichée était assujettie, étaient partagés en trois parts. Il était affecté, tous les ans, à chaque communauté un triage pour le parcours des porcs et pour ses divers droits d'usage. Ces forêts confinaient au domaine de l'abbaye de Neuwiller, qu'on appelait Schweiga[4], remontaient la rivière de la Zinsel jusqu'au ruisseau appelé Falbach, et de là à la montagne dite Stampfhald et au lieu dit Wasserquelle, touchaient à Volckerswiller et se prolongeaient jusqu'à Ernolsheim. La concession comprenait encore une autre forêt appelée Breitnach[5], qui commence au ruisseau dit Fischbach, s'étend au ruisseau dit Linderspach, remonte du côté septentrional vers le lieu dit Sibenbuch; plus l'abbaye de Saint-Jean reçut

Choux, a entièrement péri; mais le souvenir s'en perpétue dans l'un des cantons du ban de Saint-Jean. L'existence de ce canton n'était pas connue de Grandidier, qui croyait qu'il s'agissait, dans la donation du comte Pierre de Lützelbourg, d'Otterswiller, village du canton de Marmoutier. (Voy. *Nova subsidia diplomatica*, t. VII, p. 58.)

1. Un manse, *mansa*, et en allemand *Hube*, comprenait autant de terres arables qu'il fallait à un colon pour vivre avec sa famille. Berthold de Zwiefalten comptait trente journaux ou arpents pour une *Hube*. (Voy. Sulger, *Onomasticon verb. rusticor.*)

2. Ces manses furent l'origine du hameau de Zornhofen.

3. C'est la forêt dite des quatre communes qui appartient encore aujourd'hui à Saint-Jean-des-Choux, Steinbourg, Ernolsheim et Dossenheim.

4. Grandidier s'est trompé en supposant que le *prædium Schweiga* était Schweinheim, village du canton de Marmoutier. Le lieu dit *Schweiga* est situé au territoire de Dossenheim, où s'élève de nos jours le moulin dit *Schweyermühle*, qui appartenait jadis à l'abbaye de Neuwiller.

5. Cette forêt était la propriété de l'abbaye de Neuwiller.

encore de la libéralité de son fondateur, un corps de biens, situé au ban de Schwindratzheim.

Le village de Meyenheimswiller échangea son nom contre celui de Saint-Jean et ne tarda pas à prendre de rapides accroissements à l'ombre du monastère; de nouveaux colons, attirés par l'heureuse position du lieu et la nature du sol, y établirent leurs demeures et obtinrent des terres moyennant de légères redevances qu'ils étaient tenus d'acquitter à l'abbaye. La dîme qui appartenait de toute antiquité à l'église de Meyenheimswiller, se percevait par l'abbaye; par contre, celle-ci subvenait aux frais du culte. Les habitants de Saint-Jean étaient les tenanciers, les colongers (Hueber), les gens propres de l'abbaye[1], et comme tels ils étaient assujettis à des corvées illimitées et tenus de lui payer, le jour de Saint-Étienne de chaque année, le Leibpfennig ou le droit de capitation, consistant en quatre plapperts (blapharten)[2], et à chaque mutation d'un immeuble, situé dans le ban de Saint-Jean, à *titre de Hubrecht*, un droit d'un schilling, huit deniers. L'assemblée de la colonge se réunissait régulièrement trois fois par an, le premier jour ouvrable après la Saint-Martin, le premier jour ouvrable après le douzième jour (l'Épiphanie) et le premier jour ouvrable après la Saint-Jean-Baptiste. L'abbaye, comme seigneur colonger du village, entretenait les bêtes mâles pour la reproduction du bétail de la commune.

Onze années s'étaient écoulées depuis la naissance de l'abbaye de Saint-Jean, lorsque le pape Innocent II émit, en 1138, en faveur de Jean de Falkenstein, abbé de Saint-Georges, une bulle, par laquelle il lui confirma la possession du monastère alsacien[3].

En 1178, le pape Alexandre III confirma à Mangold, abbé de Saint-Georges, tous les biens de son abbaye, notamment le couvent de Saint-Jean *in predio Meyenhelmiswilre*[4].

L'abbaye de Saint-Jean passa silencieuse à travers plusieurs siècles; aucune date, aucun monument ne nous révèle ses destinées; toutefois l'empereur Charles IV, que l'histoire nous montre si prodigue de concessions envers les établissements religieux, émit à Spire, le vendredi avant le douzième jour (3 janvier) 1348, une charte par laquelle il renonça en faveur du couvent de Saint-Jean au droit des *premières prières*, c'est-à-dire, au

1. *Archives du Bas-Rhin*, fonds de l'abbaye de Saint-Jean et protocole de l'ancien greffe du bailliage de Saint-Jean, conservé en l'étude de Me Fischer, notaire à Saverne.

2. Le plappert valait six deniers ou pfennigs. (Voy. Herrmann, *Notice historique sur Strasbourg*, t. Ier, p. 145.)

3. Bucelin, *Germ. sac. et prof.*, t. III, p. 73.

4. Schœpflin, *Als. dipl.*, t. Ier, p. 266.

droit que l'empereur possédait de nommer, une fois pendant son règne, l'abbesse de cette communauté[1].

L'abbaye de Saint-Jean reconnaissait l'abbé de Saint-Georges comme son seigneur temporel et spirituel, et les habitants du village lui rendaient hommage comme à leur souverain et seigneur, qui réunissait tous les attributs de la supériorité territoriale. A chaque avénement d'un abbé, les habitants de Saint-Jean renouvelaient leur hommage et lui prêtaient publiquement serment de fidélité et d'obéissance; ils promettaient aussi fidélité et obédience à l'abbesse en sa qualité d'administratrice de leur commune.

Les abbesses de Saint-Jean n'ont jamais dénié à l'abbé de Saint-Georges ses droits de suzeraineté et de supériorité territoriale sur les terres de leur abbaye; chaque abbesse, à son avénement, lui prêtait foi et hommage et reconnaissait sa juridiction temporelle et spirituelle. L'abbé de Saint-Georges, qui possédait la juridiction tant sur le monastère que sur le village à titre patrimonial et héréditaire, prenait le titre de *Grundherr und Visitator des Gotteshauses Sankt-Johann, Grund- und Halsherr des Dorfs Sankt-Johann.*

L'administration de la justice appartenait à l'abbesse; à elle était dévolue la présidence du tribunal du village, qui se composait du prévôt (*Schultheiss*) et de sept échevins. L'abbesse cherchait presque toujours à amener un accommodement et à concilier les parties. Dans les affaires d'un intérêt plus considérable et les questions de droit épineuses, un délégué nommé par elle prenait sa place; c'était ordinairement un conseiller à la régence épiscopale de Saverne, qui, par son âge, son expérience et ses connaissances juridiques, avait acquis de la considération dans la contrée[2]. Le prieur du couvent, qui remplissait les fonctions curiales en même temps que celles de commissaire de l'abbé de Saint-Georges, était le gardien des droits seigneuriaux. La justice se rendait en sa présence. Toutefois, l'abbaye de Saint-Jean considérait, sous beaucoup de rapports, l'évêque de Strasbourg comme son protecteur naturel et lui reconnaissait un droit d'advocatie ou de patronage supérieur, qui fut dans la suite la source de nombreux conflits. En retour de la protection que lui accordait l'évêque de Strasbourg, l'abbesse était tenue de faire charrier dans la cour du château épiscopal de Saverne, six voitures de bois de chauffage, qu'elle faisait façonner à ses frais dans les forêts de l'évêché; elle était encore tenue d'acquitter l'impôt connu sous la dénomination d'*avoine des chiens*[3]; cet impôt

1. Schœpflin, *Als. dipl.*, t. II, p. 189.
2. *Archives du Bas-Rhin*, fonds de l'abbaye de Saint-Jean.
3. M. de Corberon, *Arrêts not. du cons. souv. d'Alsace*, p. 254, et Horrer, *Dict. d'Als.*, t. Ier, p. 207.

tirait son origine de l'obligation, qui avait été primitivement imposée aux habitants de Saint-Jean, de nourrir les chiens de chasse de l'évêque; il était un attribut de la juridiction forestale, du *jus foresti*, qui, dans l'origine, n'avait en vue que de réserver la chasse pour les plaisirs du seigneur[1]. La commune de Saint-Jean devait à l'évêché, pour droit de protection, un foudre de vin par an. Les habitants avaient aussi des obligations à remplir envers l'évêque et lui devaient une journée de travail dans ses forêts, pour façonnage de fagots; par contre, l'évêque leur donnait une mesure de vin, et par tête de travailleur, quatre petits pains blancs appelés Mutschibrot[2]. Ceux d'entre eux qui avaient des attelages étaient tenus de conduire dans la cour du château de l'évêque à Saverne une charretée (*Enger*) de bois, par contre on leur donnait à manger à leur arrivée[3].

Les habitants de Saint-Jean étaient exempts, à Saverne, des droits de péage et de marché, mais, tenus de consacrer, pour le compte de cette ville, quatre journées de corvées (*mit Fuhr und Hand*), pour l'entretien de la route de la côte[4].

Quoique l'abbé de Saint-Georges, comme seigneur haut-justicier dans les terres de l'abbaye de Saint-Jean, jouît du privilége de juridiction en matière criminelle, l'abbesse de cette localité se bornait à l'instruction des procès intentés contre les malfaiteurs et les criminels et à la répression des délits graves; elle ne statuait au criminel que dans les affaires qui n'entraînaient pas la peine de mort, et laissait la connaissance des affaires capitales à la cour criminelle de Saverne. Comme il n'entrait pas dans son habitude de faire appliquer la peine de mort dans ses terres, et que, d'ailleurs, la juridiction criminelle, par suite de l'horreur qu'inspirait à l'Église toute effusion de sang, ne pouvait, aux termes des canons, appartenir à un établissement religieux, elle avait prié l'évêque de Strasbourg de faire administrer la haute justice en son nom, en vertu du droit d'advocatie ou de protection qui lui compétait sur le couvent de Saint-Jean. Le carcan, signe matériel de la haute justice que l'abbesse était en droit d'exercer, si elle le jugeait convenable, était constamment attaché à un poteau de la Laube, où siégeait le *Gericht* local[5].

Pendant longtemps, l'abbesse de Saint-Jean prenait simplement le

1. Wehner, *Pract. observ.*, v° Forstrecht, p. 121.

2. On les appelle de nos jours *Motschen*, dénomination qui dérive de l'italien *Mozzo*.

3. *Archives de Saverne*, cart. 16.

4. L'exemption du droit de péage pour les grains que les habitants de Saint-Jean achetaient au marché de Saverne, leur ayant été contestée par cette ville, ils y furent maintenus par un décret de la régence épiscopale de 1627.

5. Protocole judiciaire déposé en l'étude de Me Fischer, susnommé.

titre de supérieure (*Magistra, Meisterin*), elle était librement élue par les religieuses, l'élection se faisait en présence des commissaires de l'abbé de Saint-Georges et de l'évêque de Strasbourg; la seconde dignitaire avait le titre de prieure; à elle appartenait le gouvernement de l'abbaye, en cas de décès, démission ou absence de la supérieure, et on lui adjoignait parfois une sous-prieure, pour la suppléer et la soulager dans l'exercice de ses fonctions. Les religieuses n'étaient pas soumises à une clôture perpétuelle et jouissaient de la faculté de sortir de leur monastère et d'aller aux champs pour surveiller les travaux agricoles ou y participer; elles jouissaient, de toute antiquité, d'une grande considération; elles étaient exemptes à Saverne de tous droits de péage et d'octroi, et faisaient participer à la même exemption les voituriers qui y amenaient leurs denrées; elles se recrutaient parmi les familles les plus aisées et même les plus nobles de l'Alsace; seules, les nobles étaient éligibles, et, pendant plusieurs siècles, aucune fille bourgeoise ne pouvait aspirer à la dignité d'abbesse.

Dès la première moitié du quinzième siècle, l'abbesse du couvent de Saint-Jean avait jugé nécessaire de se donner un sceau pour apposer aux actes de la communauté; au seizième siècle, ce sigille, qui avait $0^m,04$ de diamètre, était symbolique et représentait saint Jean-Baptiste nimbé, couvert de la peau de chameau, mouvant de la pointe de l'écu, et portant de ses deux mains sur sa poitrine un médaillon orné de l'agneau de Dieu, gisant et tenant entre ses pattes une croix triomphale; légende :

S. CONVENTVS S. IOHANNIS BAPTISTA PPE ZABERN.

L'abbesse avait un sigille particulier, de forme ovale, de $0^m,045$ de hauteur sur $0^m,025$ de largeur; ce sigille représentait un homme portant la longue chevelure des princes francs, vraisemblablement le fondateur de l'abbaye, Pierre, comte de Lützelbourg, revêtu de son armure, et tenant une épée de sa main dextre et une pancarte de sa sénestre; légende :

† S. MAGISTRE. SCI. IOANNIS.

Durant le moyen âge, l'abbaye de Saint-Jean fut souvent en butte aux insultes et aux violences des gens de guerre; elle fut pillée, saccagée et souillée par les hordes indisciplinées de cette époque, et les religieuses furent plus d'une fois obligées d'abandonner leur monastère pour se réfugier derrière les murs protecteurs de Saverne. En 1439, les Armagnacs, sous la conduite de Jean de Fénétrange, pénétrèrent en Alsace, dans la nuit du 22 au 23 février, s'emparèrent de Saint-Jean, pillèrent l'abbaye et s'y livrèrent aux excès les plus monstrueux[1].

1. *Chron. de B. Herzog*, liv. II, p. 104.

En 1485, l'abbé de Saint-Georges, désireux de mettre ses droits sur l'abbaye de Saint-Jean à l'abri de toute contestation, demanda au pape Innocent VIII de les lui confirmer; le souverain pontife se rendit aux prières de l'abbé et lui donna une bulle, où la possession du monastère alsacien lui fut de nouveau confirmée et reconnue[1].

En 1525, lors de la révolte des paysans, les religieuses de Saint-Jean, qui ne prévoyaient que profanations, pillage et dévastation, avaient abandonné leur couvent; une bande d'insurgés, composée principalement des paysans de Hattmatt et des villages environnants, s'en empara et s'y livra à des excès abominables. Les paysans de Hattmatt se signalèrent par leur brutal instinct de nivellement, et désolèrent cette vénérable abbaye par le pillage et l'incendie; ils lacérèrent les livres sacrés, anéantirent les titres et les diplômes, s'affublèrent des ornements sacrés et portèrent une main sacrilége sur les objets les plus vénérables du culte; ils célébraient par dérision les cérémonies les plus saintes; on marchait dans les débris de livres et de titres jusqu'à mi-jambe. Les paysans, gorgés de vin, ivres de pillage, abrutis d'excès, se complaisaient à étaler avec ostentation les nombreux calices, les patènes, les reliquaires, les chasubles et les autres ornements d'église, produits de leur pillage[2]. Cette insurrection porta un rude coup à la fortune du couvent. Après le rétablissement de la tranquillité, la supérieure de Saint-Jean assigna la communauté de Hattmatt devant la chambre impériale de Spire, pour la faire déclarer responsable du dommage que des habitants du village lui avaient fait éprouver par leur participation au pillage et à la dévastation du couvent, et la faire condamner à lui payer la somme de 1,000 florins, tant pour les dégradations qu'ils avaient commises que pour la valeur des objets qu'ils avaient pillés et enlevés par force. Après plusieurs vaines tentatives de conciliation, les parties litigantes convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage de Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg. Ce prélat, après avoir ouï les parties en leurs demande et moyens de défense, rendit, le lundi après le dimanche *Oculi* 1528, une sentence par laquelle la commune de Hattmatt fut condamnée à payer à l'abbaye de Saint-Jean la somme de 100 florins pour la réparation du dommage que celle-ci avait éprouvé; les habitants de Hattmatt furent, en outre, condamnés à rendre et à restituer à la supérieure de Saint-Jean tous les produits de leur pillage, quels qu'ils fussent, les bestiaux et les ustensiles de ménage, qu'ils avaient encore entre leurs mains[3].

1. *Archives du Bas-Rhin*, fonds de l'abbaye de Saint-Jean.
2. Volcyr, *Expéd. du duc de Lorr. contre les Rustauds*, liv. II, chap. XVII, fol. 51.
3. Le diplôme original de cette sentence, qui se conservait aux anciennes archives du

En 1530, Nicolas Schwander, abbé de Saint-Georges, dégoûté des tracasseries que lui causait l'administration de son abbaye, résigna ses fonctions; il se retira dans le couvent de Saint-Jean, en Alsace, et devint le père spirituel des religieuses de cet établissement[1].

En 1552, le 2 mai, la gendarmerie de l'avant-garde de l'armée de Henri II, roi de France, qui marchait sur l'Alsace, franchit la montagne de Saverne, et « dévolut, dit François de Rabutin, homme d'armes dans la compagnie du duc de Nevers, en un gros village, nommé Sainct-Jouan, où est située une abbaye de femmes. Là nous trouvasmes force bons vins, qui renforça de beaucoup nostre bien-venue[2] ».

Pendant la seconde moitié du seizième siècle, l'abbaye de Saint-Jean se vit souvent accablée de contributions exorbitantes, tourmentée de passages fréquents de troupes, foulée et excédée de charges de toute espèce.

L'abbaye de Saint-Jean, sans être l'une des riches abbayes de l'Alsace, était néanmoins dotée de beaux revenus; elle possédait des biens rentiers dans plus de trente localités de la basse Alsace[3]; elle avait à Saverne une vaste maison, qui servait de refuge aux religieuses dans les moments de danger, et de pied-à-terre à la supérieure, quand ses affaires l'appelaient dans cette ville; elle avait aussi une maison à Strasbourg, près du palais de l'évêché, vis-à-vis de la Rape (*gegen dem Rübeisen*), mais, en 1592, elle la vendit du consentement de l'évêque Jean de Manderscheid[4]. Un beau vivier, situé dans un agreste vallon, au nord du couvent, et abondant en carpes, tanches et brochets, fournissait aux religieuses une nourriture saine et délicate.

L'abbesse de Saint-Jean était tenue de rendre, tous les ans, compte de son administration à l'abbé de Saint-Georges ou à son délégué, en présence d'un conseiller épiscopal et des religieuses du couvent.

L'abbaye de Saint-Jean fut souvent pressurée par les évêques de Strasbourg et obligée de contribuer aux collectes qu'ils imposaient à leur clergé pour les besoins de l'évêché; elle se faisait ordinairement représenter par son prieur aux assemblées du clergé du diocèse.

En 1583, après la mort de Mme Catherine d'Ingenheim, l'abbé Nicodème de Saint-Georges manda aux religieuses de Saint-Jean qu'il se rendrait incessamment dans leur couvent, pour présider à l'élection d'une nouvelle

tribunal civil de Saverne, a été versé, en 1864, aux archives départementales du Bas-Rhin.

1. Bucelin, *Germ. sac. et prof.*, t. III, p. 74.
2. *Guerres de Belgique*, édit. de Buchon, p. 547.
3. *Archives du Bas-Rhin*, fonds de l'abbaye de Saint-Jean.
4. *Ibidem.*

abbesse, et leur enjoignit d'informer l'évêque de Strasbourg, Jean de Manderscheid, de sa prochaine arrivée, pour que ce prélat pût se faire représenter à l'élection par un député, ainsi qu'il en avait le droit, comme étant le protecteur naturel de l'abbaye. Quelque temps après, l'abbé de Saint-Georges informa lui-même l'évêque Jean, que ses infirmités l'empêchaient de se rendre en Alsace pour présider à l'élection abbatiale, mais qu'il y envoyait en son lieu et place deux religieux de son abbaye[1], le priant de leur donner pleine créance et protection. Lorsque les délégués de l'abbé de Saint-Georges et ceux de l'évêque de Strasbourg furent arrivés à Saint-Jean, ils constatèrent que le nombre des religieuses était réduit à deux, que toutes les deux étaient d'extraction non noble et qu'elles ne présentaient aucune des qualités que l'évêque désirait dans la future abbesse et que, par suite, l'élection projetée était devenue moralement impossible. Lorsque l'abbé de Saint-Georges fut informé de cette circonstance, il écrivit à l'évêque Jean qu'il désirait lui présenter pour abbesse, une chanoinesse noble du chapitre d'Urspringen, en Souabe. L'évêque Jean agréa cette présentation, et Élisabeth de Heydorf, qui était la protégée de l'abbé de Saint-Georges, reçut la crosse abbatiale.

Sous l'administration de Mme Élisabeth de Heydorf, de nombreux abus se glissèrent dans la vie intérieure de l'établissement. L'évêque Jean en fit part, en 1589, à l'abbé de Saint-Georges, et lui prescrivit d'en faire la visite et d'y remettre l'ordre, conformément à la discipline ecclésiastique. L'abbé de Saint-Georges promit de se conformer aux ordres de l'évêque de Strasbourg, mais il éluda sa promesse tantôt sous le prétexte que les affaires de son abbaye l'empêchaient de se rendre en Alsace, tantôt que les chemins n'étaient pas sûrs, et qu'il y avait du danger à voyager à cause des troubles de religion. Le désordre régnait aussi dans l'administration financière du couvent, mais l'évêque Jean y mit fin lui-même, en lui donnant, par un décret du 9 octobre 1589, un administrateur laïque (*Vogt*), auquel il assigna pour ses gages annuels 20 livres deniers, 15 rézeaux de froment, 15 rézeaux de seigle, 12 rézeaux d'avoine et 36 mesures de vin[2].

Mme Élisabeth de Heydorf, qui redoutait sans doute la visite de son supérieur immédiat, jugea prudent de s'y dérober par la fuite; elle abandonna le couvent de Saint-Jean, accompagnée de deux religieuses et se retira

1. L'abbaye de Saint-Georges avait été transférée, en 1536, du bourg du même nom dans la ville de Villingen, où les religieux avaient cherché un refuge contre les persécutions du duc Ulrich de Wurtemberg. Il ne reste plus que quelques débris de l'église abbatiale, et le couvent a fait place à des bâtiments destinés à l'administration du pays.

2. *Archives du Bas-Rhin*, fonds de l'abbaye de Saint-Jean.

dans celui d'Urspringen. A peine y était-elle arrivée, qu'elle écrivit tant à l'évêque de Strasbourg qu'à l'abbé de Saint-Georges, que la frayeur que lui inspirait la guerre lui avait fait abandonner son poste, après sept années d'une administration *irréprochable*, et qu'elle les suppliait de lui accorder la permission de finir ses jours dans son ancien couvent d'Urspringen. Quoique péniblement impressionné par la fuite de l'impétrante, l'évêque de Strasbourg s'empressa de déférer à ses prières.

Cependant, Mme Élisabeth de Heydorf ne tarda pas à se repentir de son escapade et rentra, dès l'année 1590, à Saint-Jean, non sans inquiétude et sans crainte; sa fuite lui avait aliéné l'affection de l'abbé de Saint-Georges, et quoiqu'elle fût venue à résipiscence, sa déposition parut à ce prélat une mesure de nécessité; il se mit à la recherche de quelque religieuse noble, qui fût digne du siége abbatial, mais il ne trouva que des religieuses d'une naissance vulgaire, roturière, quoique douées de toutes les qualités désirables; il prit la résolution de placer sur le siége abbatial une religieuse du couvent d'Amtenhausen[1], dans le comté de Fürstenberg, malgré la bassesse de son extraction, et écrivit à l'évêque de Strasbourg, qu'il se rendrait incessamment à Saverne pour la lui présenter. L'évêque Jean, qui ne jugeait pas nécessaire la nomination d'une nouvelle abbesse, cherchait à adoucir la sévérité de l'abbé de Saint-Georges et à le réconcilier avec Élisabeth de Heydorf; ce prélat ne pouvant se refuser raisonnablement à cette réconciliation, Élisabeth de Heydorf reprit la crosse abbatiale qu'elle porta jusqu'à la fin de ses jours.

C'est en 1616, sous le gouvernement de Léopold, archiduc d'Autriche, qui avait été, en 1607, à la mort de Charles, cardinal de Lorraine, nommé administrateur de l'évêché de Strasbourg, que commencèrent les démêlés et les contestations entre l'abbaye de Saint-Georges et l'évêché, au sujet de la juridiction spirituelle et temporelle sur l'abbaye de Saint-Jean. Ce prince, qui prenait le titre de protecteur (*Schutz - und Schirmherr*) de ce monastère, commença par défendre à l'abbesse de Saint-Jean de recevoir un ordre quelconque de l'abbé de Saint-Georges, touchant les personnes ou les biens de la communauté, sans le communiquer préalablement à la régence de Saverne, jusqu'à ce qu'il eût justifié la légitimité de ses prétentions sur l'abbaye de Saint-Jean. L'abbé de Saint-Georges se mit sur-le-champ à l'œuvre, et avec succès; il produisit à la régence de l'évêché une copie vidimée de la fondation du couvent de Saint-Jean, une bulle du pape Luce II (1144), portant que l'abbaye de Saint-Georges possédait le

1. Ancien monastère de nonnes, relevant de l'abbaye de Saint-Georges; il était situé au territoire de Zimmern, bailliage d'Engen, grand-duché de Bade.

monastère de Saint-Jean *pleniore jure*, et un grand nombre de titres et de documents qui reconnaissaient et admettaient la juridiction temporelle et spirituelle qu'il avait de toute antiquité exercée sur l'abbaye de Saint-Jean. A l'appui de sa justification, il remit encore à la régence épiscopale de Saverne un mémoire, où il reconnaissait toutefois que l'évêque de Strasbourg avait le droit de se faire représenter par des commissaires aux élections des abbesses. Quant à la juridiction temporelle, il y disait qu'il était incontestable (et il offrait de le prouver par témoins) qu'à chaque mutation d'un abbé de Saint-Georges, les sujets du village de Saint-Jean lui prêtaient publiquement serment de fidélité, que les actes *meri et mixti imperii sicut et simplicis jurisdictionis* ne manquaient pas, qu'à la vérité dans les cas criminels, l'abbaye de Saint-Jean, à qui il répugnait d'exercer la haute justice, priait l'évêché de Strasbourg de l'administrer en son lieu et place, mais ce n'était qu'à sa prière, et comme une conséquence du droit d'advocatie qui lui compétait sur le monastère, que l'administration de la haute justice lui était dévolue. Enfin, après une conférence tenue à Saverne, en 1618, entre l'abbé de Saint-Georges et les officiers de l'évêché les plus experts en droit, l'évêque Léopold d'Autriche reconnut la plupart des droits de l'abbé, notamment celui de gouverner les religieuses du couvent de Saint-Jean et de recevoir foi et hommage des habitants du village. L'abbé de Saint-Georges sollicita une audience de l'archiduc Léopold, elle fut accordée, et il parut devant le prince pour lui présenter son respect et ses remercîments.

La juridiction spirituelle de l'abbé de Saint-Georges sur l'abbaye de Saint-Jean avait déjà reçu une grave atteinte, on ne peut le méconnaître, par l'institution de la congrégation dite de Strasbourg, que l'évêque Léopold avait décrétée en 1617; cette congrégation réunissait sous la direction spirituelle de l'évêque, les sept abbayes régulières d'hommes et les deux abbayes de filles de l'ordre de Saint-Benoît qui étaient dans son diocèse[1]. C'étaient Altorf, Ebersheimmünster, Ettenheimmünster, Gengenbach, Marmoutier, Schwarzach, Schuttern[2], Biblisheim et Saint-Jean. La congrégation reconnaissait l'évêque de Strasbourg comme son supérieur général; les statuts que lui donna l'archiduc Léopold, tant en vertu de son autorité d'ordinaire qu'en vertu de l'autorité apostolique à lui déléguée par le Concile de Trente, avaient un caractère complexe et renfermaient des dispositions religieuses et administratives; ils prescrivaient à toutes les abbayes régulières d'hommes et de filles de l'ordre de Saint-Benoît, situées au dio-

1. Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg*, t. Ier, p. 386.

2. L'abbaye de Schuttern se détacha, dans la suite, de la congrégation dite de Strasbourg; mais elle resta sous la juridiction immédiate de l'évêque de cette ville.

cèse de Strasbourg, de ne reconnaître d'autre supérieur que l'ordinaire, et leur défendaient de ne recevoir ni décret, ni visite, ni réforme d'aucun autre, sans son consentement. Ce prince porta aussi son regard réformateur dans l'administration intérieure de ces établissements et s'occupa avec sollicitude de leurs intérêts.

Avec la guerre de Trente ans commença, pour l'abbaye de Saint-Jean, une ère d'épreuves, de souffrances et de calamités. Dès l'année 1622, les hordes indisciplinées de Mansfeld portèrent la dévastation dans les édifices du couvent et lorsqu'elles furent obligées de lever le siége de Saverne, elles se ruèrent sur le village de Saint-Jean et y mirent le feu[1].

Durant la guerre des Suédois, l'abbaye de Saint-Jean fut dévastée, profanée et souillée par les diverses armées qui désolaient l'Alsace. Les religieuses s'étaient réfugiées à Saverne, où elles menaient une existence misérable, privées des objets les plus nécessaires à la vie. Après la prise de cette ville par les Franco-Suédois, au mois de juillet 1636, une véritable famine désola toute la contrée; le manque de pain et des aliments de première nécessité se faisait cruellement sentir; les religieuses imaginèrent de pulvériser des glands et des coques de noix et d'en faire une espèce de pain, dont elles se nourrissaient; elles se virent dans la cruelle nécessité de se défaire de leurs objets les plus précieux et d'en consacrer le produit à leur triste existence[2]. La population du village de Saint-Jean était réduite, par la famine et la peste, à une minime fraction[3]. Le prieur du couvent avait abandonné son troupeau, et lorsqu'en 1640 les souffrances des habitants commençaient à diminuer et qu'ils attendaient avec impatience que la célébration des offices divins fût reprise dans l'antique église abbatiale, la pénurie de prêtres était si grande, que l'autorité ecclésiastique fut obligée de confier la desserte des églises de Saint-Jean et d'Eckartswiller au curé de la lointaine paroisse de Westhausen[4]. A cette époque, l'abbaye de Saint-Jean était tombée dans l'excès de la misère; les bâtiments du monastère, entièrement dévastés et saccagés, ne présentaient plus qu'un vaste monceau de ruines. L'abbesse Brigitte Bürck, qui menait à Saverne une vie austère, au milieu de privations et de tribulations de toute sorte, résolut de les rétablir. Mais, comme l'abbaye se trouvait dans le plus affreux dénûment, elle se vit dans la dure nécessité de vendre à Blaise de Mülnheim

1. *Diarium* du siége de Saverne, aux archives d'Obernai.

2. Journal de Georges Gaisser, abbé de Saint-Georges, publié par M. Mone dans son recueil intitulé : *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte*, t. II, p. 348.

3. Au mois de juin 1648, quatre mois avant la paix de Westphalie, le nombre des bourgeois s'élevait à 18.

4. Registre de la paroisse de Saverne aux archives de la ville.

PORTE LATÉRALE DANS LE CÔTÉ SUD DU CHŒUR A St JEAN
et Sigilles de l'Abbaye du XV au XVIIIe Siècle.

Sigille de l'Abbesse. XVe Siècle.

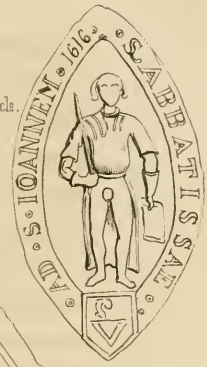

Sigille de l'Abbesse. XVIIe Siècle.

A 6 EI · BVRC

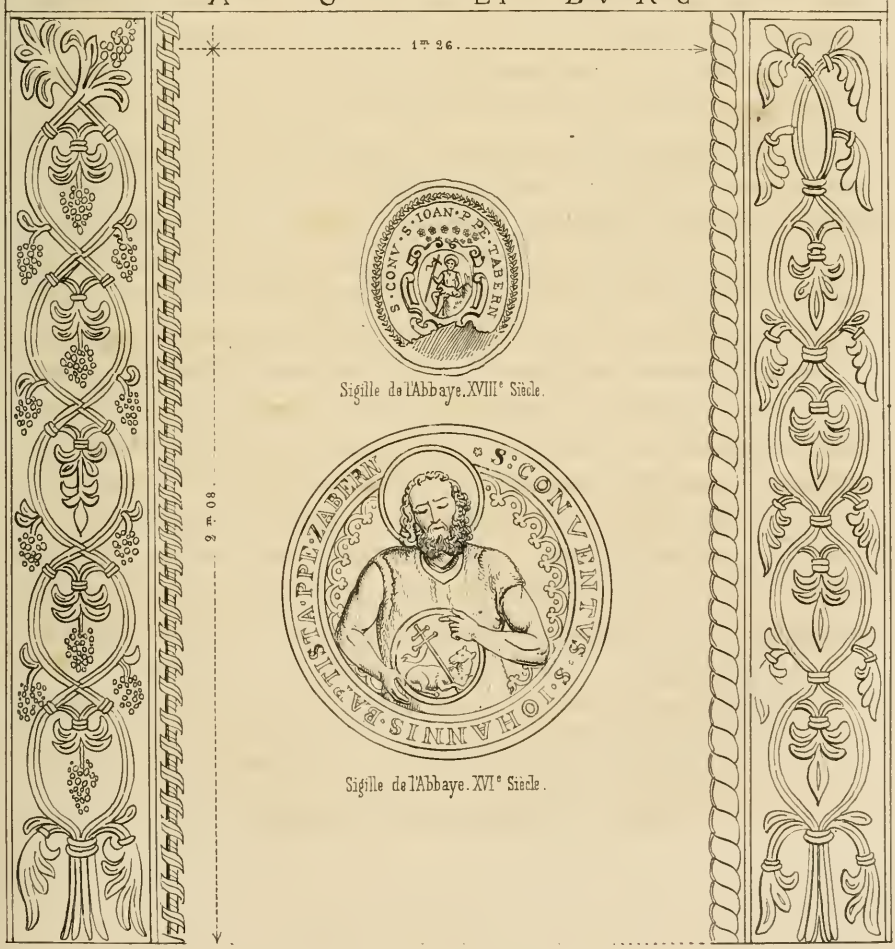

Sigille de l'Abbaye. XVIIIe Siècle.

Sigille de l'Abbaye. XVIe Siècle.

Échelle de 0,06 pour mètre.

Lith. Ve Berger-Levrault & Fils à Strasbourg

pour le vil prix de 550 florins, payés comptant, et de 3 rézeaux de froment livrés en nature, une métairie et un grand corps de biens, sis à Dunzenheim, qui étaient affermés avant la guerre moyennant un canon annuel de 50 rézeaux de froment et de 20 rézeaux de seigle. L'acte de vente, daté du 3 mars 1643, contient une description lamentable de tous les maux qu'avait soufferts l'abbaye[1]. Les bâtiments du monastère étaient à peine restaurés, qu'ils furent consumés par un incendie, toutefois l'église abbatiale et les bâtiments affectés aux religieuses furent préservés des flammes. Ce désastre arriva le 30 avril 1644, et ce ne fut qu'avec de nouveaux sacrifices qu'il put être réparé[2].

L'abbaye ne parvint qu'à se rétablir lentement des mauvais traitements qu'elle avait eu à souffrir pendant la guerre. Mme Jeanne de Brand, qui avait été nommée abbesse en 1646, encouragea l'agriculture, planta des vignes et fit à de nouveaux habitants des concessions de biens vacants ou caducs, qui étaient tombés dans le domaine public.

Cependant, l'abbaye de Saint-Jean continuait à flotter, en quelque sorte, entre deux protecteurs rivaux, et ne parvint jamais à s'affranchir de la suprématie temporelle de l'évêché de Strasbourg et à conquérir une existence indépendante. L'abbesse Jeanne de Brand, quoiqu'elle ne pût pas considérer les liens qui l'attachaient à l'évêché comme rompus, affectait une allure presque indépendante. La régence de Saverne se décida enfin à briser cette opposition et à contraindre l'abbaye à se soumettre à sa juridiction. Dans la matinée du 18 août 1659, les officiers de l'évêché, accompagnés de plusieurs ecclésiastiques, se transportèrent à Saint-Jean, pénétrèrent violemment dans le couvent et s'y livrèrent à une visite minutieuse, malgré la protestation de Mme Marie-Salomé de Zwiefalten, sous-prieure de l'abbaye, à qui Mme Brand avait remis depuis quelques semaines le gouvernail des affaires. Ils convoquèrent ensuite le receveur du couvent, et le prévôt et les échevins du village, pour les contraindre à rendre hommage à l'archiduc Léopold-Guillaume, évêque de Strasbourg; mais ni les menaces ni les prières ne purent les décider à cette soumission, ils répondirent aux sommations des officiers de l'évêché, qu'ils ne reconnaissaient d'autre seigneur que l'abbé de Saint-Georges.

Le receveur du couvent, dont les officiers de l'évêché voulaient examiner et vérifier la gestion, leur répondit qu'il n'avait de compte à rendre qu'à l'abbesse ou à l'administratrice du couvent. Le directeur de la chambre des comptes de l'évêché, M. Mathias Grundschütz, essaya inutilement de faire

1. *Archives du Bas-Rhin*, fonds de l'abbaye de Saint-Jean.
2. Mone, *ouv. cité*, p. 440.

comprendre, tant au receveur du couvent qu'au prévôt et aux échevins du village, qu'il fallait restreindre la puissance des moines. Il leur disait que l'abbé de Saint-Georges, grâce à la vie monastique qu'il avait embrassée, était devenu un grand seigneur, et que, s'il n'était pas devenu moine, il ne serait peut-être qu'un simple valet de labour, que le village de Saint-Jean ne lui appartenait pas, et que l'évêque de Strasbourg, comme prince territorial, en était le seigneur.

Toutes ses remontrances ne parvinrent pas à ébranler la fidélité des habitants de Saint-Jean envers l'abbé de Saint-Georges, et les officiers de l'évêché durent retourner à Saverne, convaincus de l'inutilité de leur démarche[1]. Pourtant les droits de l'abbé de Saint-Georges furent sacrifiés, peu de temps après, aux prétentions de la régence épiscopale de Saverne, qui força l'abbaye de Saint-Jean à reconnaître sa juridiction comme chancellerie de ressort et tribunal d'appel entre le *Gericht* du village et les juges suprêmes de l'empire. Le conseil de la régence de l'évêché ne songeait nullement à contrarier le *Gericht* local dans l'administration de la justice, et ne jugeait que les appels que les justiciables portaient devant sa juridiction.

Les sujets de l'abbaye considéraient cette innovation comme un bienfait, qui leur procurait dans la proximité un tribunal intermédiaire entre la justice locale et le tribunal suprême de l'empire. Le protocole des actes judiciaires du *Gericht* local de Saint-Jean contient des notes marginales qui attestent que plusieurs de ses jugements ont été déférés par la voie de l'appel au conseil de la régence de Saverne, et il ne paraît pas que la juridiction de ce conseil ait jamais été déclinée par l'un ou l'autre des intimés[2].

L'abbesse du couvent, Mme Jeanne de Brand, établit, en 1667, près du Gericht local, deux procureurs, avec la mission de représenter les parties, et de postuler et d'agir en justice dans leur intérêt; ils pouvaient même être chargés de porter la parole pour le ministère public. Dans le cours de la même année, le conseil de la régence de l'évêché, par l'organe de son vice-dôme le baron de Wangen, fit injonction à l'abbesse de Saint-Jean de restreindre la peine du carcan aux malfaiteurs et de ne plus l'appliquer aux bourgeois pour un délit ou une simple faute; il lui ordonna de faire construire à la halle communale (*auf der Laube*) une prison pour y enfermer

1. Relation des empiétements des officiers de la régence de l'évêché, consignée par Marc Banmgartner, receveur de l'abbaye, dans le *Verhör-Protocoll*, déposé en l'étude de Me Fischer, susnommé.

2. Registre conservé en l'étude de Me Fischer, notaire à Saverne.

les bourgeois délinquants et désobéissants et de n'appliquer que rarement la peine du violon (*Geige*).

Les guerres de Louis XIV amenèrent de nouveau de bien mauvais jours pour l'abbaye de Saint-Jean et les habitants du village. En 1676, le maréchal de Luxembourg, battant en retraite devant l'armée impériale, vint occuper les hauteurs de Saverne, où il se retrancha. Le séjour des Français dans les villages d'Eckartswiller et de Saint-Jean fut marqué par la dévastation des campagnes, le pillage et l'incendie des maisons et la profanation des lieux saints. Le couvent fut saccagé et ruiné, les arbres fruitiers et les vignes précieuses qui ornaient les coteaux de ces villages, furent coupés et déracinés et les moissons foulées aux pieds des chevaux. Les dommages éprouvés tant par l'abbaye que par les habitants du village s'élevèrent à 55,853 écus, somme considérable pour l'époque[1].

La population de ce village, qui se composait, en 1674, de 48 familles, n'en avait plus que 15, lors de la conclusion de la paix.

L'abbaye de Saint-Jean fut comprise dans les possessions de l'évêché de Strasbourg, que le conseil souverain d'Alsace força, par son arrêt du 9 août 1680, à reconnaître la souveraineté du roi de France; elle céda à la nécessité et rendit hommage à Louis XIV[2]. L'abbesse conserva implicitement toutes les prérogatives, tous les biens, droits et revenus dont elle jouissait antérieurement; toutefois les corvées indéfinies dans les terres de l'abbaye furent restreintes à douze, que les habitants pouvaient racheter ou payer en nature.

L'abbesse Marie-Anne de Davier rétablit les bâtiments du monastère et chercha à cicatriser, par les bienfaits d'une administration paternelle, les plaies occasionnées par la guerre, en favorisant l'agriculture par d'utiles concessions et en lui donnant une nouvelle activité. Elle distribua les biens caducs ou tombés en déshérence; elle rétablit le village de Zornhofen, qui avait été entièrement ruiné pendant la guerre[3], et y reçut de nouveaux habitants, auxquels elle accorda des priviléges de toute sorte; elle leur donna en emphytéose des terres à cultiver et des terrains pour y construire

1. *Archives de Saverne*, cart. 14.

2. C'est devant le conseil souverain d'Alsace que l'abbesse de Saint-Jean prêtait foi et hommage au roi de France.

3. Durant le seizième et le dix-septième siècle, le petit village de Zornhofen eut bien des ravages à subir; il fut entièrement détruit et ruiné en 1525, dans la guerre des paysans, par les troupes du duc de Lorraine, et en 1622 par les hordes pillardes de Mansfeld; en 1636, les Franco-Suédois qui assiégeaient Saverne, lui firent éprouver le même sort; il était à peine rétabli, que les troupes de Turenne, qui travaillaient aux fortifications de cette ville, le détruisirent entièrement en 1674.

des maisons, à charge par les emphytéotes de lui en payer, en cas d'aliénation, le dixième pour laudème, elle établit au nouveau village «un lieutenant-prévôt», chargé de veiller à l'exécution des ordres du roi et de la seigneurie, et recommanda à ses habitants de respecter le curé de Monswiller, dont l'église était leur paroisse; elle fit reconstruire le moulin à farine de Zornhofen et établir une scierie sur l'emplacement d'un ancien moulin à émoudre et les céda en emphytéose; elle donna gratuitement à cultiver pendant douze années les terres du Martelberg, situé au ban de Zornhofen. L'acte de concession, daté du 1er mars 1691, porte que ces terres étaient restées incultes depuis plus d'un siècle, faute de bras pour les cultiver et qu'elles avaient perdu la majeure partie de leur valeur[1]. L'abbaye de Saint-Jean, comme seigneur territorial de Zornhofen, s'entendit, en 1697, avec le curé et le prévôt de Monswiller, pour la reconstruction de l'église de cette localité qui menaçait ruine. Les travaux de reconstruction furent entrepris par deux tailleurs de pierres de Strasbourg, les sieurs Gall Liebarth et Jean-Michel Kohler, et promptement exécutés[2]. La tour carrée, qui avait déjà subi en 1497 une restauration totale, fut la seule partie de l'ancien édifice qu'on conservât.

Lors de la réunion des possessions de l'évêché de Strasbourg à la couronne de France, le lien judiciaire qui attachait les sujets de l'abbaye de Saint-Jean à la régence épiscopale de Saverne, fut brisé; l'abbaye rentra dans la plénitude de ses droits et ne subit plus l'influence des officiers de l'évêque, relativement à l'administration de la haute justice; les appels des sentences de la justice inférieure ne passaient plus par le degré de la régence de Saverne et se portaient directement au conseil souverain d'Alsace. L'abbesse, à qui appartenait la haute, moyenne et basse justice, nommait les officiers chargés de la rendre. Le village de Saint-Jean et le hameau de Zornhofen formaient une prévôté bailliagère, qui avait son bailli, son procureur fiscal, son greffier-tabellion et son sergent exploitant. Le bailli, qui s'intitulait *Ambtmann des Stabs Sanct-Johann*, était chargé de rendre la justice au nom de l'abbesse; dans les cas criminels il se faisait assister de deux assesseurs gradués en droit, qu'on choisissait ordinairement parmi les hommes de loi résidant à Saverne. Le sigille de la prévôté de Saint-Jean représentait une crosse abbatiale et un gonfanon passés en sautoir, le chef chargé d'une étoile, avec cette inscription: SIGILLUM STABS ST. IOHANN.

1. Protocole conservé en l'étude de Me Fischer, notaire à Saverne.

2. L'accord conclu avec les entrepreneurs, le 16 mai 1697, se conserve en l'étude de Me Fischer, dans une liasse de papiers et documents divers de l'ancien bailliage de Saint-Jean-des-Choux.

Le mémoire, rédigé en 1697 sur l'Alsace, par ordre de M. de la Grange, intendant de cette province, nous apprend que sous le gouvernement de Mme Marie-Anne de Davier, les religieuses vivaient à Saint-Jean exemplairement et avec beaucoup de sobriété, et que l'abbaye, quoiqu'elle dépendît de l'évêque de Strasbourg, ne laissait pas cependant d'être sous la conduite de l'abbé de Saint-Georges, dans la Forêt-Noire[1]. A cette époque, le droit d'advocatie ou de protection qui compétait à l'abbé de Saint-Georges sur le monastère alsacien, n'était plus que purement nominal; au roi était dévolu le droit de sanctionner les élections des abbesses et à l'ordinaire celui de leur donner l'investiture. Nulle étrangère ne pouvait plus aspirer à la dignité d'abbesse, et toute novice qui voulait prendre le voile dans l'un des couvents d'Alsace, devait être sujette du roi[2].

Mme Marie-Anne de Davier s'occupa sans cesse de travaux utiles, fit renouveler le terrier de la commune de Saint-Jean et construisit, avec l'autorisation de la tribu des tuiliers d'Alsace[3], dont le siége était à Colmar, une tuilerie au Martelberg, à gauche de la route de Dettwiller, pour remplacer une ancienne tuilerie qu'elle avait fait démolir pour cause de vétusté; elle promit de se conformer aux statuts de cette tribu, qui lui accorda le droit de fabriquer des tuiles et toute espèce de marchandises et de vendre librement les produits de sa fabrication[4].

Cependant les droits de juridiction de l'abbesse de Saint-Jean lui furent contestés par l'évêque de Strasbourg, Guillaume-Egon de Fürstenberg; ce prélat prétendait que la haute justice lui appartenait comme seigneur de la terre, et que, bien que l'abbaye eût le droit d'établir à Saint-Jean une juridiction toute particulière et distincte de celle de la régence de Saverne, ses sujets devaient avoir la faculté de porter les appels de ses sentences devant cette régence, qui était pour eux le juge de deuxième instance. Par arrêt rendu par le conseil souverain d'Alsace, le 15 mars 1701, le cardinal de Fürstenberg fut débouté de ses prétentions, et l'abbesse de Saint-Jean, maintenue dans la possession de la haute juridiction et de ses autres droits.

1. *Manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg*, p. 87.

2. *Ordonnances d'Alsace*, t. Ier, p. 99.

3. L'empereur d'Allemagne, Ferdinand III, conféra, par lettres patentes du 16 novembre 1653, à la corporation des tuiliers, qui avait son siége à Colmar, le privilége de fabriquer les tuiles. L'entrée dans la communauté était une grâce qu'il fallait acheter; dans l'origine le privilége d'exploitation de la corporation s'étendait sur les deux rives du Rhin, *zwischen Basel und den beiden Rheingebirgen*. (*Archives de Saverne*, cart. 7.)

4. La tuilerie sise au Martelberg resta la propriété de l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux jusqu'à l'époque de la révolution, et fut ensuite vendue comme bien national au tuilier qui la tenait à bail.

L'abbaye de Saint-Jean, jadis dotée de beaux domaines, ne possédait plus, au dix-huitième siècle, que « des revenus très-médiocres, de beaucoup « diminués par la famine, les guerres et autres injures des temps passés[1] » et à peine suffisants pour l'entretien de ses religieuses.

Au commencement du dix-huitième siècle, l'abbaye de Saint-Jean eut un différend avec le sieur Jean Fries, directeur de la chambre des comptes de l'évêché, qui possédait alors en arrière-fief le village de Monswiller, au sujet de sa bergerie de Zornhofen et des divers droits dont elle jouissait dans les forêts dépendant de cet arrière-fief. Cette affaire, ayant été portée devant le conseil souverain d'Alsace, y traîna en longueur; elle n'était pas terminée, lorsqu'en 1711 le cardinal Armand-Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, racheta de ses propres deniers le village de Monswiller, des mains du sieur Fries, et le réunit à la mense épiscopale. Le 7 juillet 1712, le conseil souverain rendit un arrêt, par lequel l'abbaye de Saint-Jean fut renvoyée de la plainte formée contre elle par le sieur Fries, et maintenue dans la possession de sa bergerie et de ses autres droits. Peu de temps après, elle eut un litige avec le cardinal Armand-Gaston de Rohan lui-même. Ce prélat lui contestait la juridiction sur le petit village de Zornhofen, et prétendait que Monswiller et Zornhofen ne formaient qu'une seule et même commune, où il avait le droit d'exercer la haute, moyenne et basse justice. L'abbaye soutenait, de son côté, que Zornhofen formait une communauté indépendante de Monswiller, et que son finage était soumis à la juridiction de Saint-Jean. Enfin, en 1718, le cardinal de Rohan, qui avait arrêté ses regards sur la métairie que l'abbaye possédait à Zornhofen, pour reculer les limites de ses jardins, fit faire des propositions d'arrangement à l'abbesse Marie-Anne de Davier, et offrit de lui céder, par voie d'échange, le village épiscopal d'Eckartswiller contre le petit hameau de Zornhofen, pour mettre fin au « procès somptueux au sujet de la juridiction du lieu dit Sornhoffen ». Mme Marie-Anne de Davier s'empressa d'accepter les propositions du cardinal de Rohan; l'échange fut conclu le 28 avril 1718, il porte les signatures d'Armand, cardinal de Rohan, évêque et prince de Strasbourg, de Marie-Anne de Davier, abbesse, d'Anna-Benedicta Redigin de Biberach, prieure, et de Marie-Élisabeth Haugerin, sous-prieure. Par cet acte, l'abbaye de Saint-Jean céda, à titre d'échange, au cardinal-évêque « le lieu « dit Sornhoffen avec ses étendues, droits, habitants, umbguelt, corvées, « bêtes, débit de sel, droits de chasse, toutes les hautes et basses justices « et juridictions, sans en rien excepter ni réserver ». Par contre, le cardinal céda et assigna au monastère de Saint-Jean « un équivalent, tant pour la

1. Ce sont les expressions de l'abbesse Marie-Anne de Davier.

« juridiction que pour les revenus, au village d'Eckartswiller, si bien que « ledit village d'Eckartswiller sera et demeurera pareillement, avec ses éten- « dues, droits, habitants, umbguelt, corvées, bêtes, débit de sel, droits de « chasse et toutes les hautes et basses juridictions, audit couvent ».

Comme les revenus seigneuriaux du village d'Eckartswiller surpassaient ceux du lieu de Zornhofen de 24 florins, il fut convenu que l'abbaye de Saint-Jean jouirait de ce surplus, à la condition de céder et délaisser, à titre d'échange, au cardinal de Rohan, sa métairie sise à Zornhofen, avec ses appartenances et dépendances, et, qu'en contre-échange, ce prélat assurerait au monastère une rente perpétuelle de 20 sacs de froment sur le bailliage du Kochersperg. Les autres biens de l'abbaye situés à Zornhofen consistant en « terres labourables, vignes, prairies, tuileries, pier- « rières et places à argile, comme aussi les rentes foncières et emphytéo- « tiques des jardins et cours; plus, le dixième denier payable desdites « cours, maisons et biens en cas de vente; plus, les moulins à blé, à huile « et à scier, situés audit Sornhoffen, et le droit de pêche, demeureront à « ladite abbesse et couvent ».

Cet échange fut approuvé et ratifié par le Grand-Chapitre de Strasbourg, le 28 mai 1718, et par l'abbé Michel de Saint-Georges, le 10 juin suivant[1]; mais il ne tarda pas à donner lieu à une foule de discussions entre l'abbesse de Saint-Jean et les officiers de la chambre des comptes de l'évêché; plusieurs années s'étaient écoulées sans que l'abbaye eût obtenu le titre constitutif de la rente perpétuelle de 20 rézeaux de froment que le cardinal avait promis de lui servir à titre de soulte; bien plus, elle avait été forcée dans l'intervalle à lui abandonner « une bonne partie de ses biens qui ont été compris dans les ouvrages aux environs de Sornhoffen », sans en avoir été indemnisée, malgré les ordres formels qu'il avait donnés à cet effet[2]. Mme Gertrude Dürrenberger, qui gouvernait alors l'abbaye, adressa une supplique au prélat, tendant à faire régler les indemnités qui lui étaient dues « selon la justice et équité ». Le cardinal de Rohan s'empressa d'ordonner que satisfaction entière fût donnée à l'impétrante. Dès que celle-ci eut connaissance des nouvelles propositions d'arrangement faites par la chambre des comptes de Saverne, elle les accepta, et fit à l'évêché, par acte du 7 novembre 1731, cession des biens et des droits

1. *Archives du Bas-Rhin*, fonds de l'abbaye.

2. Le cardinal Armand-Gaston de Rohan fit l'acquisition du domaine utile des usines de Zornhofen, qui étaient des emphytéoses de l'abbaye, construisit, sur l'emplacement de la métairie que le couvent de Saint-Jean lui avait cédée en échange, un haras et une belle maison de chasse, et fit creuser la magnifique pièce d'eau, communément appelée le Canal, qui s'étendait de Saverne vers Steinbourg, sur une longueur de 4 kilomètres.

qui avaient été réservés à l'abbaye dans l'acte d'échange de 1718, à l'exception de la tuilerie du Martelberg, qu'elle se réserva expressément.

Vers cette époque, le faible lien qui attachait encore l'abbaye de Saint-Jean à l'abbé de Saint-Georges, fut entièrement brisé, et elle fut placée par l'évêque de Strasbourg, Armand-Gaston, cardinal de Rohan, sous la direction de l'abbé de Marmoutier, qui en fut nommé visiteur.

Dès le 17 octobre 1718, l'abbaye de Saint-Jean avait fait prendre par son bailli, Jean d'Elvert, possession du village d'Eckartswiller et l'avait réuni à son bailliage; ce village se composait alors de 70 feux [1]; le *Gericht* du village portait un sigille de $0^{m},035$ de diamètre, représentant saint Barthélemi, tenant de sa main dextre un couteau, avec cette légende : DAS GERICHT VON ECKERSWILER.

Au dix-huitième siècle, un nouveau sigille se rencontre aux actes de l'abbaye; l'ancien avait sans doute disparu pendant les calamiteuses guerres du siècle précédent; ce nouveau sigille, de forme ronde, est plus petit que l'ancien, et n'a que $0^{m},025$ de diamètre; il représente saint Jean-Baptiste assis, nimbé, revêtu de la peau de chameau, ayant sur ses genoux l'agneau de Dieu, et tenant de la main dextre une croix triomphale, garnie d'un gonfanon à deux pointes. La légende est ainsi conçue : S. CON. S. IOHAN. PPE. TABERN.

Pendant la première moitié du dernier siècle, l'abbaye de Saint-Jean s'occupa de diverses constructions. La tour de l'église abbatiale était à peine reconstruite, que Mme Marie-Odile de Peyerimhoff, qui tenait les rênes du gouvernement, agrandit les bâtiments du monastère. Une inscription, destinée à fixer dans la mémoire du pays la date de cet agrandissement, fut sculptée au-dessus de la grande porte de la façade qui regarde la plaine; elle est ainsi conçue : ANNO DOMINI 1738.

L'abbaye avait déjà fait construire antérieurement, à deux pas du couvent, une belle maison pour le greffier-tabellion.

Il était dans la destinée de ce monastère d'être souvent en butte aux ravages de la guerre; en 1744, il fut rançonné par les Pandoures et les Croates, et le bailliage de Saint-Jean fut imposé à une contribution extraordinaire de 529 florins 8 schillings 9 deniers, qu'il fut obligé de verser dans la caisse de l'intendant de l'armée hongroise à Hochfelden. (*Nacher Hochfelden in die ungarische Kriegs-Cantzley* [2].)

En 1788, le 21 octobre, il a été procédé, par l'autorité civile, au recensement des personnes ecclésiastiques, religieuses et séculières, qui com-

1. Le nombre des feux était, en 1648, de 13.

2. Liasse de pièces de compt. de l'abb. de Saint-Jean, conservée en l'étude de Me Fischer.

posaient la communauté de l'abbaye de Saint-Jean; il y avait alors dix-sept religieuses, une postulante et cinq sœurs converses, qui y vivaient en commun sous l'autorité d'une abbesse et d'une prieure. Le prieur du couvent faisait les fonctions pastorales à Saint-Jean, et quinze domestiques et servantes étaient attachées à la maison.

En 1789, une bande de brigands que la licence du temps avait enfantée, infestait les parages de Saverne, elle pénétra, à la faveur des ténèbres, dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux et la livra au pillage. Les religieuses, craignant les excès et les violences que faisait naître la tourmente révolutionnaire, cherchèrent un refuge à Saverne[1]. L'abbesse, Gertrude Holder, et quelques religieuses se fixèrent dans cette ville lors de la suppression des couvents, et y demeurèrent jusqu'au moment où elles en furent expulsées par l'ouragan révolutionnaire[2]. Les autres se rendirent dans le sein de leurs familles.

Au mois de novembre 1793, pendant que l'armée républicaine battait les Autrichiens dans cette longue suite d'attaques, d'engagements et de combats, qu'on désigne dans la contrée sous le nom générique de combat de Steinbourg, livré sur un terrain de plusieurs lieues d'étendue, la position topographique du couvent de Saint-Jean-des-Choux et la disposition de ses bâtiments le firent convertir en hôpital militaire[3]. Peu de temps après, il fut vendu à vil prix comme propriété nationale, et passa successivement entre plusieurs mains. Depuis cette époque, il a subi bien des dégradations, et tel qu'il existe encore aujourd'hui, il ne peut donner au touriste et au voyageur qu'une faible idée de ce qu'il fut autrefois. Le plan de l'ancien couvent offrait la forme d'un parallélogramme rectangulaire dont l'église abbatiale formait le côté septentrional; le bâtiment parallèle à l'église présentait à ses extrémités deux pavillons légèrement en saillie; les bâtiments latéraux renfermaient les dortoirs, le réfectoire avec les cuisines, les salles conventuelles, l'hospice ou le logement destiné aux infirmes et aux pensionnaires de l'établissement et les magasins. Comme les religieuses n'étaient pas soumises à la clôture, les bâtiments du monastère ne renfermaient pas de cloître[4]. Le préau ou jardin intérieur, divisé en quatre compartiments par de larges allées, était exclusivement réservé aux religieuses, aux sœurs converses et aux servantes. L'église et le bâti-

1. H. Engelhardt, *Geschichte des Elsasses während der Revolution*, par Strobel; t. V, p. 345.

2. Registre de la municipalité de Saverne.

3. *Ibidem.*

4. Lagrange, *Mémoire sur l'Alsace*, déjà cité. — Le presbytère de Saint-Jean-des-Choux possède un tableau représentant le couvent tel qu'il est décrit ci-dessus.

ment occidental sont les seules parties de l'ancien couvent qui se soient conservées; l'aspect en a été sensiblement altéré par l'addition du bâtiment conventuel que l'année 1738 vit construire. La façade méridionale de l'ancien couvent et le bâtiment oriental ont été démolis pendant la Révolution; l'église allait subir le même sort; ses propriétaires avaient résolu d'en exploiter les matériaux que convoitaient les maçons, mais une association de 72 citoyens de la localité la racheta pour la dérober à la démolition et en assurer la conservation. Chacun n'eut à débourser que la modique somme de 24 fr., et au moyen de ce léger sacrifice, l'antique église abbatiale, qui était aussi l'église paroissiale du village[1], fut sauvée d'une ruine qui paraissait certaine; peu après ils la cédèrent à la commune. Lors de la restauration du culte, cette église fut réconciliée et purifiée de ses souillures, et affectée de nouveau au service paroissial. La commune fit aussi dans la suite l'acquisition du bâtiment qui regarde la plaine et qui avait été construit en 1738, et y établit le presbytère, l'école des filles et la salle d'asile.

A l'ouest, et à quelques pas de l'église abbatiale, s'élevait une petite église, entourée d'un cimetière et placée sous l'invocation de sainte Agathe; cette église était dotée de quelques revenus[2]; la date de sa construction n'est pas connue. Cet édifice, depuis longtemps négligé et mal entretenu, se trouvait dans un état de dégradation alarmant, et l'autorité municipale le voyait s'écrouler sans chercher à retarder sa ruine. Par une délibération du 6 mai 1827, le conseil municipal décida que «cette église inutile à la «commune serait vendue au profit de la fabrique de l'église, qui pourra «employer le montant de son produit d'après ses besoins et comme elle «jugera à propos[3]». L'année d'après, cet édifice fut démoli, et l'emplacement sur lequel il s'élevait fut donné en jouissance au curé de la localité, qui y planta des vignes.

Je ne parlerai pas de la chapelle de Saint-Michel, qui s'élève «comme un phare sur un promontoire[4]», à l'extrémité orientale de la montagne à laquelle s'adosse si pittoresquement le village de Saint-Jean-des-Choux, ni de la confrérie qui y avait été érigée en l'honneur du saint Archange.

Je passerai également sous silence les légendes et les vieilles traditions qui pèsent sur Saint-Jean et la montagne de Saint-Michel; elles ont

1. *Registr. episcopat. et diœc. Argent. anno* 1778.

2. Voy. le protocole intitulé : *St. Agatha-Colligend*, déposé en l'étude de Me Fischer.

3. Registre du conseil municipal de Saint-Jean-des-Choux.

4. Ce sont les expressions de M. Spach. — Voy. *Lettres sur les archives du Bas-Rhin*, édit. in-18, p. 417.

été recueillies par M. A. Stœber, dans son bel ouvrage : *Die Sagen des Elsasses*[1].

Catalogue des abbesses de Saint-Jean-des-Choux, d'après la Gallia christiana[2] et les Archives départementales du Bas-Rhin.

Toutes les pierres tombales des abbesses de Saint-Jean-des-Choux, qui pavaient l'église abbatiale, même celles qui étaient encastrées dans ses murailles, ont disparu. Cette perte regrettable, jointe à la perte non moins regrettable de la plupart des monuments diplomatiques antérieurs à la guerre des paysans, rend impossible la composition d'une liste complète des abbesses. Voici celle que donne la *Gallia christiana*, je l'ai continuée avec les documents trouvés aux archives départementales du Bas-Rhin :

1341. Utta d'Uttwiller.
1387. Salomone de Delingen, † en 1389.
1389. Élisabeth de Wickersheim.
1396. Sophie Bernach de Küttolsheim.
1413. Gertrude de Schwarber.
1480. Anne Bock de Blæsheim.
1496. Ursule de Roth, † en 1699.
1500. Véronique de Ramstein.
1527. Amélie d'Oberkirch.
1568. Catherine d'Ingenheim.
1583. Élisabeth de Heydorf.
1595. Marguerite Walz, de Haguenau.
1621. Brigitte Bürck.
1646. Jeanne de Brand.
1668. Marie-Anne de Davier, d'origine danoise.
1724. Marie-Gertrude Dürrenberger, de Strasbourg.
1734. Marie-Odile de Peyrimhoff, de Landser.
1762. Marie-Georges Bender.
1788. Marie Gertrude Holder.

Bernard Herzog cite dans sa *Chronique d'Alsace*[4], comme supérieure de Saint-Jean, Anne Rucker de Fénétrange, sans indiquer l'époque de son gouvernement.

1. Pages 250 à 256.
2. T. V, p. 883.
3. Fonds de l'abbaye de Saint-Jean.
4. Liv. VI, p. 199.

État du personnel du couvent de Saint-Jean-des-Choux lors de sa suppression.

Marie-Gertrude Holder, abbesse; Marie-Odile Lallemand, prieure; Marie-Barbe Birert, Marie-Scholastique Brentel, Augustine Dernois, Marie-Mathilde Eckert, Marie-Lüdegarde Fischer, Marie-Gertrude Fritsch, Marie-Joseph Gast, Marie-Anne Geiger, Marie-Antoine Grimm, Marie-Jean-Baptiste Klein, Marie-Georges Lex, Marie-Agathe Schlœgel, Benoîte Sutter, Marie-Bernarde Ulrich, Françoise Weisrock, religieuses, et Madeleine Lang, sœur converse.

DAGOBERT FISCHER.

CHARTE
DE L'ÉVÊQUE GUEBHARD
CONFIRMANT
LES PRIVILÉGES DE L'ABBAYE DE BAUMGARTEN.

Cette abbaye de Baumgarten ou de Bongart (*Pomarium*), de l'*ordre de Cîteaux*, était située non loin d'Andlau et de Villé. Elle avait été construite par l'évêque Cunon, prédécesseur de Guebhard, et fut détruite pendant la guerre des Paysans, en 1525. (Voy. Schœpflin-Ravenez, t. V, p. 252.)

Elle avait la collation de la cure de Burner, village maintenant détruit, aux environs de Schlestadt. La cure susdite avait été donnée à l'abbaye par l'empereur Henri VII. (Schœpflin-Ravenez, t. V, p. 232.)

La charte ci-dessous, de l'année 1133, a été publiée, mais en partie seulement, par Schœpflin (*Als. dipl.*, t. I, p. 203); la liste des témoins manque complétement. Quant au texte, il est, en grande partie, intercalé dans l'ensemble d'une autre charte émise par l'évêque Burkard, en 1135, relatant les priviléges antérieurement accordés par Cunon et Guebhard.

Nous avons pensé qu'il ne serait point superflu de restituer le texte primitif du document, tel que l'évêque Guebhard lui-même l'avait fait rédiger et attester.

Nous croyons devoir rappeler aussi que la dignité de *primicerius* de Toul est tombée en désuétude sous le pape Grégoire IX. (Ducange, édit. Henschel, t. V, p. 441, col. 2.)

Confirmation des priviléges de l'abbaye de Baumgarten par l'évêque Guebhard.
(1133.)

In nomine sancte et individue trinitatis Ego Gebehardus per voluntatem Jehu Christi licet indignus Argentinensis ecclesie minister humilis omnibus fidelibus tam presentibus quam futuris significare curamus qualiter invitatus a famulis Christi in loco qui Bongart vocatur deo famulantibus, et aliis religiosis abbatibus nostri episcopatus quatenus dedicarem eundem locum in ordinem monastice regule. Cum itaque diligenti investigatione cognovissem quam pie et racionabiliter locus idem ad dei cultum a predecessore meo Counone episcopo iniciatus et emancipatus erat. Tam ab omni censuali

servitio quam decimali debito presentibus et consentientibus pagensibus de ephico [1] et Dambacho [2] ad quorum publicalem usum silvatica et pascualia rura antea dudum spectaverant. et rogatu omnium tam virorum quam mulierum dedicavi ecclesiam sollempniter in honorem sanctissime dei genitricis Marie et omnium sanctorum XVIII kalendas decembris, assignata dote de allodio duorum laïcorum diezzelini et friderici confirmans et attribuens eidem cenobio per auctoritatem sanctorum et banni episcopalis districtionem [3] omnia ante data jura videlicet potestatem secandi in silva publicali quod vulgo Almeinde [4] dicitur et jus viarum eundi et redeundi et deducendi et jus agendi et pascendi cujuslibet peccoris (*sic*) in pascuis publicalibus, tam in arboreis quam in gramineis et jus stirpandi in sibi datis locis et exceptionem decimarum de suis novalibus et propriis laboribus; tam de fetibus quam de seminalibus et emancipationem tocius censualis exaccionis ex tempore in perpetuum. His autem rite peractis presente et cooperante preposito majoris domus Adelgoto et aliis canonicis et abbatibus et clericis et laicis scripto et sigillo nostro confirmavimus. ita dumtaxat ne vel ego vel quisquam successorum meorum episcoporum (?) vel ulla persona potens vel impotens ecclesiastica vel secularis valeat vel presumat quidquid eorum que dicta vel scripta vel facta ibidem cognoscuntur imminuere vel perverse infringere. et si quis maliciosus attemptaverit anathema illi sit. Acta sunt anno incarnationis dominice MCXXXIII Indictione X. Regnante Lothario imperatore feliciter. Amen.

Ego Udalricus Lünthaugensis [5] in vice notarii scripsi et subscripsi.

Testes quoque subscripti presentes fuerunt. Algotus majoris domus prepositus. Bertoldus custos et prepositus sancti Thome Eberhardus prepositus sancti Petri. Heinricus sacerdos de Epfeche [6] qui concessit et assensit quia in parrocchia sua fecit. Eberhardus capellanus. Adelbertus de Otelingen. Luitwardus. Erlewinus et ceteri quam plures canonici et sacerdotes abbates quoque et monachi eorum. Chunradus de Apri monasterio [7] et sui monachi. Meinhardus de Maurimonasterio et sui monachi. Otto sancti Cipriaci. Abbas sancti Trutperti et alii plures. De laïcis Comes Rondolfus de Lenzeburc [8] et filius ejus Arnoldus. Comes Folmarus de Huneburc [9]. Comes Adelbertus de Habecheburc [10]. Comes Wezelo de Heigerlo [11]. Heinricus Advocatus. Waltherus de Horeburc [12]. Bertoldus de Torolfesheim [13]. Anshelmus de Tabechenstein [14]. Rudolfus de Windece [15] et multi de Tambaco [16]. et multi de ephecho [17] tam majores quam minores, Walfridus vicedominus. Otto scultetus. Bruno. Erchenbret. Cunrat. Burchart. Walecho et alii villani quam plurimi viri et mulieres feliciter. Amen.

Sceau de l'évêque à moitié brisé.

Sur le revers: *Cartha domini Geberhardi Argentinensis episcopi super consecratione ecclesie et fundatione. Baumgarten.* Ce nom propre est d'écriture toute moderne.

Une autre suscription, sur une autre partie du revers, est ainsi conçue: *Karta episcopi Gebehardi de Albacia.*

1. Epfig (Bas-Rhin).
2. Dambach (Bas-Rhin).
3. Droit de justice. Voy. Ducange.
4. Almende, terrain vague, terrain communal.
5. De Lindau?
6. Epfig.
7. Ebersheimmünster (Bas-Rhin).
8. Lenzbourg en Argovie.
9. Hünebourg (Bas-Rhin), château ruiné.
10. Habsbourg.
11. Heigerlo (grand-duché de Bade).
12. Horbourg près Colmar.
13. Dorlisheim (Bas-Rhin).
14. Dachstein (Bas-Rhin).
15. Probablement Windeck (grand-duché de Bade).
16. Dambach.
17. Epfig.

Traduction d'un acte en vertu duquel Guebhard, évêque de Strasbourg, confirme les priviléges de l'abbaye de Baumgarten. (1133.)

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Guebhard, par la volonté de Jésus-Christ, humble et indigne serviteur de l'église de Strasbourg, mandons à tous les fidèles présents et à venir, que nous avons été invité par les serviteurs du Christ, voués au service de Dieu dans la localité dite Bongart (Baumgarten) et par d'autres vénérables abbés de notre diocèse, à consacrer et établir dans ledit lieu la règle monacale. Ayant donc appris, après une scrupuleuse information, que ce même lieu avait déjà été pieusement et rationnellement consacré au service divin par Cunon, mon prédécesseur dans l'évêché, et affranchi de tout service censier ou dimier, en présence et du consentement des villageois d'Epfig et de Dambach, lesquels, depuis un temps immémorial, y jouissaient des droits d'usage forestier et de parcours; j'ai, sur la prière de toutes les personnes ci-présentes, hommes et femmes, solennellement dédié ladite église en l'honneur de la très-sainte vierge Marie, mère de Dieu, et en l'honneur de tous les saints, le 18e des kalendes de décembre (14 nov.), lui assignant pour dot une part de l'aleu de deux laïques, Diezzelin et Frédéric; confirmant et attribuant audit monastère, en vertu de l'autorité des saints, et de la juridiction épiscopale, tous les droits antérieurement conférés, savoir, la faculté de couper du bois dans la forêt commune dite Almeinde, la jouissance des routes pour aller et venir, le droit d'y conduire et faire paître toute espèce de bétail dans le pâturage public, forêts et prairies, le droit de défrichement dans les localités assignées et l'exemption des dîmes des champs défrichés, et des produits d'arbres et de semences, et l'affranchissement de toute exaction censitaire, d'ici à toujours. Cet acte ayant été régulièrement accompli en présence et avec la coopération de Adelgot, prévôt de notre grand-chapitre, et d'autres chanoines, abbés clercs et laïques, nous l'avons confirmé de notre main et de notre scel, et entendons que ni moi ni quelqu'un de mes successeurs, ni quelque personne que ce soit, puissante ou impuissante, ecclésiastique ou laïque, se permette d'attaquer méchamment ou d'enfreindre un seul point de ce qui a été, audit lieu, dit, fait ou écrit. Et si quelque méchant l'osait, qu'il soit anathème. Fait l'an de l'incarnation du Seigneur, 1133, indiction X, sous le règne heureux de l'empereur Lothaire. Amen.

Moi, Ulric de Lindau, ai souscrit, en lieu et place du notaire.

Et furent présents comme témoins, etc.

L. Spach.

CHARTE

DE

L'ÉVÊQUE GUEBHARD DE STRASBOURG

CONFIRMANT

LES PRIVILÉGES ACCORDÉS A L'ABBAYE DE SAINTE-WALPURGE (WALBOURG)

PAR L'EMPEREUR HENRI V, LE DUC FRÉDÉRIC DE SOUABE OU DE HOHENSTAUFFEN ET LE COMTE PIERRE DE LÜTZELBOURG.

L'abbaye de Walbourg, en Alsace, est située sur la lisière septentrionale de la forêt de Haguenau, appelée la Forêt sainte (*sacra silva*), au moyen âge, parce qu'elle a servi de retraite à un grand nombre d'anachorètes, et qu'elle renfermait dans son ban plusieurs chapitres et abbayes (Surbourg, Kœnigsbrück, Sainte-Walpurge, Neubourg, etc., sans compter les communautés religieuses de Haguenau même).

Le couvent de Sainte-Walpurge avait été fondé par Thierry, comte de Montbéliard (en 1094). Le duc Frédéric Coclès, frère de l'empereur Conrad III, et père de Frédéric Barberousse, offrit, de concert avec Pierre de Lützelbourg, vers 1100, cette même communauté à l'Église de Rome.

Une bulle de Paschal II (1102) confirma les dispositions prises en faveur du couvent de Walbourg par les deux dynastes que nous venons de nommer, ainsi que les priviléges accordés par l'empereur Henri V.

Nous retrouvons dans la charte de l'évêque Guebhard (1133) la récapitulation de toutes les faveurs accordées avant lui à cette communauté de l'*ordre de Saint-Benoît*. C'est de 1131 à 1141 que le siége épiscopal de Strasbourg est occupé par ce prélat, qui sortait de la famille de Fürstenberg ou de Saarwerden, et qui attacha son nom à la réforme radicale du clergé de son diocèse. La règle du célibat, mal observée avant lui, devint absolue; il fut le rigoureux exécuteur des mesures de Grégoire VII.

Sous le régime épiscopal de Guebhard, des maisons religieuses en grand nombre furent fondées ou consacrées en Alsace. Nous ne mentionnerons que l'abbaye de Thierbach (près de Soultz) (1135), de l'ordre de Cluny,

fondée par Ulrich d'Éguisheim, l'abbaye de Goldbach (dans le val de Saint-Amarin), celle de Bongart ou Baumgarten dans la moyenne Alsace, la célèbre abbaye de Neubourg, déjà mentionnée plus haut, les couvents de Stürzelbronn et de Crauffthal sur la lisière de la Lorraine allemande, etc.

Quant à Sainte-Walpurge, l'église fut entièrement renouvelée en 1473, par l'abbé Burkard de Müllenheim[1]. Le chœur de cet édifice est très-vaste et orné de beaux vitraux. On y a découvert récemment des peintures murales, qu'une commission de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace a visitées et succinctement décrites dans l'un des derniers numéros de son Bulletin. (Tome II de la seconde série, p. 46 et 47.)

La guerre des Paysans, qui causa de grands dommages aux édifices et aux possessions de l'abbaye, épargna le sanctuaire (1525).

En 1544, l'abbaye de Sainte-Walpurge fut incorporée à l'abbaye de Wissembourg, et, en 1684, le Conseil souverain d'Alsace affecta les biens au séminaire épiscopal de Strasbourg.

Voici le texte de la charte épiscopale, qui fait époque dans les annales de l'abbaye.

Charte de l'évêque Guebhard. (1133.)

Quoniam memoria rerum gestarum ex antiquitate attenuata decedit, et oblivio ceca destructioni proxima subrepit nos ea que permanentia et rata esse desideramus propter tenacem et diuturnam memoriam litteris fideliter commendamus. Unde ego Gebehardus gratia dei argentinensis Episcopus tam futuris quam presentibus notam facio donationem a Heinrico quinto Romanorum rege legitime et libere factam monasterio in honorem beatorum apostolorum Philippi et Jacobi et sancte Walpurge virginis in sacra silva constituto. Ipse namque terram ejusdem silve ad quemlibet usum fratrum ibidem deo servientium et usum ejusdem silve tam ad edificandum quam ad calefaciendum et usum aquarum ad piscandum et ad suum comodum faciendum et eorum animalibus pascua per totam silvam donavit et donationem privilegii sui auctoritate legitime corroboravit. Postea vero dux Fridericus et ejus in eodum allodio coheres comes videlicet petrus priore donatione rata permanente prefatum locum cum omnibus suis appendiciis beato petro et ejus sancte Romane ecclesie sub annuo unius aurei censu obtulerunt. devotione humili expostulantes apostolica confirmari auctoritate ne locum vel servos dei ibidem commorantes aliquis hominum perturbare presumat. nec ullus advocatiam ejusdem loci sibi usurpare audeat. nisi quem abbas cum monachorum consensu eligat et ut ipsi monachi decimis fructuum suorum et animalium absque episcopi vel alicujus sui ministri contradictione potiantur. et in omnibus semper apostolice sedis munimine fruantur. Et hoc porro auctoritate paschalis pape suique successoris calixti deinde Honorii est confirmatum et singulorum privilegiis legitime corroboratum. Hanc autem donationem a prefatis principibus factam et

1. Il occupa le siége abbatial de 1430 à 1479.

legitime confirmatam. Ita uxor comitis petri et filius ejus Reginaldus pro remedio anime ejus in presentia nostri nostrorumque priorum Adelgoti prepositi. Conradi camerarii et aliorum nostrorum fidelium ex propria persona confirmaverunt. Hujus autem confirmationis testes sunt hii. Godefrit. Heinrich. Ernest. Couno. Guntram. Rapoto. Friderich. Mahdolf. Deiprecht. Opreht. Deterich. Nos vero eandem confirmationem nostri sigilli impressione jure nostro insignimus nostris scilice confratribus presentibus. Supradicto Adelgoto preposito. Deichmano decano. Counrado camerario. Bertoldo cantore. Beltoldo (sic) archidiacono. Burcardo preposito. et aliis quam pluribus presentibus.

Data argentine Indictione XI incarnationis dominice Anno MCXXXIII.

Avec le sceau en cire jaune de l'évêque Guebhard.

La figure de l'évêque remplit le centre du sceau. Il tient de la main droite la crosse, de la main gauche un volume ouvert. La légende est presque totalement effacée.

Au bas de la charte :

Verbo domini.... Celi.... firmati sunt.

Une partie de cette sentence est couverte par le sceau, qui a 28 centimètres de circonférence et 9 centimètres de diamètre en longueur et en largeur.

Sur le revers : Testimonium Gebehardi episcopi argentinensis quomodo rex Heinricus quintus monasterium sancte Walpurgis dotavit ac ejus heredes sedi apostolice tradiderint tuendum.

Traduction de la charte de l'évêque Guebhard. (1133.)

La mémoire des faits accomplis étant sujette à s'effacer dans la suite des temps, et le coupable oubli, frère de la destruction, y joignant sa perfide influence, nous avons soin de confier à l'écriture, fidèle et solide conservatrice du passé, les actes que nous désirons revêtir du caractère de la stabilité. Or donc, moi Guebhard, par la grâce de Dieu évêque de Strasbourg, je fais connaître à tous présents et à venir, que Henri V, roi des Romains, a fait légalement et librement la donation qui suit au monastère établi dans la Forêt sainte en l'honneur des saints apôtres Philippe et Jacques, et de sainte Walpurge, vierge. Il a lui-même donné et légalement confirmé, en vertu de son autorité royale, le domaine de ladite forêt, à l'usage quelconque des frères qui dans ledit monastère s'adonnent au service divin, savoir, pour constructions, chauffage, pêche dans les cours d'eau, et autres applications utiles, et le parcours pour leur bétail dans toute l'étendue de ladite forêt. Plus tard, le duc Frédéric et le comte Pierre, son cohéritier dans le même alen, ont, sans infirmer cette donation antérieure, fait oblation dudit lieu avec toutes ses appartenances à saint Pierre et à la sainte Église romaine, sous condition d'une redevance annuelle d'un florin d'or, demandant humblement et dévotement que l'autorité apostolique voulût bien préserver ledit lieu et les serviteurs de Dieu qui l'habitent contre tout trouble extérieur, garantir l'advocatie dudit lieu contre tout empiétement; à moins que l'abbé lui-même, du consentement des moines, n'ait choisi lui-même un avoué; et faire en sorte que les moines puissent recueillir la dîme de leurs fruits et de leur bétail, sans empêchement suscité par l'évêque, et jouir toujours et en toute occurrence de cette protection du siége apostolique. Et cette disposition a été confirmée par l'autorité du pape Paschal (II), et de ses successeurs Calixte et Honoré, et corroborée en due forme par les priviléges émanés de chacun de ces pontifes. Et j'atteste que ladite donation a été faite et régulièrement confirmée par lesdits princes. Ainsi l'épouse du comte Pierre et son fils Réginald, pour le salut de leur

âme, ont en personne confirmé ledit acte en notre présence, et en présence de nos dignitaires, savoir, d'Adelgot le prévôt, de Conrad le camérier, et de quelques autres de nos amés et féaux. Et voici les témoins de cet acte de confirmation : Godefroi, Henri, Ernest, Cunon, Gontram, Radpote, Frédéric, Madulphe, Diendonné, Oprecht, Thierry. Nous avons aussi revêtu de notre scel, et de plein droit, ledit acte, en présence de nos confrères, savoir : le susdit Adelgot, le prévôt; Deichmann, le doyen; Conrad, le camérier; Berthold, le chantre; Beltold, l'archidiacre; Burcard, le prévôt, et d'autres encore, en grand nombre.

Fait à Strasbourg, indiction XIe, et l'an 1133 de l'incarnation dominicale.

L. Spach.

NOTE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS DE L'ÈRE CELTIQUE,

DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE ET DU MOYEN AGE

DÉPOSÉES A L'HOTEL DE VILLE DE NIEDERBRONN.

La Société philomatique de Niederbronn conserve à la mairie de cette commune différents objets scientifiques (archéologiques, géologiques et minéralogiques), qu'elle a recueillis, en partie à Niederbronn même, et en partie dans les environs. Je signalerai ici quelques-uns des articles archéologiques, particulièrement ceux dont la mention dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace pourrait ne pas être dénuée d'intérêt. Les indications topographiques que je donnerai, n'ont pas d'autre prétention que de fournir des renseignements à ceux qui voudront explorer la contrée. Voici quels sont, dans cette collection, les monuments que nous voulons faire connaître :

1° Plusieurs haches en pierres, dites haches de silex. En passant, je noterai que M. le docteur Rauch, à Oberbronn, possède, lui aussi, cinq haches celtiques, trouvées dans la contrée, et dont une est percée d'un trou pour y introduire le manche ;

2° Des monnaies de Néron, d'Antonin le Pieux, de Marc-Aurèle, de Commode, de Gallien, de Victorinus, de Claude, de Probus, de Dioclétien, de Constance-Chlore, etc. ;

3° Une écuelle en bronze, à laquelle on accorde une origine gallo-romaine ; elle fut découverte, en 1864, dans la rue de la Croix ;

4° Un bas-relief, portant sur la même face deux divinités, à côté l'une de l'autre ; cet autel est décrit dans le Bulletin, IIe série, tome III, page 63 des Mémoires ;

5° Une petite pierre votive en grès vosgien, de la forme d'un carré allongé, découverte en 1842 dans le quartier de la Nouvelle-Avenue. Elle est haute de 15 centimètres ; ses quatre faces ont chacune une largeur de 10 centimètres ; la face supérieure est circulairement évidée en cuvette ;

un cordon en saillie sépare la partie supérieure, comprenant le bassin, de la partie inférieure; sur l'une de ses faces latérales se trouvent, en majuscules romaines, ces trois lettres DOM (*Domus*).

Ce petit monument, sans offrir une grande valeur, présente cependant un certain intérêt au point de vue archéologique; selon moi, c'est une pierre thuriféraire, c'est-à-dire un encensoir païen. Le bassin, c'est la cassolette, le réchaud, le four, où les idolâtres brûlaient l'encens et les herbes odoriférantes, devant leurs divinités.

L'inscription, quoique très-incomplète, n'est pas moins digne de fixer l'attention des amis de l'antiquité : les trois lettres qui la composent, appartiennent, d'après moi, à la formule : *In honorem domus divinæ* (en l'honneur de la maison divine). Cette formule, dans le sens des mots, s'applique à un édifice sacré. Mais la plupart des archéologues pensent qu'elle énonce seulement des vœux pour la prospérité de la maison impériale, et qu'elle n'est bien souvent qu'une adulation adressée à la famille de l'empereur régnant. Ce qui est certain, c'est qu'elle était, dans les derniers temps de l'empire romain, d'un usage si général qu'on la plaçait indifféremment sur les monuments civils et sur les monuments religieux. En raison de la destination attribuée à la pierre qui la contient, je crois pouvoir la rapporter, dans le cas présent, à un monument religieux, et si je suis dans le vrai, la maison divine qu'elle énonce, met hors de doute l'existence d'un temple, ou au moins d'un édicule sacré, près de la source minérale, à Niederbronn.

M. le docteur Schnœringer, de Brumath, est en possession d'un thuribulum semblable, ayant la même cavité circulaire et à peu près les mêmes proportions; celui-ci provient d'un petit temple dédié en l'honneur de Mercure, à Gundershoffen; il porte ces sigles :

IMI DD
D MERC

In honorem domus divinæ, Deo Mercurio. D'après cette inscription, notre pierre thuribulaire pourrait être considérée comme un don offert, à la fois, au temple et au dieu.

La collection de Niederbronn comprend en outre :

6° Une tête, coiffée d'un bonnet phrygien, provenant d'une sculpture païenne, et plusieurs autres têtes sculptées, dont l'antiquité romaine est problématique, au moins pour quelques-unes; ces fragments ont été exhumés dans les fondations du Wauxhall;

7° Deux têtes sculptées, enfouies, à côté de bas-reliefs, dans les fondements de l'ancienne église de Langensoultzbach;

8° Deux morceaux d'une trusatille à grain en pierre noire volcanique, trouvés ensemble, derrière Oberbronn, dans la forêt, au canton dit Falkenberg. On remarque à la circonférence une mortaise pour la manivelle, à l'aide de laquelle on tournait la pierre. Ce sont, par conséquent, des restes de la partie roulante de la meulière.

La céramique est représentée par différents spécimens; on voit notamment :

9° Trois vases antiques de couleur noirâtre, dont une de forme amphorique avec une anse descendant du haut du goulot jusqu'à la naissance de la panse, déterrés à Schwindratzheim;

10° Une grande urne cinéraire à goulot peu allongé et à anse détachée, retirée du cimetière gallo-romain, découvert à Reichshoffen, au canton dit Schieshirsch, en 1860;

11° Des briques romaines avec l'empreinte d'une patte de chien, exhumées à Gundershoffen, sur la Haardt, où avait existé le petit temple de Mercure, rappelé plus haut. L'empreinte est-elle la marque de la fabrique?

12° Des tubes d'argile, de forme arrondie et légèrement amincis, s'emboîtant l'un dans l'autre, et ayant servi, du temps des Romains, à un conduit d'eau, à Oberbronn. Leur longueur est de 52 centimètres; leur diamètre est de 7 centimètres à l'extrémité emboîtée, et de 10 centimètres à l'autre orifice;

13° Des restes de grands tuyaux demi-cylindriques en terre cuite, déterrés au Riesacker, à une bonne demi-lieue de Niederbronn, où s'était trouvée, à l'époque romaine, une élégante villa, telle qu'en pouvait habiter un Lucullus, et dans laquelle l'eau paraît avoir été amenée par ce genre de conduits. Il y avait dans cette villa une étuve à bains chauds, décrite par Oberlin dans l'*Almanach d'Alsace de 1787*. C'est dans le même domaine où ont été trouvés, en 1717, le fragment d'une colonne consacrée à Jupiter par Augustus Ursulus, et un autel quadrilatéral, représentant sur ses quatre faces Mercure, Minerve, Hercule et Apollon.

Schœpflin, sans préciser le lieu de découverte, cite ces deux monuments dans son *Alsace illustrée*, tome Ier, pages 473, 475 et 484; on ignore ce qu'ils sont devenus, à moins qu'ils ne se trouvent au musée lapidaire de Strasbourg.

14° La base d'une statuette en argile, dont on ne voit plus que le pied droit, de larges carreaux à rebords latéraux de terre cuite, et des morceaux de ciment romain, provenant de la même ferme;

15° Plusieurs éclats de verre verdâtre, de fabrique antique, retirés des

ruines d'une autre villa romaine, établie au pied du Wasenberg, dans le canton rural dit Kindwiller. M. le docteur Schnœringer est possesseur de deux pierres meulières sorties des mêmes ruines. A part le nom significatif de Kindwiller, dont la terminaison est romaine, les tuiles à rebords abondent sur cet emplacement, et la seule inspection suffit pour attester l'origine du lieu;

16° Une très-belle épée, en plein état de conservation, retrouvée à Niederbronn;

17° Des mors de cheval, plusieurs éperons, et quelques fers à cheval, du moyen âge, trouvés au château du Grand-Arnsberg, situé dans la vallée, derrière Oberbronn;

18° Une clef de voûte en grès vosgien, et un très-beau chapiteau, enlevés des ruines de la Frauenkirch;

19° Une clef de voûte avec des armoiries, et un fragment de fenêtre ogivale, provenant du chœur de la Thierkirch.

De nouvelles découvertes se font presque journellement dans cette circonscription si riche en antiquités de tous les âges, et il y a lieu de féliciter la Société philomatique de Niederbronn pour les soins qu'elle se donne à les recueillir.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

A PROPOS D'UNE FIBULE

TROUVÉE

A FINHEY PRÈS OBERNAI.

La fibule que j'ai l'honneur d'envoyer avec cette note au comité d'administration de notre Société a été trouvée au canton rural ou ban appelé *Finhey*, à moins de 2 kilomètres d'Obernai et à environ même distance du canton rural appelé *Grünling*, où furent découvertes, en 1863, des sépultures antiques, ainsi que des fioles de verre, des vases d'argile, et différents ornements dont il a été fait part et don à la Société.

Cette fibule me paraît devoir être attribuée à l'époque gallo-romaine et peut-être même à l'époque gauloise ou gallo-celtique, non-seulement parce qu'elle est d'un bronze sans nuance de patine, mais parce que les émaux ou pâtes qui en revêtent encore une partie du châton ont la disposition et le caractère les plus ordinaires des émaux gaulois.

Quant aux marques de polissure récente que présentent quelques parties de ce bijou de bronze, elles proviennent sans doute de ce que l'honnête israélite qui me l'a cédé a voulu s'assurer auparavant si le métal n'était pas de l'or, et il faut remarquer que les parties non nettoyées restent noirâtres et non pas vertes.

D'après les indications qui m'ont été données, il s'est trouvé quelques débris de poteries d'un brun grisâtre, mais point d'ossements, à côté de cette grosse épingle de toilette; malheureusement, lorsque j'ai pu me rendre au lieu de la trouvaille, ces derniers vestiges avaient été déjà dispersés et recouverts de terre par le vigneron. Toutefois il a été facile de reconnaître qu'il n'y avait point eu là de chambre sépulcrale.

Ce que je crois surtout digne d'attention, c'est le lieu de la rencontre. Jusqu'à présent, ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire observer dans mon mémoire sur les précédentes découvertes faites à Obernai ou près d'Obernai, les sépultures antiques reconnues se trouvaient être au nord et à l'est de la ville, dans les cantons ruraux *Hauel* et *Grünling*, au pied ou dans un rayon assez rapproché de la colline qui sépare Obernai de Bischoffsheim. Cette nécropole ainsi placée à l'orient des habitations ou de la résidence

présumée des vivants semblait avoir sa raison d'être; elle se présentait dans les conditions normales ou du moins les plus ordinaires, et elle permettait d'admettre que là où s'élève aujourd'hui la ville d'Obernai, il y avait, à une époque bien antérieure à l'origine de son nom, un assez grand centre de population.

Au contraire, la partie de la banlieue actuelle d'Obernai d'où sort notre fibule est située au sud-ouest de la ville, à l'abaissement du plateau (*Au*) sur lequel s'élève le village de Bernardswiller et à gauche de la ligne un peu courbe, à cause de la déclivité du terrain, de ce village à Goxwiller. Un vieux chemin assez encaissé, pierreux, où l'on a trouvé çà et là, à différentes reprises, des morceaux de ciment très-dur, des fragments de briques striées et de tuilots à rebord, longe ou traverse parallèlement à la chaîne des montagnes ce côté de la banlieue appelé encore *Finhey*, et pourrait avoir été un tronçon de la voie toujours un peu hypothétique, malgré tant de récentes recherches, qui devait longer le pied des Vosges parallèlement à la voie plus rapprochée du Rhin, et depuis si longtemps connue, de Milan ou de Bâle à Mayence.

Ce chemin paraît s'être confondu dans le moyen âge avec la route provinciale, *Landstrass*, *Herstrass*, *Herweg*, *Alt-Kayser-Strass*, dont la partie entre Schlestadt et Obernai resta en usage jusqu'à la construction de la route moderne.

Sans vouloir discuter ici le plus ou moins de fondement de l'opinion qui assigne à l'époque carlovingienne la création de l'*Alt-Kayser-Strass*, on est en droit de conjecturer qu'elle fut, au moins sur le point qui nous occupe, la restauration d'une voie ou d'un chemin romain, d'un *iter* ou d'un *calceium*, sinon d'une *via*, d'une chaussée, enfin, de grande communication, qui, à partir de la vallée de Kaysersberg, reliait la Séquanaise vosgienne aux établissements des Triboques, et qui, en passant par les banlieues actuelles de Sigolsheim, de Bergheim, de Saint-Hippolyte, de Châtenois, de Dambach, d'Epfig, de Zellwiller, de Burgheim, d'Obernai, en croisant, près *Finhey*, l'embranchement d'*Helvétus* au mont Sainte-Odile, et, près de Dorlisheim, celui d'*Argentoratum* au Donon, allait rejoindre, par Marlenheim et Wasselonne, la voie de Saverne.

Cette partie de chaussée qui touche à *Finhey* aurait ainsi échappé aux empiétements sur les voies d'origine romaine que l'ordonnance attribuée à Dagobert Ier avait pour but d'empêcher, et qui, sur l'emplacement actuel d'Obernai, comme sur beaucoup d'autres points de cette ligne, ont dû nécessairement interrompre son parcours.

Elle est dans tous les cas, soit qu'on lui reconnaisse une origine ro-

maine, soit qu'on ne la fasse remonter qu'au moyen âge, un indice de l'existence très-ancienne du village appelé *Finhey*.

Je dis le village de *Finhey*. C'est qu'en effet Finhey, qui n'est plus aujourd'hui qu'un assemblage de vignes et de champs, était naguère un village et même un assez gros village, on pourrait presque dire un bourg. Son étendue mérite d'être prise en considération, puisque, à partir du bas de la colline ou du plateau de Bernardswiller, la division de la banlieue d'Obernai encore appelée *Finhey* atteint le point intermédiaire entre Obernai et Goxwiller, inclinant dans la direction de Niedernai et séparant ainsi à la fois Obernai de ces deux villages. On peut encore en reconnaître le développement en suivant d'anciens fossés, depuis longtemps transformés en chemins d'exploitation des vignes, qui, avec les traces d'anciennes constructions éparses, surtout au lieu dit *Heywiller*, donnent une assez haute idée de l'importance relative qu'a dû avoir cette agglomération d'habitants.

Quelle pourrait être l'étymologie de ce mot *Finhey?* En vieil allemand, l'adjectif *fein* s'écrit *fin*, comme aussi en hollandais, en suédois et en danois. En islandais il s'écrit *finn;* dans toutes ces langues il a les acceptions de nos adjectifs français *fin, beau, élégant.* Quant à la syllabe *hey*, c'est le substantif allemand *heu, hey*, foin, en islandais *heya*, prairie. C'est peut-être aussi une corruption de *heyde*, païen, étranger, lande, ou de *heim*, chez-soi, foyers, patrie. *Finhey* aurait donc pu signifier belle lande, ou belle prairie, ou beau chez-soi, ou encore peut-être par l'alliance du mot latin *finis*, limite, et du mot allemand *heyde, heyden*, païen, étranger, la limite des païens, des étrangers, des gens de race distincte ou inférieure.

Finhey est souvent désigné dans les titres de l'époque féodale sous les noms de *Winhege, Vienhege, Vigenhege, Vinheim, Vihenhege;* dans une charte de l'abbesse Herrade de Landsperg, citée par l'auteur de l'*Histoire de la ville d'Obernai*, il est appelé *Ujenhege.* Dans une autre du duc Frédéric, fils de Frédéric Barberousse, en faveur de la fondation de Truttenhausen, c'est *Jugenhege.* Cette terminaison *hege* rappelle l'anglo-saxon *heg, haga,* haie, broussaille, et elle correspond dans l'allemand du moyen âge à notre mot de l'allemand moderne *hecke.* Quant au *v* au lieu de *f*, ces lettres ont été fréquemment, comme l'on sait, employées l'une pour l'autre dans les anciens titres ou manuscrits.

Ce petit détail a pour but d'autoriser la supposition que Finhey est un nom à racines plus anciennes que la plupart des noms des localités voisines et que peut-être ce village exista avant la ville qui l'absorba plus tard. Il pourrait dater du temps où la fusion ne s'était pas encore faite entre les

différentes races qui colonisèrent cette partie du pays. Aurait-il servi à distinguer une association d'habitants d'une autre origine que ceux des environs? Si l'une des étymologies proposées ci-dessus pouvait être admise, ne signifierait-il pas limite des étrangers, des *pagani*, de Lètes (*Læti*) peut-être, à distance desquels voulaient se tenir les populations du voisinage, ou qui n'auraient pas encore été convertis à la fraternité chrétienne? Ces fossés que nous voyons encore, et qui ne paraissent pas avoir jamais été couronnés par une enceinte de murailles, dateraient-ils de l'époque celtique? Seraient-ils le reste d'un antique *rings?* Témoigneraient-ils de quelque *castrum* provisoire ou de campagne? N'auraient-ils pu, à une époque plus ou moins reculée, abriter quelque petit groupe d'habitants cramponnés au sol nourricier lors de la retraite des Helvètes ou des Médiomatrikes devant les Triboques ou lors des invasions des quatrième et cinquième siècles? Si Finhey existait dans ces siècles si loin de nous où l'on avait coutume d'enterrer les morts avec des ustensiles à leur usage ou avec leurs ornements affectionnés, il devait avoir un certain rapport avec la nécropole de la *Hauel* et du *Grünling*. N'aurait-ce pas été la ville ou le séjour des vivants au temps où ces parties de la banlieue d'Obernai formaient au nord-est la ville ou le séjour des morts? On sait que les cimetières des peuples de l'antiquité, surtout ceux des races caucasiques venues de l'Orient en Occident, étaient généralement à l'orient des lieux habités. Nous en avons dans nos Vosges plus d'un exemple, entre autres, la nécropole de Dabo. Or, pour une population établie à Finhey l'emplacement du *Grünling* devenait un cimetière parfaitement orienté.

Et plus tard, lorsque, après les cataclysmes du cinquième siècle, le sol de l'Alsace commença à se rasseoir, lorsque, sur ce point du cours de l'Ehn où nous voyons Obernai, florissait la *villa* d'un duc austrasien ou bourguignon, Finhey ne devait-il pas être une dépendance de ce domaine, le gynécée peut-être, ou au moins l'un des quartiers assignés au logement des esclaves ou serfs? Le nom de Finhey ne se retrouve pas, il est vrai, dans les leçons qui nous restent du testament de Sainte-Odile, mais ce testament parle de la cour publique d'*Ehenheim* et de ses appendices, Finhey était, suivant toutes probabilités, un des appendices de cette cour.

Ces probabilités peuvent s'étayer, ce me semble, des découvertes de conduits d'eau en terre cuite, qui ont eu lieu, en 1846 et en 1857, sur différents points du plateau accidenté dit *Bernardswiller-Au*, qui sépare Finhey de Saint-Nabor. Un de ces tuyaux fut rencontré un peu au-dessous de Bernardswiller dans la direction de Finhey, ce qui permet de supposer que les conduits allaient jusqu'à ce dernier endroit, où ils auraient

pu amener l'eau de la source de Sainte-Odile ou du vallon de Niedermünster.

Certes, pour faire venir d'une lieue, par de beaux conduits en terre cuite, l'eau de la source de Niedermünster, il fallait qu'il y eût à Finhey un établissement considérable. Il est d'ailleurs parfaitement admissible que cette eau très-pure, très-fraîche, pourvue de qualités hygiéniques ou salubres consacrées par la tradition, ait pu paraître naguère mériter d'être conduite à un centre d'habitation ou de culture, soit au *frigidarium* de quelque grand seigneur gallo-franck, soit à quelque vivier ou à quelque réservoir d'une *villa rustica* ou *fructuaria.*

Cette *villa* ou cette grande ferme, conservée ou établie par les conquérants de la Gaule rhénane, a dû être, pour ainsi dire, l'aïeule du village de Finhey, dont parlent les documents du moyen âge germanique. Le territoire de ce village comprenait non-seulement le canton rural encore appelé *Finhey*, mais celui qu'on désigne sous le nom de *Heywiller*, et où il paraîtrait que se trouvaient surtout les bâtiments d'habitation ou d'exploitation. Car c'est là beaucoup plus qu'à Finhey qu'on rencontre encore aujourd'hui des traces de constructions.

Les familles de Wangen et de Landsperg ont possédé longtemps des droits féodaux à Finhey. Dès la fin du douzième siècle, comme le constatent des recherches faites par M. l'abbé Gyss, on voit un sire Günther de Landsperg et de Vinheim ou Vinhege, que l'on suppose avoir été le frère de l'abbesse Herrade de Landsperg. Même après l'abandon de Finhey par ses habitants et leur installation derrière les murs d'Obernai, ce qui eut lieu dans le quatorzième siècle, et peut-être même dès la fin du treizième, la maison de Landsperg continua à prétendre exercer les droits de *Berckwein* et de *Bannschatz* sur le territoire de Finhey. Il en résulta de fréquents démêlés entre les seigneurs de Landsperg et le magistrat de la ville d'Obernai, démêlés envenimés, en 1403, par la donation que le chevalier Burckard de Landsperg fit de ces droits à sa ménagère ou servante Dina dite *Liebendoctin*, et qui ne se terminèrent qu'en 1555, à la suite d'une enquête du tribunal de la *Landvogtey* de Haguenau, par une transaction à laquelle présida l'*Unter-Landvogt* Eberhard, comte d'Erpach.

On pourrait même supposer que ce fut pour se dérober au pouvoir des seigneurs de Landsperg que les habitants de Finhey se déterminèrent à abandonner leurs foyers et à aller se mettre sous la protection des bourgeois de la ville impériale à titre de *Pfalburger* ou manants domiciliés au faubourg.

Peut-être aussi ce fait se rattache-t-il, soit, dans le cas où il aurait eu lieu

dès la fin du treizième siècle, à quelque désastre subi à Finhey lors des représailles exercées, en 1261, par les milices strasbourgeoises contre les villes et les seigneuries alliées à l'évêque Walther de Géroldseck, soit plutôt aux dévastations des routiers franco-anglais, qui, en 1365, sous Arnauld de Servole, surnommé l'*Archiprêtre*, mirent à sac le prieuré de Truttenhausen, et qui, en 1375, sous Enguerrand de Coucy, étendirent leurs ravages sur tant de localités alsaciennes.

Nous voici bien loin de notre fibule, bien loin de l'époque où, dans le désordre causé par quelque effroi d'invasion plus terrible encore, elle tomba de la saye de quelque Triboque ou de quelque Gallo-Romain, pour s'enterrer sous les décombres du primitif Finhey au nom resté inconnu. En attendant que ce petit coin de la banlieue d'Obernai puisse fournir à l'archéologie de nouveaux échantillons de son passé, qu'il me soit permis d'émettre le vœu qu'en prenant place sous les vitrines de notre naissant musée, cette fibule conserve le nom du lieu où elle a été trouvée, et où peut-être l'avenir nous réserve des découvertes plus importantes.

L. Levrault.

NOTE

SUR LES FRAGMENTS D'ARCHITECTURE

TROUVÉS A ESCHAU[1].

Des fouilles exécutées aux abords de l'église, pour la construction de clôtures au cimetière, ont mis à découvert plusieurs fragments de pierre taillée et sculptée d'un intérêt incontestable.

Le premier consiste en une dalle portant l'inscription suivante :

DIVITI . ꝓQVE . GV
TTꝓ . DENEGꝓTVR.

Cette inscription se rapporte probablement à l'histoire de Lazare et du mauvais riche (saint Luc, XVI, 19-25). D'après la forme de ses lettres, elle paraît appartenir au onzième ou douzième siècle.

Le second fragment est un fût de colonnette en grès blanc de 9 centimètres de diamètre, avec chapiteau roman de forme cubique de 12 centimètres de côté. Ce chapiteau est orné, sur chaque face, d'un feuillage taillé en creux.

Le troisième fragment représente un sommier en grès orné de feuilles avec frise sculptée. Sur l'une de ses extrémités cintrées, est représenté en relief Samson déchirant un lion.

Le quatrième fragment, de forme semblable à celle du sommier ci-dessus, représente, sur l'une de ses extrémités cintrées, une cigogne portant un reptile dans son bec et, sur la face opposée, un enroulement. Sur les deux faces principales, qui n'ont que 45 centimètres de long sur 20 centimètres de haut, sont figurés deux sujets en relief finement sculptés, représentant : l'un les rois mages conduits par l'étoile devant Hérode, derrière lequel se tient un sbire armé d'un glaive (saint Matth., II, 7, 8), et l'autre les rois mages conduits toujours par l'étoile, devant l'enfant Jésus porté sur les genoux de la Vierge (saint Matth., II, 10, 11).

Enfin le cinquième fragment représente, sur l'une de ses faces, les bergers apercevant, dans toute la pompe du ciel, un ange du Seigneur leur

1. Cette notice de M. Matuszynski, présentée dans une des séances d'avril 1867, se rapporte à une première mention faite en octobre 1866.

annonçant la naissance du Christ (saint Luc, II, 8-11). Sur l'autre face figurent : à droite, l'Annonciation, c'est-à-dire l'ange debout devant la Vierge portant sur une bandelette l'inscription :

AVE . MARIA . GRA

taillée en très-beaux caractères (saint Luc, I, 28, 29); à gauche, la Nativité (saint Luc, II, 7) avec Joseph tournant le dos à la Vierge et à l'enfant Jésus (saint Matth., I, 19). Cette sculpture naïve est très-intéressante à cause de la Vierge qui, nimbée au moment de l'Annonciation, est dépourvue de l'auréole à la naissance de Jésus, dont la tête est couronnée d'un nimbe crucifère.

Tous ces fragments du onzième ou douzième siècle proviennent certainement de l'abbaye de Saint-Benoît, succursale du monastère de Sainte-Odile, qui existait à l'angle nord-ouest de l'église actuelle dont la description se trouve dans la notice de M. L. Spach, publiée en 1840.

A. Matuszynski.

MÉMOIRE

SUR

UN CIMETIÈRE CHRÉTIEN DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE,

DÉCOUVERT A MORSCHWILLER, AU LIEU DIT *BÜHN*.

Morschwiller est un village de 553 habitants du canton de Haguenau. Plusieurs découvertes archéologiques, faites en divers temps, rendent cette localité extrêmement recommandable aux antiquaires. En ordre de date, je colloquerai d'abord les neuf idoles que Beatus Rhenanus rapporte avoir vues, de son temps, scellées dans les murs d'une ancienne chapelle; on ne sait pas ce qu'elles sont devenues. — Le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace cite, tome I, page 238, une très-belle inscription gravée en lettres romaines, sur une pierre prismatique retirée en 1841 des fondements d'une vieille église, assise sur des ruines romaines, et bâtie avec des matériaux romains, au lieu dit Bachhoffen; cette pierre, qui est encastrée depuis 1842 dans le mur de face d'une nouvelle maison à Morschwiller, représente trois guerriers en buste, revêtus de la chlamyde militaire; le propriétaire m'ayant assuré avoir employé dans les fondements plusieurs autres monuments chargés de lettres et de figures provenant des ruines de Bachhoffen, je demanderai si ce ne serait pas le cas de signaler cette remarque à l'attention des explorateurs à venir. — Un mémoire, résumé dans le même volume, page 249, fait connaître une série de sépultures, à dates incertaines, exhumées en 1844, au canton portant le nom de *Lunenwasen:* dix-sept squelettes, encore entiers et sans coffre sépulcral, furent rencontrés ensevelis à 2 mètres sous terre au-dessus de vingt et un autres morts, renfermés à 1 mètre plus bas dans de volumineux cercueils de bois de chêne, de manière que les corps enterrés sans caisse étaient superposés au-dessus de ceux placés dans les boîtes, et qu'il y avait là deux couches de cadavres, l'une sur l'autre, la première évidemment postérieure à la seconde. — Une notice mentionnée dans le tome IV du Bulletin, page 15, indique le tracé de la voie romaine qui menait dans cette antique position. — Les notes de

mon portefeuille énumèrent, comme autres antiquités découvertes à Morschwiller, des monnaies romaines, des débris de vases en poterie rouge, des fragments de tuiles à rebords, des blocailles et des restes de substructions incontestablement antiques. Ce n'est pas là tout:

Dans le canton rural connu sous le nom de *Bühn*, situé à environ 300 mètres au nord de Bachhoffen et à égale distance à l'ouest du Lunenwasen, le labour a fait découvrir, successivement, d'autres tombeaux des temps anciens. Tout d'abord, je dirai que je n'ai assisté ni à la découverte ni à l'ouverture d'aucune de ces nouvelles sépultures, mais j'ai recueilli, sur les lieux, en ce qui concerne leur caractère spécial, de nombreux témoins oculaires, des renseignements, des données, des détails tellement précis et circonstanciés que je crois pouvoir me permettre d'en faire l'objet d'une notice descriptive, d'autant plus qu'autrement elles risqueraient de ne plus jamais être signalées, du moins avec la même fidélité, puisque la plupart de ceux qui en avaient fait la découverte, reposent déjà dans le sommeil de la tombe. Je commence, en répétant que je ne serai que simple référendaire.

D'abord, on a déterré dans ce canton deux tombeaux formés de la réunion de plusieurs pierres en grès rouge des Vosges. Les deux sarcophages, placés, côte à côte, à environ 3 mètres de distance, présentaient l'aspect d'un carré oblong, affectant la forme d'un caveau à couverture tectiforme. Les dalles formant le haut, le bas, les côtés et le lit des tombes, ainsi que celles composant les couvercles, étaient jointes entre elles avec un ciment d'une grande dureté. Les pierres de recouvrement, fermant les tombeaux, étaient inclinées en pente, et placées, comme il est dit, en forme d'un toit à quatre égouts. C'est là, à mon avis, une particularité distinctive, digne d'être notée de ceux qui se font gloire d'étudier le passé dans ses moindres détails.

Les pierres de ces sarcophages existent encore; elles sont simplement hachées; les unes servent de trottoir dans la cour d'un cultivateur de Morschwiller; les autres forment le dallage d'une cave dans la même localité; le piétinement leur a fait perdre quelque chose de leur état primitif. Deux des dalles sont percées d'un trou, de forme carrée, de 1 décimètre de long sur 8 centimètres de large. Un bon vieillard, pour m'expliquer la raison d'être de ces trous, me dit avec naïveté qu'ils avaient été pratiqués pour le placement de la croix.

Dans chacun de ces deux sépulcres gisait un seul squelette, encore à sa place naturelle, orienté, le regard vers le ciel, la tête à l'occident, les pieds à l'orient, les bras alignés le long des côtes. L'intérieur de l'un d'eux ren-

fermait près du corps une arme à deux tranchants, à manche court; à la description qui m'en a été faite, j'ai reconnu la francisque. Le même sépulcre recélait, en outre, plusieurs médailles, un plat en argent à bord recourbé et ciselé, un gobelet en argent, un couteau et une fourchette avec manches en argent. Ces objets, achetés par un brocanteur israélite, sont perdus. Rappellent-ils le genre de vie d'un chef, dont le bonheur consistait à se battre, à boire et à manger; ou contenaient-ils le dernier repas? En tous cas, ce sont là autant d'indices des mœurs des Romains, qu'adoptèrent les Francs, leurs successeurs.

Outre ces deux sarcophages, on a découvert, dans le même terrain, un grand nombre d'autres tombeaux contenant les ossements de corps humains livrés à la terre sans cercueil, comme la première couche de ceux enterrés au *Lunenwasen*. Le terrain, un peu montueux et en pente, étant converti en terre labourable depuis un temps immémorial, rien ne les révélait plus à la surface du sol. Jamais aucun des cadavres n'avait été dérangé pour faire place à un nouveau mort. Les squelettes, encore entièrement intacts et dont la plupart dénotaient une taille élevée, étaient enfouis dans la terre à la profondeur d'environ 1 mètre. Ils étaient tous placés sur le dos, la face tournée vers le ciel, les pieds au soleil levant, la tête au couchant, les bras étendus le long des côtes, les mains ouvertes. J'arrive à la particularité la plus caractéristique: chaque squelette avait près de la tête une pierre brute, de la forme carrée, ronde ou polygone, d'environ une vingtaine de centimètres en diamètre avec épaisseur en proportion. Quelques-uns des morts avaient la tête posée sur le moellon même, comme sur un oreiller. Cette pierre à part, il existe une frappante analogie entre ces tombes et celles de la couche supérieure du *Lunenwasen*, où on a remarqué le même mode d'inhumation, la même pose et la même orientation.

Il m'a été assuré très-positivement, chaque fois où je suis allé aux informations, que le sol n'avait restitué, ni au moment de la découverte des tombeaux ni auparavant, aucun fragment de vase, aucun ornement en fer ou en cuivre, aucune pièce de monnaie, aucun débris d'ustensile ou d'armes, aucun tuileau à la romaine, bref, aucun objet pouvant servir comme base d'observation pour déterminer l'époque à laquelle ils remontaient. Cependant, ce qui ne peut être révoqué en doute, c'est qu'ils dénotent une peuplade sédentaire, vivant en société, mais dont l'ethnographie est enveloppée encore de beaucoup de ténèbres.

Sont-ce des sépultures mérovingiennes? Cette opinion, peu arrêtée d'abord, devint évidente pour le rapporteur au Congrès siégeant à Stras-

bourg en 1859, où M. de Caumont, le fondateur et le directeur de la Société française d'archéologie, assigna positivement ce genre d'inhumation aux Francs, qui ont dépossédé les Romains et auxquels ils ont succédé.

Quelle a été la religion de ceux qui étaient couchés dans ces fosses; sont-ce des tombes chrétiennes? Cette question, on le devine facilement, est de celles qui ont pour nous plus d'attrait que celles proposées sur les poteries, les ustensiles, les armes, les médailles et les divers objets qui d'ordinaire accompagnent les anciennes sépultures. — Le champ est ouvert aux conjectures, et je ne suis point en mesure de me prononcer péremptoirement. Cependant, après avoir cru, en raison du manque d'objets religieux, que ces tombes appartiennent au paganisme, j'ai dû renoncer à cette opinion; j'avouerai donc que je les crois chrétiennes, et s'il en est ainsi, Morschwiller peut justement s'honorer de posséder un des plus anciens cimetières chrétiens dont on connaisse l'emplacement en Alsace. Ce qui m'enhardit à embrasser cette opinion, c'est précisément, non pas le manque de signes religieux, mais l'absence d'objets païens, dont la multitude et la présence sont une des marques distinctives des tombes païennes. Or, nous voyons, dans ce cimetière, qu'on ne croit plus à Caron, aux Mânes, ni aux besoins matériels des morts dans l'autre vie; point de billon pour le passage de l'Achéron; point de vases à libations; point de lampes sépulcrales; point de fioles dites lacrymatoires. Une autre considération qui confirme cette pensée si douce et si consolante, c'est la naïve simplicité des tombes: «*in pulvere dormiam* (Job, VII); *in novissimo die de terrâ surrecturus sum* (Job, XIX, 25);» c'est la pose des cadavres, leur orientation, leur regard vers le ciel, bref, tout plaide, dans ce champ de repos, en faveur de la foi du christianisme. Nous espérons que des observations faites avec soin dans des sépultures qui pourront être découvertes par la suite, en apporteront, un jour, une réponse décisive. L'avenir précisera aussi le moment où ce genre d'inhumation a commencé et cessé d'être en usage dans notre province. Quant aux sarcophages en pierres assemblées, dont les couvercles affectent la coupe d'un toit, cette particularité, d'après les archéologues, se présente après le sixième siècle et on la rencontre jusque dans les tombeaux du moyen âge. Je me résume:

En fait de sépultures, Morschwiller nous a fourni, jusqu'à présent, un mausolée épigraphique romain; des tombes en gros madriers de chêne; des fosses sans coffre sépulcral; des sarcophages en pierres assemblées à couvercle tectiforme; des tombes sans cercueil, caractérisées par une pierre entourant la tête des morts. Ces divers modes d'inhumation sont

une éloquente page de sa vie antique, attestant le séjour des différents peuples qui occupèrent autrefois son territoire. Si nous distinguons chacune de ces sépultures par un caractère particulier et un point de vue spécial, c'est qu'un rapprochement judicieux pourrait fournir matière à de curieuses observations et jetterait peut-être quelque lumière sur les nombreuses vicissitudes de notre chère Alsace.

Nous vivons à une époque où l'on est attentif aux faits archéologiques, et le zèle avec lequel on se livre à l'étude de toutes les découvertes nouvelles, ne peut manquer de profiter aussi à l'archéologie des tombeaux, dont, en général, les particularités distinctives sont encore peu déterminées pour l'Alsace. Des études comparatives redresseront nos erreurs; ou peut-être, on tirera parti, un jour, des indications que nous venons de donner. C'est le hasard qui a amené ces découvertes, et nous pouvons avancer, sans être démenti, qu'il en amènera encore de nouvelles.

Je termine cette notice, un peu longue, par une réflexion que je crois me souvenir avoir lue quelque part, et qui est digne, en tous cas, du caractère auguste dont je suis revêtu : les tombes de Morschwiller, tout en faisant revivre au milieu de nous d'anciennes populations, nous rappellent en même temps une pensée bien propre à nous rendre vertueux, la fragilité de la vie qui ne nous est donnée pendant quelques années que pour nous préparer à passer à une meilleure. Les morts parlent du fond de la tombe pour instruire les vivants!

Les documents diplomatiques sur Morschwiller sont aussi très-reculés. Il est déjà fait mention de cette localité, sous le nom de *Marca Moraswilari*, dans une charte carlovingienne, dont la date correspond au 25 octobre de l'an 771. Cette charte, publiée par Zeuss dans les *Traditiones Vizemburgenses*, page 176, n° 189, fait une Marche alsacienne de Morschwiller et parle d'une colline vinifère située dans l'étendue de son territoire.

Jér. Ans. Siffer,

curé de Weyersheim.

TAPISSERIES DE NEUWILLER

(BAS-RHIN).

L'église paroissiale de Neuwiller conserve quatre tapisseries provenant de l'ancien chapitre de Saint-Adelphe, réuni à celui de Saint-Pierre et Saint-Paul, lors de la sécularisation de l'abbaye de Neuwiller, en 1496.

Ces tapisseries étaient des *dorsalia* et décoraient les stalles du chœur de l'ancienne église de Saint-Adelphe. Elles ont dû être confectionnées peu après 1465, où l'évêque de Strasbourg, Albert de Bavière, constata l'authenticité des reliques de saint Adelphe et les exposa solennellement à la vénération des fidèles, événement représenté sur la quatrième tapisserie.

Ces remarquables tissus figurent la vie et les miracles de saint Adelphe, évêque de Metz. Voici une courte analyse des 18 sujets ou scènes dont elles offrent la représentation:

PREMIÈRE TAPISSERIE.

1. Apparition d'un ange, annonçant aux parents de saint Adelphe que Dieu bénira leur union, et qu'il leur naîtra un fils.

Sur la banderole du messager céleste on lit en minuscules :

ave deo dilecta et o(mn)e genus tuum.

Un second phylactère, qui flotte au-dessus de l'ange, renferme les mots:

hie . vohet . sant . Adolffs . leben . an.
der . engel . verkundet . vns . den . heiligen . man.

(Ici commence la vie de saint Adelphe, l'ange nous annonce le saint homme.)

2. Naissance du saint.

Darnoch . ist . er . in . die . welt . geboren.

(Alors il vint au monde.)

3. Saint Adelphe à l'école.

Vnd . zu . schulen . der . gotlichen . Kunst . usserkore(n).

(Et choisi par Dieu, pour fréquenter les écoles de l'art divin.)

Adelphe, debout au milieu d'une troupe de jeunes étudiants, épelle les mots *Jhesus Maria,* dont il suit les caractères, sur son livre, avec un stylet.

4. **Élection de saint Adelphe.**

Saint Adelphe est assis sur un autel et reçoit les insignes de la dignité épiscopale. Sur la banderole on lit :

Darnoch . wart . er . erwelt . bischoff . zu metz.

(Alors il fut élu évêque de Metz.)

5. **Pouvoir de saint Adelphe sur les démons.**

hie . dribet . er . usz . die . tüfel . noch . geistliche(m) . gesetz.

(Ici il chasse les démons selon les rits de l'Église.)

Saint Adelphe, assisté d'un chanoine et d'un clerc, lève la main gauche en faisant le geste de la bénédiction, tandis qu'il tient de la droite l'étole passée autour du cou d'un énergumène. Un petit démon sort de la bouche de ce dernier. Cinq démons voltigent au-dessus de la tête de quatre personnages, que le saint vient de délivrer de l'esprit du mal.

Le petit corps ressuscitant de la tombe, qu'on aperçoit dans l'angle inférieur, au bas d'une église, appartient déjà au sujet qui commence la seconde tapisserie.

DEUXIÈME TAPISSERIE.

1. **Saint Adelphe ressuscite les morts.**

hie . het . er . die . doten . erqwicket . zum . leben.

(Ici il a rappelé les morts à la vie.)

2. **Charité de saint Adelphe envers les pauvres.**

und . den . armen . luten . grosz . almusen . geben.

(Et il a donné de grandes aumônes aux pauvres.)

3 et 4. **Charité de saint Adelphe envers les pèlerins.**

Dans la première scène, le saint évêque introduit les étrangers dans sa demeure; dans la seconde, il leur lave les pieds.

er. het . die . bilgerin . ge(herb)ergt . von . allen . enden.

Und . vnnen . ire . fuesse . geweschen . mit . sinen . heilgen . hend(en).

(Il a donné l'hospitalité aux pèlerins venus de tous les pays, et leur a lavé les pieds avec ses saintes mains.)

5. **Mort du saint.**

hie . ist . er . dot . und . kommen . zu . ewigem . leben.

(Ici il est mort et arrivé à la vie éternelle.)

Un ange vient d'emporter l'âme du saint. Pendant que le clergé fait la cérémonie de l'absoute, une foule nombreuse vient une dernière fois considérer les traits de l'évêque, qu'on vénère déjà comme un saint. La seconde page du livre, que tiennent deux ecclésiastiques, agenouillés devant le défunt, porte les mots : *Ora pro nobis, S. Adel(phe).*

TROISIÈME TAPISSERIE.

1. Exaltation de saint Adelphe.

Au milieu de la scène on voit un ange entre deux phylactères, renfermant les vers suivants :

durch . gottes . verkundung . geoffenet .
wart . vnd . uns . gegeben .
hie . ist . er . lobelichen . erhebet . der in .
dem . hymel . eweclich . lebet.

(La tombe a été ouverte par suite d'une révélation de Dieu, et ses reliques nous ont été données. Ici on exalte avec grande pompe le saint qui vit éternellement dans le ciel.)

Au-dessous de la première banderole un personnage, vêtu d'une ample simarre doublée d'hermine, est agenouillé devant un monument funèbre, formant une espèce de confession.

Sur deux petits phylactères on lit :

exultabunt sancti in gloria
letabuntur in cubilibus suis.

A côté de cette représentation, on voit la tombe de saint Adelphe ouverte. Un évêque, debout au milieu du sarcophage, remet le chef du saint à un second prélat, qui reçoit sur un linge cette relique insigne. Deux autres évêques, des clercs et des pèlerins assistent à la cérémonie.

2. Translation des reliques à Neuwiller, et

3. Miracle opéré à cette occasion.

Vnd . wart . geführet . gon . nuwiller . in . die . stat.
do . er . viel . wunder . zeichen . volbroht . hat.

(Et il fut transféré dans la ville de Neuwiller, où il opéra beaucoup de miracles.)

Le convoi vient d'arriver aux portes de l'église, où le clergé reçoit le précieux dépôt, au son de toutes les cloches qui, d'après la légende, se mirent d'elles-mêmes en branle.

Attiré par le son des cloches et par les chants de fêtes, un caviste quitte précipitamment la cave, sans fermer le tonneau. Pendant son absence prolongée le vin rejaillit dans l'ouverture supérieure. Ce miracle, raconté naïvement dans une légende du quinzième siècle, est le dernier sujet de cette tapisserie.

QUATRIÈME TAPISSERIE.

1. Châtiment d'un sacrilége.

Un personnage, revêtu d'une armure, perd la raison et se ronge la main, pour avoir voulu violer le tombeau du saint.

Doselbest . wart . vnsinnig . der . sin . grap . zerbrach.

(Celui qui brisa son tombeau, devint furieux.)

2. Guérison de plusieurs paralytiques et d'un aveugle.

Saint Adelphe paraît dans un nuage au-dessus de l'autel. A ses pieds plusieurs malheureux, parmi lesquels un musicien, sa vielle sur le dos, et un petit enfant. Le phylactère porte la légende :

auch . machet . er . die . lamen . gerad . der . blinde . gesuch.

(Aussi il rend l'usage des membres aux perclus, l'aveugle recouvre la vue.)

3. Résurrection d'une jeune fille tombée dans un puits.

hie . erquicket . er . die . jungfrow . in . brunnen . als . sie . was . dot.

(Ici il rend la vie à la jeune fille tombée dans un puits, où elle avait perdu la vie.)

4. Le saint préserve de la mort un enfant tombé dans une chaudière remplie d'eau bouillante.

Vnd . erlost . das . Kint . in . dem . Kessel . vsz . heisser . not.

(Et il préserve de toute brûlure l'enfant tombé dans la chaudière.)

5. Exhibition solennelle des reliques de saint Adelphe.

Ce fait remonte à 1465.

dar . noch . wart . er . hie . gezeuget . mit . lobe . vnd . grossen . eren.

(Ensuite on montra ici ses reliques avec grande solennité.)

6. Saint Adelphe devenu à Neuwiller le refuge et le secours des malheureux.

hie . suchen . in . die . siner . genoden . vnd . hilffe . begeren.

(C'est ici que s'adressent à lui tous ceux qui invoquent son secours et son assistance.)

Ces tapisseries, les plus complètes et les plus remarquables qui aient été conservées en Alsace, étaient, il y a quelques années, presque méconnaissables et dans le plus désolant état de délabrement. Elles ont été depuis nettoyées avec soin, restaurées en partie et garanties contre les injures, aux frais de la Société française d'archéologie, sur la proposition faite, au Congrès de Rheims, en 1860, par le signataire de cette notice.

L'abbé A. Straub.

RAPPORT

SUR QUELQUES OUVRAGES ET REVUES

REÇUS EN ÉCHANGE DU BULLETIN.

Messieurs, les volumes que nous envoie la Société archéologique de Constantine sont substantiels à un haut degré; MM. les membres de cette compagnie sont, il est vrai, placés sur un terrain d'une incomparable richesse; après Rome et certaines parties de l'Italie, c'est peut-être une des mines les plus fertiles pour les débris d'architecture romaine. Le terrain est bien exploité; je remarque que ce sont, en majorité, des officiers de notre brave armée, des magistrats, des médecins, des employés qui s'occupent de fouilles et d'études archéologiques, dans leurs moments de loisir.

L'épigraphie numidique et latine s'est surtout enrichie depuis que nous sommes établis dans les provinces de l'ancienne régence d'Alger. Tipasa (Théveste, Tebessa) et Lambessa sont les deux points importants que nos confrères de la province de Constantine ont explorés dans tous les sens. Des travaux antérieurs, faits par les archéologues français et allemands, leur ont indiqué la voie et stimulé leur zèle. Dans le dernier volume de leurs publications (1866), le mémoire de M. Chabassière sur l'ancien *Thubursicum Numidarum*, Madauri et Tipasa, consigne, restaure, complète et commente de nombreuses inscriptions, et de ce nombre quelques-unes ont un intérêt historique général. Je citerai celle en l'honneur de Juba, descendant de Massinissa, une autre en l'honneur de Claude le Gothique (268-280), une autre portant la consécration d'un monument à la Fortune par Cajus Vasidius, dont la biographie officielle se trouve, pour ainsi dire, reproduite en entier dans les titres qui lui sont attribués, et qui nous le montrent simple soldat d'abord, puis montant, de grade en grade et d'honneur en honneur, jusqu'à l'édilité.

Des notes archéologiques, sur la même localité de Tébesse, par M. Girol, nous donnent, sous ce modeste en-tête, une petite monographie sur l'origine, les progrès, la prospérité et la chute de cette importante colonie romaine. A la suite de cette lecture, on est au fait des monuments qui sont encore debout; c'est-à-dire que l'arc de triomphe connu sous le nom de l'arc de Septime-Sévère (mais qui est de Caracalla,) et la basilique,

c'est-à-dire le tribunal romain, nous sont présentés dans tous leurs détails. M. Girol entame, en passant, une discussion, d'ailleurs très-courtoise, avec l'un des précédents explorateurs, M. Moll, sur l'époque de la fondation de Tebessa, sur les édifices et leur destination. Éloignés des lieux, nous n'avons aucun droit de nous prononcer pour l'un ou l'autre des deux rivaux.

A Lambessa, qui était le quartier général de la IIIe légion, M. Barnéoud a découvert la grande voie romaine qui conduisait à Cirta (Constantine).

L'aqueduc romain de Toudja fait le sujet des notices de MM. Mélix et Dewulf; M. Marchand relate et décrit 115 inscriptions recueillies de 1865 à 1866, dans l'ensemble de la province de Constantine, et M. le grand rabbin de cette circonscription consistoriale donne des détails curieux sur les Juifs d'Algérie et de Tuggurt.

Des inscriptions numides ont été recueillies par M. Judas, c'est dire que le cercle des explorations n'est point circonscrit dans l'époque romaine.

Dans l'un des volumes précédemment envoyés par la Société, nous avons remarqué un mémoire de M. Payen sur les travaux hydrauliques des Romains, dans le district de *Wodna;* c'est un travail qui touche aux questions d'agronomie et d'exploitation, puisque l'auteur y traite des moyens de recueillir et d'aménager les eaux en Afrique, et des résultats avantageux que l'on pourrait en tirer pour l'hygiène publique et la fécondation du sol. Nous aimons à penser que les études de ce genre sont prises en sérieuse considération par qui de droit.

La description du monument des Lollius, qui date du règne d'Adrien, est due à la plume de M. Leclerc; nous apprenons par l'inscription que cinq membres de cette famille ont été honorés d'un mausolée par le préfet Lollius.

D'autres inscriptions trouvées à Constantine et dans les environs donnent de plus amples détails sur cette puissante famille. Le préfet avait des rapports avec l'écrivain Apulée. Quant au mausolée même, qui se trouve sur le sommet d'une éminence, à quelques lieues au nord-ouest de Constantine, il a la forme d'un cylindre creux sur un soubassement; la corniche est surmontée d'un attique; le tout paraît être d'une fort belle conservation.

M. Féraud relève l'état des monuments celtiques de la province de Constantine, car c'est un des faits les plus saillants et les plus bizarres, mis en évidence par l'érudition contemporaine, que des monuments, surtout des tombeaux appartenant à l'âge de pierre, se retrouvent, en Europe, identiquement les mêmes dans les contrées du Nord, du centre et de l'Occident; qu'il y en a de pareils au Pérou et au Mexique. Les dolmens de la province

de Constantine sont relatés soigneusement par M. Féraud, et nous apprenons à connaître par son travail la présence simultanée de ce genre de restes celtiques et de tours circulaires.

La Société lucernoise continue à nous livrer des volumes très-substantiels; ce sont, pour la plupart du temps, des monographies historiques. Le volume XXI (année 1866) contient, par exemple, l'histoire des anciens seigneurs de Beroldingen, dont le château patrimonial s'élève encore, en ruines, il est vrai, au-dessous du site pittoresque de Seelisberg, à une médiocre distance du lac de Lucerne. On y trouve une chapelle curieuse, du milieu du seizième siècle, avec un autel ornementé. Ce travail est dû à la plume consciencieuse de M. Schneller, notre correspondant. Le même volume contient aussi un mémoire historique sur l'agronomie d'une partie du canton d'Unterwalden. L'auteur, M. Martin Kiem, a mis à profit toutes les archives communales du canton, pour décrire les variations qu'a subies le système de culture dans ce canton alpestre. On nous livre, dans la même publication, l'histoire monétaire de cinq cantons avec des tableaux. — Une notice sur une querelle d'intérieur, une guerre civile au petit pied, entre les partis des Linden et des Harten à Schwyz, termine cette livraison intéressante.

Il nous arrive aussi des communications très-curieuses de la Société archéologique de Wisbaden. Ici c'est l'archéologie romaine et chrétienne qui prédomine. Le 7e volume (1864) renferme un traité considérable sur le *Castellum Mattiacum* (Wisbaden) par M. le professeur Becker. Le même collaborateur donne des descriptions chrétiennes archaïques de la contrée du Rhin moyen. M. le docteur Schalk décrit les fouilles faites dans les tumuli du Waisenthurm, qui donnent des résultats analogues à ceux des tumuli fouillés chez nous. Le même membre livre des détails, basés sur les documents originaux concernant le Kugelherrenhaus du Kœnigstein, c'est-à-dire, d'une maison relevant de la congrégation des frères de la Vie en commun, fondée par Gérard Groot en 1340.

Cette collection nassauvienne imprime des textes originaux, extraits des chroniques locales, par exemple, de celle de Limpurg.

La Société géographique de Vienne nous a transmis six volumes ou brochures; ce sont des mémoires topographiques, géologiques, minéralogiques, climatologiques; mais quelquefois aussi des notices historiques et archéologiques, d'un intérêt assez direct pour nous. Telle est, par exemple, la monographie de M. Gareis sur Pola et ses environs. — Vous n'ignorez point que Pola, en Istrie, conserve des antiquités romaines remarquables, qui peuvent utter au moins avec celles du midi de la France. — Pour le

gouvernement romain la colonie de Pola était une position stratégique excellente contre les Liburniens et les Dalmates. Détruite par Auguste, qui voulut punir sa défection après la mort de César, elle fut ensuite rebâtie à neuf par le même empereur sous le nom de Pietas Julia. Le forum était orné et limité par deux temples, dont l'un subsiste encore, à la fois élégant et magnifique; c'est l'une des reliques les plus précieuses du règne d'Auguste. On l'a transformé en musée, comme la maison carrée de Nîmes, et restauré en partie, car il avait brûlé; mais les ornements originaux de la frise, de la corniche et de la cella subsistent; ils ont été plus d'une fois imités. — Le temple de Diane est, pour ainsi dire, incrusté dans l'hôtel de ville moderne. La *porta Aurata,* ainsi nommée d'un grillage d'or, avait trois arches, elle était dédiée à Minerve. Un seul arc, richement ornementé, subsiste; il avait été élevé par Posthuma en l'honneur de son mari, de la famille historique des Sergius. — D'autres inscriptions, sur le même arc, relatent les dignités locales de plusieurs membres de cette même famille. La *porta Aurata* a quelque analogie avec l'arc de triomphe d'Adrien à Athènes.

L'amphithéâtre ou *les Arènes* sont admirablement conservées, du moins quant au mur extérieur. Cet édifice forme une ellipse, à deux étages d'arcades avec un troisième étage à fenêtres carrées; il s'élève à la hauteur de 27 mètres. — On compte 72 arcades par étage. L'intérieur ne présente plus que des décombres; il contenait jusqu'à 50,000 spectateurs.

A chacun des quatre points cardinaux du mur d'enceinte se trouvait une tourelle; on n'est point d'accord sur la destination de ces parties de l'édifice.

L'amphithéâtre de Pola présente une particularité: adossé contre une colline, il n'a, de ce côté, que deux étages, tandis que, du côté de la mer, on a dû allonger les piédestaux des colonnes inférieures. La naumachie est représentée dans cet édifice antique; c'est-à-dire qu'un vaste bassin de $56^{m},06$ de longueur, de 8 mètres de largeur, et de 4 mètres de profondeur occupait l'axe de l'ellipse intérieure; un canal amenait l'eau de la colline; un autre canal dégorgeait dans la mer. Le bassin était revêtu de pierres quadrangulaires, ayant des entailles pour y placer des poutres mobiles. Après les naumachies, ces poutres formaient un plancher au-dessus du bassin, et rétablissaient ainsi l'arène des combats sur terre ferme. Au-dessous des poutres, le bassin continuait à servir de dock pour les galères des naumachies.

L'amphithéâtre de Pola avait été construit dans le premier siècle de l'ère chrétienne, peut-être par Vespasien; car Cénide, la favorite de cet empereur,

habitait l'Istrie. Jusqu'au dix-septième siècle ce magnifique édifice avait été maintenu intact; puis il avait été entamé par un ingénieur pour construire la citadelle italienne. Vu du côté de la mer, l'amphithéâtre offre l'aspect le plus imposant, surtout au moment du lever du soleil; ce site en fait une construction exceptionnelle, car les arènes de Vérone, de Nîmes, d'Arles, le Colisée, manquent de ce fond ou de ce premier plan.

Je ne parle ni du *nymphæum*, ni du théâtre, qui n'existent plus, ni des portes détruites. Sous la domination gothique et byzantine, des églises chrétiennes s'élèvent, mais elles subissent aussi plus d'une avanie; les Vénitiens, les Pisans, les Gênois, les Uscoques dévastèrent tour à tour la ville de Pola. Sa population, en 1797, était tombée à 600 habitants; — maintenant c'est une ville considérable, qui renferme dans son sein les principaux établissements de la marine autrichienne.

Nous tenons de la Société historique générale de Suisse la *Chronique de Mathias de Neuburg*, secrétaire de Berthold de Buchegg, évêque de Strasbourg, de 1328 à 1353. Ce curieux ouvrage a été publié, grâce à la munificence de ladite société, par les soins de son secrétaire-archiviste, M. Nidber, qui a scrupuleusement collationné les deux manuscrits de Berne et de Strasbourg. Le Codex de Berne porte le nom de Mathias; celui de Strasbourg, conservé à la bibliothèque du séminaire protestant, est anonyme. Le manuscrit de Berne appartenait au couvent de l'ordre de Cîteaux à Metz, et devint, en 1632, la propriété de la bibliothèque bernoise; il commence par une compilation encyclopédique de philosophie, d'histoire et de géographie, laquelle est suivie par la chronique même de Mathias, embrassant l'époque de 1270 à 1350. Le manuscrit de Strasbourg provient d'un don de l'ammeistre Wencker (1743); il renferme d'abord une histoire générale depuis Dagobert (631) jusqu'à l'avénement de Rodolphe de Habsbourg; puis vient la chronique de Mathias; à la suite de la chronique se place la biographie de Berthold de Buchegg et de son successeur, Jean de Lichtenberg. Il existe entre les deux chroniques des divergences assez sensibles, que l'éditeur discute avec une remarquable sagacité. Il pense que le chroniqueur de Berne est plus ancien que l'auteur du manuscrit de Strasbourg, qui a fait usage du premier travail, et l'a fait suivre d'un extrait de la chronique d'Ebersmünster et d'une liste des évêques de Strasbourg.

L'importance de l'œuvre de Mathias de Neubourg, et de celle de son successeur, au point de vue de notre histoire alsatique, saute aux yeux, rien qu'à se rappeler les événements mémorables, sanglants, tragiques, qui signalent l'épiscopat de Berthold; sa lutte avec le clergé, la grande peste de 1348, la persécution et le martyre des juifs, la singulière apparition des

flagellants. Le style latin de Mathias n'est pas toujours élégant, ni très-régulier, il se permet des infractions fréquentes à la grammaire et à la syntaxe, mais la naïveté et l'intérêt dramatique du fond rendent le lecteur, sinon indifférent, du moins très-indulgent à la forme. Je considère cette édition scrupuleuse de Mathias, avec l'appareil érudit qui précède ou l'accompagne, comme l'une des publications les plus méritoires et les plus attachantes pour notre histoire locale.

Le *Messager des sciences historiques de Gand* est l'un des recueils les plus substantiels dans la série des envois qui nous parviennent périodiquement; il est rédigé avec le concours des savants les plus éminents de la Belgique et du nord de la France; bibliothécaires, archivistes, hommes de lettres, hommes de science y contribuent; les tables des matières sont des plus variées; les mémoires embrassent les matières les plus diverses; malheureusement la plupart des sujets sont complétement étrangers à ceux dont nous devons nous occuper, ou ne se rattachent qu'indirectement à l'histoire et à l'archéologie de notre vallée rhénane. Ce sont des monographies sur les églises ou des ameublements d'église en Belgique, surtout en Flandre; des descriptions de tableaux d'église; des notices biographiques et bibliographiques, ou de peintures murales; des monographies sur les écoles de peinture et de musique, sur les institutions municipales, etc. L'un des derniers numéros du *Messager* contient une notice biographique sur feu M. Warnkœnig, que nous avons eu l'honneur de compter parmi nos membres honoraires.

Le dernier numéro de ce recueil contient, page 2, le fac-simile, par photographie, d'un diptyque de la fin du quatorzième siècle, appartenant à notre ancien confrère, M. de Ring; une notice sur l'ancien hôtel de ville de Maestricht, par M. Shœpstein; un mémoire substantiel et très-érudit, de M. Pinchart, sur les écoles de musique des Pays-Bas.

Dans le dernier envoi de la Société des antiquaires de Morinie (livraisons 55-60), j'ai remarqué une monographie sur O'Connell et le collége anglais à Saint-Omer (par M. Lelavrois). Ce collége a été fondé, en 1592, avec l'autorisation de Philippe II d'Espagne, qui possédait alors la province d'Artois. En 1760, ce pensionnat de jésuites fut autorisé à prendre le titre de collége royal. Lorsqu'en août 1762 un arrêt du Parlement ferma les maisons de jésuites, le collége de Saint-Omer passa sous la direction de prêtres séculiers, venus d'Irlande et d'Écosse (1765). En 1793, il fut transformé en hôpital militaire.

C'est en 1791 que Daniel O'Connell, le grand agitateur réformiste de l'Irlande, était entré, comme élève, avec son frère Maurice, dans la mai-

son de Saint-Omer. Le supérieur de la maison, Stapleton, prédit de suite les grandes destinées du jeune Daniel, dans une lettre qu'il écrivit à l'oncle des deux frères O'Connell. En 1792, Daniel O'Connell passa dans le séminaire irlandais de Douai, et, le 21 janvier 1793, il retourna en Angleterre.

La Société archéologique de Genève nous a transmis récemment un magnifique volume in-4° de *Regestes genevois*, c'est-à-dire d'une collection de documents résumés de l'histoire de Genève, depuis l'origine de la cité jusqu'au quatorzième siècle. Une introduction historique très-substantielle, due à MM. *Paul Lullin* et *Charles Lefort*, facilite aux chercheurs l'intelligence des actes condensés, qui, tout en se suivant chronologiquement, donneraient peut-être à un lecteur étranger une idée confuse et incomplète des destinées de Genève.

Ces regestes constituent un recueil immense, émule d'une publication analogue, faite à Berne, sous la direction de M. Hidber, et dans la *Suisse romande*, sous la direction de M. Forel.

Il existe une analogie assez frappante entre certaines époques de l'histoire de Genève et de notre cité strasbourgeoise. A Genève, comme chez nous, ce sont les évêques qui forment le centre, l'unité de cette histoire locale; à Genève, comme chez nous, ce sont de grands feudataires qui deviennent les égaux de la puissance épiscopale. Les comtes du Genevois et les comtes de Savoie jouent dans cette dramatique histoire un rôle, je ne dirai pas identique, mais correspondant à celui de nos dynastes alsaciens, et la bourgeoisie de Genève se constitue en pouvoir municipal d'abord, puis gouvernemental, comme la bourgeoisie de Strasbourg. Dans les deux cités le seizième siècle est marqué par les péripéties de la réforme religieuse et sociale; mais tandis qu'à Genève le sévère profil de Calvin domine, de dix coudées, les figures de ses aides ou de ses antagonistes, à Strasbourg les rôles sont partagés entre un grand nombre de personnages, et dans les deux camps rivaux les antagonistes sont souvent de taille égale. Au surplus, les *Regestes de Genève* ne touchent point jusqu'ici au siècle de la Réforme; dans l'intérêt de la science historique impartiale, espérons que les éditeurs poursuivront leur œuvre première, et ne s'arrêteront point à l'année 1312.

Un autre rapprochement se présente entre les deux cités. De même que, chez nous, le diocèse de l'évêché embrassait les deux rives du Rhin moyen, le diocèse de Genève avait une circonscription bien irrégulière, originale, et qu'une belle carte, qui précède le volume, rend sensible à l'œil de

l'observateur le plus superficiel. Il s'étendait sur la rive méridionale et une partie de la rive septentrionale du beau lac Léman; il touchait d'un côté au pied du mont Blanc, d'un autre aux vallées intérieures du Jura.

Je pourrais suivre ce parallélisme; mais ces quelques indications suffiront, je pense, pour vous convaincre que les *Regestes de Genève* formeront l'un des ornements les plus précieux de notre bibliothèque.

L. Spach.

MÉMOIRE SUPPLÉMENTAIRE

SUR

LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE REICHSHOFFEN,

PRÉSENTÉ A L'OCCASION DE NOUVELLES DÉCOUVERTES.

Antiquités romaines de Reichshoffen.

Depuis l'envoi de mon rapport sur le cimetière gallo-romain de Reichshoffen (voir le Bulletin, 1re série, t. IV, partie des Procès-verbaux, p. 108), on a trouvé, dans le même champ mortuaire, d'autres urnes cinéraires, dont deux ont, à mon appréciation, une valeur à la fois archéologique et historique, et sont, à ce titre, dignes d'une mention particulière dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. De plus, des fouilles opérées dans le même district ont procuré la découverte d'autres antiquités, qui méritent également de fixer l'attention des membres de la Société d'Alsace. Ces nouvelles découvertes qui, sans exception, sont toutes de l'époque romaine, sont, pour la plupart, venues à ma connaissance, dans une pérégrination faite dans le canton de Niederbronn au mois d'août de l'année 1861. Si je ne les ai pas signalées plus tôt au comité, c'est que je croyais toujours qu'il en serait rendu compte par une plume plus autorisée que la mienne. Au surplus, je n'en donnerai qu'une description sommaire, que j'accompagnerai de quelques réflexions que l'examen des objets, la visite des lieux et la déposition des témoins oculaires m'ont suggérées.

Ce fut dans les derniers mois de l'année 1860 qu'a été découvert le cimetière qui nous occupe, à dix minutes nord-ouest de Reichshoffen, dans le canton dit *Schieshirsch*, aux abords de l'ancienne voie romaine de Mertzwiller à Niederbronn, dont j'ai décrit le parcours dans un mémoire cité dans le troisième volume du Bulletin, page 60. Cette position se trouvait hors du Reichshoffen romain, dont le nom est ignoré, ce qui est conforme à la loi des Douze Tables, qui défend la crémation des corps et les inhumations dans l'intérieur des villes. Depuis la découverte, plus de deux cents vases, en poterie et en verre, sont sortis de ce cimetière à ustion. Le terrain, de nature sablonneuse, n'avait jamais été bouleversé jusqu'à la profondeur où gisaient les urnes : toutes se trouvaient enfouies

debout à une profondeur de $0^m,50$ à $0^m,80$, telles qu'elles avaient été déposées dans le sein de la terre. Elles sont de formes très-variées et offrent également une grande variété pour la couleur, le vernis et la dimension. Elles contenaient toutes, sans distinction, des cendres et des fragments d'os calcinés, mêlés avec de la terre noircie par l'action d'un feu ardent. Plusieurs renfermaient un clou, semblable à nos anciens clous à couvreur; je possède un de ces clous avec l'urne dans laquelle il s'est trouvé incarcéré durant la série des siècles passés jusqu'à nous : j'offre l'un et l'autre au musée de notre Société. Quelques-uns des vases de terre cuite avaient un opercule de verre, et c'est là, sans contredit, un fait curieux. Le gisement des urnes n'était environné d'aucun vestige de maçonnerie, mais, chose digne de remarque, chaque place avait subi, avant l'ensevelissement, l'action du feu ; le calorique a noirci la terre, tout à l'entour, et on a remarqué des matières calcinées, entremêlées de charbons. Si l'incinération des cadavres n'a pas eu lieu sur place, il reste hors de doute que le feu a purifié le sol, avant de recevoir la sépulture à l'endroit même où avait reposé le brasier. On a observé le même rite funéraire dans le gisement des urnes des deux cimetières gallo-romains d'Uttenhoffen et de Zinswiller, que j'ai signalés au comité dans le temps. (Voir le Bulletin, 1re série, t. IV, p. 112, et 2e série, t. I, p. 16, et t. II, p. 5, partie des Procès-verbaux.) Le feu a joué un grand rôle dans le paganisme; il était regardé par les anciens comme l'élément le plus immatériel, celui qui, par sa pureté, s'approchait le plus de la divinité.

Quelle date faut-il assigner à ces vases cinéraires, où dorment des générations disparues? Le second siècle de l'ère chrétienne fut l'apogée de la civilisation romaine dans cette partie des Gaules; ce fut sous les règnes florissants des Antonins que la contrée se couvrit de villas, de vicus, de villages, de voies de communication, de thermes, de colonnes, de statues équestres, d'édicules sacrés, de temples, de nombreux *ex-voto* en l'honneur des divinités, de bas-reliefs, d'inscriptions datées et non datées; c'est à ces temps que je reporte le cimetière qui fait l'objet de ce mémoire, et qui est, à coup sûr, une des découvertes les plus intéressantes que de longue date nous ayons faites dans cette région, occupée alors par un détachement de la VIIIe légion, qui avait un gîte au fort de Glosheck, près de Mertzwiller, comme je me propose de le démontrer dans une autre occasion. Mais il est temps de passer aux nouvelles découvertes.

Le 1er mai 1861 il a été déterré une très-belle urne en poterie rouge lustrée, sans anses, de $0^m,18$ de haut, avec une ouverture de $0^m,07$ en diamètre. C'est un vase de luxe, qui porte extérieurement, à la naissance

de l'orifice, le nom du potier, tracé à l'entour, et encadré par un double filet, comme il suit : DAPORRICF (*Daporricus fecit*). La panse, qui est très-peu marquée, est ornée d'une longue et sinueuse tige à feuilles de lierre.

La première observation que je ferai relativement à cette urne, c'est qu'elle se compose d'une pâte très-fine, qu'elle est d'un travail fort élégant, et qu'elle a encore tout son poli; sa fraîcheur et sa conservation sont si parfaites, qu'elle n'a pas éprouvé la moindre altération, malgré son âge plus de dix-sept fois séculaire; on dirait qu'elle n'est sortie que depuis peu des mains de l'ouvrier; elle paraît appartenir à la classe de ces vases céramiques que les archéologues désignent sous le nom collectif de vases étrusques. Quoi qu'il en soit, c'est, sans contredit, la plus belle urne qui ait été retirée jusqu'ici du cimetière romain de Reichshoffen.

Une autre particularité, digne de remarque, c'est que le nom n'est écrit ni en creux ni en relief; pour le former, l'artiste s'est servi d'une couleur rosée, c'est-à-dire, d'une couleur tirant sur un rouge d'une autre nuance que le vase; c'est donc à l'aide d'une liqueur qu'il a été imprimé. La difficulté n'est point de savoir si l'on formait à l'époque romaine des lettres avec des liqueurs colorées, il est sûr qu'on écrivait avec du cinabre.

L'écriture ne manque non plus d'intérêt paléographique; les lettres ont été imprégnées avec un stylet ou plutôt avec un pinceau. Le vermillon en est aussi vif que si elles venaient d'être peintes. Elles sont en majuscules romaines, et à très-peu de chose près, toutes de la même hauteur. Quelques-unes ont quelque chose de la forme des lettres étrusques.

Il reste à résoudre une question que je me fais, celle de la destination de cette urne; le feuillage de lierre dont elle est revêtue, me porte à croire qu'elle renfermait les cendres d'un soldat romain de haute distinction. En effet, le musée lapidaire de Lyon, décrit par Comarmond, conserve parmi les monuments épigraphiques un certain nombre de cippes funéraires, élevés à la mémoire d'anciens soldats, où l'on voit figurées des feuilles de lierre; je ne citerai ici que trois de ces monuments : le premier fut élevé à la mémoire éternelle de Cassianus Lupulus, soldat de la légion impériale; le second, à la mémoire de M. Titus Helvinus, vétéran de la VIe légion victorieuse, et le troisième, à la mémoire de M. Aurelius Primus et de C. Modestus Peregrinus, deux militaires étroitement liés par des sentiments d'amitié et incorporés dans la même légion. Ainsi, du temps des Romains, la feuille de lierre a été un symbole funéraire, dont la signification particulière était de caractériser des guerriers.

Nous savons que cette région était au moyen âge un district particulier

des chevaliers féodaux, il ne serait pas impossible qu'ils ne fussent que les successeurs des légionnaires romains. Il existe dans la circonscription un certain nombre de bas-reliefs, ornés de torques; comme c'était là une décoration militaire chez les Romains, ces insignes ne dénoteraient-ils pas la dignité ou les fonctions des donateurs, et partant, ne confirmeraient-ils pas jusqu'à un certain point l'opinion que je me permets d'émettre, que les chevaliers de l'époque féodale ont ici succédé aux chevaliers de l'époque romaine?

Enfin, par cette découverte, la liste des noms des potiers gallo-romains s'est accrue d'un nom de plus, de celui de Daporricus. Ce nom et celui de BELESVS.F (*Belesus fecit*), inscrit sur un vase que Schœpflin, dans une note au bas de la page 238 du tome II, édition de 1761, rapporte avoir été trouvé à Niederbronn, sont à ajouter à ceux que notre savant collègue, M. le colonel de Morlet, a édités dans le Bulletin, comme ayant été observés sur les poteries romaines trouvées dans le département. (Voir t. IV, p. 100.)

Cette belle urne lettrée est devenue la possession de M. Lehmann, curé-recteur de Reichshoffen, qui, sur ma demande, en a fait don au musée de la Société d'Alsace, où elle est exposée maintenant dans une de ses vitrines.

Parmi les découvertes faites dans les fouilles de 1861, je donnerai encore quelques détails sur un autre vase cinéraire, qui aussi offre de l'intérêt sous plus d'un rapport. Malheureusement cette poterie a été brisée, et je regrette d'avoir à dire qu'elle est perdue pour la science. C'était, d'après le récit des ouvriers et celui d'autres témoins oculaires, et d'après quelques éclats que j'en ai vus, une grande urne de terre, comme un barillet, à ouverture assez large, à panse prononcée, garnie extérieurement de deux oreillons à boutons, contenant des ossements, des cendres, des éclats de vases et de la poussière. On soutient qu'elle renfermait les restes incinérés de plusieurs morts. D'après cela, il serait possible que ce fût une ampoule, comprenant les cendres de la classe des esclaves et des pauvres, soit, de ceux que l'on jetait à Rome dans les *puticuli :* selon le témoignage de Gruter et de Bergier, il y avait des *puticuli* semblables dans les lieux destinés aux enterrements sur le bord des grands chemins; ils se nommaient *columellæ*, *saxa* et *ampulæ*. Toutefois, mon opinion ici n'est point exclusive; on pourrait admettre, avec autant de probabilité, que le vase renfermât les cendres de pestiférés, de soldats tués dans une bataille, ou de personnes quelconques mortes à la suite de quelque événement tragique. Mais il est beaucoup plus probable que ce fut un *dolium* funéraire, servant d'enveloppe préservatrice à une ou à plusieurs urnes. D'après les antiquaires, le *dolium* d'argile, de la forme d'un barillet, se rencontre de-

puis Pline l'Ancien, dans la plupart des cimetières à ustion; il renfermait l'urne proprement dite. Quoi qu'il en soit, cet ossuaire, qui n'est point postérieur au milieu du second siècle, attendu qu'à cette époque l'usage de brûler les morts tomba en désuétude, mérite, selon moi, d'être signalé à l'attention des archéologues, tant à raison de sa forme toute particulière, qu'à raison de sa rareté en Alsace.

Par la découverte de ce cimetière et de ceux d'Uttenhoffen et de Zinswiller, un fait qui reste acquis à l'histoire, c'est qu'il existait dans cette contrée des cimetières communs aux époques qu'ils accusent; on peut en conclure avec certitude, non pas à des fermes isolées, mais à des habitations agglomérées. De plus, par la position des urnes, j'ai acquis la conviction qu'une sépulture, une fois faite, ne se déterrait plus pour faire place à une nouvelle inhumation, mais qu'elle restait intacte dans la suite des temps, comme cela a lieu aujourd'hui encore dans les cimetières appartenant en propre aux israélites. Enfin, le foyer consécratoire, dénoté par les restes de charbons que l'on a rencontrés, tout en indiquant les mêmes coutumes funéraires à peu près dans les trois cimetières, prouve encore que les champs mortuaires ont été réputés comme sacrés dans leur destination.

Dans le même périmètre, on ne saurait creuser sans rencontrer des antiquités. A très-peu de distance, à l'est du cimetière, à peu près à l'endroit où se trouve le débarcadère du chemin de fer, des travaux de terrassement ont amené la découverte d'un bas-relief, brisé par le bas, représentant Mercure caractérisé par ses attributs. La sculpture, simplement ébauchée, ne présente qu'une seule face travaillée, dont les parties saillantes ont subi des mutilations; les autres faces paraissent avoir été engagées dans un mur. Ce monument, transporté au musée de la Société par les soins de M. Bauer, agent voyer de la circonscription, a été trouvé à côté de restes de fondations en pierres et au milieu de nombreux débris romains, dont j'ai rencontré encore une partie sur place. Je signale ici cette observation, parce que, d'après ces restes et d'après le rapport qui m'a été fait par ceux qui en ont fait la découverte, on ne peut douter de l'existence d'un édicule sacré, élevé en cet endroit, en l'honneur de Mercure.

Je passe maintenant à une découverte d'une autre nature, faite la même année, à proximité du cimetière, dans la propriété de M. le comte de Leusse, maire de Reichshoffen; elle consiste dans un bassin à eau vive, d'origine romaine. Il est très-regrettable que ce réservoir n'ait été conservé en entier. Il formait un carré muré en briques, d'environ 4 mètres en tous sens. Le fond en était pavé en grands carreaux de terre cuite, ajustés ensemble

au moyen d'un ciment fort dur; le carrelage était noyé dans un mortier composé de la chaux hydraulique et de la brique pilée: ces sortes de béton étaient usitées dans la contrée à l'époque romaine; on en a rencontré ailleurs d'autres semblables, ainsi que je l'ai noté dans d'autres occasions. L'eau fut amenée dans le bassin ou éconduite par des pierres de grès, taillées en rigole, dont j'ai remarqué des débris sur les lieux, ce qui ne laisse aucun doute sur sa destination de réservoir à eau vive. Parmi les décombres, j'ai aussi remarqué des tuiles en argile rouge, à rebords latéraux: ce sont là d'autres témoins de son âge. Il reste la question la plus importante à résoudre, celle de savoir à quoi servait cette piscine.

En adoptant l'opinion (voir le Bulletin, 2e série, t. I, partie des Procès-verbaux, p. 26) que le bassin formait une espèce de fourneau ou de foyer souterrain, on pourrait en conclure que c'était le lieu où les morts étaient brûlés; l'incinération qui caractérise le cimetière, suppose évidemment un lieu de brûlement, autrement un lieu de crémation, nommé *ustrinum* par les Romains.

J'ai entendu des personnes qui en font une étuve où l'on prenait des bains froids. Je ne discuterai pas cette opinion.

Mais je ne peux me dispenser de faire une remarque au sujet de l'ensemble des diverses antiquités que nous venons de décrire. Je me demande si nous ne devons pas les considérer comme rassemblées par un principe d'unité, plutôt que comme des constructions éparses. Au reste, rien de plus facile à expliquer que la pensée, que le tout s'était formé sous l'inspiration d'une idée d'ensemble.

Décidément, les cérémonies funèbres étaient nombreuses chez les Romains. Avant de brûler les morts, on sait qu'ils lavaient les corps dans l'eau froide; dans cette purification lustrale, le paganisme voulait symboliser la pureté, la candeur, l'innocence de l'âme. Je serais dès lors assez porté à croire que c'est dans la piscine que nous signalons, où on aurait lavé les cadavres avant de les porter au bûcher, où on les aurait arrosés de liqueurs précieuses, ondoyés de parfums, et où on leur aurait mis dans la bouche une pièce de monnaie pour payer le passage du Styx. Enfin, Mercure, qui compte dans ses attributions la charge d'accompagner les morts dans le royaume des ombres, aurait eu, tout naturellement, sa chapelle à proximité du cimetière.

Par ces réflexions, je n'ai point la prétention d'avoir dit en tout des choses parfaitement réelles, mais elles feront comprendre que les découvertes qui les ont inspirées, méritent toute l'attention des antiquaires, car

je ne sache pas qu'on ait rencontré en Alsace, et même ailleurs, un cimetière gallo-romain qui réunisse tant de particularités.

Avant de terminer cette communication, je rappellerai encore, au moins pour mémoire, que le musée lapidaire de Strasbourg possède, outre le monument cité plus haut, plusieurs autres bas-reliefs, retirés en 1742 de l'église de la Maladrerie de Reichshoffen, placée hors du bourg, sur la route de Wœrth. En voici l'indication sommaire :

1° Le premier de ces monuments a $1^m,30$ de hauteur, sur $0^m,60$ de largeur et $0^m,15$ d'épaisseur ; il représente Mercure, tenant de la main droite un objet difficile à déterminer, qu'il dépose entre les cornes d'une chèvre sculptée à ses pieds ; de son épaule gauche retombe un manteau qu'il relève de la main, dans laquelle il tient la bourse ; chaque angle du bas-relief est orné d'un buste d'enfant, en regard devant l'image du dieu ; la doucine du front porte cette inscription :

DEO.MERC.S.VIC
TORINA NATALIS
EX.V.P.L.L.M.

Deo Mercurio sacrum Victorina Natalis ex voto posuit libens læta merito.

A mon sens, c'est une dame romaine qui a fait placer ce monument pour accomplir un vœu. Je ne connais pas d'autre pierre épigraphique qui soit consacrée dans la contrée par une dame romaine à Mercure. Peut-être, il faudra reconnaître ses enfants dans les quatre bustes sculptés aux angles de la pierre.

Schœpflin donne la description de cette sculpture ainsi que le dessin, tome I, page 449, planche 4, figure 3, comme aussi de celle qui suit, page 450, planche 5, figure B.

2° Un second bas-relief est haut de $1^m,12$, et large de $0^m,60$; son épaisseur est de $0^m,18$. Mercure est sculpté en relief dans le creux de la pierre, dont les bords servent d'encadrement à la statue ; il a les cheveux bouclés autour de la tête et un manteau lui couvre l'épaule et le côté gauches. Le dieu est, en outre, accompagné de la plupart de ses attributs. A sa gauche se trouve le caducée, entrelacé de deux serpents ; à l'angle inférieur de ce même côté est placé le coq ; de la main droite il tient une grosse bourse qu'il met entre les cornes d'une chèvre, sculptée au niveau du genou. Le haut de la pierre porte des restes de lettres, dont le déchiffrement me paraît difficile.

3° Un troisième bas-relief est brisé par le bas. Mercure est sculpté dans une niche, dont les bords sont fort saillants ; il est représenté avec le pé-

tase, orné de deux ailes; de son épaule gauche descend un manteau en plis, qu'il relève de la main gauche, dans laquelle il tient la bourse. Ce fragment a une hauteur de $0^m,50$, sur une largeur de $0^m,45$ et une épaisseur de $0^m,22$. Sur le front se lit cette inscription:

S. FORTVNATVS
SVIS.EX.I.P.L
E
M

Sacrum Fortunatus suis ex impendiis posuit libenter et merito.

Fortunatus a érigé ce monument sacré à ses propres dépens volontairement et avec raison.

4° Le chœur de l'église de la Léproserie de Reichshoffen renferme dans ses murs, aujourd'hui encore, un bas-relief mutilé qui, selon moi, représente Mercure ou Hercule.

5° Il y a un certain nombre d'années, on y apercevait aussi une sculpture antique, figurant une hydre à plusieurs têtes. Je n'ai pas pu savoir où ce monument a passé.

6° Dans la forêt séparant le canton de Niederbronn de celui de Wœrth, il a été découvert un bas-relief, représentant un personnage romain, enveloppé dans une ample draperie, et tenant un couteau de sacrifice dans une main et un bâton augural dans l'autre.

Je m'abstiens de rappeler quelques autres découvertes romaines, faites dans les derniers temps à Reichshoffen, parce que cela m'entraînerait trop loin; les découvertes et les monuments que nous venons d'énumérer, indiquent assez l'importance de cette petite ville sous la domination romaine.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

LA BASILIQUE

DE SAINT-CLÉMENT A ROME (SAN-CLEMENTE)

ET LES RÉCENTES DÉCOUVERTES QU'ON Y A FAITES.

Messieurs, une des découvertes les plus importantes, peut-être la plus belle de toutes, faites dans les dernières années à Rome, sur ce théâtre classique des ruines et des monuments, est celle de la basilique primitive de Saint-Clément au-dessous de la basilique actuelle. Cette dernière passait jusqu'ici, aux yeux des savants, pour la basilique primordiale, élevée dans la période constantinienne, et on la regardait comme une des plus curieuses de Rome sous le triple rapport du plan, des colonnes antiques qui la décorent et de son chœur, qui conserve toute sa physionomie liturgique ancienne. Il y avait erreur : cette erreur prouve de nouveau que les archéologues ne jouissent pas du privilége de l'infaillibilité dans leurs jugements, et qu'on ne saurait mettre trop de précaution dans l'émission de certaines hypothèses, ainsi que dans la fixation de la date et de la destination de certaines ruines que l'on déterre. Aujourd'hui que la basilique primordiale de Saint-Clément a surgi de sa tombe huit fois séculaire, on est bien obligé de faire aveu de son erreur; mais l'intérêt qui entoure le vénérable monument a grandi, les amateurs de l'art chrétien s'y portent avec une sorte de prédilection, et leur curiosité bien légitime est amplement satisfaite.

Vous m'avez autorisé, Messieurs, à vous donner une idée de l'importance des fouilles pratiquées à Saint-Clément de Rome, et pour en faire ressortir les beaux résultats, j'esquisserai d'abord la teneur de la basilique actuelle, que j'appellerai basilique supérieure. En parlant d'un monument qui n'est pas placé sur le terrain de votre activité, je ne crois pas trop déroger à notre programme. Indépendamment de l'intérêt qui s'attache à un monument chrétien de la plus haute importance, il y a de l'utilité pour nous, de voir comment on procède dans d'autres contrées aux restaurations des édifices d'une période passée. Les Romains suivent en cela des habitudes traditionnelles dignes d'être imitées ailleurs.

Basilique supérieure actuelle.

Au pied du mont Esquilin, sur la voie qui mène du Colisée à Saint-Jean de Latran s'élève la basilique de Saint-Clément au titre cardinalice. L'extérieur, comme celui de toutes les basiliques anciennes, est fort simple, et contraste avec les beautés de l'intérieur. La planche que j'ai l'honneur de

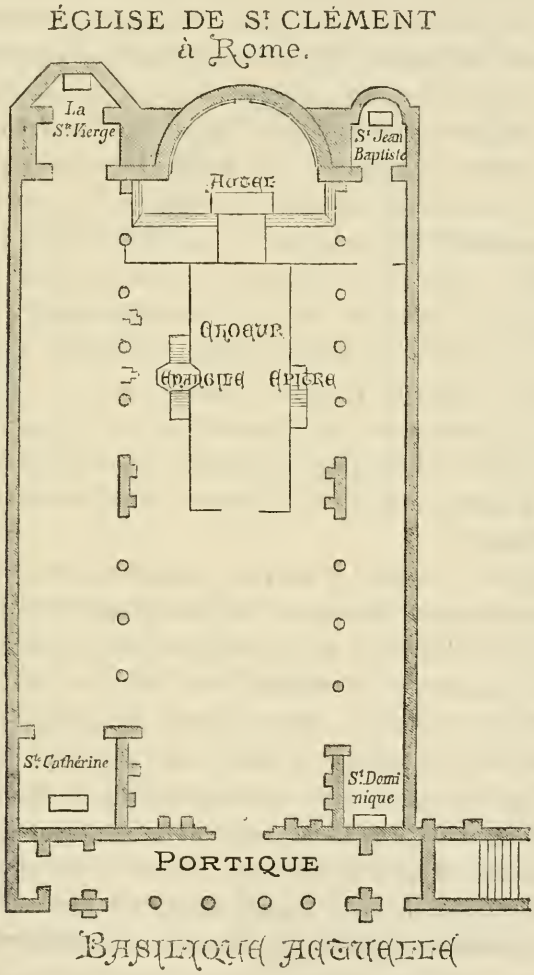

communiquer à la commission, lui facilitera la connaissance des dispositions de l'intérieur. On a toujours cité comme des modèles du genre, la mosaïque de l'abside et celle du parvis, les ambons et les *cancelli* avec leurs accessoires. C'est sur l'emplacement de sa maison paternelle que saint Clément, troisième successeur de saint Pierre sur le siége de Rome, érigea

d'abord un oratoire. Dans la période constantinienne, la paix ayant été donnée à l'Église, cet oratoire prit des proportions plus considérables et fut transformé en basilique. Au neuvième siècle, selon les monogrammes découverts par Ciampini, le pape Jean VIII y établit un *presbyterium* neuf, c'est-à-dire un chœur avec ambons, balustrades, ciborium et siége épiscopal; le tout en marbre blanc, avec incrustations de mosaïque. Tous ces objets existent encore, et on verra comment ils se retrouvent dans la basilique supérieure, après avoir figuré dans la basilique primitive.

Saint-Clément est précédé d'un *atrium* entouré de portiques que soutiennent des colonnes de granit. On y entre par une porte dont les jambages sont de l'époque romane. Pareille cour carrée, à ciel ouvert, précédait toujours les basiliques anciennes, et au milieu se trouvait un *cantharus* ou piscine, où le peuple se purifiait avant de pénétrer dans le sanctuaire.

La basilique actuelle ou supérieure est partagée en trois nefs d'inégale largeur par deux colonnades composées de pièces antiques, c'est-à-dire de provenance païenne; la nef de droite, n'ayant pas été élevée directement au-dessus de la nef correspondante de l'église primitive, est moins large que le collatéral de gauche. Toutes les colonnes, disions-nous, proviennent des monuments païens et ne sont pas assorties. Il y a de nombreuses peintures dans les voûtes et dans diverses chapelles de construction plus récente; on remarque notamment celles de la chapelle de Sainte-Catherine, dues au pinceau de Masaccio.

Les mosaïques de l'abside et de l'arc triomphal sont remarquables et comptent parmi les plus curieuses et les plus complètes de Rome. Au haut de celle de l'abside domine la croix, ornée de douze colombes qui figurent les Apôtres. Le Sauveur y est attaché, à ses côtés se trouvent sa divine mère et le disciple bien-aimé. Quatre fleuves découlent de l'arbre de la croix, ce sont ceux du paradis; et deux cerfs, symboles du chrétien, s'y désaltèrent. Sur la rangée inférieure on voit les quatre docteurs de l'Église latine; des groupes d'hommes les séparent et semblent les écouter. Le reste de la conque est orné de rinceaux, d'animaux fantastiques ou symboliques, où l'artiste semble s'être inspiré des peintures des catacombes. Sur la bande de soubassement sont figurés Jésus-Christ sous la forme de l'Agneau de l'Apocalypse, à nimbe crucifère, et douze brebis, les douze disciples, qui sortent de *Bethlehem* et de *Hierusalem*. Sur la mosaïque de l'arc triomphal paraît encore le Sauveur, en buste, bénissant et tenant un livre, entouré des quatre symboles des évangélistes; et dans la zone inférieure on remarque saint Laurent, saint Pierre, saint Paul et saint Clément, ce dernier armé d'une ancre qui rappelle son martyre. On y voit enfin les prophètes Isaïe

et Jérémie avec l'inscription suivante: *Gloria in excelsis Deo sedenti super thronum et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.*

Telle est l'ornementation du sanctuaire de Saint-Clément; ces mosaïques sont du treizième siècle.

Basilique inférieure, aujourd'hui souterraine.

Une curiosité bien naturelle porte les artistes à visiter ce sanctuaire heureusement retrouvé, entièrement déblayé et qu'un accident providentiel vient de rendre à la lumière et à la vénération des fidèles. Vous croirez,

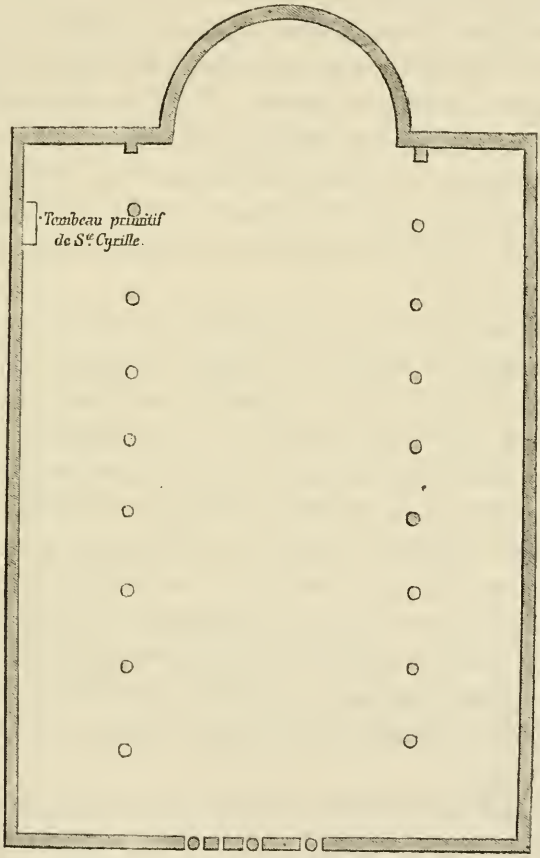

BASILIQUE PRIMITIVE
aujourd'hui Souterraine

aisément, Messieurs, que moi aussi, pèlerin modeste dans la ville éternelle, j'ai mis de l'empressement à voir et à constater ce qui m'avait été appris de cette découverte.

On avait pris jusqu'ici, comme je l'ai dit plus haut, la basilique supérieure pour celle élevée dans la période constantinienne. Les savants sans exception partageaient ce sentiment, et dans tous les manuels on trouve imprimé que Saint-Clément est l'édifice le plus vénérable de Rome par son ancienneté. On se demande comment cette erreur a pu obtenir cours et se perpétuer jusqu'en 1859. Trois causes ont dû y contribuer. D'abord l'absence de date précise constatant la destruction de l'ancienne basilique et l'élévation de la nouvelle. C'est étonnant, mais c'est vrai. Je trouve la seconde raison dans l'emploi de matériaux antiques pour construire la nouvelle. La maçonnerie de briques à Rome se ressemble, les colonnes posées dans l'édifice neuf sont de provenance antique, ce qui a facilement pu donner le change. Enfin c'est surtout la présence, dans la basilique supérieure, de l'ancien *presbyterium* avec tous ses accessoires. Ces causes réunies, les deux dernières surtout, donnent une physionomie d'antiquité fort respectable à Saint-Clément supérieur, et comme les ambons avec leurs balustrades, le candélabre pascal et le reste, s'y rencontrent plus complétement que dans d'autres basiliques, on citait Saint-Clément comme un modèle d'heureuse conservation.

L'erreur fut longue, mais non trop fâcheuse, et elle céda enfin. En procédant à des sondages en 1859, le R. P. Muloly, supérieur des dominicains irlandais auxquels est confiée la desserte de Saint-Clément, retrouva les premiers vestiges de l'ancienne basilique constantinienne, ensevelie sous les décombres. L'alerte fut vive parmi les savants, et la nouvelle trouva plus d'un incrédule d'abord. Le P. Muloly continua ses fouilles, et bientôt le doute ne fut plus possible. On dégagea successivement la première rangée de colonnes de l'ancienne nef, celle qui se trouve directement au-dessous de la colonnade de gauche de la basilique supérieure. De colonne à colonne, de nef à nef on réussit à dégager et à faire sortir de sa tombe la basilique primitive tout entière, son plan, son abside, ses colonnes, ses murs et sur ces murs on découvrit d'anciennes peintures, qui portent le certificat de leur origine reculée.

On allait ainsi de surprise en surprise, et grande fut la joie publique quand enfin cette œuvre arriva à sa fin. Pie IX, le protecteur éclairé des arts, avait voulu prendre sur lui la part la plus considérable de la dépense; d'autres bienfaiteurs, romains et étrangers, aidèrent le R. P. Muloly dans cette entreprise aussi difficile et délicate que longue. Il fallait, en effet, dégager l'édifice souterrain sans compromettre la basilique supérieure. On dut procéder avec une grande circonspection, dresser des piles de substruction, des arceaux, des murs où cela devenait nécessaire, afin de con-

server à l'édifice supérieur toute sa solidité, tout en faisant ressortir l'ensemble et les détails de la construction primordiale. La dépense ne dépasse pas 100,000 francs.

Ces travaux, conduits avec une sûreté de coup d'œil remarquable par l'heureux explorateur le P. Muloly, furent suivis pas à pas, et avec un intérêt croissant, par tous les savants. Ils sont à peu près complétés aujourd'hui, et on parcourt en toute sécurité ces souterrains vénérables, jadis élevés au-dessus du sol, et qui offrent un modèle authentique d'une basilique chrétienne de la première période de l'art. C'est à elle que s'applique la mention qu'en fait saint Jérôme en disant que Rome conservait la *mémoire* de saint Clément jusqu'à son époque; c'est d'elle que parlent saint Léon le Grand et saint Grégoire le Grand. Comparée à la basilique supérieure, la souterraine a sur la première les avantages suivants: Elle est d'une étendue plus considérable; son abside semi-circulaire est plus grande; la nef du milieu et le collatéral de droite sont plus larges que les nefs correspondantes de l'édifice supérieur; le porche naturellement est plus long. La situation respective des deux monuments se résume comme il suit: L'abside nouvelle commence à gauche directement au-dessus de la naissance de l'ancienne; c'est le même point de départ, mais son arc, plus petit, finit en deçà de la terminaison du demi-cercle de l'abside inférieure. Par suite, la colonnade supérieure de gauche de la basilique plus récente repose immédiatement sur la colonnade correspondante de la basilique souterraine, et la colonnade du collatéral de droite s'appuie sur un mur de substruction élevé dans la grande nef de la basilique souterraine. Le mur d'enceinte du collatéral sud de la basilique supérieure s'élève presque directement au-dessus de la colonnade de droite de l'édifice souterrain. Le petit plan que j'ai fait dresser, donnera une idée nette de ces différences.

Les fouilles produisirent d'autres découvertes encore. D'abord le plan et les fondements de la maison paternelle de saint Clément, où fut établi l'oratoire primitif et plus tard la première basilique. L'abside de celle-ci embrasse à peu près tout l'emplacement de cette maison. On mit ensuite à nu, sous les fondements mêmes de la première basilique, un mur en travertin dont on ignore la destination. M. de Rossi pense que ces énormes blocs de pierre pourraient avoir fait partie du palais de Tarquin le Superbe. Un autre mur en tuf volcanique, qui est très-probablement une portion de l'enceinte de Servius-Tullius, se trouve encore plus bas que le précédent[1]. De sorte que Saint-Clément, dans sa partie souterraine, offre des modèles de construction des trois périodes païennes, l'Empire, la République et les

1. *La Basilique de Saint-Clément à Rome*, par le P. Muloly, p. 5.

Rois. Et les époques chrétiennes sont représentées par la basilique primitive d'abord, puis par la basilique supérieure qui appartient au moyen-âge.

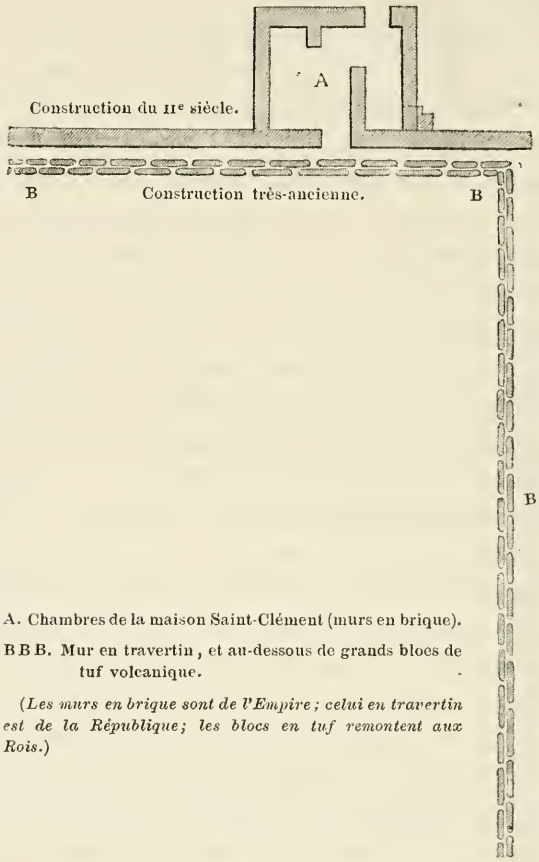

A. Chambres de la maison Saint-Clément (murs en brique).

B B B. Mur en travertin, et au-dessous de grands blocs de tuf volcanique.

(*Les murs en brique sont de l'Empire; celui en travertin est de la République; les blocs en tuf remontent aux Rois.*)

Cette dernière semble remonter au douzième siècle, époque où on la trouve mentionnée comme ayant été rebâtie par Pascal II (1099-1118). Il paraîtrait, d'après cela, que l'ancienne basilique fut détruite quand le chef normand Robert Guiscard, venant au secours du pape Grégoire VII, livra aux flammes les édifices de ce quartier de Rome. Les ruines amoncelées autour de l'ancienne basilique, dans cette partie de la vallée de l'Esquilin, donnèrent naissance au projet de construction de la basilique nouvelle. En l'élevant, on eut soin de prendre, dans les ruines de l'ancienne, toutes les parties constituant le *presbyterium*, le chœur et la confession. On chercha surtout à sauvegarder les reliques de l'ancienne confession, notamment le corps de saint Clément, et on les déposa dans la nouvelle, où elles sont encore conservées.

Mais ce n'est pas simplement des colonnes et des murs de substruction que l'on déterra dans ces fouilles fructueuses. On mit à découvert dans ces souterrains cachés depuis huit siècles des peintures murales du plus grand intérêt. Je les ai vues et admirées, et je vais en donner une idée d'après les indications du P. Muloly. Quand l'ancienne basilique était encore intacte, plusieurs restaurations y avaient été faites jusqu'au neuvième siècle. On avait jugé nécessaire, entre autres, d'établir entre les colonnades des pilastres de maçonnerie pour consolider l'édifice. Ces larges pilastres servirent de fond à une série de fresques remarquables, uniques dans l'histoire de la peinture chrétienne et d'un intérêt d'autant plus vivace, que ce sont, en partie, des *ex-voto* portant la signature des donateurs. Ce sont, en dehors de celles des catacombes, les peintures murales les plus anciennes et les plus considérables que l'on connaisse. On les dégagea avec un grand soin, on les copia exactement au pinceau, et la photographie les reproduisit. Elles ne sont pas également bien conservées sans doute, mais quoi qu'il arrive, on en possède des copies fidèles, les sacristies de Saint-Clément en sont ornées comme un musée, et elles restent acquises à l'histoire de l'art chrétien comme un chaînon entre les peintures des catacombes et les fresques du moyen âge.

Je me borne à en nommer quelques-unes de celles dont le sujet a pu être déchiffré avec assez de certitude :

La première peinture que l'on découvrit fut le martyre de sainte Catherine; elle est du septième au huitième siècle, la partie centrale manque; c'est plutôt une esquisse de dessin qu'une peinture. La sainte semble avoir été honorée de tradition à Saint-Clément. Plus tard, dans la basilique neuve, on lui dédia une chapelle et des fresques très-appréciées.

Une madone avec le divin Enfant. Le sujet a de l'originalité; Jésus-Christ, assis sur les genoux de sa mère, tient d'une main un rouleau et élève l'autre comme pour bénir. Tout près on voit le sacrifice d'Abraham, puis sainte Catherine et sainte Euphémie.

Une grande composition difficile à déchiffrer représente probablement le concile tenu dans la basilique de Saint-Clément en 419 par le pape Zozime pour la condamnation du pélagianisme. La peinture doit être à peu près de cette époque, c'est-à-dire du cinquième siècle.

Dans la même région on remarque une figure du Sauveur tenant les deux Testaments.

Dans le collatéral sud on mit à découvert les restes d'un martyre de saint Pierre et saint Cyrille partant pour exercer l'apostolat chez les Esclavons; c'est de la fin du neuvième siècle. Puis saint Antonin martyr; le prophète

Daniel sur un pilastre; saint Egidius (saint Gilles) d'Athènes et saint Blaise de Sébaste. Les deux derniers sont du huitième siècle.

Sous la chapelle actuelle de Sainte-Catherine se voit une grande composition figurant trois miracles opérés par le moine saint Libertinus; on lui assigne le septième siècle.

La nef du milieu révéla une série de fresques bien mieux conservées que les précédentes. C'est d'abord l'intronisation de saint Clément par saint Pierre, entouré de saint Lin et de saint Clet. La conversion de Sizinius et le miracle de saint Clément qui lui rend la vue. Plus loin l'histoire touchante de saint Alexis, ce saint si populaire à Rome et dont l'église élevée sous son vocable se trouve sur l'Aventin. Les trois grands épisodes de sa vie, sa sortie de la maison paternelle, sa vie cachée sous l'escalier de la maison de son père, enfin sa sainte mort en présence du pape saint Boniface Ier, sont réunis en un grand sujet. Dans la partie supérieure apparaît Jésus-Christ sur son trône, entouré d'anges et de saints. La peinture est probablement du siècle où mourut le saint, c'est-à-dire du cinquième.

On trouve encore dans la grande nef un crucifiement de notre Seigneur, le plus ancien que l'on puisse citer en peinture murale; une descente aux limbes, une résurrection, les noces de Cana, et enfin une Assomption, la plus ancienne du genre et d'un style que ne récuserait pas le bienheureux Fra Angelico. On lui assigne le neuvième siècle.

Dans le narthex on trouve deux *ex-voto* signés de leurs donateurs. L'un représente les funérailles de saint Cyrille, apôtre des Esclavons, et l'autre, un miracle opéré par les prières de saint Clément. On y voit enfin deux têtes de saint et de sainte, dont la première, d'après le jugement des connaisseurs, remonterait à l'an 300.

J'ai suivi, dans cette énumération incomplète, les indications de l'infatigable explorateur de ces souterrains, le P. Muloly. On le voit, les peintures partent de l'origine de la basilique inférieure et traversent la première période chrétienne jusqu'aux limites du moyen âge. C'est un brevet d'authenticité pour le monument primordial cité par saint Jérôme et plusieurs souverains pontifes de cette époque. Le P. Muloly fait remarquer judicieusement, qu'il est fort difficile d'indiquer la date précise de peintures qui manquent de points de comparaison, parce qu'elles sont uniques dans leur genre. En leur assignant des dates, celles-ci sont plus ou moins sujettes à l'arbitraire. On a dû procéder par rapprochement autant qu'il était possible, et pour les sujets qui se rapportent à l'histoire de saint Clément, on est convenu de les placer dans la période marquée par la translation à Rome du fond de la Chersonèse des reliques de ce pape, c'est-à-dire au neuvième siècle.

Tels sont les quelques détails que j'ai cru devoir recueillir sur la situation actuelle de la basilique de Saint-Clément et des découvertes souterraines qu'on y a faites. J'ajoute une réflexion. J'ai été on ne peut plus édifié de la manière dont on traite à Rome tout ce qui porte une empreinte antique, païenne ou chrétienne. Les ruines sont respectées, conservées avec le tendre soin que l'enfant donnerait à une mère âgée et infirme. Les restes de l'antiquité classique sont tellement nombreux, tellement considérables, qu'on les heurte du pied à peu près partout et qu'ils devraient finir par être gênants. Une civilisation telle que la nôtre, qui sait si bien aligner les rues au détriment de monuments d'un autre âge; qui abat les vieilles portes de villes puisqu'elles embarrassent quelque peu la circulation, ferait peut-être bon marché de ruines telles qu'on les rencontre partout à Rome. En tout cas ce n'est pas à Rome qu'on eût vu démolir et disperser les pierres de Niedermünster et renverser la chapelle de Neubourg peu d'années avant la fondation de notre Société! Les Romains possèdent, à côté de leurs monuments chrétiens, des ruines classiques gigantesques et presque sans nombre; ce sont leurs richesses et leur orgueil, et ils ne trouvent pas qu'ils en aient trop. Ils suivent des traditions qui devraient être acceptées comme règles ailleurs. Ils conservent d'abord tout ce qu'ils peuvent; ils se mettent à l'étroit dans leurs maisons pour ne point déranger un reste de construction ancienne dont ils sont fiers; ils dégagent, quand ils peuvent, et abritent ce qu'ils ont trouvé. Quand les ressources le leur permettent, ils pratiquent des fouilles et enrichissent les musées de ces produits. C'est de la sorte qu'ils garnissent les galeries d'antiquités de Rome et de tous les pays, et ce travail lent et laborieux ne discontinue point.

Le souverain pontife est, par droit d'héritage, le grand chercheur d'objets d'art. Par ses ordres et sous son inspiration se continuent les fouilles aux catacombes, et pour ce travail pénible et délicat il tient à son service un homme d'une science éminente, le chevalier de Rossi. Ou bien il opère des travaux d'exploration au Palatin et à Ostie, et son homme de confiance s'appelle alors de Visconti. Les lois romaines concèdent au souverain pontife un privilége légitime, celui d'acquérir pour ses collections, de préférence aux étrangers, tous les objets d'art déterrés dans les limites des États romains. De cette façon, quand le pape n'est pas trop pauvre, Rome n'est pas dépouillée de ses produits artistiques au bénéfice d'autres pays, et ses musées d'antiquités sont les plus complets et les plus intéressants de l'univers.

C'est là ce qu'il m'a été donné de voir à côté de tant d'autres curiosités dans cette ville, qui a une physionomie de dignité à nulle autre pareille, et

qui abrite sous son ciel toujours pur tant de grandeurs passées et présentes. Et pour en revenir à Saint-Clément, les travaux d'exploration pour retrouver un monument chrétien de la première période, sont une nouvelle preuve de la persévérante piété avec laquelle y est traité l'art sacré et profane; et notre commission voudra bien accueillir avec indulgence ce souvenir du pèlerinage au tombeau des Apôtres que vient d'y faire l'un de ses membres.

VICT. GUERBER,
curé de Haguenau.

EXTRAITS

DES OUVRAGES DONNÉS A LA SOCIÉTÉ.

La Société des antiquaires de Zurich nous a transmis récemment plusieurs fascicules de ses publications, qui renferment des mémoires et des notices d'un intérêt majeur.

Je vais procéder par ordre chronologique et vous entretenir en premier lieu de quelques mémoires relatifs à l'époque gallo-romaine.

M. le Dr Ferdinand Keller a dressé, dans un travail substantiel, la statistique des colonies romaines dans la Suisse orientale. Dans une admirable introduction il retrace le tableau de l'Helvétie romaine, depuis Auguste jusqu'à l'invasion des Barbares, et signale à ce propos une différence notable entre la Suisse occidentale et orientale. Les colonies romaines et la civilisation romaine prédominent dans la première; Vindonissa, Augusta Rauracorum, Aventicum se présentent tout d'abord à la mémoire; dans la partie orientale, au contraire, les établissements romains ne s'étendent que le long des grandes routes; le centre de la Suisse, ce que nous appelons aujourd'hui les petits cantons, a aussi été entamé par les colons, mais c'est la partie de l'Helvétie où la culture romaine a le moins pénétré.

M. Keller pense que dans la seconde moitié du troisième siècle la Suisse a déjà subi une dévastation complète par les Alémans; à cette époque Aventicum a été détruite une première fois. Au commencement du cinquième siècle de notre ère, la grande catastrophe ruine ce qui avait été relevé dans l'intervalle; partout on découvre les traces de cette double dévastation qui s'est accomplie à 150 ans de distance.

A peine la dixième partie des anciennes résidences romaines a été occupée par les Alémans; à peine la centième partie des noms propres romains a pu être sauvée; pas une seule ville helvétique ruinée n'a été complétement mise à jour.

Presque toujours les villas en Suisse ont été construites sur le penchant des montagnes ou sur des plateaux. Elles formaient des carrés oblongs; les bâtiments destinés à l'économie rurale étaient placés à côté ou au-dessous de l'édifice du maître, vers lequel on montait par des terrasses; un mur d'enceinte entourait tous les bâtiments du domaine. On employait de préférence le calcaire jurassique aux ornementations. Les mosaïques étaient médiocres dans la Suisse orientale, excepté à Bade en Argovie.

Dans la Suisse occidentale c'étaient, au contraire, de riches compositions qui constituaient les pavés, ou ce que nous appellerions aujourd'hui les parquets. Des canaux, formés de pierres plates et de tuiles, ou des tuyaux de terre glaise[1], amenaient des eaux vives et salubres dans ces riches demeures; presque toujours des hypocaustes servaient aux bains à domicile.

Par le même envoi nous avons reçu une monographie, contenant une description détaillée d'Avenches (Aventicum, ou Colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetorum). Un plan magnifique accompagne ce mémoire de M. Bursian. L'auteur n'admet pas que les rives du lac de Morat se soient jamais étendues jusqu'au pied des murs d'Avenches; il affirme qu'un canal mettait la ville en communication avec le lac et servait au transport des matériaux de construction, tels que le calcaire jurassique, provenant des carrières à l'ouest du lac de Neuchâtel.

La topographie de la célèbre colonie romaine est faite de main de maître; je ne puis toutefois passer sous silence le vif désappointement que j'ai éprouvé à voir révoquer en doute l'authenticité de la touchante inscription de *Julia Alpinula;* mais les regrets poétiques ne peuvent défendre une thèse contestée par l'illustre Mommsen, dans ses *Inscriptiones helveticæ.*

M. Bursian indique scrupuleusement la direction de l'ancien mur d'enceinte, dont on peut suivre les traces sur une bonne partie de son ancien parcours. Il était, de 200 en 200 pas, muni de tours massives, qui s'ouvraient à l'intérieur et offraient un refuge aux défenseurs de la ville. Tous les environs d'Avenches étaient sillonnés de voies romaines, routes que nous appellerions impériales et chemins vicinaux. Partout on trouve la trace de ces voies de communication. M. Bursian signale aussi l'existence d'un ancien aqueduc, qui amenait les eaux à quelques lieues de distance du canton actuel de Fribourg. Dans l'enceinte même de la ville antique, il signale scrupuleusement la place de l'ancien théâtre, d'un amphithéâtre, d'un forum, d'une curie, d'une schola, halle dédiée à une notabilité locale, savoir, *G. Cluvius Macer*, qui remplacera dorénavant, comme personnage réel, démontré par les fragments d'inscriptions, l'inscription apocryphe de Julia Alpinula.

D'après une hypothèse plausible de M. Bursian, la ville moderne d'Avenches occupe le site de l'ancien capitole d'Aventicum. Il faut lire dans le mémoire même la description de la colonne isolée, connue sous le nom du Cigognier, et les indications données par les découvertes récentes de poteries, de fragments divers et de statuettes.

M. Meyer, directeur du cabinet de médailles à Zurich, est l'auteur d'un

1. *Tubuli fictiles.*

traité sur les monnaies gauloises trouvées en Suisse; à ce mémoire sont joints trois tableaux explicatifs. A titre d'introduction, on nous fait connaître les monnaies de plusieurs tribus et peuplades étrangères à la Suisse; puis l'auteur aborde les monnaies gauloises propres à l'Helvétie, et qui étaient frappées à Aventicum même; car on a trouvé près des ruines de l'amphithéâtre des poinçons de fer et d'airain.

Parmi les monnaies nationales figurent de petites pièces en or, des bractéates, des imitations de monnaies grecques et romaines, etc., etc. La quantité et la variété des monnaies anciennes trouvées sur divers points de la Suisse sont infinies; il y a là une surabondance incroyable; celles trouvées sur le mont Saint-Bernard (le *mons Penninus* des anciens) constitueraient à elles seules une vaste collection. Des trouvailles considérables ont été faites au pied du Julier, dans les Grisons; dans le canton de Soleure, près de Balstall; à Berne, dans l'Engi; à Bâle, près de Délémont et du mont Terrible. Le mémoire de M. Meyer contient la description de quelques centaines de monnaies d'or, d'argent, de cuivre et de potin[1].

Un autre volume de la Société des antiquaires de Zurich (année 1865) renferme un mémoire très-curieux et très-original, de M. Lübke, sur les vieux poêles de la Suisse, et plus particulièrement du canton de Zurich.

Dans l'une de ses relations de voyage en Suisse, Gœthe avait déjà remarqué les sentences morales et édifiantes qui couvrent ces anciens poêles. Le grand poëte voyait, dans cet ameublement, l'alliance de l'art et du métier. Je ne sais si l'érudit et ingénieux auteur du mémoire qui nous occupe, s'est jeté dans cette voie, en s'inspirant de Gœthe, ou s'il a fait son travail *proprio motu;* mais il rattache, en tout cas, à son exploration artistique des considérations qui sont d'un intérêt général historique et philosophique.

La culture, la civilisation sont parties du foyer domestique; c'est là que les peuples primitifs trouvent un asile où ils peuvent, après la chasse et les combats, reposer leur tête. La flamme du foyer a été pour toutes les nations indo-germaniques un symbole religieux. Dans l'atrium romain étaient placées les images des lares et des pénates.

Au foyer se rattache l'origine des poêles. Les cheminées et les poêles sont les deux directions dans lesquelles le foyer s'est développé; les premières se répandent et se maintiennent dans les parties méridionales et occidentales de l'Europe; les seconds prennent racine dans le nord et l'est de notre continent; la Suisse alémanique appartient encore à la circonscription où dominent les poêles; la Suisse romane ou française adopte de préférence les cheminées.

1. Mélange d'étain, de plomb et de cuivre.

Le poêle, représentant de la vie de famille, prend un développement artistique; il apparaît d'abord sous les Carlovingiens. Vers 820, un plan du couvent de Saint-Gall montre trois systèmes de chauffage co-existants : d'abord une espèce d'hypocauste, à l'extérieur du dormitorium des moines; puis, le foyer de la cuisine (*focus loci*); enfin, les poêles dans la plupart des chambres; par exemple, dans celle de l'abbé, dans la salle des malades, dans celle des hôtes.

On trouve quelquefois deux poêles, juxtaposés dans les angles, avec un seul tuyau pour la fumée. Ces poêles étaient-ils en pierre ou en faïence grossière? c'est ce qu'il est difficile de deviner ou de préciser. Il existait un magnifique système de chauffage dans le château de Marienbourg, en Prusse; il consistait en un seul et immense poêle au-dessous de la salle d'assemblée des chevaliers de l'ordre Teutonique (*Ordensremter*).

Après ces premières indications sommaires, M. Lübke place à l'an 1400 les premiers poêles en fonte; mais dès 1120 à 1150 l'usage des carreaux vernissés existait en Suisse; à partir de 1300 leur emploi dans la construction des poêles est incontestable.

L'hôtel de ville de Rapperswyl, sur les bords du lac de Zurich, abrite un poêle en fer colossal, à base carrée. Ce support ou ce piédestal est couvert, sur ses deux côtés longitudinaux, de représentations imagées, qui laissent entrevoir des réminiscences de l'école de Holbein. On y remarque le jugement de Salomon, Daniel, les armoiries de Saint-Gall, d'Uri, de Rapperswyl. Dans le corps supérieur du poêle l'artiste a représenté des martyrs et les évangélistes. La confection de ce poêle remarquable remonte à 1572.

Dans la caserne de Zurich on peut visiter un beau poêle de l'an 1603. En général, les poêles en faïence de la Suisse datent de l'art de la Renaissance ou du commencement du dix-septième siècle, qui a été, pour les confédérés helvétiques, une époque de prospérité matérielle et de relâchement dans les mœurs. Les poêles constituent, dans les grandes salles, un établissement spécial, indépendant du reste de l'ameublement, et presque de la salle même. Sur ces poêles des représentations de l'histoire sainte et de l'histoire nationale servent à l'usage de l'instruction; les enfants de la maison y puisent leurs premières notions; grâce à ces images en relief ou polychromées, ils sont initiés dans les annales du peuple d'Israël, des premiers chrétiens et des fondateurs de la liberté helvétique. Le poêle devient le centre de la vie domestique. Des carreaux vernissés sont encadrés dans les parois des chambres, près du poêle, et le parquet est formé de ces mêmes matériaux.

Il est facile de distinguer, dans le développement des poêles suisses, trois périodes : dans la première, le poêle est une œuvre architectonique; pendant la seconde, une œuvre d'art plastique; pendant la troisième, la peinture ou la polychromie remplace le relief. A la première période appartiennent les poêles verts de la Mörsbourg, sur les bords du lac de Constance; à la seconde, le poêle à relief de Wülflingen; dans la troisième, à partir de 1600, le vernis vert disparaît; les carreaux sont à fond d'émail blanc, et les représentations se trouvent portées sur ce fond. Une polychromie harmonieuse prédomine; les couleurs trop vives, le rouge, par exemple, sont exclues. Peu à peu, au dix-huitième siècle, le bleu sur fond blanc reste maître du terrain. L'auteur croit y trouver le symbole même des temps. Au dix-septième siècle, c'est la plénitude, le bonheur de vivre, qui se manifestent par les couleurs vives des poêles polychromés; au dix-huitième siècle, c'est la sentimentalité qui se révèle dans la couleur bleue sur fond blanc.

L'art d'ornementer les poêles paraît correspondre à la *mezza majolica* des Italiens. Quant au caractère des peintures, ou des carreaux à émail, il suit toutes les nuances du style de la grande peinture à partir de la fin de la Renaissance.

Presque tous les poêles sont couverts de rimes sentencieuses en latin et en allemand. On s'aperçoit facilement que ces vers expriment des connaissances encyclopédiques; ce sont tantôt des symboles et des allégories, tantôt des faits historiques; mais ce qui prédomine, c'est la morale, qui dégénère à la fin en pédanterie.

Dans le château d'Elgy, la facture des poêles est d'un style mélangé; elle présente une réunion de carreaux verts et de carreaux multicolores. Cet ameublement est de 1607. L'auteur appelle aussi l'attention sur un poêle à Wyden, près d'Andelfingen (1686); sur un poêle à Zurich, dans la maison dite *Zum wilden Mann*, représentant l'histoire de la délivrance des petits cantons; sur le remarquable poêle de *la Mésange* à Elgy (1642); sur celui de l'hôtel de ville de Naefels (canton de Glarus), construit en 1646 aux frais d'un officier supérieur au service de France, du colonel Freuler; sur les trois poêles du Kappelerhof de Zurich. Tous les trois furent donnés courtoisement à la ville de Zurich par celle de Winterthur, à la date du 26 septembre 1698. L'un de ces meubles formidables donne un compendium de toute l'histoire helvétique; un autre ne contient que des scènes de l'histoire même de Zurich. Nous apprenons, à cette occasion, que le principal artiste, confectionneur de poêles au dix-septième siècle, en Suisse, se nommait Henri Pfau et qu'il était originaire de Winterthur; il est le fondateur ou membre de toute une famille d'artistes-poêliers.

Dans le même fascicule, M. Ettmüller parle des peintures à fresque de Constance, du commencement du quatorzième siècle. Au moyen âge les châteaux, les palais seuls renfermaient des peintures à fresque; plus tard ce luxe s'étendit aux maisons des particuliers. A Constance, on trouve dans la maison Schroff des fresques décrites par M. Mone; ce sont des dessins ou des peintures représentant des femmes et des jeunes filles occupées à écorcer, à tisser le chanvre, à filer, à dévider la soie; à découper du drap; à coudre des ceintures; à faire leur toilette; à parcourir des manuscrits Plus d'une de ces peintures a disparu, par exemple des scènes de bain. M. Ettmüller, à l'aide du *Parzival*, poëme de Wolfram d'Eschenbach, de la *Chronique impériale* (*Kaiser-Chronik*), du *Suchenwirt*, etc., etc., donne un savant commentaire de ces charmantes peintures du quatorzième siècle, et cherche à en fixer la valeur intrinsèque, en les comparant, par exemple, aux peintures de la collection Manesse. La naïveté en fait le charme principal; dans le manuscrit Manesse, ce sont les figures féminines qui offrent le plus d'attrait; presque toutes ont la tête penchée et quelque chose d'idéal dans l'expression de la figure et dans la pose. Les fresques de Constance nous introduisent surtout dans la vie de fabrique. L'artiste appartenait évidemment à l'école souabe.

Nous retrouvons encore une fois M. Lübke dans ces livraisons récentes de Zurich. Il s'est occupé, dans une petite et intéressante monographie, des peintures sur verre du couvent de Wettingen (près de Bade, en Argovie). Ce monastère, fondé en 1227, dans une pittoresque contrée, a donné pendant quelque temps un asile à la dépouille mortelle de l'empereur Albert Ier d'Autriche, avant qu'elle ne fût transférée à Spire. Le sarcophage existe encore; il n'a point été détruit dans l'incendie qui consuma le couvent en 1509. Le cloître au sud de l'église a de même été épargné dans ce sinistre; c'est là que se trouvent les peintures sur verre décrites par Ettmüller; elles datent de 1294; ce sont les plus anciennes de la Suisse; elles sont consacrées à la glorification de la sainte Vierge. Dans une autre partie du cloître on remarque des peintures sur verre plus récentes; ce sont des scènes bibliques et de l'histoire suisse. La bataille de Morgarten et Tell y figurent en première ligne. C'est, comme sur les poêles, une alliance des faits bibliques avec les faits de l'histoire nationale.

L. Spach.

NOTICE

SUR UN ANCIEN CIMETIÈRE

ET PARTICULIÈREMENT

SUR UN MONUMENT ÉPIGRAPHIQUE D'ORIGINE ROMAINE,

DÉCOUVERTS L'UN ET L'AUTRE AU PIED DU REUBBERG OU REBBERG,

VIS-A-VIS DE L'ANCIENNE COMMANDERIE TEUTONIQUE DE DAHN.

Cimetière et monument épigraphique de Zinswiller.

Dans un mémoire, résumé dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,* 2e série, tome II, p. 5, j'ai fait connaître un ancien cimetière, découvert, sur le bord d'une vieille voie, près de Zinswiller, l'année même de la fondation de notre Société. Il reste quelque chose de plus à ajouter à ce qui a été déjà dit de ce champ mortuaire. Voici ce qui en est:

Les urnes qui y ont été déterrées en 1855, au nombre d'une trentaine, contenaient toutes au fond des cendres et des fragments d'os calcinés. Ces urnes, dont on a fait table rase pour la plupart, étaient ébréchées par le haut; elles n'avaient pas l'élégance des urnes romaines; elles étaient d'un travail plus grossier: leur style était celui des Germains plutôt que celui des Romains. De plus, on a remarqué d'autres particularités: la place du gisement avait subi l'action du feu; puis, une partie se trouvaient entourées de tas de petites pierres, réunies à dessein; enfin, quelques-unes étaient engagées debout dans des pierres de grès, creusées sur la face du dessus, en forme de caisse ou de mortier à piler: chaque cavité recélait une urne.

L'incinération qui caractérise ces sépultures, ne laisse aucun doute sur leur antiquité. Mais quelle date et quelle peuplade faut-il leur assigner? sont-elles antérieures à la domination romaine, ou contemporaines, ou appartiennent-elles à une époque de transition? Ce sont là des questions que je me pose, sans me hasarder à les résoudre. La seule observation que je ferai, c'est que les détails curieux qu'elles fournissent, indiquent des mœurs et des usages, qui semblent nous permettre de conclure à

une population différente, s'il est vrai que la diversité des sépultures prouve la diversité des peuples.

Les pierres ont joué un grand rôle dans la sépulture de la plupart des peuples de l'antiquité. Les païens croyaient les pierres animées; ils leur accordaient le don de la parole; ils leur attribuaient la présence de quelque déité ou de quelque génie; je vois en cela une preuve de leur croyance à l'immortalité de l'âme. Dans l'Écriture sainte, il est aussi dit qu'on a amassé des tas de pierres sur certains tombeaux, notamment sur celui d'Achan (Josué, VII, 26) et sur celui d'Absalom (II Rois, XVIII, 17).

Une vingtaine d'années avant cette découverte, on a mis à jour, dans le même terrain, un tombeau composé de dalles formant entre elles un cercueil. La dalle qui recouvrait ce sarcophage était d'une seule pièce et plus épaisse que celles de dessous et des quatre côtés. On n'a remarqué ni inscription ni objet pouvant faire connaître avec quelque probabilité l'âge de cette sépulture, du moins je n'ai rien pu savoir à ce sujet. Je noterai toutefois que le Rebberg est figuré avec une église sur la carte de Specklin de 1576; cette église n'existe plus depuis fort longtemps.

Des fouilles opérées par la Société philomatique de Niederbronn ont amené, en 1865, sur le même emplacement, de nouvelles découvertes archéologiques; ces découvertes sont venues à ma connaissance dans une récente excursion à Niederbronn. En voici l'indication sommaire:

1° Une pierre de forme carrée, mesurant $0^m,26$ en hauteur et $0^m,46$ en diamètre. La face supérieure est creusée en dedans, et présente une excavation carrée, dans laquelle on a trouvé des éclats de vases en poterie et des restes de cendres.

2° Deux autres pierres semblables, mais de forme et d'excavation rondes, ayant, chacune, $0^m,20$ de hauteur et $0^m,40$ de diamètre. Le creux de ces pierres, servant de récipient aux urnes funéraires, a renfermé également de la poterie brisée et des cendres.

3° Un tombeau, formé à l'aide de dalles, réunies en carré allongé. Dans ce tombeau on a rencontré trois squelettes encore à leur place naturelle, superposés les uns sur les autres, et séparés entre eux par des couches de sable. Je conviens qu'il faut être sobre de conjectures; mais celui qui serait tenté de croire que ce fut une tombe de famille, qui pourrait avoir à y redire? Ce sépulcre rappelle les tombes en dalles, déblayées en avril 1863 sur le territoire de Molsheim dans les travaux de terrassement des chemins de fer de cette ville à Wasselonne, où l'on a rencontré aussi, dans quelques-unes, plusieurs squelettes reposant les uns sur les autres. Parmi les dalles composant le sarcophage qui nous occupe, s'est trouvée:

4° La partie supérieure d'un bas-relief, figurant une divinité païenne, ou un personnage romain, dont le vêtement consiste dans un sagum rayé et descendant jusqu'au-dessous des jarrets. Ce fragment, brisé dans toute sa longueur à la gauche du spectateur, a une hauteur de $0^m,40$ sur une largeur de $0^m,47$ et une épaisseur de $0^m,10$.

5° Un autre tombeau, également formé au moyen d'un assemblage de dalles de grès. Ce sépulcre ne renfermait qu'un seul squelette la face tournée vers le ciel, comme les précédents, et que M. le docteur Kuhn a reconnu pour être celui d'une jeune femme. La dalle du chevet provenait de:

6° Un bas-relief mutilé, représentant une divinité, dont l'image a totalement disparu. Nous n'en possédons que la partie supérieure qui mesure $0^m,60$ en hauteur, $0^m,70$ en largeur et $0^m,14$ en épaisseur; le morceau inférieur n'a pas été retrouvé. La divinité était sculptée en relief dans une niche; en face de sa tête se voit encore intact un petit miroir sphérico-concave, dans lequel elle se regardait: cet attribut caractérise la déesse de la beauté. Les bords de la pierre, fort saillants, servaient d'encadrement à la statue. Le front du monument porte une inscription à lettres gallo-romaines, composée de trois lignes; elle se lit ainsi:

VOTVM·S·I·L·SALNAM
VS·NERTO·MARI·FIL
VS·L Ici se trouvait l'image raturée de la déesse. LM

Les lettres et les parties pointillées n'existent plus, par suite de l'endommagement de la pierre. Les mots sont séparés par des points triangulaires. Une I est omise dans le dernier mot de la seconde ligne, ce qui n'est pas sans exemple; cette lettre subissait quelquefois cette suppression: l'on écrivait *filus* pour *filius*. Si l'on explique les abréviations de la première ligne, c'est-à-dire les sigles S. I. L par «*solvit impensâ liberali*», l'inscription se compléterait comme il suit:

«*Votum solvit impensâ liberali Salnamus Nerto Mari filius libens lætus merito.*»

La version que j'adopte est fondée sur l'analogie de ces sigles avec ceux d'un bas-relief de Reichshoffen, où les abréviations SUIS EX. I. P. L. E. M sont expliquées par «*suis ex impensis posuit libenter et merito*», ou autrement par «*suis ex impensis propriis libenter et merito*». Cette épigraphe est inédite; elle est religieuse et se rapporte à Vénus, à laquelle Salnamus Nerto, fils de Marus, avait fait un vœu, dont il a constaté l'accomplissement par l'inscription gravée sur le monument qui la contient, qu'il

lui avait voué, et dont il a fait les frais de son argent, libéralement, de bon gré, d'un cœur joyeux, et avec justice.

D'après les découvertes qui précèdent, et qui apportent de nouvelles lumières à l'histoire ancienne des environs de Niederbronn, on est en droit de penser que le Rebberg de Zinswiller, après avoir formé sous les Romains un cimetière à ustion, ait servi à un cimetière franc, lorsque Constantin le Grand avait rendu un édit qui permettait de détruire les idoles du paganisme et tout ce qui pouvait rappeler les croyances mythologiques. A mon avis, ces découvertes sont précieuses, parce qu'elles nous autorisent à assigner une date, au moins approximative, *à une partie* des tombeaux en dalles assemblées, dont l'existence se rencontre fréquemment dans le sol de l'Alsace. Les sarcophages dont il est ici question, sont évidemment postérieurs à la puissance romaine, et vu le manque complet d'objets païens y renfermés, je suis porté à croire qu'ils appartiennent au christianisme ardent, après sa sortie des catacombes.

Les monuments qui se rattachent à cette notice sont déposés à l'hôtel de la mairie de Niederbronn, où la Société philomatique de cette ville les met à l'examen des amis de l'antiquité avec un empressement auquel je suis heureux de rendre hommage. M. Engelhard, ancien représentant du peuple, en est le président, et M. le docteur Kuhn, le conservateur et le secrétaire.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

LA GUERRE DES SIX DENIERS

A MULHOUSE.

A MONSIEUR FR. ENGEL-DOLLFUS.

Tous ceux qui se sont occupés sérieusement de l'histoire d'Alsace ont dû remarquer ses divergences, son incohérence, et par conséquent son inintelligibilité, quand on est réduit aux livres de seconde main; son harmonie, son unité, sa clarté, dès qu'on remonte à ses véritables sources, aux textes des chroniques contemporaines et des diplomatiques alsaciennes, aux inépuisables témoignages consignés dans nos archives. D'une part, ce sont des données faiblement vérifiées, acceptées à la légère, encore plus mal coordonnées, prémisses de déductions fausses, d'appréciations erronées, cause incessante de troubles et de malentendus que la plume des compilateurs tend à perpétuer, à compliquer de plus en plus; de l'autre, c'est la substance même de notre histoire, et sous la naïveté de nos vieux chroniqueurs, sous la poussière de nos chartes, il y a le souffle, la vie de la réalité qui remontent dans le passé.

C'est donc une nécessité, je dirai même un devoir de premier ordre, de reprendre à la suite d'Ulric Obrecht, de Jean Schilter, de Jacques Wencker, de Schœpflin et de Grandidier, l'étude de nos archives et des pièces qu'on en a déjà tirées. C'est là qu'est la vérité, la norme et la vraie mesure des temps anciens. Avant le treizième siècle, notre histoire ne se trouve pour ainsi dire que là; jusqu'au quinzième siècle nous y trouvons pour le moins les moyens de contrôler les témoignages subjectifs des contemporains et d'abondants matériaux pour en combler les lacunes; et à partir du quinzième siècle, où l'usage s'introduisit de plus en plus de traiter les affaires par écrit, j'ose dire que notre histoire s'y retrouvera tout entière, dès qu'on se donnera la peine de la chercher.

Les diplomatistes du dernier siècle n'ont pas tout vu et ne dispensent pas d'y recourir. Sans faire tort au vaste savoir, aux laborieuses recherches, à l'intuition merveilleuse dont ils ont souvent fait preuve, on peut dire que ce qu'ils ont le moins vu dans le sillon qu'ils ouvraient, c'est l'histoire civile avec les nombreuses questions qui s'y rattachent, la seule cependant

qui puisse encore fournir des leçons aux hommes de notre temps, assez indifférents aux études historiques quand elles se bornent à la matière des fiefs, aux obscurités généalogiques, aux titres de propriété de nos vieilles abbayes.

Lorsque les documents consultés par nos devanciers sont encore là, le plus sûr est de faire table rase, et de ne laisser la parole qu'aux témoins dont ils se sont faits les interprètes. Notre sentiment des choses humaines s'est élargi, et nous gagnerons à cette méthode de mieux saisir l'enseignement que nous sommes en droit de demander aux moindres comme aux plus hautes manifestations de l'histoire, sans compter la couleur, le côté pittoresque que le plus chétif texte contemporain rend infiniment mieux que le latin de Schœpflin.

On a compris de bonne heure, en Alsace, l'importance de nos chartriers. Le vieux Berler y a puisé; le meilleur de Bernard Hertzog ne vient que de là; ce qui donne du prix aux manuscrits de Daniel Specklé, ce sont les extraits des archives de Strasbourg, et le greffier de Mulhouse Henri Pétri a tiré tout le fonds de sa chronique du caveau où de nos jours encore la ville conserve avec des précautions infinies ses richesses diplomatiques.

Malheureusement Pétri ne s'est pas borné à rendre simplement compte de ces chartes, de ces recès, de ces négociations, de cette correspondance. Il lui a fallu un arrangement, une mise en scène, voire même des théories que lui ont fournies les historiens d'alors; il a voulu suppléer aux lacunes, dissiper les obscurités, et il a fini par produire comme un cours d'études historiques, plus sérieux et moins faux que celui du bon Malachias Tschamser, l'auteur des grandes chroniques de Thann, mais dont les vues incomplètes ne laissent pas d'avoir exercé une fâcheuse influence, même sur la véracité de l'excellent greffier.

Le dernier de ses successeurs, Josué Hofer, a repris en sous-œuvre les recherches de Pétri; il a laissé des notes d'inventaire où, sauf la chronologie qui n'a pas une précision suffisante, il fait généralement preuve d'une sagacité digne de servir d'exemple à plus d'un archiviste moderne, et dont les plus récents historiens de Mulhouse ont fait leur profit. Mais les récits de Pétri, leur premier guide, leur présentaient des entraves dont ils n'ont pas su s'affranchir; et pour nous rendre compte de ce passé qui a été, plus qu'elles ne le pensent, l'éducateur des générations nouvelles auxquelles Mulhouse doit d'être aujourd'hui l'une des villes qui font le plus honneur à la France, pour découvrir les vrais ressorts qui ont fait agir autrefois les pères conscrits de la petite république, il faut que nous retournions aux originaux que Pétri a le premier explorés.

Dans l'histoire de Mulhouse, la guerre des Six deniers (*sechs plappert Krieg*) — c'est le nom qu'on lui a donné fort improprement, à en juger par les pièces des archives — constitue un de ces moments décisifs qu'il ne faut jamais perdre de vue. On sait quelle avait été jusque-là la situation de la ville. Comprise à l'origine dans la juridiction des landgraves de la haute Alsace, quoique relevant directement des évêques de Strasbourg[1], comme Colmar elle dut à son érection en cité impériale de n'être pas absorbée dans le patrimoine des ducs d'Autriche, et elle resta une enclave indépendante au centre du territoire où ces princes ont fini par exercer tous les droits de domaine et de seigneurie.

La force des choses devait faire naître, entre la modeste commune et la puissante famille qui l'enserrait, plus d'un de ces conflits dont on aurait pu prédire la fatale issue, si au moyen âge, contre la violence et l'injustice triomphantes, le faible et le petit n'avait trouvé moyen de réagir par la vigueur du caractère, par l'appui que lui prêtaient les mœurs, par les garanties que l'individu s'était réservées en s'agrégeant à la commune, par les alliances que la commune isolée contractait avec d'autres communes.

La lutte commença dès les temps de Rodolphe de Habsbourg. Sur le trône des Hohenstaufen, l'ancien grand-vassal de l'Empire ne pouvait envisager ses intérêts d'empereur que comme subordonnés à ceux de la maison d'Autriche; et loin de faire de son vaste patrimoine un apanage du trône impérial, il voulut convertir l'Empire même en un apanage de sa famille. Telle fut la politique de Rodolphe à l'égard de Colmar[2], telle fut celle de son fils Albert Ier contre les cantons primitifs de Schwitz, d'Unterwalden et d'Uri. De là les révoltes de Colmar sous Walter Rœsselmann; de là l'alliance de 1291 et le soulèvement plus efficace des Waldstetten.

La réaction se généralisa; elle amena la chute du fils et du petit-fils de Rodolphe de Habsbourg, l'affermissement de Louis de Bavière sur le trône impérial, et l'avénement de la maison de Luxembourg. Au lieu d'avoir affaire à un empereur qui était en même temps le chef des Habsbourg, nos villes trouvèrent en lui l'ennemi naturel de cette puissante famille et le premier défenseur de leurs franchises contre les envahissements des an-

1. Sur les rapports de Mulhouse avec les évêques de Strasbourg, cf. *Une excommunication de Mulhouse au treizième siècle*, par M. L. Spach, dans le Bulletin de la Société, IIe série, t. II, p. 55 et sq.

2. Dans le statut octroyé à Colmar, par Rodolphe de Habsbourg, 29 décembre 1278, et confirmé, le 21 février 1293, par Adolphe de Nassau, à une époque où il était tout dévoué aux intérêts de la maison d'Autriche, l'article 8 interdit au *seigneur de la ville* (*der Stette Herre*) et au prévôt les poursuites d'office, en cas de guerre privée entre les bourgeois. Le seigneur de la ville dont la juridiction est proclamée ici, ne peut être que le landgrave. A n'en pas douter, c'est là le secret de la rupture de Colmar et des Habsbourg.

ciens landgraves. C'est de là que datent ces diplômes, par lesquels Louis de Bavière, Charles IV, Wenceslas, Sigismond garantissent leur inaliénabilité aux communes impériales, ces rescrits qui assurent à leurs bourgeois le privilége de ne pas être distraits de leur justice municipale, ces mandements qui défendent au juge provincial de la haute Alsace de citer à son tribunal des ressortissants de l'Empire. Les Hohenstauffen, Adolphe de Nassau et Henri VII n'en agirent pas autrement pour battre en brèche la juridiction des Habsbourg sur les Waldstetten[1].

Dès lors Mulhouse était serré de près. Dans une lettre du 19 mars 1398, qui s'est retrouvée dans les archives de Colmar[2], le maître et le conseil de Mulhouse écrivent à leurs députés à la cour de Wenceslas, le prévôt Bernard de Bebelnheim et le greffier George d'Arwiller: « Nous vous faisons savoir que le tribunal provincial d'Alsace prétend se soumettre tous ceux de nos bourgeois qui ont dépassé l'âge de quatorze ans. Nous ne pouvons nous en prendre qu'au duc d'Autriche et à ses conseillers, principalement au grand bailli, messire Nicolas de Haus: s'ils parviennent à leurs fins, c'en est fait de notre immédiateté et nous sommes perdus pour l'Empire. Faites donc de votre mieux pour obtenir un ordre qui annule les procédures dont nous sommes l'objet. »

Quand le juge provincial dut renoncer à ses prétentions, les convoitises de la maison d'Autriche se manifestèrent sous une autre forme. Par l'intermédiaire de ses vassaux, elle s'efforça de faire surgir des conflits où elle pût intervenir, et à la faveur desquels elle eût eu la chance d'étendre peu à peu sa protection et sa supériorité sur cette imperceptible enclave. Les bourgeois de Mulhouse ne se laissèrent pas ébranler. C'est en vain que depuis la fin du quatorzième siècle les nobles de Wunnenberg, de Réguisheim, de Haus, de Zæsingen, de Masevaux, de Hohenfirst, de Helffen-

1. Diplôme du roi des Romains, Henri de Hohenstauffen, en faveur d'Uri, Haguenau, 26 mai 1231, Tschudi, *Chron. helv.*, t. Ier, p. 125; diplôme de Frédéric II en faveur de Schwytz, devant Faënza, décembre 1240, *ibid.*, t. Ier, p. 134; diplôme d'Adolphe de Nassau, en faveur d'Uri, Francfort, 30 décembre 1297, *ibid.*, t. Ier, p. 215; diplôme de Henri VII, en faveur d'Unterwalden, Constance, 3 juin 1309, *ibid.*, t. Ier, p. 246. Cf. J. E. Kopp, *Urkunden zur Geschichte der eidgenössischen Bünde*, p. 103 et suiv., et J. J. Hisely, *Essai sur l'origine et le développement des libertés des Waldstetten*, p. 58-61, 70-73, 124-125, 177-180. A défaut de preuves directes, l'analogie permet de supposer des actes contemporains, d'une teneur semblable, pour affranchir nos villes impériales de la juridiction des landgraves.

2. Transcrit dans le Cartulaire de Mulhouse. Ce recueil, formé sous les auspices de M. Fr. Engel-Dollfus, l'un des membres du comité du Haut-Rhin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, comprendra l'histoire de Mulhouse considéré comme commune, comme membre de la décapole et comme allié de la Confédération suisse. Il renferme des copies accompagnées d'analyses de tous les documents cités dans ce mémoire.

stein soulèvent des difficultés sans cesse renaissantes pour les obliger à reconnaître les juges du duc d'Autriche, «seigneur commun du territoire». C'est en vain que des bourgeois mécontents et parjures citent la ville devant les terribles tribunaux secrets de Westphalie, dont les procédures iniques et dispendieuses auraient dû faire admettre comme un bienfait l'immixtion de la régence nouvellement instituée à Ensisheim. Mulhouse résiste à tous les appels et évite toutes les embûches.

Si, au lieu de s'exercer au nom des ducs d'Autriche, l'ancienne juridiction des landgraves était restée une émanation directe de l'Empire, nos villes de la haute Alsace, Colmar, Mulhouse, Kaysersberg, Münster et Türkheim n'auraient eu aucune raison de s'y soustraire et beaucoup d'avantages à s'y soumettre. Le tribunal provincial aurait été le juge commun des différents états de la province, et c'est devant lui qu'ils auraient porté leurs appels. Faute de reconnaître son autorité, les moindres difficultés pouvaient dégénérer en voies de fait, en guerre ouverte. Les vassaux, les bourgeois étaient, dans le ressort qu'ils habitaient, les justiciables du seigneur ou de la ville; mais à l'égard d'un ressortissant étranger, ils étaient, en vertu du *mundium* qui régissait encore la société germanique, des clients, des protégés, des *Schirmverwandte*. La protection du seigneur ou de la ville les suivait devant le tribunal extérieur, où seigneurs et villes devenaient solidaires de leurs ressortissants, et si ceux-ci n'obtenaient pas ou déniaient la justice qu'on poursuivait pour ou contre eux, on recourait aux armes, qui étaient alors l'*ultima ratio* non-seulement des rois, mais encore de leurs sujets.

Quand nos communes conclurent leurs premières alliances particulières, en 1342 et en 1346, leur but n'était pas seulement la défense mutuelle; elles visaient avant tout à rétablir entre elles une juridiction commune qui ne fût ni oppressive, ni menaçante pour leur liberté.

Malheureusement pour Mulhouse, pendant que sa situation au milieu des domaines autrichiens l'exposait plus qu'un autre, son éloignement le mettait presque hors d'état de porter ou de recevoir du secours. Il avait demandé à l'empereur Sigismond la faculté de s'entourer de murs, de fossés et de palissades «pour se défendre contre la maison d'Autriche et contre les princes étrangers qui voudraient le distraire de l'Empire, comme aussi contre les nobles du voisinage qui pourraient l'inquiéter». Mais ces fortifications étaient sans efficacité, si le contingent de la ville devait tenir la campagne avec les troupes de la décapole contre Jean Erbe, contre le margrave de Bade, contre le duc de Lorraine ou contre les Armagnacs. C'est ce qu'exprime très-bien une lettre du maître et du conseil de Mul-

house, du 30 juin 1445, à leurs bons amis de Colmar, de Schlestadt, de Kaysersberg, de Münster, de Türkheim et d'Oberbergheim, qui leur avaient proposé un traité particulier contre les bandes que le dauphin de Viennois avait déchaînées sur l'Alsace. « Rien ne nous paraît plus nécessaire, disaient-ils, que de s'unir contre l'ennemi commun; mais nous devons vous faire observer que notre éloignement ne nous permet pas d'entendre sonner le tocsin chez nos alliés, et en ne nous voyant pas venir, on pourrait mal interpréter notre abstention. Nous sommes enclavés dans les possessions autrichiennes, et pendant que les villes moins exposées peuvent sans inconvénient prendre part à une expédition commune, il serait peu sage de nous priver d'une partie de nos forces. »

Pour celui qui n'étudie l'invasion des Armagnacs que dans les livres, il n'est pas possible de se rendre compte du trouble que l'arrivée des routiers jeta dans les esprits. On savait que c'était l'empereur même qui les avait appelés: c'était donc, pour ainsi dire, en son nom qu'ils ravageaient l'Empire. A l'exemple du souverain, la noblesse, toute dévouée à la maison d'Autriche, ne cachait pas ses sympathies pour les Écorcheurs. Le petit peuple, outré de cette inaction, menaçait de prendre les armes que les nobles laissaient rouiller dans leurs mains. « Nous avons, disait-on, rois, grands baillis et seigneurs; chacun exige rigoureusement ses redevances; mais en échange ils doivent protéger le pays et les récoltes, garantir leur sûreté aux habitants. » Ces murmures, cette colère dont la correspondance de Colmar avec le grand bailliage témoigne clairement[1], étaient comme le sourd grondement de la tempête de 1525, et pour amener l'explosion, il ne manquait que la parole des réformateurs enseignant aux fidèles que la prière des prêtres n'était pas plus efficace pour assurer leur salut, que les armes des seigneurs pour les défendre contre les Armagnacs.

Une fois le pacte antique entre le peuple et la noblesse rompu, rien n'arrêta plus ni les défiances, ni les abus de la force. L'inquiétude ne disparut pas avec les dernières bandes qui repassèrent les Vosges. Des bruits sinistres couraient le pays. Les villes se lançaient de l'une à l'autre des cris d'appel et d'alarme. Des groupes armés se montraient partout. Chacun se sentait menacé. La foudre tomba enfin et fit deux victimes. Le 23 octobre 1448, une troupe de gentilshommes des pays antérieurs de l'Autriche surprennent Rheinfelden, dont ils chassent les habitants et qu'ils mettent au pillage[2].

1. Cf. Lettre de la ville de Colmar à Reinhard de Neiperg, lieutenant du grand bailli d'Alsace, du 18 septembre 1444.

2. Dans une lettre confidentielle du 28 juin 1448, Colmar annonça à Schaffhouse le coup qui menaçait Rheinfelden. (Archives de Colmar, *Liber missivarum*, 1442-1449, fol. 282.) Cf. J. F. Mone, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. III, p. 450 et sq.

Quelques jours après, le 11 novembre, l'abbé de Murbach Barthélemy d'Andlau introduit à Guebwiller une bande signalée la veille par Mulhouse à son passage à Pfastadt et à Lutterbach, qui prend possession de la ville et en disperse les magistrats[1].

Quand le succès eut assuré les droits de la force, on ne procéda plus que par les voies de fait. Ce ne fut pas seulement sur Mulhouse que les ducs d'Autriche lancèrent leur noblesse. Dès 1452, Pierre de Réguisheim fait la guerre à Münster. Plus tard le comte Jean de Lüpfen, qui tenait en fief la seigneurie autrichienne de Haut-Landsberg, s'empare de nuit et par escalade de Türkheim, dont une partie relevait de l'Empire[2], et sur un autre point il met ses vassaux d'Ammerschwihr et de Kiensheim aux prises avec Kaysersberg.

Il ne fallait qu'une occasion pour attirer sur Mulhouse quelque orage semblable.

Le 2 novembre 1465, en ouvrant la porte de Bâle, on y trouva fichée une sommation d'un nommé Hermann Klée, Kley ou Kleybe, qui avait été au service de deux meuniers de la ville, avec qui il n'avait pas pu s'entendre, et qui réclamait ses gages au maître et au conseil de Mulhouse. Il prétendait avoir déjà fait appel à la juridiction de la tribu, même à celle du prévôt, et n'ayant pas obtenu justice, il invitait la ville à lui envoyer son dû à Bergheim où il s'était réfugié.

1. Cf. Lettre de Colmar aux magistrats expulsés, du 16 novembre 1448. C'est un témoignage contemporain qui permet de ramener à sa date un événement que, d'après la *Chronique de Guebwiller,* j'avais jusqu'ici rapporté à l'année 1450. Nonobstant la critique dont il vient d'être l'objet de la part de M. l'abbé Winterer, c'est la seule rectification qu'il y a lieu de faire, quant à présent, au mémoire que j'ai publié dans le *Bulletin de la Société des monuments historiques,* IIe série, t. IV, p. 39 et sq. — Il n'en est pas de même d'un autre travail également publié dans le *Bulletin,* IIe série, t. II, p. 49 et sq., et je saisis cette occasion pour insérer ici un errata que je dois aux lecteurs de ce recueil. Dans la lettre de frère Sigismond sur les tapisseries de Murbach, j'avais lu le mot *Landelohepset* comme le nom d'un abbé oublié de l'histoire. C'est évidemment une fausse leçon pour *Landeloh episcopus et* (*abbas*); dans la *Notitia fundationis* figure un *Landelous* comme huitième abbé de Murbach. Il doit m'être permis d'expliquer ici ma méprise. — Dans le manuscrit contemporain de frère Sigismond, *Landelohepset* est écrit en un seul mot, et c'est ainsi que l'a lu feu M. L. Hugot, qui avait bien voulu collationner ce texte avec moi. Il y a mieux: une main du dix-septième ou du dix-huitième siècle a mis en marge: *Landelohepsetus abbas,* et il est bien possible que cette note soit d'un des savants Bénédictins qui ont visité Murbach avant sa sécularisation. C'est à la sagacité de M. l'abbé Hanauer que M. Winterer et moi devons cette correction, et peut-être eût-il été de bon goût de relever une erreur de lecture avec plus de courtoisie et d'un ton plus modeste que ne l'a fait mon critique, n'ayant pas eu le mérite de l'avoir reconnue lui-même.

2. Dans sa *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins,* si riche en documents et en renseignements sur l'Alsace ancienne, M. Mone vient de publier, t. XX, p. 285, une lettre de la décapole à l'association noble de l'écu de Saint-George sur la prise de Türkheim.

La ville fit aussitôt comparaître les patrons de Klée, qui convinrent de la difficulté survenue entre eux et leur ancien ouvrier. Ils n'auraient pas demandé mieux que de s'arranger avec lui, mais il les avait quittés sans vouloir entendre à rien. Le magistrat leur donna ordre d'envoyer à Bergheim, à la disposition de Klée, la somme qu'ils croyaient lui devoir.

Cela n'empêcha pas Klée de reproduire sa réclamation par une lettre du 15 décembre. La ville lui répondit d'aller retirer l'argent consigné à Bergheim, ou de se présenter devant son tribunal, dont il avait admis la compétence en prêtant serment dès son arrivée à Mulhouse; sinon elle lui proposait de saisir du litige, soit le maître et le conseil de Colmar ou de Schlestadt, soit le bailli et le conseil de Bergheim.

Au lieu de se rendre à cette proposition, Hermann Klée lança contre la ville une lettre de défi, datée du 9 avril 1466. Il déclare au maître, au conseil et à toute la communauté qu'il sera leur ennemi, tant qu'on ne lui aura pas accordé son salaire et les réparations auxquelles il a droit, et que sous quelque forme qu'il leur fasse la guerre, par pillage, par meurtre ou autrement, au moyen de cet avertissement préalable il entend sauvegarder son honneur. Ce fut encore à la porte de Bâle qu'on trouva cette pièce, le vendredi 11 avril.

Apparemment la ville ne s'émut que médiocrement de cette outrecuidance; cependant elle n'ignorait pas les suites qui pouvaient en résulter, et elle demanda au chevalier Henri Reich de Reichenstein, qui remplaçait momentanément le grand bailli autrichien, congé de poursuivre dans son ressort l'infime ennemi qui l'avait défiée. Le lieutenant du grand bailliage le lui accorda, en offrant d'ouvrir à la ville les voies de droit, dès qu'elle aurait pu mettre la main sur son adversaire.

Mais le mercredi suivant 16 avril, à 7 heures du matin, une embuscade de quelques hommes d'armes enleva des bourgeois qui sortaient de la ville et qui furent dépouillés. Le coup de main fait, ils chargèrent une femme de Mulhouse de remettre leur déclaration de guerre au magistrat. Cette seconde lettre de défi, datée de la veille, était au nom de Pierre de Réguisheim, qui était déjà en guerre avec Münster. Il disait simplement que l'honorable et prudent Hermann Klée étant devenu l'ennemi de Mulhouse, il l'avait accueilli chez lui, en lui promettant son aide tant que lui, Hermann, n'aurait pas été satisfait. C'est ainsi que l'action s'engageait la lance au poing. Klée avait confié ses intérêts à un avocat qui, s'il parlait peu, n'était que plus prompt à agir, et ne ménageait pas les témoignages de considération à son client.

Sans hésiter, la ville s'en prit aux officiers autrichiens de cette compli-

cation. Elle écrivit au chevalier Henri Reich pour se plaindre de son inaction, quand, à la première déclaration de guerre, elle l'avait prévenu de ce qui la menaçait. Ce qui aggravait encore les torts de la régence, c'est qu'elle avait laissé Pierre de Réguisheim, un vassal du duc d'Autriche, violer contre Mulhouse le territoire autrichien.

Le lieutenant du grand bailliage s'excusa par une lettre du 17 avril, en alléguant l'ignorance où il était et le soin d'affaires urgentes qui l'avaient retenu à Bâle; mais il nia que Pierre de Réguisheim fût l'homme-lige de la maison d'Autriche, et partit de là pour dissuader la ville des soupçons mal fondés qu'elle manifestait contre son maître et contre ses agents. Il termina en l'autorisant à poursuivre ses ennemis sur le territoire autrichien, autant qu'il n'en résulterait aucun préjudice ni pour la seigneurie, ni pour ses ressortissants.

Le jour même, la ville reçut trois autres déclarations de guerre, datées du 17 avril. C'étaient des nobles de Landeck, de Blumeneck, de Réguisheim, de Kuttnach, de Balschwiller, de Falkenstein, de Haus, un Kappeler, la plupart feudataires de la maison d'Autriche qui, de concert avec vingt varlets de bas étage, signifiaient au maître et au conseil leur intention de s'associer à Pierre de Réguisheim dans la guerre qu'il leur faisait.

A ce moment, des affaires d'un intérêt commun exigeaient la réunion de la diète de la décapole, et Mulhouse avait été invité à envoyer ses députés à Strasbourg, le dimanche 20 avril, pour prendre part aux délibérations. Menacé comme on l'était, on ne jugea pas à propos de mettre des notables en route, et au lieu de se faire représenter à Strasbourg, on envoya un message au lieutenant du grand bailli de l'Empire.

Dans cette pièce assez longue, datée du 18 avril, la ville se plaint amèrement du procédé de Pierre de Réguisheim: s'il avait fait connaître à temps son intention de prendre fait et cause pour Hermann Klée, plutôt que de s'exposer à ses violences, on l'aurait suivi devant la régence autrichienne ou devant toute autre juridiction qui lui aurait convenu. Mais c'était un coup monté auquel les nobles du voisinage ne sont pas restés étrangers : plusieurs ont sous main pris part à l'expédition de Pierre de Réguisheim, et dans l'extrémité où ils se trouvent, le maître et le conseil réclament le secours de leurs alliés, leur unique appui pour se maintenir dans la dépendance du grand bailliage et de l'Empire.

Lorsque Charles IV organisa définitivement, en 1354, l'alliance des villes impériales, il voulut qu'elles eussent à leur tête un officier chargé de représenter l'empereur, et son intermédiaire obligé auprès de la décapole. Il fit choix pour ces fonctions du grand bailli ou *Landvogt*, qui exerçait en son

nom le droit de haute justice à Haguenau et dans les villages impériaux qui en dépendaient, et à qui remontaient les appels des jugements civils[1]. C'étaient en quelque sorte les attributions du landgrave, et il semble qu'il n'y aurait eu qu'à étendre ses pouvoirs aux villes de l'Alsace supérieure soustraites à la juridiction des ducs d'Autriche. Mais, chose curieuse! pendant qu'à l'égard de Haguenau et de son district le grand bailli impérial était maintenu comme officier judiciaire, à l'égard des autres villes il n'était qu'un agent politique ayant pouvoir de convoquer et de présider la diète, de présider au nom de l'Empire au renouvellement annuel des municipalités, de commander la force armée, d'intervenir quand des conflits éclataient au sein des communes, quand des difficultés surgissaient entre les villes. Pour ne pas éveiller les défiances des cités, hors de son ressort primitif l'empereur ne lui avait pas conféré la puissance du glaive. Il n'avait aucune compétence sur les juridictions civiles ou spéciales. Il ne pouvait intervenir que comme chef du tribunal arbitral ou austrégal, qui connaissait des litiges dès que, sortant de la sphère des intérêts privés, ils arrivaient à représenter des intérêts communs. Il était, de plus, assez souvent chargé de la rentrée de la contribution à l'Empire, que le fisc lui engageait quelquefois en échange de services rendus et, dans ce cas, il la percevait pour son propre compte. Il paraît même que l'engagement de la contribution entraînait en quelque sorte l'engagement du grand bailliage même avec les revenus qui en dépendaient, et c'est ainsi qu'à la fin du quatorzième siècle cet office passa plus ou moins longtemps entre les mains des princes de la maison de Luxembourg, qui donnaient leur mandat à des lieutenants ou sous-baillis.

Une circonstance à noter, c'est que les villes, si jalouses de leur immédiateté, ne paraissent pas avoir pris ombrage de ces engagements à longs termes. En 1415, notamment, l'empereur Sigismond put impunément transférer à prix d'argent le grand bailliage à la maison palatine; les villes ne se considérèrent pas le moins du monde comme distraites de l'Empire, et ne firent aucune difficulté de reconnaître l'électeur palatin Louis III le Barbu, comme grand bailli de l'Empire en Alsace. N'est-ce pas la meilleure preuve, que les diplômes par lesquels les empereurs leur promettaient de ne pas les aliéner, étaient principalement dirigés contre la maison d'Autriche et contre le rétablissement de la juridiction landgraviale?

Pour les villes impériales l'engagement du grand bailliage à la maison palatine leur offrait une excellente garantie. Pendant les interrègnes l'électeur

1. Cf. Véron-Réville, *Essai sur les anciennes juridictions d'Alsace*, p. 86 et sq. Voy. aussi dans J. F. Mone, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. IV, p. 169, un spécimen des réversales délivrées par le grand bailli à la ville de Haguenau.

palatin était de droit le vicaire de l'Empire dans les provinces occidentales. Sa famille était l'une des plus puissantes de l'Allemagne, et elle semblait prédestinée à faire échec à la maison d'Autriche. On peut dire que jamais l'autonomie des villes ne fut mieux sauvegardée que sous l'égide des comtes palatins du Rhin. Aussi lorsque, par l'avénement de Frédéric III, la maison d'Autriche ressaisit le sceptre impérial, chercha-t-elle par tous les moyens à les déposséder du grand bailliage d'Alsace.

Au moment où le garçon meunier Hermann Klée provoquait cette levée de boucliers de la noblesse contre Mulhouse, le palatinat du Rhin était gouverné par Frédéric le Victorieux, un des princes les plus remarquables de son siècle. Il s'était déjà occupé des graves difficultés qu'avaient suscitées à Mulhouse les appels devant les tribunaux de Westphalie, et il n'est pas impossible que les usurpations, l'inobservance des règles, les flagrants dénis de justice, dont la ville avait été victime, aient contribué à former, en 1461, par l'inspiration et sous la direction de ce prince, cette vaste ligue entre les états du haut Rhin, qui se proposait de mettre fin aux ingérences de la sainte Vehme.

Depuis 1463, Frédéric le Victorieux avait pour lieutenant auprès de la décapole le wildgrave Jean de Daun et de Kerbourg, rheingrave de Stein. La diète des villes, réunie à Strasbourg sous sa présidence, avait précisément à prendre des mesures pour protéger Kaysersberg, Münster et Türkheim contre le comte de Lüpfen et ses ressortissants. Le lieutenant du grand bailli profita de l'occasion pour saisir les députés de la plainte de Mulhouse, en déclarant à l'avance que le comte palatin adhérerait à toutes les résolutions qu'ils prendraient. Mais, si par un traité spécial, conclu le 3 juillet 1465[1], les villes s'étaient engagées avec Frédéric à porter secours à Türkheim et à le rétablir dans la dépendance de l'Empire, il n'en était pas de même de Mulhouse, qui ne pouvait prétendre à une assistance aussi effective; les envoyés alléguèrent qu'ils n'avaient pas de pouvoirs suffisants, et demandèrent à en référer à leurs commettants. La diète s'ajourna au dimanche, 27 avril; mais le wildgrave promit à Mulhouse que si, contre son attente, les villes ne se prononçaient pas en sa faveur, l'électeur palatin ne lui ferait pas défaut. En attendant il écrivit, le 21 avril, au grand bailli autrichien à Ensisheim, pour le prier de faire mettre en liberté les bourgeois de Mulhouse enlevés par Pierre de Réguisheim, et de restituer le butin qu'il avait fait, sauf, s'il a une réclamation à faire valoir contre la ville, à la porter devant la régence d'Ensisheim ou devant toute autre juridiction : le wildgrave promettait à l'avance que la ville le suivrait en justice.

1. *Als. dipl.*, t. II, p. 100.

S'il fallait encore une preuve des sympathies de la régence autrichienne pour les ennemis de Mulhouse, on la trouverait dans la réponse du chevalier Henri Reich, en date du 27 avril.

Il commence par faire observer au wildgrave que les gens qui font la guerre à la ville, n'avaient pas tous leur demeure ou des biens sur le territoire autrichien, et que, pour le moment, ils évitent de se montrer dans les châteaux ou les juridictions de son maître. Il est vrai que plusieurs nobles ont été indirectement impliqués dans l'affaire, mais c'est à leur insu et contre leur gré, et Mulhouse aurait tort de les en rendre responsables. Quant à Pierre de Réguisheim, son château de Haut-Hattstadt n'est pas un fief autrichien. Bref, si l'on voulait donner suite à l'affaire, on ne pourrait s'en prendre qu'à un ramassis de varlets qui tireraient chacun de son côté et prendraient le large. Il serait bien préférable d'arrêter l'affaire au début, plutôt que de s'engager dans une guerre qui n'étant pas circonscrite, se prolongerait indéfiniment, et Henri Reich conclut en priant le wildgrave d'agir de concert avec lui, pour persuader à Mulhouse de transiger, attendu qu'avec de tels ennemis il n'y avait rien à gagner et beaucoup à perdre.

C'est en ce sens que les agents autrichiens agissaient sur Mulhouse. Dès le 20 avril, le chevalier Werner Hatmansdorffer, bailli d'Ensisheim, avait écrit à la ville, au nom du chevalier Henri Reich de Reichenstein, pour lui offrir ses bons offices et lui proposer une conférence amiable avec Pierre de Réguisheim. Le 24 avril, le lieutenant du grand bailliage autrichien intervenait à son tour, pour obtenir un accommodement à Bernard de Bollwiller et à Hermann Waldner, dont les varlets avaient pris part aux premières hostilités de Pierre de Réguisheim. De leur côté, les nobles plus ou moins compromis envoyaient à Mulhouse leurs excuses, ou faisaient agir leurs amis et leurs parents. L'un avait prêté son varlet à Pierre de Réguisheim, «ainsi que cela se pratique entre amis», sans savoir l'emploi qu'il en ferait. C'était le fils d'un autre noble, garçon sans expérience, qui s'était laissé entraîner plus loin qu'il n'aurait voulu, de peur d'être taxé de couardise. Un troisième, personnellement désintéressé dans l'affaire, revendique, comme lui appartenant, tel village, que Mulhouse menaçait de ses représailles. Un quatrième proteste qu'il n'a eu aucune part aux hostilités, et demande à ne pas être mis en cause. En un mot, à en croire la régence d'Ensisheim et les vassaux nobles, personne n'était responsable des dommages très-réels causés à la ville; elle n'avait qu'à en prendre son parti et à faire de son mieux pour en prévenir le retour. Ainsi pressée et ne comptant guère sur le concours de la décapole et du grand

bailli, la ville finit, le 12 mai, par accéder à un armistice, valable jusqu'au 10 juin, pendant lequel Jean-Frédéric de Haus, qui était intervenu de la part de la régence, promettait de faire son possible pour terminer l'affaire, soit par un jugement, soit par un compromis.

Cependant, à la suite de la nouvelle assemblée qui avait eu lieu le 27 avril, une députation des villes impériales s'était rendue à Heidelberg, pour s'entendre avec l'électeur palatin[1], et le wildgrave de Daun avait écrit une seconde fois à Ensisheim pour savoir à quoi le grand bailli, Mulhouse et lui-même devaient s'attendre de la part de la régence. Il faisait appel à la réciprocité de justice qui devait être la base des rapports entre les pays de l'Empire et les domaines autrichiens. «Si le moindre de vos vassaux, disait-il, avait été l'objet de violences semblables de la part des ressortissants du comte palatin et au moyen de son territoire, ce prince aurait déjà prouvé par ses actes le ressentiment que lui causeraient de pareils procédés[2].» L'attitude vigoureuse du grand bailliage finit par faire impression, et le duc Sigismond d'Autriche envoya son conseiller, le chevalier Louis de Masevaux, à Frédéric le Victorieux, qui venait précisément de donner aux députés des villes impériales l'assurance que son secours ne leur ferait pas défaut[3].

En se présentant devant l'électeur palatin, Louis de Masevaux essaya d'élever des doutes sur la réalité des faits allégués par les plaignants. Sans les contredire absolument, il chercha à en réduire l'importance, pour diminuer d'autant les regrets qu'il était chargé d'exprimer; en même temps il protesta du désir de son maître de mettre fin à un pareil état de choses.

Aux yeux de l'électeur palatin, le grand coupable était le comte de Lüpfen. Il répondait de tous les attentats commis contre Türkheim, contre Münster et contre Kaysersberg. N'était-ce pas lui qui avait surpris de nuit la partie de Türkheim qui relevait de l'Empire? qui avait mis à mort, pris, rançonné, pillé les bourgeois? qui les avait obligés à prêter d'injustes serments? qui avait pris et rançonné les juifs, malgré leur condition de serfs de la chambre impériale? A cela ne se bornent pas ses torts: n'est-ce pas Pierre de Réguisheim, le capitaine du comte de Lüpfen, et quelques-uns de ses serviteurs, qui ont tué une vingtaine de gens de Münster et en ont rançonné d'autres? N'est-ce pas le même Pierre de Réguisheim, qui, aidé de quelques Sundgauiens, fait la guerre à Mulhouse, sans tenir compte des formes consacrées? Enfin, ne sont-ce pas les gens de Kiensheim et

1. Lettre du wildgrave Jean de Daun, du 29 avril.
2. Lettre de la même date à la régence d'Ensisheim.
3. Lettre du wildgrave du 7 mai.

d'Ammerschwihr, vassaux du comte de Lüpfen, qui inquiètent journellement leurs voisins de Kaysersberg, dont plusieurs ont succombé sous leurs coups?

Louis de Masevaux dut convenir que les griefs du grand bailli étaient fondés, mais il protesta que tout s'était fait sans l'aveu du duc d'Autriche, et que ses officiers étaient innocents. L'électeur devait être certain que le duc était aussi touché de ce qui s'était passé, que si lui-même en avait été victime.

« Puisqu'il en est ainsi, repartit le comte palatin, c'est à lui-même que je défère la connaissance de l'affaire. Si elle peut s'arranger par une amiable composition, je l'approuve d'avance, sinon que le duc ou ses conseillers rendent leur jugement d'ici à la Saint-Jacques (25 juillet). Mais si Jean de Lüpfen n'y acquiesce point, je compte que Sigismond me viendra en aide contre lui, ou du moins qu'il défendra à ses vassaux de l'assister en quoi que ce soit. A ces conditions je consens à une trêve valable jusqu'au terme assigné pour le jugement, pourvu toutefois qu'elle soit au gré des villes impériales[1]. »

Fort de l'aveu du comte palatin du Rhin, Louis de Masevaux, de retour en Alsace, se concerta avec le chanoine Conrad de Bussnang et avec la ville de Strasbourg pour amener les cités impériales à une transaction. Il profita d'un plaid féodal du mundat supérieur, où se réglaient entre les vassaux nobles et leur suzerain les difficultés résultant de leur contrat spécial, pour réunir les parties contendantes, le mardi 20 mai, à Rouffach[2].

En voyant la tournure que prenaient les événements, l'arrogance des nobles commença à fléchir. Plus d'un songea à réparer par de meilleurs procédés la part plus ou moins directe qu'il avait prise aux hostilités. Adam de Ferrette, entre autres, profita de l'occasion pour tenter d'arracher à Pierre de Réguisheim un prisonnier de Mulhouse, détenu au château de Haut-Hattstadt. En se rendant à Rouffach, il avait rencontré un varlet sans maître que, sur sa demande, il prit à son service. A leur arrivée au château, le compagnon de messire Adam, nommé Jean Darm, fut reconnu par le châtelain, qui l'apostropha en ces termes : « Tu es l'ennemi de ceux de Mulhouse, ne le sais-tu pas? » Le varlet nia, mais le châtelain lui certifia que son damoiseau Jean-Guillaume Kappeler l'avait fait porter dans la lettre de défi envoyée à la ville après celle de Pierre de Réguisheim. Le fait était exact; mais grande fut la surprise d'Adam de Ferrette qui donna

1. Rapport de Louis de Masevaux sur sa mission, du 7 mai 1466, et lettre du wildgrave de Daun, du 5 juin.

2. Lettre du 18, au maître et au conseil de Mulhouse.

aussitôt son congé au varlet, en lui promettant toutefois de faire de son mieux pour le tirer d'embarras. La ville se montra assez incrédule aux protestations du maître; cependant elle finit par lui mander que, si les difficultés avec Pierre de Réguisheim s'aplanissaient, elle n'aurait pas égard à cet incident; sinon elle se réservait son recours contre qui de droit[1].

Malgré la connexion que Frédéric le Victorieux apercevait entre la surprise de Türkheim, la guerre contre Münster, les conflits de voisinage avec Kaysersberg et les hostilités contre Mulhouse, la situation n'était pas la même pour les quatre villes. Pendant que Mulhouse faisait pour son compte particulier un premier pas vers Pierre de Réguisheim, par le traité du 3 juillet de l'année précédente il était formellement lié avec les autres villes de la décapole contre le comte Jean de Lüpfen. A l'exception de Türkheim, qui à ce moment était probablement encore entre les mains de son vainqueur, les villes s'étaient engagées à réunir toutes les forces qu'elles pourraient, à les munir de l'artillerie et des équipages nécessaires pour s'emparer de Kiensheim, du Haut-Landsberg et des autres châteaux et villages qui dépendaient de la seigneurie. Le moment était venu d'agir, et rien ne put ébranler leur résolution, ni le quasi-engagement de leur grand bailli, ni les dernières tentatives pacifiques de son lieutenant[2].

Les contingents des villes, sous les ordres de Jean Stützel, mirent le siége devant les formidables donjons du Haut-Éguisheim, qui tomba entre leurs mains le mercredi veille de la Fête-Dieu (4 juin 1466). Par une lettre du 5 juin, le chef de l'expédition, rentré à Türkheim, annonça au maître et au conseil de Mulhouse qu'il avait pris d'assaut, incendié et dévasté la vieille forteresse, n'épargnant que la chapelle de Saint-Pancrace, consacrée par le pape Léon IX; il avait fait passer au fil de l'épée quatre des prisonniers qui étaient tombés entre ses mains, au nombre desquels se trouvait le garçon meunier Hermann Klée, l'ennemi de Mulhouse. Schœpflin fait honneur de ce succès aux seuls efforts de Kaysersberg et de Türkheim[3], de même qu'il n'attribue qu'aux bourgeois de Münster la prise du château voisin de Haut-Hattstadt, le propre manoir de Pierre de Réguisheim, qui fut également livré aux flammes[4]. Mais ces exécutions n'avaient-elles pas été concertées à l'avance par les villes impériales et leur grand bailli, alliés contre le comte de Lüpfen, et décidés à démanteler toutes les places fortes et les châteaux de l'ennemi, sans permettre jamais de les rétablir? Il faut

1. Correspondance d'Adam de Ferrette et de Mulhouse, du 28 mai au 17 juin.
2. Lettre du wildgrave de Daun, du 5 juin.
3. *Als. illustr.*, t. II, p. 75.
4. *Ibid.*, p. 415.

donc supposer que toutes les villes ont pris part à ces opérations, qu'il n'aurait pas été possible d'entreprendre sans le matériel de guerre des grandes communes.

Henri Pétri n'a pas ignoré la prise et la destruction de ces châteaux; mais pour lui, Hermann Klée en aurait été la seule occasion. Il ajoute que le Haut-Hattstadt ne fut incendié qu'au mois de novembre suivant, sur l'ordre de l'électeur palatin, et que pendant huit jours les flammes éclairèrent toute la contrée[1]. En racontant la guerre des Six deniers, Strobel mentionne aussi cet embrasement de huit jours; seulement il lit mal le texte de Pétri et comprend que c'est du Haut-Éguisheim qu'il s'agit[2]. Au lieu de le mal copier, il aurait peut-être mieux valu lui demander compte de son affirmation, qui me semble un peu risquée, et jusqu'à meilleure preuve, je me permettrai de douter qu'un seul de nos vieux châteaux ait renfermé assez de matières combustibles pour brûler pendant toute une semaine.

Ces succès consternèrent les ennemis de Mulhouse; chacun s'attendait à voir la bannière de la ville flotter sous les murs de son château. Le danger était d'autant plus grand, que la trêve conclue le 12 mai allait expirer. Mais le 8 juin, Jean-Frédéric de Haus, le chevalier Werner Hatmansdorffer et quelques-uns de leurs amis firent accepter aux deux partis une prolongation jusqu'au 4 juillet suivant.

La ville ne voulait que gagner du temps. Derrière les pillards qui enlevaient son bétail, qui ravageaient sa banlieue, qui détroussaient et rançonnaient ses bourgeois, elle persistait à voir la main du duc Sigismond d'Autriche, et pendant qu'elle traitait ostensiblement avec ses officiers, elle faisait en secret appel au wildgrave Jean de Daun[3], et négociait une alliance avec Berne et Soleure.

Dans sa lutte constante contre la maison d'Autriche, la Suisse semblait l'alliée naturelle des villes impériales d'Alsace. Leur résistance avait le même point de départ, la même cause, un intérêt et un but communs: l'antique liberté que, dans leur opinion, l'Empire devait garantir et que les Habsbourg compromettaient. Il est vrai que le groupe intermédiaire des cités de l'Alsace, Colmar, Schlestadt, Kaysersberg, Münster et Türkheim, trouvait dans sa cohésion une force suffisante pour défier les prévisions de l'avenir; elles répondirent d'assez mauvaise grâce aux avances des Confédérés, alors que leurs conflits avec l'Autriche auraient donné tant de prix

1. *Der Stadt Mülhausen Geschichten*, p. 158.
2. *Vaterlændische Geschichte des Elsasses*, t. III, p. 218.
3. Lettre de Jean de Daun, du 12 juin.

aux moindres marques de sympathie venues de la décapole[1]. Colmar, qui se rendit l'interprète de ces répugnances, eut sujet de s'en repentir, quand les envahissements de l'empereur Ferdinand II l'obligèrent à se jeter des bras de la Suède dans ceux de la France[2].

Il n'en était pas de même pour Mulhouse. Son isolement l'obligeait à rechercher l'appui des cantons confédérés, qui, de leur côté, n'étaient pas insensibles à l'avantage de prendre pied au centre des domaines autrichiens en Alsace, d'acquérir une place d'armes importante sur le flanc de leur territoire, et un lieu de sûreté pour le commerce qu'ils faisaient le long du Rhin. Ces convenances réciproques avaient déjà créé des rapports plus ou moins intimes, surtout avec Bâle, et quand, peu rassuré sur le concours des autres villes impériales, Mulhouse se retourna vers la Suisse, il semble qu'il suffit de peu de mots pour s'entendre.

Le mardi avant la Saint-Jean-Baptiste (17 juin 1466), les prévôts, les conseils et les communes des deux villes de Berne et de Soleure, d'une part, le maître, le conseil, les zunftmestres et la commune de la ville de Mulhouse, de l'autre, contractèrent, sous les auspices de la sainte Trinité, une alliance de vingt-cinq ans aux conditions suivantes:

1° Si un ennemi quelconque entreprend d'assiéger Mulhouse pour le distraire du Saint-Empire, ses deux alliés seront tenus de se porter à son secours au premier appel, moyennant une solde de 3 florins du Rhin, par mois et par varlet.

2° De son côté, Mulhouse s'engage à tenir ses portes ouvertes à ses alliés dans toutes les nécessités où ils se trouveront, à les assister de son aide et de ses conseils contre leurs ennemis, et si l'un ou l'autre, ou les deux ensemble étaient l'objet d'une agression, Mulhouse devra mettre des forces en campagne pour les secourir.

3° Mulhouse s'engage de plus à communiquer à Berne et à Soleure les propositions d'accommodement qui lui viendraient de ses ennemis, et à ne pas contracter de nouvelles alliances ou entreprendre de nouvelles guerres sans leur aveu.

4° En cas d'expédition collective, le butin, les prisonniers et les conquêtes seront communs aux trois alliés.

1. Cf. Lettres de Colmar à Bâle, du 21 janvier; à Zurich, du 28 janvier; au margrave Guillaume de Hochberg-Sausenberg, du 20 décembre 1444; à Bâle, du 26 mars 1446.

2. En envoyant son greffier-syndic, Jean-Henri Mogg, à Paris, pour négocier, en 1644, le renouvellement du traité de Ruel, la ville le chargea, entre autres, de demander les bons offices de la cour de France pour amener un rapprochement entre elle et les cantons confédérés. (Archives de Colmar, nouveau classement, EE. Affaires militaires, Guerre de Trente ans.)

5° En contractant leur alliance, les parties réservent formellement leur immédiateté, leurs droits, leurs franchises, leurs juridictions et leurs bonnes coutumes, comme aussi les traités conclus antérieurement par eux.

6° Entre les trois alliés tout appel devant les tribunaux aulique ou provincial, ou devant toute autre juridiction civile ou ecclésiastique, est interdit. Les ressortissants de l'un qui auront des difficultés à régler avec les ressortissants de l'autre, les rechercheront devant leur juge naturel, et on leur garantit le bénéfice de la justice sommaire, sans lenteurs et sans ajournements.

7° Enfin si, à l'occasion d'une guerre contre Berne ou Soleure, Mulhouse est insulté par leurs ennemis, les alliés devront venir gratuitement à son secours.

Ce traité produisit immédiatement son effet. Par le fait même, Mulhouse signifiait à ses adversaires son refus de renouveler la trêve qui devait échoir le 4 juillet, et quand on vit la lutte sur le point de s'engager avec les fiers montagnards qui depuis cent cinquante ans tenaient en échec toute la chevalerie de la maison d'Autriche, l'hésitation fut grande. Pierre de Réguisheim écrivit le premier au maître et au conseil de Mulhouse, sous la date du 30 juin, pour leur faire observer que la mort de Hermann Klée ôtait à la guerre toute raison d'être, et pour leur demander quels rapports ils comptaient entretenir dorénavant avec lui : si la ville consent à cesser les hostilités, il offre de rendre les prisonniers qu'il retient encore, en se contentant pour toute rançon des frais de nourriture et des droits de geôle. De son côté la régence envoya à Bâle Rodolphe de Bade, commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Heitersheim, accompagné de deux autres personnages pour agir sur les députés de Berne et de Soleure, à leur retour de Mulhouse où ils avaient reçu de la bourgeoisie le serment confirmatif de l'alliance. Ébranlés par cette intervention, ces envoyés promirent de faire agréer à Mulhouse la prolongation de l'armistice jusqu'à la Saint-Jacques[1]. La ville céda aux instances dont elle était l'objet, et consentit à suspendre les hostilités, à condition que Pierre de Réguisheim relâcherait les prisonniers.

Mais rien n'était plus loin de la pensée de Mulhouse que de transiger. On profita de ce délai pour activer les préparatifs de guerre, et en même temps qu'elle adhérait à la trêve, la ville prit à sa solde, le 5 juillet, quarante-un varlets sous le commandement de Jean-Ulric de Mellingen, qui s'engagèrent à servir la ville pendant un mois, moyennant 3 florins chacun. On leur promettait, en outre, 1 florin pour chaque prisonnier, l'abandon

1. Lettre de Rodolphe de Bade au chevalier Thuring de Halwyl, du 4 juillet.

du butin qu'ils feraient, bétail, meubles et ustensiles de ménage, vêtements, argent comptant, sauf à partager avec les bourgeois qui prendraient part aux expéditions, et une gratification d'un demi-foudre de vin. Cet engagement qui expira le 3 août, fut renouvelé, mais pour huit jours seulement. Cette fois les varlets étaient au nombre de quatre-vingt-huit.

Cependant, l'électeur palatin qui voyait expirer le délai assigné par lui à Louis de Masevaux, sans aucun progrès pour la paix qu'il souhaitait, donna à son lieutenant le wildgrave de Daun l'ordre de déclarer la guerre aux irréconciliables ennemis des villes impériales. Le wildgrave en fit part au maître et au conseil de Mulhouse, par une lettre du 15 juillet, en les priant de lui signaler les gens dont ils avaient à se plaindre et les lieux où il pourrait les rejoindre. La ville s'empressa de lui donner les noms de ses ennemis qui, à l'exception de ceux qui n'avaient fait que prêter leurs varlets, se trouvèrent être la plupart des ennemis du comte palatin du Rhin. En même temps elle l'entretint de la campagne à entreprendre : il lui semblait aisé de porter dommage à Pierre de Réguisheim et à quelques-uns de ses auxiliaires, possesseurs de villages et de châteaux aux environs de Mulhouse. Le wildgrave donna son approbation à ce projet, tout en s'informant des moyens d'exécution et du renfort qu'il faudrait à la ville[1]. A ce moment la trêve avec Pierre de Réguisheim était expirée, et Mulhouse, recouvrant sa liberté en même temps que le grand bailli de l'Empire, demanda à son lieutenant de lui amener quarante hommes dans la nuit du samedi 2 août. Malheureusement il venait de concerter une expédition avec les gens de Kaysersberg, et la veille déjà les troupes du wildgrave avaient tenu la campagne. Jean de Daun pria le maître et le conseil de l'excuser, en les engageant à remettre leurs projets à un jour où il pourrait être à leur disposition.

Dans l'intervalle le wildgrave s'empara du cimetière et du clocher fortifiés de Sigolsheim. Depuis le commencement des hostilités, le comte de Lüpfen entretenait dans ce réduit une garnison dont le tir incommodait fort les troupes palatines, chaque fois qu'elles s'approchaient de Kiensheim. Le siége commença le lundi 4 août au matin, et la journée entière se passa en préparatifs. La garnison ne ménageait pas les insultes aux assiégeants : « Comment la prise d'un cimetière peut-elle tenter des Palatins? criait-on du haut de la tour. N'en avez-vous pas honte? combien il serait plus glorieux de conquérir une ville! » Ces provocations ne rendirent les assaillants que plus furieux. Le cimetière fut forcé et le clocher pris d'assaut. Les vainqueurs ne perdirent qu'un seul homme, et envoyèrent à

1. Lettre de Jean de Daun, du 27 juillet.

Türkheim quatorze prisonniers qui étaient tombés dans leurs mains. Ce succès leur permit de serrer Kiensheim de plus près: on détourna le canal et on brûla les moulins, tout en empêchant les habitants de s'approvisionner en vue d'un siége prochain. Si, comme il l'avait fait espérer, l'électeur palatin était venu de sa personne avec des renforts suffisants, c'en était fait du comte Jean de Lüpfen[1].

En attendant, le wildgrave dut se borner, le samedi 9 août, à envoyer à Mulhouse son capitaine à la tête de quelques hommes d'armes, avec ordre de se concerter avec la ville pour l'exécution de ses projets. Mais ce renfort vint trop tard pour lui procurer une revanche. Avant l'expiration de la trêve, il avait été convenu que les parties se soumettraient à l'arbitrage de l'évêque de Bâle, Jean V de Venningen. Son absence n'avait pas permis de donner suite à l'accommodement projeté. Pour lui laisser le temps d'agir, le chapitre de la cathédrale et la ville de Bâle voulurent au moins prévenir le retour des hostilités, et ils écrivirent, à cet effet, non-seulement à Mulhouse (20 juillet), mais encore à Pierre de Réguisheim et à leurs alliés de Berne et de Soleure. Leur tentative eut d'abord peu de succès. Prévenu par une députation de Mulhouse, Berne soutenait qu'avant de consentir à un nouvel armistice, la ville devait exiger la réparation du dommage qu'elle avait éprouvé, et il ne laissa pas ignorer son sentiment à ses alliés de Bâle, ni même au chevalier Thuring de Halwyl: le prévôt et le conseil de Berne mandèrent à ce dernier, le 23 juillet, qu'après le tort que, sans raison ni justice, les vassaux du duc d'Autriche, ses hommes-liges, conseillers et serviteurs, avaient causé à Mulhouse, ils exigeaient avant tout que Pierre de Réguisheim rendît son butin et ses prisonniers. De son côté, Mulhouse écrivit au grand bailli autrichien, le 26 juillet, pour incriminer son lieutenant, le chevalier Henri Reich de Reichenstein, qui, sans égard pour l'intervention du comte palatin du Rhin, n'avait pas satisfait aux justes réclamations de la ville, et qui avait même envoyé des varlets tenir garnison chez Pierre de Bollwiller, pour le garantir de sa vengeance. «Tant qu'on ne nous aura pas dédommagés de nos pertes et qu'on n'aura pas rendu les prisonniers, disaient le maître et le conseil, nous ne traiterons pas de la paix: c'est au grand bailli du duc

1. Lettre du wildgrave à Frédéric le Victorieux, du 8 août 1466. (Archives du Bas-Rhin, fonds de la préfecture de Haguenau.) Je dois à notre honorable président, M. L. Spach, mille remerciments pour avoir facilité avec une rare bienveillance mes recherches aux archives du Bas-Rhin. — Le clocher de Sigolsheim renferme encore une cloche de 1467, qui doit avoir été fondue à la suite de ce fait de guerre. Cf. Abbé Guerber, *Mémoire archéologique sur l'église de Sigolsheim,* cité par M. P. Ristelhuber dans son édition du *Dictionnaire du Haut- et du Bas-Rhin.*

d'Autriche, de qui relèvent nos ennemis, à provoquer des mesures qui nous disposeraient à la conciliation. »

On peut juger de quelle oreille la régence entendit ces accusations, elle qui, méconnaissant tous les principes de droit public admis au moyen âge, soutenait qu'elle n'avait aucune part aux hostilités, ni aucune action sur les agresseurs. Cependant, le grand bailli se borna à répondre, le 27, qu'il ignorait de qui la ville voulait parler: « Faites-moi connaître, disait-il, ceux dont vous avez à vous plaindre, et prouvez leur culpabilité; jusque-là je vous somme de ne rien entreprendre ni contre mon maître, ni contre ses ressortissants. »

Engagée dans ces termes, la correspondance ne pouvait qu'aigrir des rapports déjà si tendus. Un homme d'armes de la suite de Jean-Frédéric de Haus, qui court à travers champs entre le Rebberg et Mulhouse, semble aux citadins ne prendre ce chemin que pour observer la place, et on le pourchasse les armes à la main[1]. Un habitant de Habsheim arrête et dépouille une femme de la ville, qui fait en vain appel à la justice du grand bailli[2]. Ce n'étaient là que les préliminaires d'hostilités plus sérieuses, quand la ville de Bâle ramena les confédérés de Berne et de Soleure à son sentiment plus pacifique, et devant leurs instances combinées Mulhouse se résigna à renouveler la trêve : le 10 août, le maître et le conseil écrivirent à leurs voisins de Bâle que pour montrer l'estime qu'ils faisaient de leur avis et de l'intervention de leurs deux alliés, ils suspendront les hostilités et se rendront à la conférence qui travaillera au rétablissement de la paix. Le 14 août, par les soins du chapitre et de la ville de Bâle, les deux parties s'accordèrent pour prolonger la trêve depuis le 17 août au lever du soleil jusqu'à la Saint-Michel à la nuit. Pendant ce temps les prisonniers jouiront de leur liberté sous les garanties d'usage, et nul ne pourra exiger les rançons et les contributions consenties par suite des hostilités. L'évêque de Bâle mettra ce temps à profit pour appeler devant lui, le 9 septembre, la ville de Mulhouse et Pierre de Réguisheim, afin de convertir cette suspension d'armes en un traité définitif.

Que peuvent les actes les plus solennels, quand les dispositions réciproques des parties portent chaque jour à de nouvelles querelles, à de nouvelles insultes? Malgré la liberté promise aux prisonniers, le 20 août, Jacques-Henri de Blumeneck, l'un des alliés de Réguisheim, somme Enderlin le boucher, qu'il avait porté par terre, de lui payer une rançon de 40 florins ou de se constituer prisonnier au château de Stauffenberg, près

1. Lettres de Mulhouse et de Jean-Frédéric de Haus, du 5 et du 8 août.
2. Lettres de Thuring de Halwyl et de Mulhouse, du 10 et du 11 août.

d'Offenbourg; pour le faire revenir de cette prétention, il fallut que la ville de Bâle et le grand bailli Thuring de Halwyl rappelassent Pierre de Réguisheim à l'exécution de la trêve[1]. Le voisinage semblait obéir à un mot d'ordre mystérieux pour rompre de plus en plus avec Mulhouse, et pour ne plus approvisionner ni fréquenter son marché. De leur côté, les bourgeois accueillaient mal les vassaux autrichiens, et à l'occasion ils arrachaient et lacéraient les plumes de paon dont ils ornaient leurs chapeaux. Comme ces frottements, au lieu de s'adoucir, devenaient de jour en jour plus pénibles, il ne fut pas possible à la conférence d'amener les parties contendantes à des concessions. A la sollicitation de la ville de Bâle, Berne se décida à réunir chez lui les députés des quatre villes confédérées[2]. Le jour de Saint-Matthieu, 21 septembre, on résolut de faire une nouvelle démarche auprès du grand bailli autrichien, qui promit de faire en sorte d'étendre la trêve jusqu'au 16 octobre[3].

Pendant ce temps la guerre contre le comte Jean de Lüpfen suivait son cours. Le wildgrave avait mis le siége devant Ammerschwihr qui, sans attendre que les armes eussent décidé, se soumit au lieutenant de Frédéric le Victorieux, le 25 septembre 1466[4]. De là le chef de l'expédition comptait se porter devant Kiensheim, la résidence du comte de Lüpfen. Trahi par la fortune et par ses forces, le seigneur de Haut-Landsberg se résigna à traiter de la paix. Il s'engagea à mettre à la disposition de l'électeur palatin, pendant quinze ans, comme son homme-lige, un corps de cent gens d'armes[5]. Le duc Sigismond comprit alors que lui aussi devait en finir avec ce long conflit qui, de délai en délai, semblait s'éterniser. Sur le point de se rendre à un plaid féodal à Bâle, il appela devant lui les irréconciliables ennemis[6]. De nouveaux contre-temps l'obligèrent à remettre ce dessein et à proroger l'armistice jusqu'au 2 novembre. Une seconde fois les parties furent ajournées au 29 octobre, à Ensisheim[7]; mais il paraît que les confédérés suisses ne se soucièrent point d'envoyer leurs députés en pays ennemi, et la conférence se tint à Bâle, du 31 octobre au 5 novembre. Frédéric le Victorieux avait été invité à s'y faire représenter[8].

1. Lettres d'Enderlin à Blumeneck, du grand bailli à Mulhouse, 24 et 26 août.
2. Lettre de Bâle à Mulhouse, du 18 septembre.
3. Lettre de Bâle à Mulhouse, du 29 septembre.
4. *Als. dipl.*, t. II, p. 401.
5. Dr Ludw. Häusser, *Geschichte der rheinischen Pfalz*, t. Ier, p. 382.
6. Lettre datée de Waldshut, 11 octobre, au maître et au conseil de Mulhouse.
7. Lettre à Mulhouse, du 20 octobre.
8. Lettre de l'électeur palatin, du 24 octobre.

Sous cette dernière date enfin, le duc d'Autriche rendit en qualité d'amiable compositeur, ayant l'évêque de Bâle et les députés des villes de Bâle, de Colmar et de Schlestadt pour assesseurs, la sentence dont voici l'analyse:

« Pour mettre fin aux difficultés, aux hostilités ouvertes, qui se sont traduites par des pillages, des incendies, des meurtres et des rançonnements, le duc Sigismond et les assesseurs, s'étant convaincus qu'il ne serait pas possible d'accommoder les parties par une recherche exacte des griefs allégués par les gens de Mulhouse, ont obtenu le désistement des plaignants et des députés de Berne et de Soleure qui les assistaient, sauf à s'en remettre à sa grâce de la suite à donner à la plainte.

« Ceci étant convenu, l'amiable compositeur

« 1° Met à néant les hostilités passées, les inimitiés et le mauvais vouloir réciproques des parties, qui devront dorénavant vivre en bonne intelligence;

« 2° Ordonne que sous deux jours les prisonniers seront de part et d'autre remis en liberté sans rançon, sous une simple caution jurée (*ain slecht allt vrfech*), et dispense de payer les rançons, le prix de la nourriture, les contributions qui restent encore dus.

« Le tout sous la réserve des droits de haute juridiction du duc d'Autriche, en tant que Pierre de Réguisheim et ses consorts les auraient lésés. »

Telle fut l'issue de cette guerre. C'est la première page que Mulhouse ait inscrite dans l'histoire de la Suisse, et à ce titre je crois qu'elle méritait d'être revue sur les sources. Les documents sur lesquels je m'appuie sont les mêmes qui ont servi au vieux chroniqueur de Mulhouse, le greffier Henri Pétri, et cependant je ne m'accorde avec lui ni sur le nom de guerre des Six deniers qu'il donne à cet épisode, ni sur le dispositif de la sentence finale qui, selon lui, allouait à la ville une indemnité de 825 florins payable par Pierre de Réguisheim. Il est vrai qu'il avait pour garant Wursteisen et la Chronique de Bâle[1]: sans doute, devant des affirmations en lettres moulées, les preuves inédites que lui fournissaient ses textes perdaient pour lui toute leur autorité. Quoiqu'il eût sous les yeux le rapport de Louis de Masevaux sur sa mission auprès de l'électeur palatin, il n'a pas vu la corrélation du mouvement qui se faisait autour de Mulhouse et des entreprises du comte de Lüpfen sur Türkheim, Münster et Kaysersberg. Que l'on compare, du reste, tout le récit que je viens de faire à la narration de Pétri. A une époque où les études d'histoire provinciale comp-

1. P. 430 et 431. Cf. J. F. Mone, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte*, t. II, p. 57 et 148.

taient encore bien peu d'adeptes, avant l'édition des chroniques de Closener, de Kœnigshofen et de Berler, donnée par la ville de Strasbourg, avant la publication des *Traditiones* de Wissembourg, avant les éditions de la Chronique des dominicains de Guebwiller, des Annales des dominicains de Colmar, avant l'entreprise malheureusement avortée du Codex diplomatique de Haguenau, feu M. le pasteur Graff, auteur lui-même d'excellentes études sur l'histoire de Mulhouse, eut l'honneur de montrer le chemin en publiant avec une sobriété, une exactitude, une correction vraiment scientifique, «les Histoires de la ville de Mulhouse du greffier Henri Pétri», dont le manuscrit se conserve encore dans ses archives. C'est à ce livre que je renvoie les curieux : ils y verront avec quel sans-gêne les faits sont traités. Ce seul exemple doit démontrer la nécessité de mettre en regard de notre histoire, telle que les auteurs l'ont écrite, les pièces diplomatiques déposées dans nos archives. La proportion, la certitude, l'exacte appréciation de notre passé sont au prix de ce contrôle.

Je traiterai peut-être un jour plus longuement, des circonstances qui ont amené Mulhouse à quitter l'alliance des villes impériales pour s'unir à la Suisse. Pour aujourd'hui, j'ajouterai seulement que le rétablissement de la paix par le duc Sigismond n'impliquait pas un renoncement à la politique traditionnelle de la maison d'Autriche. Au moment où il rendait sa sentence, un autre conflit non moins inique avait surgi avec Conrad Kieffer de Bondorff ou Boncourt, et il savait que Mulhouse gagnait peu de chose en faisant sa paix avec Pierre de Réguisheim.

X. Mossmann.

LA

BURG IMPÉRIALE DE HAGUENAU

ET SA BASILIQUE.

(Avec une planche lithographiée.)

Il y a une époque dans l'histoire de notre province que l'ami de son pays voudrait surtout voir effacer des annales alsatiques ; c'est celle de la guerre de Trente ans. Le savant qui parmi nous a le plus étudié cette période lamentable, qui en a sondé les plaies et gémi sur les ruines que le dix-septième siècle amoncela sur notre sol natal, dit que le seul souvenir de ce temps désastreux lui donnait le frisson. La province entière était devenue un désert; les villes et les bourgades étaient saccagées; mais de toutes les cités de la décapole, celle de Haguenau eut le plus à souffrir du fléau de cette guerre interminable. Un jour, et pour un méfait bien problématique, le commandant de l'armée française qui bloquait la forteresse, le maréchal de Créqui, donna l'ordre de mettre le feu aux quatre coins de la ville. C'était le jour de l'Assomption de l'année 1678. Un océan de feu embrasa bientôt la ville entière; dans cette immense fournaise s'affaissèrent les édifices de l'opulente cité impériale et il ne resta debout que quelques maisons et plusieurs églises[1]. Parmi les monuments remarquables que dévora cet incendie et dont la perte ne saurait être assez déplorée, nous citons le château impérial des Hohenstauffen, qui, durant des siècles, fut l'ornement de la ville et l'un des édifices les plus curieux du Saint-Empire.

C'est à lui et à sa chapelle que nous consacrons notre notice. Il y a, croyons-nous, une étude intéressante à faire sur ce monument sous le rapport historique et archéologique, et à ce point de vue, elle rentre dans le cadre que notre société s'est tracé. Nous cherchons à conserver les monuments que les siècles ont respectés; nous étayons ceux qui périclitent; gardons aussi le souvenir de ceux que nous eûmes le malheur de perdre et qui jetèrent autrefois un grand éclat sur l'art architectonique de notre province. Nous allons essayer de reconstruire, hélas! sur le papier seulement, un des édifices les plus remarquables de notre pays. C'est peut-être

1. Chronique du collége des Pères Jésuites, année 1678.

une simple épitaphe que nous composons; mais l'épitaphe est un document, puisqu'elle sauve de l'oubli le mérite et la vertu de celui dont elle recouvre la cendre.

Le castel impérial[1] de Haguenau, l'œuvre de Frédéric Barberousse et de son père Frédéric le Borgne, duc d'Alsace et de Souabe, projeta longtemps sur le pays un rayon de splendeur et de gloire. S'élevant dans une île de la Moder, il renfermait le palais impérial proprement dit, le *Burghaus* ou *Pfalz* (palatium), où résidaient les empereurs depuis Conrad III jusqu'à Charles-Quint. C'est de cette résidence que datent un si grand nombre de chartes du Saint-Empire; c'est ici que Frédéric Ier rédigea et proclama les priviléges de Haguenau et de ses dépendances, c'est ici que tinrent leurs lits de justice les princes de la maison de Hohenstauffen et des familles impériales subséquentes.

Les anciennes chroniques exaltent les beautés de l'édifice[2]. Son revêtement était de marbre rouge; au sommet s'élevait le siége impérial, où, dit-on, l'empereur Barberousse prononçait ses jugements. La partie saillante du monument était sa chapelle. Tous les anciens auteurs affirment qu'elle était à trois étages et qu'on y réservait de très-précieux objets. Le chroniqueur des *Annales franciscaines* s'exprime ainsi : «Frédéric Barberousse aimait beaucoup le séjour de Haguenau et y construisit un très-grand château fort. Il y fit élever un palais en marbre rouge et trois églises recouvertes d'un seul toit. Il y déposa une relique de la couronne d'épines, la lance et un clou de la croix de notre Seigneur, que ses prédécesseurs et lui tenaient de la faveur des souverains pontifes. On y voyait aussi les insignes de l'Empire, notamment l'épée de Charlemagne et le globe impérial (*der Reichsapfel*)[3].»

Les joyaux de l'Empire, qui servaient au couronnement des empereurs, avaient été apportés de Nuremberg et restèrent à Haguenau jusqu'à la mort de l'empereur Philippe, l'espace de cinquante-six ans. C'est alors que Henri de Scharpfenberg, évêque de Spire et chancelier de l'Empire, les enleva clandestinement et alla les cacher dans son castel de Trifels, dans le Palatinat rhénan, le même qui servit de prison à Richard d'Angleterre après son retour de la terre sainte.

Les reliques insignes déposées à la basilique impériale étaient en grande vénération et attiraient à Haguenau une foule de pèlerins. On les exposait dans de solennelles circonstances, et elles donnèrent naissance aux pro-

1. Voir la planche lithographiée.

2. Chronique des Pères Jésuites; Hertzog, *Elsässische Chronik*, art. HAGUENAU; Schœpflin, *Alsatia illustrata*, vol. II; Laguille et Mérian, *Topographia Alsatiæ*.

3. *Annales frat. min. Hagen. ad annum* 1187.

L'ANCIEN PALAIS IMPÉRIAL DE HAGUENAU.

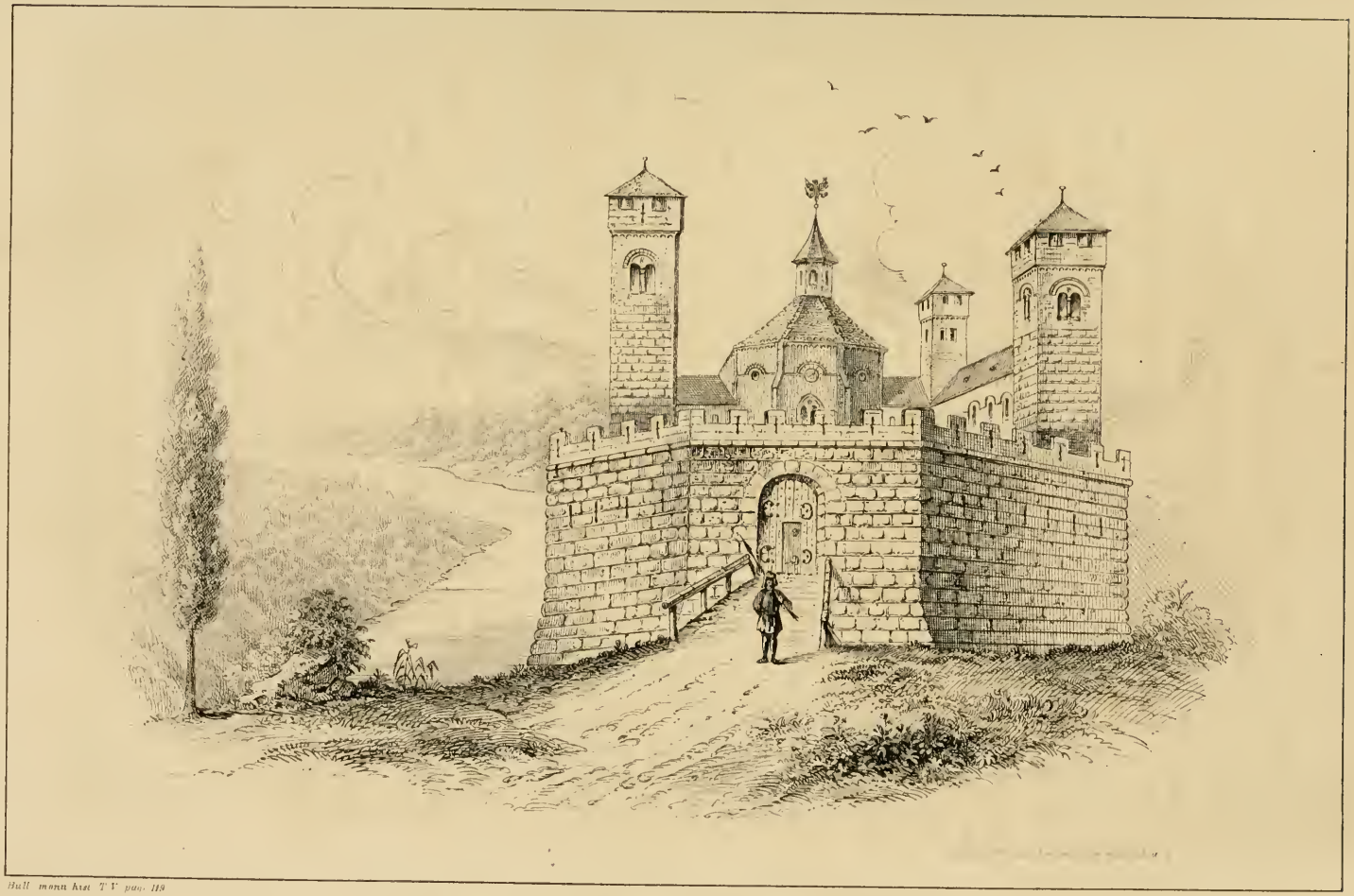

Bull. monu. hist. T. V. pag. 119

Vue perspective d'après le plan présumé.

cessions, si aimées du peuple, où l'on portait les instruments de la passion de Jésus-Christ. C'est de cette période que datent également les représentations dramatiques des scènes de la mort du Sauveur. Les fidèles s'y rendaient en foule; c'était le théâtre de ces temps, et on conviendra facilement que ce fut une meilleure école de mœurs que les drames de nos jours. Enlevées avec les insignes de l'Empire, ces reliques ne furent jamais rendues à la chapelle de la Burg, qui resta veuve de son trésor le plus précieux, quoique le bon peuple crût longtemps encore que ces vénérables objets continuaient à se conserver au château.

Desservie par les chapelains de la cour, quand l'empereur était présent, la basilique l'était, en temps ordinaire, par des prêtres séculiers, et en particulier, par le clergé de Saint-George. Au commencement du dix-septième siècle, les Pères Jésuites, ayant établi leur collége dans l'enceinte du castel, obtinrent la jouissance de la chapelle impériale pour leur service ordinaire[1]. En 1667, les administrateurs de la fabrique de Saint-George firent descendre de la tour du palais la colombe dorée qui en occupait le sommet et qui avait besoin de réparation. Quelques années après, les Pères du collége procédèrent à une restauration de la même tour, et à cette occasion ils remplacèrent une inscription allemande qui se trouvait dans la colombe, par une inscription latine, qu'on lit dans leur chronique[2]. Arriva enfin l'année néfaste de 1678, l'incendie général de la ville et la ruine du palais et de sa monumentale chapelle.

Tel fut le sort de ce sanctuaire. Mais quels en étaient le style et la forme? Comment recomposer, ne fût-ce que d'une manière graphique, un monument dont il ne reste plus de trace au-dessus du sol, et dont l'artiste chrétien voudrait posséder une image fidèle?

C'est ici que commencent les recherches sérieuses que nous avons dû faire pour arriver à un résultat satisfaisant. Trois sources où nous pouvions puiser nos renseignements, s'offraient à nous: les anciennes chroniques d'abord, parmi lesquelles nous nous bornons à nommer les *Annales des Franciscains* de Haguenau, manuscrit très-peu connu, la chronique du collége des Pères Jésuites et celle de Hertzog, et parmi les histo-

1. Archives paroissiales de Saint-George. Archives de la ville.

2. L'inscription allemande, également conservée dans la chronique des Pères, est ainsi conçue : *Anno Dni 1660 auf Sambstag des heiligen Osterabend den 22 Märtz ist diese Taub von der Burg ohne Gerüst auf einer Leiter herabgetragen worden; Sambstag darnach den 29 ejusdem gemeldten Jahres wiederumb hinaufgestellet. Dasselbe mit Befehl St Görgen Fabriken von einem ehrsamen Senat dieser Stadt Hagenau verordneten Pflegern als Nahmen H. H. Andreas Griffe, Hieronimus Capito, Schœffen und Altmeister, Mathias Rueff und Hieronymus Hœss, beide Altmarschalke....*

riens, Mérian et Schœpflin; d'autre part, les anciens sigilles de Haguenau portant dans leur champ l'image incomplète, mais précieuse du castel im-

périal. Enfin nous trouvâmes dans un plan de Haguenau de 1736, qui n'est que la copie d'un autre plus ancien, des indications topographiques importantes, entre autres celles de trois tours sur quatre qui flanquaient le château. Des parties notables de l'ancien mur d'enceinte du castel sont, du reste, encore visibles.

A l'aide de ces divers documents, et d'un collaborateur diligent, M. Winkler, architecte à Haguenau, il a été possible de dresser, avec assez de certitude, le plan du château, de déterminer l'emplacement de la basilique et d'en fixer les formes principales.

Le mur d'enceinte était crénelé et formait un polygone irrégulier occasionné par les accidents de terrain et par les bras de la Moder. Le palais impérial était un carré, dont trois côtés occupés par les bâtiments et le quatrième ouvert; c'était la forme d'un fer à cheval. Aux quatre coins s'élevaient des tours, et une cinquième, en forme de dôme, occupait le centre du bâtiment principal et abritait la basilique. C'est la disposition du sigille primitif de la ville, corroborée par la topographie. Le dôme de la chapelle s'y présente sous la forme d'un octogone; il est surmonté d'une lanterne, à l'instar des monuments circulaires de la période chrétienne pri-

mordiale, et couronné d'un volatile doré, probablement de l'aigle impériale, mais dans lequel le peuple voyait une colombe, symbole du Saint-Esprit.

La forme octogonale de la tour et du dôme nous autorise à tirer les conclusions suivantes: La basilique était à plan concentrique et formait, à l'intérieur comme à l'extérieur, un octogone. Ce n'était pas un oblong, comme la Sainte-Chapelle de Paris, qui offre néanmoins un point d'analogie avec la chapelle de Haguenau, en ce qu'elle est à deux étages. L'historien Mérian[1], qui avait vu la chapelle, en donne une description incomplète, il est vrai, mais qui ne laisse aucun doute sur son plan. Il dit positivement qu'elle était ronde, c'est-à-dire, de forme concentrique, et le sigille de la ville nous oblige à y trouver un octogone. Ce point essentiel nous paraît définitivement acquis, et nous avons réellement à nous figurer un monument qui rappelle les sanctuaires des anciens palais impériaux de la période mérovingienne et carlovingienne et plus particulièrement la copie du plan de la basilique d'Aix-la-Chapelle. Ce fut, à n'en pas douter, avec la curieuse église d'Ottmarsheim, le second exemple, en Alsace, d'une église à plan polygonal, et le troisième, si nous comptons la petite chapelle d'Avolsheim, près de Molsheim. L'empereur Frédéric Ier s'était inspiré des traditions chrétiennes de plusieurs de ses prédécesseurs, et appelait sur son règne un reflet de la gloire artistique qui avait illustré le siècle de Charlemagne. Il voulut, et c'était justice, préparer aux trésors sacrés qu'il allait y déposer, un reposoir qui fût digne d'eux. Ces reliques provenant de la passion de Notre Seigneur, le prince tenait peut-être à donner au sanctuaire la forme de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, qui est une rotonde.

Nous aidant du concours de M. l'architecte Winkler, nous avons fait dresser le plan du sol et du premier étage de la chapelle, ainsi que la coupe générale du monument, comme les divers documents nous autorisaient à le faire.

La basilique était à trois étages, abrités naturellement sous un seul toit; les historiens sont unanimes à le dire. Avec la simple connaissance de nos édifices religieux ordinaires, cette disposition de trois sanctuaires superposés semble surprenante, presque impossible. Mais en prenant pour point de départ les nombreuses basiliques chrétiennes de la première période, qui étaient de forme ronde ou polygonale, la triple chapelle de Haguenau n'est pas une impossibilité, mais presque une nécessité; elle n'est que la copie des nombreux sanctuaires qui, sous cette forme, s'élevaient jadis en

1. *Topographia Alsatiæ*, art. HAGUENAU.

Occident et en Orient, et dont on voit de précieux exemplaires dans Saint-Vital de Ravenne, dans Saint-Laurent Majeur de Milan et dans le dôme d'Aix-la-Chapelle. La chapelle du sol avait un autel au centre de l'octogone, et cet octogone était marqué par des piliers, non par des colonnes. Mérian dit qu'on voyait de son temps, à la partie supérieure du sanctuaire, des colonnes très-soigneusement taillées[1]; il n'en distingue pas au rez-de-chaussée, puisqu'il n'y en avait pas. Les huit piliers séparaient la partie centrale du couloir ou nef circulaire; cette nef était voûtée de pierres cuites, selon les chroniques, de même que les chapelles supérieures.

La chapelle intermédiaire ou du premier étage avait la disposition architectonique de celle du sol, avec la différence que les piliers étaient séparés par des colonnes intermédiaires, ou bien que l'arcade circulaire reposait sur des colonnes qui correspondaient aux piliers du rez-de-chaussée. Enfin, l'ordonnance de la chapelle supérieure ou troisième chapelle répétait celle de la chapelle du milieu, plus le dôme qui couronnait toute la partie centrale et prêtait au monument un caractère aérien en tout semblable aux anciens édifices chrétiens, qui avaient servi de modèle à l'architecte de Haguenau. La coupe que j'ai fait établir sur ces données, se rapproche certainement de la réalité et constate la présence, à Haguenau, du douzième au dix-septième siècle, d'un édifice religieux de la plus haute importance.

La destination spéciale attribuée dès l'origine par l'empereur à la chapelle impériale vient donner à notre plan un nouveau cachet de justesse et de vérité. Les reliques insignes et les joyaux de l'Empire, qu'il voulait y déposer, rendaient la disposition architectonique de trois chapelles à forme concentrique éminemment commode. La basilique paraît dans les documents sous le nom de la sainte Trinité, sous celui du Sauveur et sous le vocable de saint Érasme et saint Ulric, patrons particuliers du sanctuaire. Cela signifie que la chapelle du sol était consacrée sous le vocable des deux derniers saints; celle du milieu, où l'on conservait les reliques de la Passion, s'appelait la basilique du Sauveur, et la partie supérieure, ou chapelle de la Trinité, surmontée du dôme, de la lanterne et de la colombe, gardait les joyaux du Saint-Empire. La destination de la chapelle, la topographie des lieux, les affirmations des historiens et les traditions locales s'accordent donc à prêter au monument la conformation que nous venons de détailler, et nous tenons pour certain que des découvertes ultérieures, que nous appelons de nos vœux, ne modifieront pas sensiblement les conclusions que nous venons d'émettre.

Mais de quel style la basilique était-elle? Nous allons en juger par ana-

1. *Topographia Alsatiæ*, art. Haguenau.

logie, et nous ne risquerons guère de nous tromper. A peu de distance du castel impérial et simultanément avec lui, on construisait l'église paroissiale de Saint-George, basilique romane tertiaire du milieu du douzième siècle. Elle eut la bonne fortune de traverser les temps les plus difficiles, les bombardements successifs de la ville la respectèrent et les brandons incendiaires de 1678 vinrent s'éteindre à ses pieds. Si, aujourd'hui, Saint-George ne se présente plus dans son intégrité originaire, si divers siècles lui ont fait subir certaines modifications, les trois nefs romanes attestent et son style primitif et la valeur de ses formes magistrales. Vous la connaissez sans doute, Messieurs, et nous n'avons pas besoin de vous dire quel en est le mérite et combien elle nous est personnellement chère. En prenant pour point de départ les particularités essentielles de ce style, en réduisant ses proportions, en ennoblissant ses matériaux et en ornant de rinceaux ses chapiteaux cubiques, vous arriverez à vous faire une idée nette et sûre de la basilique de la Burg. Style roman du douzième siècle, colonnes de marbre ou plutôt de granite rouge comme le revêtement, chapiteaux cubiques couverts d'ornements, fûts de colonnes, se rétrécissant en ligne droite, arceaux de plein cintre, telle a dû être l'ordonnance et le détail de chaque travée. Toute pensée de style différent de celui en usage au douzième siècle dans les régions rhénanes, doit être soigneusement écartée, et si nous avions à vous nommer une image assez fidèle de ce qu'a dû être la basilique de la Burg impériale, nous citerions l'église d'Ottmarsheim, réduite à des dimensions plus modestes et exécutée avec une pureté de formes plus parfaite.

Ces traditions semblent avoir laissé des traces dans la ville de Haguenau, et lorsque, près d'un siècle après la destruction du château impérial et de sa chapelle, on éleva l'hospice actuel, la chapelle fut établie sur un plan dont les lignes principales rappellent la basilique octogonale de la Burg.

Voici les incidents qui marquèrent les dernières années d'existence de la basilique et le sort réservé à ses ruines : Lorsque, en 1628, le magistrat de Haguenau mit la chapelle à la disposition des Pères Jésuites, qui venaient de transférer leur collége dans l'enceinte de la Burg, ce fut à la condition que le caractère du monument ne serait pas altéré. Un document déposé aux archives de la ville établit que le Père Recteur s'engagea formellement à ne jamais la démolir, « puisque c'étoit l'église la plus ancienne de la ville et de la chambre libre impériale de Haguenau », et de l'épargner dans les changements qui pourraient devenir nécessaires dans la suite[1]. Ce contrat honore également et le magistrat et les Pères. De 1628 à 1678, ces clauses

1. Archives municipales, liasse concernant le collége des Jésuites.

furent consciencieusement observées; on entretenait avec soin la basilique, son dôme et jusqu'à la colombe dorée qui en ornait la cime. Mais en 1678, la torche incendiaire de Labrosse ne respecta rien, et la basilique subit le sort de la ville entière. Elle ne se releva plus[1].

Dix ans plus tard, en 1687, quand la *Landvogtei* de Haguenau eut été définitivement cédée à la France, le gouvernement de Louis XIV n'eut pas d'intérêt à relever de ses ruines l'ancien castel, et l'intendant d'Alsace, de la Grange, donna ordre de le démolir entièrement et de faire entrer les matériaux dans les constructions du Fort-Louis, qu'on élevait sur les bords du Rhin. Le chroniqueur des Récollets parle des belles pierres, parfaitement taillées, provenant du castel de Barberousse, des murs et des tours de la cité, qui furent charriées vers le Rhin et servirent à bâtir la forteresse nouvelle[2].

Nous sommes allé visiter Fort-Louis, ruiné à son tour, pour aviser quelque vestige qui nous permît de dire le dernier mot sur le style du monument et d'en déterminer les dimensions approximatives. Un seul chapiteau, un tronçon de colonne suffirait à un architecte entendu pour recomposer, le plan étant donné, l'image fidèle de la basilique. Ce fut sans résultat.

Le terrain du château est occupé aujourd'hui par la caserne de cavalerie, dont les bâtiments sont ceux du collége des Jésuites construit après la catastrophe de 1678.

Nous croyons que des fouilles pratiquées dans cette enceinte seraient fructueuses, et si nous ne prévoyons pas le cas où, dans un but purement scientifique, l'administration municipale voulût opérer des sondages sur ce terrain, espérons que le sol sacré de l'antique chapelle, remué quelque jour pour un motif d'utilité publique, fournira aux amis de l'art religieux national des révélations qui les consoleront en partie de la perte irréparable de la basilique impériale.

1. D'après une autre version, le castel fut détruit à la mine.

2. *Annales frat. minor. ad annum* 1687. — Au fronton des portes de Fort-Louis on lisait la devise bien connue de Louis XIV : *Nec pluribus impar*. Sur celle du castel de Haguenau se trouvaient les mots : *Laus Deo*. Les deux suscriptions caractérisent deux époques : le douzième siècle, plein moyen âge, où l'on donnait à Dieu la gloire de ses œuvres, et celle du dix-septième, fille de la renaissance, où l'on idolâtrait l'homme et où l'on cachait un grand orgueil sous l'enveloppe d'une sentence modeste.

Vict. Guerber,
curé de Haguenau.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME V.

PAGES.

L'Abbaye de Saint-Jean-des-Choux, par M. Dagobert Fischer, avec 1 planche lithographiée. 1

Charte de l'évêque Guebhard, confirmant les priviléges de l'abbaye de Baumgarten, par M. L. Spach. 29

Charte de l'évêque Guebhard de Strasbourg, confirmant les priviléges accordés à l'abbaye de Sainte-Walpurge (Walbourg) par l'empereur Henri V, le duc Frédéric de Souabe ou de Hohenstaufen et le comte Pierre de Lützelbourg, par M. L. Spach. 32

Note sur quelques antiquités de l'ère celtique, de l'époque gallo-romaine et du moyen âge, déposées à l'hôtel de ville de Niederbronn, par M. Jér. Ans. Siffer. 36

A propos d'une fibule trouvée à Finhey près Obernai, par M. L. Levrault. . 40

Note sur les fragments d'architecture trouvés à Eschau, par M. A. Matuszynski, avec 1 planche photographiée. 46

Mémoire sur un cimetière chrétien de l'époque mérovingienne, découvert à Morschwiller, au canton dit *Bühn*, par M. Jér. Ans. Siffer. 49

Tapisseries de Neuwiller, par M. l'abbé A. Straub 54

Rapport sur quelques ouvrages et revues reçus en échange du Bulletin, par M. L. Spach 58

Mémoire supplémentaire sur le cimetière gallo-romain de Reichshoffen, présenté à l'occasion de nouvelles découvertes, par M. Jér. Ans. Siffer. 66

La Basilique de Saint-Clément à Rome (*San-Clemente*) et les récentes découvertes qu'on y a faites, par M. V. Guerber 74

Extraits des ouvrages donnés à la Société, par M. L. Spach 85

Notice sur un ancien cimetière et particulièrement sur un monument épigraphique d'origine romaine, découverts l'un et l'autre au pied du Reubberg ou Rebberg, vis-à-vis de l'ancienne commanderie teutonique de Dahn, par M. Jér. Ans. Siffer. 91

La Guerre des Six deniers à Mulhouse, par M. X. Mossmann 95

La Burg impériale de Haguenau et sa basilique, par M. V. Guerber, avec 1 planche lithographiée. 119

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01050 2447